

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

**Faire la guerre, faire la paix :
approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques**

Sous la direction de
Isabelle Chave

ÉDITIONS DU CTHS
2012

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques
136^e, Perpignan, 2011

Collection Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques
Version électronique
ISSN 1773-0899

Introduction

Isabelle CHAVE
Archiviste paléographe, conservateur du patrimoine

Consacré aux ambiguïtés de la terminologie et des pratiques, ce volume des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, tenu à Perpignan du 2 au 7 mai 2011, sur le thème « Faire la guerre, faire la paix » constitue un véritable socle et un préambule général. Comment dire la guerre et la paix ? Comment sont-elles vécues et perçues ? À travers les dix-neuf contributions ici rassemblées, la guerre et la paix sont tantôt envisagées seules, tantôt analysées dans leurs rapports réciproques. De multiples définitions surgissent du temps long, ici privilégié, qui autorise une approche par strate successive. Les sujets d'étude retenus, dans leur grande variété, relèvent de l'histoire politique, militaire, diplomatique, sociale ou culturelle pour les uns, de l'histoire des religions, de la linguistique ou de la sociologie, pour d'autres. Ainsi, les notions de troubles politiques, de guerre du prince, de guerre endémique, de guerre sainte, de colonialisme, de violence politique, de trêve, de pacifisme, de paix armée, de négociation permanente et de diplomatie, se trouvent-elles tour à tour interrogées et mises en lumière. L'Égypte sous Thoutmosis III et Aménophis III, Rome sous la République et l'Empire, l'Espagne musulmane du xi^e siècle, la Provence à la fin du xiv^e siècle, l'Asie Mineure occidentale aux xiv^e et xv^e siècles, Gênes en 1401-1409, les villes flamandes et bourguignonnes au xv^e siècle, les Caraïbes en 1798-1800, la France et l'Espagne en 1808, l'Alsace de 1870 à 1925, les Pyrénées-Orientales de 1870 à 1945, la France de l'été 1940, La Rochelle en 1944, la Corée depuis 1948, parmi d'autres, montrent combien il est difficile de tracer une frontière nette entre la guerre et la paix.

Afin d'organiser la variété des approches sémantiques, historiques et même disciplinaires proposées, l'ouvrage a été structuré en cinq grandes parties, qui répondent chacune à une logique chronologique interne :

- « Guerre ou paix ? Des états difficiles à définir » (Alexandre Gallo, Élisabeth Malamut, Jérôme Louis, Stéphane Souviron et Pierre Larcher) ;
- « Des guerres qui ne disent pas leur nom » (Philippe Mauget, Jean-Paul Callède, Jacques Puyaubert et Laurent Quisefit) ;
- « La paix dans la guerre, la guerre dans la paix » (Cécile Becchia, Jean-Marcel Goger et Jean-François de Raymond) ;
- « Discours de paix, faits de guerre » (Catherine Chadefaud, François Clément et Christophe Masson) ;
- « Les heurts de la mémoire » (Christian Emig, Typhaine Cann, Christiane Gachignard et Bruno Guérard).

Désignant aussi bien un état intérieur (paix de l'âme, de l'esprit ou du cœur) qu'un état extérieur (absence de guerre, de conflit, de violence entre États, peuples, collectivités humaines), la paix est un terme polysémique. Concorde, tranquillité ou trêve constituent ses synonymes ou peuvent être employés dans un sens métaphorique. Au plan juridique, elle désigne le traité conclu entre des États qui met fin à des conflits armés. Leur nature ou leur valeur permet de distinguer diverses sortes de paix : la paix négative (absence de

guerre, de conflit, de violence) peut être opposée à la paix positive, ou véritable (absence de trouble mais aussi justice et harmonie sociales).

Polysémique, le terme « guerre » l'est sans doute encore plus largement. Son sens propre ou premier est la « lutte armée entre groupes sociaux et spécialement entre États ». Il signifie également : « hostilité, luttes entre groupes sociaux n'allant pas jusqu'au conflit armé et sanglant », mais, désignant aussi « toute espèce de combat, de lutte », il peut revêtir un sens figuré et faire l'objet d'emplois métaphoriques et d'occurrences très diverses (guerre civile, privée, économique, psychologique ou idéologique ; guerres de Religion, des gangs, des nerfs, des sexes ou de plume ; guérilla, guerre entre la raison et les passions ; faire la guerre à quelqu'un, aux abus, aux injustices ou... à la guerre). Ces emplois sont-ils tous légitimes ? La guerre froide est-elle la guerre (Gaston Bouthoul) ? Peut-on parler de guerre dans le monde végétal (guerre chimique) ou animal (guerres entre espèces) ? La guerre est-elle une spécificité anthropologique ? Quant à la guerre économique, elle révèle une grande proximité avec la guerre entre les États, dont elle est un substitut ou un mode de manifestation différent de la guerre classique.

Plusieurs occurrences du terme « guerre » n'ont pas d'équivalents pour la paix, telles les expressions de marine de guerre, trésor de guerre, dommages de guerre, métier de la guerre, ministère de la Guerre, conseils de guerre ou encore malheurs de la guerre... Il est également aisément de préciser différentes modalités de guerre (guerre de défense, de libération, d'agression, de conquête, de pacification, d'extermination, d'usure, du prince (Cécile Becchia), de position ou de mouvement ; guerre raciale, guerre coloniale (Jean-Paul Callède), guerre ethnique, totale, préventive, mondiale ou planétaire), exercice beaucoup moins facile en ce qui concerne la paix.

Cette faible représentation des mots signifiant la paix, au regard de la grande diversité métaphorique et lexicale des termes précisant la notion de guerre – déséquilibre sensible du reste dans les contributions de cet ouvrage – semble faire écho à la dissymétrie réelle qui existe entre la guerre et la paix. L'opposition théorique est forte, autant que l'opposition de valeur, qui peut remonter, en Occident, à l'époque médiévale, où naît l'opposition entre une civilisation guerrière, où le port des armes est traditionnellement l'essence de la domination, et une civilisation chrétienne, qui cherche à établir du côté de la paix toutes les valeurs positives du bien.

Alors que la paix est souvent perçue comme un idéal, une perspective de l'action ou une utopie, la guerre, elle, est la plupart du temps bien réelle, aisément identifiable et omniprésente dans le temps et dans l'espace. Que l'existence même de la paix, au contraire, puisse s'avérer problématique, les contributions d'Élisabeth Malamut et Philippe Mauget viennent ici l'illustrer. On peut aussi évoquer les pères de l'Église, pour qui la paix ne peut être pleinement établie sur Terre, où, imparfaite et muable, elle est soumise aux aléas du temps et aux attaques du mal, alors qu'elle est le fait de la cité céleste, de la cité de Dieu, but auquel tendent les justes ; la véritable paix, durable et fondée sur la justice, est celle du Ciel. Des formes équivalentes de cette opposition entre une paix « idéale », hors de ce monde, et la guerre, bien réelle, peuvent être repérées, non seulement au Moyen Âge, mais tout au long de l'histoire, notamment, pour l'Europe, depuis le Siècle des lumières.

Les contributions de ce volume approfondissant l'analyse lexicale font aussi surgir d'autres ambiguïtés, en mettant en évidence la subtilité de la frontière qui peut exister entre la guerre et la paix et la grande variété des situations intermédiaires entre la guerre et la paix. Si l'on parle de « vraie » guerre et de paix « vraie » ou « véritable », il est des guerres qui ne disent pas leur nom – guerre froide, larvée, endémique (Laurent Quisefit)

ou couverte, guerre d'usure, petite guerre, drôle de guerre, quasi-guerre (Jérôme Louis) – et des paix qui n'en sont pas – paix armée (Laurent Quisefit), mauvaise paix, paix en trompe l'œil, drôle de paix (Jacques Puyaubert), semblant de paix, paix chaude, froide, introuvable, injuste ou manquée...

Loin d'être des états faciles à identifier, nettement distincts et exclusifs l'un de l'autre, la guerre et la paix apparaissent comme des processus évolutifs et des états incertains, à distinguer d'états plus ou moins stabilisés qui en sont à la fois proches et différents. De l'Antiquité à la fin de l'époque moderne, dans la pratique, on distinguait plusieurs genres de guerres et plusieurs sortes de paix : affrontements entre chrétiens ou entre musulmans, guerre contre les « infidèles », raids ponctuels ayant pour but le pillage, « troubles » (Alexandra Gallo), guerre en terrain ouvert, guerre de siège ; paix durable, trêves conclues pour une durée déterminée, sauf-conduits assurant la sécurité des personnes... Les termes de *bellum*, *guerra* ou guerre englobent facilement tous les types de conflits : les historiens parlent même de « guerres privées » pour désigner les conflits menés par les seigneurs ou par les villes, voire par certains non nobles, dans la lignée des « faides », notamment parce que les contemporains utilisent le mot « guerre » pour toutes ces formes, quel que soit le responsable du combat. La guerre ne diffère pas toujours totalement de la vengeance et l'une et l'autre peuvent se dérouler selon les mêmes modes (affrontements, pillages, brigandages, viols, etc.). Quant à la paix, il faut la distinguer de la trêve, ainsi que le montrent les nuances relatives à la paix de Dieu, les définitions juridiques et coutumières, ou encore les pratiques individuelles qui conduisent à faire cesser une « guerre d'amis » par une trêve, une paix ou un « asseurement », pratique de promesse solennelle poursuivie jusqu'à la fin du Moyen Âge au moins. À certains types de guerre pouvaient correspondre certains types de réconciliation ou de paix ; les termes qui les désignaient étaient nombreux et l'étude de leur étymologie ainsi que de leur usage, comme le font ici Philippe Mauget pour le terme latin *indutias* et Pierre Larger pour ceux de *jihâd* et *salâm*, éclairent utilement ces conceptions et leur évolution.

D'autres paradoxes surgissent encore, par le biais de cette approche lexicale. Guerre et paix ne présentent-elles pas un mode d'existence substitutif ? Le vocabulaire de la guerre est bien souvent utilisé pour évoquer la paix (armées de la paix, forces de paix, luttes pour la paix...). Le moindre des exemples historiques n'est certainement pas celui, dans l'Occident médiéval, de la paix de Dieu, qui veut que chaque chrétien travaille à l'établissement de la paix, que la vie religieuse s'organise en service militaire (*militia Christi*). Cette ambiguïté a gagné la littérature et les arts, avec les combats des guerriers du Christ, des hommes de Dieu contre les représentants du mal, les forces diaboliques. D'une certaine façon, cette conception militante de la vie religieuse devait se retrouver dans le vocabulaire militaire en usage dans l'ordre des Jésuites.

À l'omniprésence de la guerre dans le temps et dans l'espace, certaines des contributions de ce volume montrent enfin que l'on peut opposer l'existence plus problématique de la paix : la présence de la guerre dans la paix – ou celle de la guerre dans la paix – sur un mode substitutif et symbolique. Ces substituts de la guerre, qui contribuent à brouiller la distinction de la guerre et de la paix, sont repérables à toutes les époques, y compris dans les rivalités et les compétitions dans l'ordre symbolique, sur le plan confessionnel ou institutionnel (Christian Emig), par exemple. À l'inverse, la paix peut être présente dans la guerre, au moins à titre de souhait, d'aspiration, de finalité paradoxale ou de substitut absolu, comme y tend la voie diplomatique (Jean-François de Raymond).

I

Guerre ou paix ? Des états difficiles à saisir

Le conflit sans la guerre : la définition difficile des « troubles » de la fin du XIV^e siècle

Alexandra GALLO

Post-doctorat, programme de l'Agence nationale de la recherche, « Gouverner par l'enquête au Moyen Âge » (Gouvaren), Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne (LAMM), Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME), université d'Aix-Marseille, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

La seconde moitié du XIV^e siècle est une période idéale pour soumettre la guerre et la paix aux questions soulevées par ce congrès, c'est-à-dire étudier ces concepts « sous leur aspect de processus », les aborder « dans leur complexité relationnelle » et « les envisager dans leur interaction ». En effet, dans l'ensemble de l'Occident médiéval, guerre et paix ne peuvent être considérées à cette époque comme « des états successifs et alternatifs¹ ». Dans le comté de Provence, les dévastations des routiers se succèdent et s'intercalent avec divers conflits liés à l'instabilité politique du comté. Les populations vivent ainsi durant plusieurs décennies dans un contexte d'insécurité qui semble permanent.

En Provence, le principal problème que rencontre l'historien médiéviste pour définir les périodes de guerre ou de paix est l'absence de sources narratives. Il faut donc compiler les écrits de diverses administrations. L'essentiel des données provient des registres municipaux de Sisteron, en Haute-Provence, et de travaux récents sur d'autres cités du comté de Provence.

Nous verrons tout d'abord comment peut s'appréhender le concept de guerre dans ces villes à la fin du XIV^e siècle, ce qui ne manquera pas de soulever quelques difficultés. La fréquence des événements qui touchent alors la Provence ne permet pas de distinguer clairement des périodes de guerre et des périodes de paix. Il faut donc rechercher les indices de la présence d'un conflit par l'étude du vocabulaire des registres de délibérations et l'analyse des décisions municipales. Quelques exemples révèlent que ce qui peut être interprété comme une menace relève probablement plus d'un sentiment d'insécurité, régulièrement utilisé dans le discours de l'administration urbaine.

Comment qualifier le conflit ?

Le contexte provençal

S'il est difficile de définir la seconde moitié du XIV^e siècle comme un temps de guerre, voire une succession de temps de guerre, c'est parce que nous sommes rarement dans une situation où s'affrontent deux belligérants. Nous ne reviendrons pas en détail sur le récit événementiel, les conflits touchant la Provence étant maintenant bien connus².

1. Termes extraits du texte du programme d'appel à contributions du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques.

2. Voir notamment M. Aurell, J.-P. Boyer et N. Coulet, *La Provence au Moyen Âge*.

L'essentiel des menaces et déprédatations est le fait des bandes armées qui sillonnent alors la Provence. Aux routiers et mercenaires s'ajoutent à la toute fin du XIV^e siècle les troupes de Raymond de Turenne, qui assiègent de nombreux villages du comté. Dans ces cas, les exemples de Sisteron et Brignoles ne révèlent pas de signes de batailles³. Au mieux envoient-on des troupes armées à proximité des sièges, mais pour des manœuvres qui semblent bien peu nombreuses⁴. Nous constatons alors la mise en place d'une logistique de guerre, avec transport d'armes et de ravitaillement. Toutefois, il est rare que cet investissement aboutisse à un résultat. Il s'agit peut-être seulement de faire pression sur les assiégeants et surtout de sécuriser la zone. Les villes comprennent rapidement que l'issue du « conflit » est la rançon⁵. À Brignoles, le conseil de ville opte pour cette solution avant même que cela soit nécessaire⁶. Il n'y a donc pas de guerre au sens propre.

Dans la Provence du XIV^e siècle, la période connue sous le nom de « guerre de l'Union d'Aix » est ce qui se rapproche le plus de la définition de la guerre. Elle voit s'opposer les partisans des successeurs de la reine Jeanne au trône. Même dans ce cas, nous ne sommes pas dans une situation classique avec, par exemple, une déclaration de guerre. Durant ce conflit, de nombreuses villes du comté de Provence ne se prononcent justement pas en faveur de l'un ou l'autre prétendant afin d'éviter le conflit⁷. Le contexte de la seconde moitié du XIV^e siècle correspond ainsi non pas à une situation de guerre mais à ce que l'histoire provençale qualifie de « troubles » ou de « crises ».

Le vocabulaire employé

Le plus souvent, la présence d'une menace est perceptible dans les sources par la mention de la proximité des ennemis. La nature même des dangers fait que les sources évoquent rarement un ennemi mais plutôt « des ennemis », qui apparaissent essentiellement sous la forme *emuli* ou *inimici*, puisqu'ils ne peuvent toujours être clairement identifiés, tout au moins tant qu'ils n'ont pas entamé le siège d'un village⁸. Ainsi, le moyen le plus sûr de dater un « danger » est l'apparition dans les sources du mot « siège » ou la mention de mesures de libération⁹. Remarquons que l'expression « le fait de... », suivie du nom du lieu assiégié¹⁰, ou du nom de l'assiégeant¹¹, peut également être utilisée. Par la suite, la préoccupation principale de l'administration municipale est de « récupérer » le village, d'en « expulser » les assaillants, ce dont témoigne là encore le champ lexical des registres d'ordonnances¹². La guerre se limite alors, pour les contemporains, à « l'expulsion » des mercenaires, ainsi qu'en témoigne l'emploi de formules comme « *expultione et guerra* » ou encore « *expultio aut guerra*¹³ ».

3. M. Guénette, « Une ville aux prises avec la guerre. Brignoles à la fin du XIV^e siècle », p. 432 ; A. Gallo, « La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècles). L'exercice du pouvoir urbain : rythmes et enjeux », vol. I, p. 165.

4. A. Gallo, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus*, argumenter les finances de guerre à Sisteron en 1391 », p. 143 ; C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 137.

5. A. Gallo, « La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècles)... », vol. I, p. 359.

6. L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité : le premier registre de délibérations communales de Brignoles (1387-1391), édition et analyse », vol. I, p. 194 et 200.

7. A. Venturini, « La guerre de l'Union d'Aix ».

8. M. Guénette, « Une ville aux prises avec la guerre... », p. 430 ; arch. mun. Sisteron, BB 93, fol. 56 v^o et 57 v^o.

9. Le terme *obsidio* est utilisé (arch. mun. Sisteron, BB 96, fol. 46 r^o) ; « *Captionem castri de Bannono et universitatem rogantem ut eis velit subvenire et succurrere in gentibus armorum equestribus et peditibus [...], attento quod Chamisardus est Lazari cum exercitu gentium armorum et cotidie augmentatur [...]* » (*ibid.*, BB 93, fol. 36 r^o).

10. « *Super facto Lazari* » (*ibid.*, BB 93, fol. 56 v^o ; BB 94, fol. 6 v^o et 117 r^o).

11. « *Super facto Chamisardi* » (*ibid.*, BB 93, fol. 35 r^o).

12. « *Expulsio* » (*ibid.*, BB 92, fol. 19 r^o) ; « *Recuperatio* » (*ibid.*, BB 93, fol. 5 r^o) ; « *Evacuatio* » (*ibid.*, CC 256, fol. 2 v^o).

13. *Ibid.*, BB 93, fol. 12 r^o.

Notons tout de même que le terme de « guerre » est régulièrement employé durant toute la seconde moitié du XIV^e siècle, et ce quel que soit le danger. *Guerra* ne désigne donc pas, à cette époque et dans le contexte municipal, un état précis de conflit entre deux protagonistes ainsi que nous l'avons défini plus haut. La guerre est ici simplement le contraire de la paix, ou plutôt ce qui menace la paix et qui est lié, bien sûr, à des actes de violences avérés ou supposés. Le terme est rarement utilisé seul. On parle, par exemple, des « dangers des guerres » sans plus de détails¹⁴. De façon encore plus vague, il peut être question de « fait de la guerre¹⁵ ». L'expression de « temps de la guerre » est relativement fréquente au sein des registres d'ordonnances. Hélas, ce « temps » n'est pas précisé chronologiquement.

Cerner au plus près les périodes de conflit

La permanence du danger

Les sources municipales donnent le sentiment d'une insécurité permanente, ce qui constitue une difficulté dans la détermination des conflits. La guerre est un moment précisément défini. Lorsque le chercheur repère l'existence d'un conflit, encore lui faut-il en préciser le cadre chronologique. Notons, tout d'abord, que l'état de guerre peut durer bien après l'arrêt officiel des hostilités, ainsi que le révèle l'exemple de la reddition de la reine Marie en 1387¹⁶. Pour la période médiévale, et pour encore quelques siècles, il y a là tout d'abord une raison logique liée à la relative lenteur des communications. Une seconde difficulté rencontrée pour définir le temps de la guerre est que, durant la seconde moitié du XIV^e siècle, même hors des temps de conflit – on ne peut, en effet, user de l'expression de « temps de paix » –, les villes provençales n'ont de cesse de se préparer à la guerre.

Ainsi, la simple mention de travaux aux fortifications ne peut être interprétée comme un signe de conflit. Si, bien sûr, l'amélioration du système défensif peut survenir dans une situation d'urgence, ainsi que nous le voyons par exemple à Barjols, des travaux sont effectués sur toute la période¹⁷. Cynthia Law-Kam Cio a calculé que les remparts étaient l'objet de la moitié des ordonnances portant sur la défense, alors même que la question de la guerre et de la paix ne représente que 5 % de celles-ci¹⁸. Elle a également relevé que le conseil de Barjols se souciait des fortifications bien avant le début de la guerre de l'Union d'Aix. S'il est difficile de fixer un terme à un conflit à partir des seules archives urbaines, c'est également parce que les sources font apparaître des répercussions financières sur un plus ou moins long terme¹⁹.

Le poids de la peur

Même lorsque des bandes armées ne sont pas signalées à l'immédiate proximité de la ville, il n'y a pas à proprement parler de climat de paix. L'ambiance générale est à l'inquiétude. Ainsi, parfois, des mesures de défense sont prises sans qu'il y ait de preuves du danger. L'administration municipale s'appuie alors sur le seul ressenti, sur le sentiment de peur

14. Arch. mun. Sisteron, BB 92, fol. 11 v^o.

15. « *Super facto guerre* » (*ibid.*, BB 94, fol. 50 v^o et 54 v^o).

16. L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité... », vol. I, p. 40.

17. « *Ordinaverunt quod corritoria cerdesque et alie fortificationes repararent modo debito. Item ordinaverunt ad factum guerre et ad premissa exequenda infrascriptos...* » (C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 331).

18. *Ibid.*, p. 134-135.

19. A. Gallo, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus...* », p. 146-158 ; M. Guénette, « Une ville aux prises avec la guerre... », p. 440.

qui peut envahir toute une communauté²⁰. À Sisteron, en 1346, c'est une rumeur d'invasion en provenance du Dauphiné qui est à l'origine de la mise en défense de la ville²¹. Parmi les mesures de défense décidées par les conseils de ville, celle qui rend le plus compte du sentiment d'insécurité est l'envoi de missions d'ambassade et plus généralement d'espionnage destinées à localiser les compagnies²². La situation frontalière de Sisteron conduit la ville à porter ses attentions et ses peurs vers le Dauphiné voisin. Ainsi, avec le temps, et selon les circonstances, le conseil de ville devient méfiant à l'égard des étrangers présents dans la ville. En 1392, il prend même des mesures d'exclusion fondées sur l'usage d'une langue étrangère²³. De nombreux éléments semblant indiquer une situation de guerre ne sont en fait que le reflet de la peur des populations et de leurs instances dirigeantes. Il est donc nécessaire d'être attentif à un certain nombre d'indices qui permettent de distinguer le temps de la guerre et le temps de la paix.

La majorité des villes de Provence ne sont pas elles-mêmes assaillies, les mercenaires préférant s'attaquer à des zones ouvertes et peu habitées. À Sisteron comme à Brignoles, les préjugages matériels consécutifs à la présence des bandes armées à proximité n'apparaissent pas extrêmement lourds²⁴. Maryse Guénette souligne ainsi, pour Brignoles, que tout ce qui concerne les réparations des fortifications n'est jamais dû à d'éventuelles attaques. Or, il est peu probable que les registres municipaux soient silencieux sur ce point. L'auteur ne relève pas non plus, par exemple, de décimation de troupeaux et conclut à une simple guerre d'intimidation²⁵. De même, à Sisteron, les travaux qui touchent l'enceinte ne sont faits que de manière préventive. Hors de ces villes, on déplore quelques rares dommages. Pour l'essentiel, il s'agit de vols dans le *territorium* et dans les possessions agricoles²⁶. Pour Sisteron, comptons parmi les pertes pouvant être imputées à la guerre le vol d'un cheval dans le *castrum* voisin de Vilhosc²⁷, celui d'une bombarde²⁸, et enfin le vol de céréales par les bandes armées qui assiègent Sigonce²⁹.

Chronologie des mesures défensives

Lorsqu'une ville n'est pas directement menacée *intra-muros*, il convient de faire le point sur toutes les informations disponibles pour déterminer les dangers qui la guettent. Ainsi, c'est par une lecture exhaustive des registres municipaux que l'on peut parvenir non seulement à déceler les conflits mais surtout à les dater. La fine étude conduite sur les registres de Sisteron a permis d'établir une chronologie des moyens engagés par le conseil de ville lorsque le danger se rapproche.

La toute première décision est fort logiquement la sécurisation des alentours de la ville³⁰. Pour éviter que les divers dangers présents à proximité ne touchent la ville elle-même, les agents municipaux édictent rapidement des ordonnances sur la réglementation de l'ou-

20. Le vocabulaire de la peur a ainsi été étudié pour Brignoles. Voir M. Guénette, *ibid.*, p. 432.

21. Pour le détail de cet épisode, voir A. Gallo, « La communauté de Sisteron (xiii^e-xiv^e siècles)... », vol. I, p. 158.

22. *Ibid.*, p. 163 notamment ; M. Guénette, « Une ville aux prises avec la guerre... », p. 433 ; A. Gallo, « Le développement d'un réseau diplomatique par le conseil de ville de Sisteron au xiv^e siècle », p. 222.

23. N. Nicolas, *La Guerre et les Fortifications du Haut-Dauphiné : étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*, p. 138.

24. M. Guénette, « Une ville aux prises avec la guerre... », p. 434.

25. *Ibid.*, p. 435.

26. *Ibid.* ; A. Gallo, « La communauté de Sisteron (xiii^e-xiv^e siècles)... », vol. I, p. 144.

27. A. Gallo, « La communauté de Sisteron (xiii^e-xiv^e siècles)... », vol. I, p. 163.

28. A. Gallo, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus...* », p. 143.

29. « *Quod scribatur [...] gentibus armorum de Sigoncia qui ceperunt de facto a Stephano Bermundi de Sistarico in itinera XXI eminas cum dimidia annone et sex eminas civitate quod ipsum lavor[es] ? sibi restituant alias provideretur de remedio opportuno* » (arch. mun. Sisteron, BB 97, fol. 3 v^o).

30. A. Gallo, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus...* », p. 141.

verture des portes de la cité. Rapide à exécuter, cette mesure témoigne de l'objectif principal des édiles, qui est d'empêcher l'entrée des ennemis dans l'enceinte urbaine. Aussi met-on en place presque simultanément des tours de garde³¹. Au fur et à mesure que le danger s'approche, ces gardes s'intensifient et se déploient dans toute la ville – et non plus sur les seuls remparts –, la nuit comme le jour. La population alors mobilisée doit également se plier à un recensement des armes³².

Les hommes chargés des tours de garde sont organisés en troupes de plus ou moins grande taille sous la direction d'un capitaine, responsable de la défense de la ville³³. Alors que ce titre est en temps normal détenu par le bailli comtal, le contexte de la fin du XIV^e siècle permet ainsi l'émergence d'un office de capitaine de la communauté. L'étude exhaustive des registres de Sisteron a permis de déterminer la présence de cet office temporaire à chaque période de danger³⁴. Durant les périodes les plus dangereuses, un capitaine est nommé pour toute la baillie. Le chef-lieu organise des levées de troupes sur l'ensemble de la circonscription³⁵. Il ne peut donc à lui seul organiser toute la défense, ce qui conduit généralement à la création d'un conseil de guerre³⁶. Mais, ne nous y trompons pas, la création de ce conseil n'est pas forcément le signe d'une menace directe sur la ville. Il s'agit en fait de se donner les moyens de mettre en place rapidement toutes les mesures de défense nécessaires. Généralement, il suffit, pour lancer ce processus, que le conseil de ville apprenne que des troupes se dirigent vers la ville.

Ces opérations de défense doivent être financées et occasionnent des levées d'impôts, qui sont donc également un indice d'un danger ressenti par la ville, d'autant qu'il s'agit de certains impôts spécifiques, traditionnellement employés pour la défense³⁷. C'est ainsi, souvent, dans les comptes urbains que nous trouverons les informations les plus précises. Mais plus encore que les différentes décisions prises par les administrateurs municipaux, c'est la fréquence des réunions du conseil qui permet à l'historien de déceler des périodes de « guerre ». En effet, lorsque le danger est imminent ou présent, les conseillers doivent se rencontrer très souvent pour prendre des décisions puis pour les appliquer. Divers tableaux annuels de l'activité législative du conseil de Sisteron ont bien mis en évidence ce point³⁸.

31. C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 110.

32. « *Quod omnis persona que habeat alias fustas, ferramenta, viratones et alia dicte universitati pertinentia illas et illa per totam diem crastinam tradant et asignerent Romeo Segurani et Matheo de Brusa et sub pena pro qualibet librarium X* » (*ibid.*, p. 137 et 201) ; « *Quicumque habentes arnesium ultra garrementum sue persone illa tradet hominibus non armatis juxta ordinationem* » (*ibid.*, p. 260).

33. *Ibid.*, p. 110. « *Quod de qualibet quartierio intersit unus vel duo capitanei qui dividant partem suum quartierium contingentem de dictis vallatis per dezenias juxta gentium facultates* » (arch. mun. Sisteron, BB 86, registre des ordonnances, fol. 2 r^o) ; « *Ordinatio capitaneorum pro custodia civitatis. [...] Ordinaverunt quod de die ponantur in qualibet portali duo boni homines [...]. Item quod de cero fiat scubia in meniis et habeantur ibi viginti homines qui morentur in locis ubi dicti capitanei ordinabunt* » (*ibid.*, BB 88, fol. 13 v^o) ; « *Quod capitaneii carteriorum civitatis Sistarici ponantur et dividere teneantur omnes homines ipsorum carteriorum in meniis ipsius civitatis* » (*ibid.*, BB 89, fol. 5 r^o).

34. A. Gallo, « La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècles)... », vol. I, p. 355.

35. *Ibid.*, p. 159.

36. *Ibid.*, p. 276 et 354 ; M. Hébert, *Tarascon au XIV^e siècle : histoire d'une communauté urbaine provençale*, p. 113 ; C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 110 et 266 ; L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité... », vol. II, p. 531.

37. A. Rigaudière, « Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle » ; P. Contamine, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques ».

38. A. Gallo, « La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècles)... », vol. II, p. 205-210 et 231.

L'utilisation de l'insécurité par le pouvoir municipal

La préservation de la paix : moteur de l'administration municipale

L'administration municipale fonctionne sur le binôme guerre / paix, ou plus précisément se donne pour ligne directrice d'éviter la guerre pour maintenir la paix. Hormis les quelques cas de villes engagées dans la guerre de l'Union d'Aix, les registres des cités de Provence témoignent de la volonté des conseils de ville de repousser tout danger. L'étude du vocabulaire employé, par exemple pour les villes de Sisteron, Barjols et Brignoles, a mis en exergue l'utilisation de certains verbes témoignant de cet objectif³⁹. Si écarter les dangers est une préoccupation liée à des éléments extérieurs ponctuels, le souci du maintien de la paix va bien au-delà.

Lorsqu'il y a une menace, la raison des ordonnances est la paix, que l'on peut trouver également évoquée sous d'autres formes dans les textes, comme « conservation » ou « tranquilité » ainsi que l'a bien montré Lynn Gaudreault⁴⁰. Le but de l'administration municipale est la paix sociale autant que politique, ainsi que le proclament plusieurs textes théoriques du Moyen Âge⁴¹. Les conseillers sont en poste dans ce but même. Lorsqu'ils sont élus à Brignoles, on précise qu'ils doivent œuvrer « *ad [...] prosperum statum, passificum et tranquillum, totius universitatis ejusdem et singularum personarum ejusdem ville*⁴² ». Ainsi, même dans ce domaine, retrouve-t-on le vocabulaire de la guerre et de la paix⁴³. La municipalité doit, par exemple, défendre les habitants des dangers que font peser sur la communauté les abus des officiers royaux⁴⁴.

La guerre comme justification des ordonnances

Au sein des registres d'ordonnances, c'est surtout comme motifs d'action qu'apparaissent le terme « guerre » et ses dérivés. Ceci est formulé de façon très vague, avec l'emploi, par exemple, de l'expression « *propter guerras*⁴⁵ ». Cela explique l'écart entre l'impression de

39. « *Volentes periculis que evenire possent oviare et dictis societatibus resistere toto posse* » (arch. mun. Sisteron, BB 88, fol. 5 v^o) ; « *Cupientes ipsis periculis evitare* » (C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 268) ; L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité... », vol. I, p. 196.

40. L. Gaudreault, *ibid.*, p. 193-194 ; « *Pro bono statu et conservatione universitatis et singularium personarum* » (arch. mun. Sisteron, BB 89, fol. 39 r^o).

41. « *Quod in casu quod inter singulares personas dicte ville Brinonie forsitan verbis vel factis rumor seu rixa fuerit, sindici unacum duobus consiliariis per eos eligendis incontinenti teneantur et debeat passificare et tractare pacem inter tales. Conantes toto eorum posse villam et gentes ipsius in passe et tranquillitate tenere* » (L. Gaudreault, *ibid.*, p. 194).

42. *Ibid.*, p. 193.

43. *Ibid.*, p. 291.

44. « *Quamobrem pro tuitione et fidei custodia predictorum, ut fideles celcitidini reginali requisiverunt et supplicaverunt dictis dominis officialibus et eorum cuiilibet, quatenus eisdem placeat, pro obviatione predictorum, ut in tranquillitate et pace sub dictione reginalis clementie, salva et in tuto moretur et existat dicta civitas Sistarici et castrum de Balmu et singulares persone ipsorum ac fortalitia ut predicta, prout eorum incumbit officio et quia sunt prepositi ad predicta, defendant, remedient et totis viribus tuheantur, ipsorum dominorum officialium fidelitatem et officium exitantes ; protestantes sollempniter, salvis eorum ymunitatibus et franchesiis et libertatibus, ac protestationibus omnibus alias per eos super hoc factis, a quibus recedere non intendunt, ymo eas repetunt et pro repetitis haberi volunt, quod per eos non stetit, nec stat, nec stare volunt quominus dicta fortalitia, civitas, universitas et singulares persone ipsius tuheantur, defendantur et custodiantur a periculis memoratis, et reginali majestati prout affectuosius veluti fideles ipsius super omnia appetunt et desiderant perpetuo pacifice conserventur* » (arch. mun. Sisteron, BB 79, fol. 30 r^o-v^o).

45. C. Law-Kam Cio, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », p. 234. « *Attentis periculis hodiernis temporibus occurrentibus potissime propter societatem gentium armorum presencialiter sistentium tam in riparia Rodani, comitatibus Valentinesii, Venayssini quam in Provincia, que in castrum de Rocamartina* » (L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité... », vol. I, p. 218-219) ; « *Attentis guerre periculis imminentibus* » (*ibid.*, p. 268).

guerre permanente qui se dégage à la lecture de ces écrits et ce que l'on peut clairement établir comme faits de guerre. Même lorsque le notaire prend soin de préciser le contexte, nous ne pouvons tenir pour acquis les faits présentés par l'administration municipale. L'état de guerre devient un *topos* du discours de la cité, surtout lorsque celle-ci s'adresse à l'administration royale.

Ainsi, le conseil de Sisteron profite de l'insécurité permanente et des frais occasionnés par la défense pour obtenir quelques avantages⁴⁶. Le meilleur exemple date de 1392. Le *castrum* de Banon, assiégié, appelle Sisteron à son secours, qui répond par la négative. Pourtant, peu de temps après, le conseil prétend avoir eu des dépenses à cause de ce conflit, puisque, lorsqu'il met aux enchères une « règle », il dit le faire en raison de « la guerre de Lazer et de Banon⁴⁷ ». De même, l'état de guerre est un argument fréquemment utilisé pour refuser de se rendre aux assemblées des États et donc, à terme, de contribuer aux impôts votés⁴⁸. On se plaint donc souvent de l'insécurité des chemins qui, par ailleurs, n'empêche pas de fréquents déplacements.

À circonstances exceptionnelles, mesures d'exception

Comme l'a noté Lynn Gaudreault pour Brignoles, « l'insécurité est évidemment un stimulus rassembleur⁴⁹ ». Parce qu'il faut agir vite et que le sentiment de peur prédomine, la simple mention d'un danger permet la mise en place de mesures qui sont d'ordinaire soumises à discussion. Alors que les communautés provençales du XIV^e siècle sont très à cheval sur le respect de la durée de charge des officiers royaux, les conseillers n'hésitent pas, durant les périodes troublées, à demander leur maintien. À Brignoles, c'est par exemple un capitaine royal qui reste en poste⁵⁰. À Sisteron, le conseil demande au juge d'occuper son office une année de plus, car « il est expert en armes⁵¹ ». Le grand nombre de mesures qui doivent être décidées puis appliquées dans les périodes de danger fait que les conseillers ne peuvent prendre le temps de maintenir un gouvernement collégial. Le 14 novembre 1390, les syndics et le clavaire sont autorisés à agir sans attendre l'autorisation des conseillers, et ce en raison des « dangers des guerres⁵² ». La guerre, voire la seule menace de la guerre, peut ainsi être instrumentalisée à des fins politiques, ce qui incite à une certaine méfiance vis-à-vis des argumentations municipales reposant sur la notion de danger. Nous savons, par ailleurs, que la période de la fin du XIV^e siècle a été propice au développement des administrations urbaines, qui ont supplanté l'autorité royale dans la gestion des crises⁵³.

Nous avons vu que le « temps de la guerre », expression souvent employée dans les écrits administratifs de l'époque, pouvait difficilement être défini. Des signes peuvent être

46. A. Gallo, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus...* », p. 157.

47. « *Captionem castri de Bannono et universitatem rogantem ut eis velit subvenire et succurrere in gentibus armorum equestribus et peditibus [...], attento quod Chamisardus est Lazari cum exercitu gentium armorum et cotidie augmentatur [...]. Ideo premissis de causis ipsa universitas in aliquibus gentibus non potest subvenire* » (arch. mun. Sisteron, BB 93, fol. 47 r°-48 v° et 36 r°).

48. M. Hébert, *Regeste des états de Provence : 1347-1480*, p. 160 et 167.

49. L. Gaudreault, « Pouvoir, mémoire et identité... », vol. I, p. 200.

50. *Ibid.*, p. 218-219.

51. « *Quia ipse est expertus in armis, et in omnibus attentis temporibus occurrentibus, fuit ordinatum quod per consilium et universitatem Sistarici requiratur pro uno alio anno* » (arch. mun. Sisteron, BB 93, fol. 41 v°).

52. « *Attendentes guerrarum pericula que modernis temporibus vident, [...] ordinaverunt [...] quod sindici et clavarius hoc facere possint nulla expectatione licentia aliorum consiliariorum* » (*ibid.*, BB 92, fol. 11 v°).

53. M. Hébert, *Tarascon au XIV^e siècle...*, p. 101.

perçus *a priori*, mais nécessitent d'être compilés. Une étude sur le long terme permet de percevoir ce qui relève vraiment d'un conflit. Cette complexité émane du sentiment d'insécurité prédominant dans les écrits des villes de la Provence de la fin du XIV^e siècle, qui, bien qu'elles soient victimes, ont su tourner habilement la situation à leur avantage. Sans remettre en cause la réalité des violences et des dangers de la période, il est bon d'être prudent dans l'interprétation des témoignages parvenus jusqu'à nous, en raison tout d'abord de leur nature. S'il n'y a pas, à l'évidence, de méthode infaillible pour déterminer les moments de guerre dans les villes provençales de la fin du XIV^e siècle – du moins à partir des seules sources municipales –, le présent article aura, nous l'espérons, permis d'attirer l'attention des médiévistes sur la nécessaire « mise en perspective historique du concept de sécurité », ainsi que le recommandait le programme de ce congrès.

Résumé

En Provence, la seconde moitié du XIV^e siècle voit l'enchaînement des dévastations des routiers et des conflits liés à l'instabilité politique du comté. Les populations vivent ainsi durant plusieurs décennies dans un contexte d'insécurité qui semble permanent, ainsi qu'en témoignent les archives administratives des communautés urbaines et rurales. L'impossibilité de comparaison avec des sources narratives, qui font défaut dans l'espace provençal, limite une stricte définition du temps de la guerre et du temps de la paix. Pour tenter d'y remédier doivent être combinées une étude du vocabulaire des dangers ressentis et de la présence des ennemis, une analyse des thèmes des ordonnances municipales et l'élaboration d'un calendrier des conflits. La tâche est d'autant plus difficile que l'insécurité fait partie intégrante du discours politique des administrations municipales.

Bibliographie

- AURELL Martin, BOYER Jean-Paul et COULET Noël, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence (Le Temps de l'histoire), 2005.
- CONTAMINE Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue historique*, t. CCLX, fasc. 1, 1978, p. 23-47.
- GALLO Alexandra, « *Quia talis tractatus longus esset et sumptuosus*, argumenter les finances de guerre à Sisteron en 1391 », *Provence historique*, t. LVIII, fasc. 232, avril-juin 2008, p. 137-159.
- GALLO Alexandra, « La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècles). L'exercice du pouvoir urbain : rythmes et enjeux », thèse de doctorat, Aix-en-Provence, université de Provence, novembre 2009, 3 vol.
- GALLO Alexandra, « Le développement d'un réseau diplomatique par le conseil de ville de Sisteron au XIV^e siècle », dans *Les Relations diplomatiques au Moyen Âge : formes et enjeux*, actes du 41^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, Lyon, 3, 4, 5 et 6 juin 2010, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011 (Histoire ancienne et médiévale, 108), p. 219-226.
- GAUDREAU Lynn, « Pouvoir, mémoire et identité : le premier registre de délibérations communales de Brignoles (1387-1391), édition et analyse », mémoire de maîtrise, Montréal, université du Québec, mai 2010, 2 vol.
- GOUIRAN Gérard et HÉBERT Michel (éd.), *Le Livre Potentia des États de Provence (1391-1523)*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Documents inédits sur l'histoire de France, 25), 1997.
- GUÉNETTE Maryse, « Une ville aux prises avec la guerre. Brignoles à la fin du XIV^e siècle », *Provence historique*, vol. XL, fasc. 162, 1990, p. 429-441.
- HÉBERT Michel, *Tarascon au XIV^e siècle : histoire d'une communauté urbaine provençale*, La Calade, Édisud, 1979.
- HÉBERT Michel, *Regeste des états de Provence : 1347-1480*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Documents inédits sur l'histoire de France, 37), 2007.
- LAW-KAM CIO Cynthia, « Édition commentée du premier registre de délibérations municipales de la ville de Barjols (1371-1393) », mémoire de maîtrise, Montréal, université du Québec, janvier 2009.
- NICOLAS Nathalie, *La Guerre et les Fortifications du Haut-Dauphiné : étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2005.

RIGAUDIÈRE Albert, « Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle », *Revue historique*, t. CCLXXIII, fasc. 1, 1985, p. 19-95.

VENTURINI Alain, « La guerre de l'Union d'Aix », dans *1388, la dédition de Nice à la Savoie : actes du colloque international de Nice, septembre 1988*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 22), 1990, p. 36-142.

La complexité de la guerre entre Turcs et Byzantins (xive-xve siècles)

Élisabeth MALAMUT

Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M), UMR 7298

Université d'Aix-Marseille I

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

On a l'habitude de distinguer les concepts de guerre et de paix comme antinomiques, ce qui est vrai dans nos sociétés contemporaines d'États-nations. Une nation est en guerre contre une autre, ce qui d'ailleurs peut se décliner de différentes manières. Plus complexe déjà est la guerre civile, surtout si elle fait appel aux puissances extérieures, lesdites puissances pouvant être en paix et pourtant intégrées dans une confrontation plus ou moins masquée sur le territoire en guerre. Dans la société médiévale, les états de guerre et de paix entre les puissances sont encore plus difficiles à déterminer du fait de la complexité des rapports entre les hommes de l'époque, les liens de proximité et de dépendance s'avérant aussi forts que les rapports entre puissances. Je voudrais ici donner deux exemples, à l'heure où les Turcs sont aux portes de Constantinople, le premier au milieu du xive siècle, quand l'Asie Mineure occidentale est désormais divisée en une série d'émirats turcs qui se sont substitués à l'ancien Empire seldjoukide et que l'un d'eux, celui d'Aydin, entretient des liens étroits avec l'un des protagonistes de la guerre civile qui a ébranlé l'Empire byzantin de 1341 à 1347 ; le second exemple est celui de l'empereur Manuel II, vassal de Bayezid, qui dut partir en campagne sous la bannière du sultan ottoman entre 1390 et 1393.

L'aventure de l'émir d'Aydin

L'aventure très particulière de l'émir d'Aydin, Umur Pacha, qui scella son destin à celui de Byzance, nous est relatée par le *Destan d'Umur Pacha*, l'une des plus anciennes chroniques ottomanes rédigées au xv^e siècle, dont la seconde partie est consacrée à l'histoire de l'émir d'Aydin¹. De cette œuvre de 7 460 vers, composée par le chroniqueur Enveri et appelée couramment geste, seul le livre XVIII, avec 2 514 vers consacrés à l'émir d'Aydin, nous intéresse. Il s'est largement inspiré des ouvrages byzantins contemporains des faits, et principalement de l'*Histoire de Grégoras*² et des *Mémoires de Cantacuzène*³.

Le milieu du xive siècle est, en ce qui concerne l'Asie Mineure turque, une période intermédiaire entre la chute de l'Empire seldjoukide au début du xive siècle et la formation de l'Empire ottoman. C'est justement là que se situe la geste d'Umur Pacha au cœur de l'avancée des Turkmènes venus en Anatolie, établis sur les marches-frontières de l'Empire

1. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha (Düstürname-I Enveri)* ; P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident : recherches sur « La Geste d'Umur Pacha »*.

2. L. Schopen et I. Bekker (éd.), *Nicephori Gregorae Byzantina historia : graece et latine*.

3. L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV : graece et latine*.

seldjoukide dans des principautés appelées beyliks ou émirats. L'histoire des émirats turcs d'Asie Mineure, principalement ceux de Saruchan et d'Aydin, est celle d'une suite de pirateries sur mer et de razzias, le plus souvent pour leur propre compte, mais aussi pour celui des Byzantins ou d'autres chrétiens d'Orient. Du côté byzantin, après la reconquête de Constantinople, le règne de Michel VIII a été en grande partie occupé par les tentatives de Charles d'Anjou de reconquérir la capitale et ce n'est que dans les années 1280 que l'empereur a tenté d' enrayer la progression des Turcs dans les vallées du Caystre et du Méandre. Le règne de l'empereur Andronic II (1281-1321) s'est avéré catastrophique avec la disparition de la flotte byzantine et la réduction drastique de l'armée de terre et, en corollaire, le recours aux Catalans qui, après quelques succès sur les Turcs, finirent par se retourner contre les Byzantins. Quelques années plus tard, le nouvel empereur, Andronic III, eut une politique plus dynamique en Égée et, dès 1329, reprit Chios aux Génois, l'année même où Umur Pacha prit possession du port de Smyrne et en fit une base pour les corsaires turcs⁴. En 1329, la flotte d'Umur Pacha attaqua au large de Ténédos des bateaux chrétiens qui se dirigeaient vers Constantinople. Les premiers contacts entre Umur Pacha et l'empereur byzantin Andronic III datent de 1331 à cause des incursions d'Umur à Gallipoli et en mer Égée⁵. Quelques années plus tard, en 1336, alors qu'Umur, devenu émir d'Aydin, a entrepris le siège d'Alasehir (Philadelphie, une des dernières places byzantines située en Asie Mineure)⁶, Andronic III demanda une entrevue avec l'émir. Cette entrevue aurait eu lieu « en terrain byzantin », sur la galère impériale, à Qara Burun (Melaina Akra dans le territoire d'Aydin⁷). La geste fait d'Andronic III l'obligé d'Umur, auquel il aurait fait cadeau de l'île de Chios « pour n'avoir à subir de lui aucun dommage », ce qui est tout à fait invraisemblable, mais il est certain qu'il y eut un accord à la suite de cette entrevue. Jean Cantacuzène, dans ses *Mémoires*, donne des événements une version élaborée, dans laquelle il aurait joué un rôle primordial. C'est en cette occasion, en effet, que des liens d'amitié se seraient forgés entre lui, grand domestique, le serviteur alors le plus élevé de l'empereur, et Umur Pacha. Alors que l'empereur Andronic III était retourné dans la capitale, une nouvelle entrevue entre Jean Cantacuzène et Umur se déroula peu après à Clazomènes où, durant quatre jours, Umur traita, dit-on, magnifiquement son hôte. Les liens d'amitié se renforçèrent et Umur consentit à toutes les demandes de Cantacuzène, en particulier d'abandonner le siège de Philadelphie et même de renoncer au tribut habituel. Mieux encore, il aida les Byzantins à reprendre l'île de Mitylène et la Nouvelle Phocée, occupées par les Génois⁸. Si des liens d'amitié, mais aussi de fraternité se nouèrent entre Cantacuzène et Umur, qui subit tout au long de sa vie l'ascendant du grand domestique, il faudrait plutôt les faire remonter à quelques années auparavant (lors de l'incident de Gallipoli ?) et c'est sans doute à la suite d'une correspondance assidue entre les deux hommes qu'eut lieu l'entrevue de Qara Burun. À Clazomènes, ils durent conclure un pacte d'amitié éternel⁹.

4. P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 55-58. À cette époque, l'émir d'Aydin est son père Mehmed Beg.

5. *Ibid.*, p. 72. La rencontre des deux flottes s'est soldée par un simple échange verbal entre Umur et l'empereur selon Cantacuzène, historien et acteur contemporain des événements (L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV...*, vol. I, p. 170-173). Umur a contrevenu à l'ordre de son père et s'est allié au fils de l'émir de Saruchan pour cette expédition.

6. P. Lemerle, « Philadelphie et l'émirat d'Aydin ».

7. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 1033-1084. Le Destan insiste sur le fait qu'Umur serait monté à bord de la galère impériale car Andronic III aurait eu peur de se trouver à terre. En fait, Qara Burun était une terre de l'émirat d'Aydin et Andronic, pour une raison de prestige, ne voulait pas fouler une terre autrefois byzantine et devenue turque.

8. L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV...*, vol. I, p. 476-479.

9. P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 112-113.

Toute la suite de la geste d'Umur Pacha semble déterminée par l'amitié et l'alliance d'Umur avec Cantacuzène. En juin 1341, après la mort d'Andronic III, Anne de Savoie devint régente au nom de son fils Jean V Paléologue et la guerre civile se déclara rapidement entre la régence à Constantinople et Cantacuzène, réfugié à Didymoteichon de Thrace et autoproclamé empereur. Umur Pacha fut alors partie prenante de cette guerre au nom de Jean Cantacuzène. Ainsi, en 1342, alors que Cantacuzène était parti en expédition, Didymoteichon, où résidait sa femme, fut encerclé par l'armée de Constantinople, puis par les Bulgares venus au secours de l'épouse de Cantacuzène, mais s'avérant au fil du temps des alliés trop zélés. Une ambassade fut donc envoyée à Umur :

« Alors Domestikos [Cantacuzène] écrivit une lettre
 Et prépara pour le pacha une importante ambassade [...].
 L'ambassadeur emportait des présents sans nombre.
 Il arriva alors à Izmir
 Et, quand il fut en présence du pacha,
 Il se prosterna et frappa son front contre terre.
 Dans sa lettre, il écrivait : "Ô Shah Adolescent,
 Puissest-tu vivre éternellement ! Ton frère s'en est allé.
 C'est toi maintenant le sultan du monde,
 Il n'y a pas de doute, c'est toi le khan des terres et des mers.
 Le tekfur [l'empereur Andronic III] m'a confié son fils [Jean V]
 Jusqu'à ce qu'il grandisse, ainsi que son pays ;
 Mais maintenant le pays s'est révolté et ne m'accepte pas [...].
 Accorde-nous ta faveur et ta bienveillance, aide-nous,
 Sois généreux, repousse notre ennemi."
 Il y avait encore écrit dans cette lettre :
 "Si Dieu me trouve digne de voir ton visage,
 je sacrifierai ma tête et mon âme à ton service,
 tout ce pays est le tien, Ô Padishah !
 Nous, tes esclaves, venons en suppliant te rendre hommage,
 d'âme et de cœur nous nous prosternons sur ton seuil."
 Il lut la lettre, en vit le contenu
 Il envoya prévenir ses hommes et fit ses préparatifs.
 "J'arrive incessamment", écrivit-il en réponse¹⁰. »

Ce récit témoigne des liens entre Cantacuzène et Umur, où ce sont les Byzantins qui se disent « esclaves et suppliants » d'Umur, ce qui est certainement le reflet de la volonté de l'auteur de la geste, qui doit montrer Umur comme le *gazi*, le combattant de la foi. Il n'est pas question, en effet, de le dire « au service des Infidèles », ce qu'il est en réalité, puisqu'il va aider Cantacuzène contre ses ennemis dans la guerre civile, c'est-à-dire, contre Anne de Savoie et les partisans de la régence à Constantinople. Donc Umur débarqua à Tounca, à l'embouchure de l'Hèbre en Thrace, puis remonta avec son armée à Didymoteichon. Après une très dure campagne où les Turcs furent décimés en particulier à cause d'un froid terrible, ils repartirent chez eux au cœur de l'hiver 1342-1343 au terme d'une campagne qui ne fut guère glorieuse, ce que dissimule habilement le texte en ne relatant pas le retour d'Umur à Smyrne avec les débris de son armée¹¹.

Quelque temps plus tard, de Berrhoia en Macédoine, Cantacuzène envoya une seconde ambassade à Umur, pour tenter de renverser à Thessalonique le pouvoir des zélotes, ses

10. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 1335-1361. Pour les sources d'Enveri et la lettre de Cantacuzène, voir P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 146.

11. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 1373-1400. Voir les récits de Cantacuzène et de Grégoras sur la dure campagne d'Umur pendant l'hiver 1342-1343 (L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV...*, vol. II, p. 344-348 ; L. Schopen et I. Bekker (éd.), *Nicephori Gregorae Byzantina historia*, vol. II, p. 648-652).

ennemis acharnés et fidèles à la régence. Cette campagne fut un fiasco¹², mais c'est au retour de cette expédition menée par Cantacuzène et Umur, quand ils se trouvèrent réunis à Didymoteichon au début du printemps 1344, que se situe l'épisode curieux de la fille de Cantacuzène, Despoina¹³ :

« Quand le pacha rentra à la ville avec le tekfur [Cantacuzène],
 Un grand festin avait été préparé, comme pour des noces ;
 Il invita le pacha dans sa maison,
 Il y avait fait spécialement préparer une fête ;
 Il dit : *“Que le pacha vienne me voir, car je suis malade*
Et je veux lui demander un remède pour mon mal.”
 Le pacha se rendit dans la nuit à la maison du tekfur,
 Afin de le soulager et de le réjouir par sa vue.
 Il vit tout le palais décoré, ce bel endroit avait été transformé en paradis.
 Le tekfur avait trois filles, belles comme des huris,
 Leurs vêtements de la tête aux pieds étaient de l'or et des richesses ;
 Elles étaient toutes trois couvertes de pierres précieuses,
 Quel plaisir pour celui qui pouvait les voir !
 Tous les begs et ces filles s'y trouvaient,
 Elles se tenaient là, adorables comme des huris.
 L'une des filles s'appelait Despina, elle était belle,
 Jamais sa pareille en beauté n'avait vu le jour.
 Quand le tekfur les laissait voir,
 Aucune d'elles ne laissait les âmes séjournier dans les corps.
 Mais il ne leva pas la tête pour les regarder,
 Il baissa les yeux, le shah des gazis.
 Le tekfur lui dit : *“Ô Seigneur du monde,*
Je suis ton pauvre esclave, tu es mon khan !
Mes biens, ma tête, mon fils, ma fille, tout est à toi :
Tout ce qui dans ce monde est à nous est à toi ;
Prends donc pour toi l'une de ces trois filles.”
 Le pacha les vit, il en fut ébloui,
 Il rougit, se retourna et regagna sa tente.
 Il jeta son frère le tekfur dans le désespoir.
 Un mécréant vint le trouver et lui dit : *“Ô Monarque !*
Prends donc sa fille, ne rends pas le tekfur honteux.”
 Le pacha dit alors à ce mécréant :
“Mais cela se fait-il de donner sa fille à son frère ?
Le tekfur est mon frère, sa fille est ma fille,
Dans notre religion cela ne se fait pas¹⁴.” »

On rappellera que Cantacuzène avait trois filles, l'une, Marie, épouse de Nicéphore d'Épire, une autre, Hélène, qui épousera Jean V, et enfin Théodora, qui épousera plus tard Orhan, l'émir ottoman, au terme d'un traité d'alliance au début de l'été 1346. Il n'est pas extravagant de penser que, dans les conditions difficiles, où se trouvait Cantacuzène au printemps 1344, il ait proposé sa fille Théodora en mariage à Umur pour sceller leur alliance, comme il était habituel à cette époque. Mais une autre donnée s'impose : les liens d'amitié entre Umur et Cantacuzène sont devenus à cette époque des liens de parenté. Cantacuzène et Umur Pacha sont liés par la « fraternité spirituelle », qui interdit par consé-

12. L. Schopen (éd.), *ibid.*, p. 383-394 ; L. Schopen et I. Bekker (éd.), *ibid.*, p. 665-676. Pour les échecs de Cantacuzène et les succès diplomatiques de la régence de Constantinople, qui parvint à persuader Umur de repartir et lui en donna les moyens en équipant une flotte à son service, voir I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 1840-1850 et P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 158, 176 et suiv.

13. *Despoina* est le terme généralement employé par les Turcs pour désigner l'épouse byzantine d'un sultan.

14. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 1745-1774 ; P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 175.

quent le mariage d'Umur avec Despoina. En grec, cette adoption en fraternité était connue non seulement au sein de l'élite aristocratique, mais aussi entre l'empereur et un puissant, qui, en échange, rendait un service armé.

Une troisième expédition d'Umur au service de Cantacuzène se situe à l'été 1345, lorsque les Latins de Smyrne sont dans une position difficile et qu'Umur a les mains libres pour partir aider celui qu'il appelle « son frère¹⁵ ». Cette expédition-ci se compliqua du fait que se joignirent à Umur les fils d'autres émirs, et notamment celui de Saruchan, émirat qu'il avait dû traverser pour gagner les Détroits, car les Latins de Smyrne avaient détruit sa flotte et il n'avait pu partir directement de Smyrne vers le rivage de Thrace. L'armée turque compte vingt mille cavaliers, effectif énorme. La geste ne parle pas de l'arrivée d'Umur à Didymoteichon ni de sa rencontre avec Cantacuzène, car il faut laisser sous silence le dévouement passionné d'Umur pour Cantacuzène. Ensemble, ils mirent fin à la rébellion de Momcilo, un prince bulgare qui se louait au plus offrant, et finalement agissait pour ses intérêts (juillet 1345)¹⁶. Ils devaient ensuite porter aide à la ville byzantine de Serrès, assiégée par Dusan, le tsar serbe, mais ils prirent le chemin de Constantinople en apprenant l'assassinat du grand-duc de la flotte, Alexis Apokaukos, qui détenait jusque-là les rênes du pouvoir¹⁷. C'est alors que Suleyman, le fils de Saruchan, tomba malade et mourut et que les Turcs durent repartir précipitamment à Izmir¹⁸. Les conséquences pour les Byzantins furent assez graves : le tsar serbe Dusan prit Serrès (25 septembre 1345)¹⁹. Mais, à l'été 1346, Umur agit encore pour son ami Cantacuzène en noyautant une armée turque envoyée par l'émir de Saruchan à Anne de Savoie²⁰.

Fin 1347-début 1348, Jean VI Cantacuzène régnait alors à Constantinople. Il envoya une ambassade au pape Clément VI à Avignon pour dissiper les rumeurs qui avaient couru sur lui pendant la guerre civile et en particulier son amitié supposée avec les Turcs²¹. Il prenait les engagements les plus solennels de lutter de sa personne contre les Turcs et contre son allié le plus fidèle, Umur (5 mars). Or, peu de temps après, en avril 1348, Cantacuzène se prépara à une nouvelle campagne contre Dusan et demanda une nouvelle fois à son ami Umur de lui amener les troupes d'Asie. Cantacuzène est muet sur cet épisode. C'est Grégoras qui nous informe²². Mais Umur fut tué en attaquant le château de Smyrne avant de partir au secours de son ami (mai 1348). Que peut-on en conclure ? L'empereur, dans l'intérêt de sa politique occidentale, renie officiellement par lettres diplomatiques ses liens avec les Turcs (n'accuse-t-on pas Cantacuzène d'avoir invité les Turcs à traverser le Bosphore ?) et, ensuite, fait appel à « son frère » pour une campagne contre les Serbes.

15. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 2310.

16. *Ibid.*, 2321-2326.

17. *Ibid.*, 2329-2342 ; L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV...*, vol. II, p. 546-550. L'assassinat d'Apokaukos eut lieu le 11 juillet 1345.

18. I. Mélikoff (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha*, 2343-2365.

19. L. Schopen (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV...*, vol. II, p. 550-551 ; P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 211 et 216-217.

20. L. Schopen (éd.), *ibid.*, p. 593-596 ; P. Lemerle, *ibid.*, p. 222-223 ; F. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, t. V, *Regesten von 1341-1453*, n° 2906.

21. L. Schopen (éd.), *ibid.*, vol. III, p. 53 ; R.-J. Loenertz, « Ambassadeurs grecs auprès du pape Clément VI, 1348 » ; É. Malamut, « Ambassades byzantines en Occident (xiv^e-xv^e siècles) : nouvelles perspectives sur les processus diplomatiques et leurs acteurs » ; P. Lemerle, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident...*, p. 224-226.

22. L. Schopen et I. Bekker (éd.), *Nicephori Gregorae Byzantina historia*, vol. II, p. 834-835.

Manuel II et le sultan ottoman

L'exemple des relations du jeune empereur Manuel II avec le sultan ottoman rend compte également de la difficulté d'énoncer clairement la notion de « guerre » et d'« ennemi » à cette époque où l'empire n'est plus un État souverain. Au lendemain de la défaite des Serbes face aux Ottomans à la Maritsa en 1371 et du retour de Jean V d'Italie, où il n'avait obtenu aucune promesse de secours des États occidentaux, les princes des Balkans, parmi lesquels l'empereur byzantin, sont devenus vassaux des Ottomans, comme en témoigne la mention d'une campagne commune menée par l'empereur Jean V et son fils Manuel, alors âgé de 23 ans, au service du sultan en vertu du traité de 1373²³. Il semble que le jeune empereur servait toujours Murad en mai 1381, quand son père modifia en faveur de son fils aîné Andronic IV ses dispositions dynastiques, rompant avec les résolutions qu'il avait prises huit ans auparavant quand il avait couronné Manuel empereur et l'avait désigné comme son successeur (25 septembre 1373)²⁴. C'est alors que le jeune empereur s'enfuit secrètement à Thessalonique (automne 1382), y prit le pouvoir et renonça à la politique de sujétion à l'Ottoman, qui caractérisait la politique de Jean V²⁵. Son but était de rétablir la souveraineté byzantine sur la Macédoine et la Thessalie. Les débuts furent couronnés de succès : en 1382, la ville de Serrès était sous contrôle byzantin²⁶. Pendant l'hiver 1382, un esprit de résistance aux Turcs flotta sur Thessalonique : le métropolite Isidore Glabas assurait à son peuple de fidèles que la présence de Manuel permettrait d'affronter le terrible danger qui pesait sur eux ; de nombreux citoyens se déclaraient volontaires pour combattre aux côtés de Manuel et certains Constantinopolitains venaient même se joindre à eux²⁷. En 1382-1383, Manuel remporta plusieurs victoires sur les Turcs. Il était considéré comme le « libérateur » des Romains :

« Voici ce que dit la rumeur : d'un côté, les barbares fuient ; de l'autre, les Romains attaquent ; ceux qui faisaient peur tremblent, tandis que ceux qui étaient habitués à trembler répandent la terreur. On nous a signalé les prises de forteresses, la libération des prisonniers et une armée puissante capable de couvrir un grand territoire ; et plus encore, que les portes des villes qui étaient fermées depuis longtemps sont désormais ouvertes et que leurs habitants s'élancent à l'extérieur et font des prisonniers. La fortune a complètement changé de camp en notre faveur et tu es celui qui a été capable d'accomplir ces formidables actions ; par ta seule venue, tu as élevé les humbles esprits de tes compagnons et persuadé les soldats d'imiter la valeur de leurs ancêtres... Nous verrons ce jour, ô Libérateur, où nous couronnerons les messagers et publiquement offrirons un sacrifice à Dieu au nom de la liberté²⁸. »

Démétrios Cydonès, un grand lettré²⁹, a cédé à la rhétorique antiquisante, mais son regard constantinopolitain est intéressant : il met d'abord en lumière le parti d'opposition à Jean V qui a signé le traité du 2 novembre 1382 renouvelant la soumission de l'empereur byzantin

23. J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425): A Study in Late Byzantine Statesmanship*, p. 18.

24. *Ibid.*, p. 42 ; G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus in Thessalonica, 1382-1387*, p. 27 et 45.

25. G. T. Dennis, *ibid.*, p. 60 ; N. Necipoglu, *Byzantium Between the Ottomans and the Latins: Politics and Society in the Late Empire*, p. 41-55.

26. Pour le sort de Serrès entre 1371 et 1383, voir J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425)*..., p. 47, n. 129 ; G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus*..., p. 65-67.

27. G. T. Dennis, *ibid.*, p. 60 (homélie d'Isidore Glabas), p. 64 et 70-72 ; J. W. Barker, *ibid.*, p. 48, n. 130 (printemps 1383, recommandation de Cydonès pour Théodore Cantacuzène).

28. Cydonès, lettre 244 (R.-J. Loenertz (éd.), *Démétrius Cydonès, Correspondance*, vol. II, p. 147-148).

29. Démétrios Cydonès, né à Thessalonique vers 1323, était à la fois le professeur vénéré de Manuel et l'un de ses amis les plus intimes. C'était un théologien, un lettré en même temps qu'un homme d'État. Sa correspondance compte environ quatre cent cinquante lettres (R. J. Loenertz (éd.), *Démétrius Cydonès, Correspondance*). Il subit la disgrâce de Jean V pour sa prise de position en faveur de Manuel à Thessalonique et dut résilier ses fonctions en 1385-1387.

à Murad. Manuel symbolise le parti de la lutte contre les Turcs qui, à cette date, est encore influent dans la capitale³⁰. Ensuite, il semble que l'allusion à la libération du siège de Serrès par les Turcs soit assez claire³¹. Enfin, Cydonès déclare se prononcer pour Manuel pour deux raisons : parce qu'il a confiance en Manuel et en ses capacités, avec l'aide de Dieu, et parce qu'il se réjouit que sa patrie, sa terre natale, ait trouvé celui qui a réussi à bouter les barbares hors de son territoire et ait par conséquent l'honneur d'être le berceau de la liberté³². L'hiver 1382-1383 fut donc celui où tous les espoirs semblaient permis.

La réaction de Murad fut à la hauteur de la révolte : pour soumettre celui qu'il considérait comme son vassal, il envoya le terrible Khairaddin Pacha³³ et, le 19 septembre 1383, Serrès fut prise par les Turcs. Commença alors le long siège de Thessalonique. La guerre ouverte entreprise par Manuel pendant toutes ses années fut considérée par son père comme la pire des humiliations et tout ralliement à sa cause était en public objet de calomnie : en témoigne la campagne orchestrée contre Jean Asen, suspecté de vouloir gagner « le nouvel empire », c'est-à-dire Thessalonique sous le règne de Manuel³⁴. Le choix de Manuel de faire la guerre aux Turcs portait atteinte aux relations vassaliques liant l'empereur Jean V à Murad et entraînait des conséquences néfastes pour la survie de ce qu'il restait d'empire, y compris Thessalonique. Dans le naufrage des possessions byzantines, avec la perte des principales villes de Thrace (Didymoteichon, Andrinople), Thessalonique symbolisait avec Constantinople le dynamisme économique et intellectuel de l'ancien empire aux yeux des Byzantins mais aussi des étrangers. D'ailleurs, les Thessaloniciens, dès l'été 1383, commençaient à se détacher de Manuel et l'enthousiasme cédait progressivement à la lasitude : Manuel en imputait la cause à leur soif d'or, tout en sachant très bien qu'ils étaient presque tous réduits à la mendicité et que peu nombreux étaient ceux qui allaient se coucher sans la faim au ventre :

« En fait, nous avons besoin de la richesse de Crésus ou d'une éloquence au-dessus de la moyenne pour les persuader de supporter une pauvreté en tout honneur plutôt que désirer une richesse mal famée. Mieux encore, ils doivent être convaincus qu'il est plus noble et bien moins honteux de souffrir volontairement le sort des esclaves pour la sauvegarde de leur liberté que de tenter, après être devenus des esclaves dans leur cœur, d'obtenir les droits des hommes libres³⁵. »

Toute la société thessalonicienne était touchée : grands propriétaires qui voyaient leurs terres confisquées par les Ottomans ou rendues incultes par l'abandon de leurs exploitants, marchands n'ayant plus de place internationale pour commerçer, banquiers dont les prêts n'étaient plus remboursés, mais c'est certainement le peuple qui souffrait le plus³⁶. À la fin de l'année 1383, au début d'un siège qui devait durer près de quatre ans, Khairaddin proposa aux Thessaloniciens le choix entre payer tribut ou subir le pillage et le massacre par l'armée turque³⁷. Le 26 octobre, lors de la fête du saint patron Démétrios, le métropolite fit une homélie où il remerciait le Ciel d'avoir envoyé Manuel pour les assister dans le terrible châtiment voulu par Dieu et les guider dans leur choix³⁸. C'était en effet une allusion au rôle de conseiller que Manuel avait endossé en adressant aux Thessaloniciens son *Discours sous*

30. G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus...*, p. 64.

31. *Ibid.*, p. 69.

32. Cydonès, lettre 247 (R.-J. Loenertz (éd.), *Démétrius Cydonès, Correspondance*, vol. II, p. 150-151).

33. Chalkokondylès I, 42, 5-10.

34. G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus...*, p. 59 et 109 ; J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425)...*, p. 50, n. 137.

35. G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 4.

36. N. Necipoglu, *Byzantium Between the Ottomans and the Latins...*, p. 56-83.

37. G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus...*, p. 78-79.

38. *Ibid.* (texte cité)

forme de conseil, où il soulignait que l'alternative était de mourir pour la liberté ou se soumettre totalement au joug honteux des Barbares, ce qui ferait des Thessaloniciens, habitués à la condition d'hommes libres, des esclaves³⁹. Il dénonçait déjà certains qui préféraient se soumettre et payer tribut plutôt que combattre les Ottomans. Il exhortait au contraire les citoyens à se défendre pour recouvrer leur liberté, mais aussi à placer leurs espoirs dans la négociation avec les Turcs afin d'obtenir un vrai traité de paix, ce qui impliquait une démarche diplomatique. Qu'entendait Manuel par réel traité de paix ? Nous ne savons pas ce qu'il en fut des négociations de Manuel avec les Turcs, si ce n'est qu'elles n'aboutirent pas ; nous en aurions eu quelque écho sinon⁴⁰. Mais Manuel rappelait que Thessalonique, depuis sa reddition à Jean Vatatzès en 1246, bénéficiait d'un privilège fiscal⁴¹. Par ailleurs, il dépensa toute son énergie et ses ressources financières pour envoyer des ambassades à tous ceux qui pourraient lui venir en aide, en particulier son frère Théodore en Morée, mais aussi le pape Urbain VI⁴². Finalement, une partie de la classe dirigeante des Thessaloniciens, soutenue par le clergé et les moines hésychastes, ulcérés des tentatives de rapprochement avec l'Église de Rome, se désolidarisa des projets de Manuel et n'hésita pas à les dénoncer publiquement : « La tentative de libérer notre terre natale des Turcs équivaut clairement à déclarer la guerre à Dieu⁴³. » Manuel dut fuir Thessalonique trois jours avant la capitulation de la ville (9 avril 1387). Il se réfugia à Lesbos, alors sous la domination de Francesco Gattilusio, où il planta sa tente à l'été 1387, faute d'être autorisé à résider à l'intérieur des murs de la ville de Mitylène. Il expédia alors une lettre à son ami Cabasilas où il dit avoir passé son temps à Thessalonique à combattre les Infidèles pour le salut des citoyens pour lesquels il avait risqué sa vie jour et nuit. Ceux-là mêmes qui auraient dû lui être reconnaissants des dangers que, pour eux précisément, il avait affrontés, l'accusaient de tyrannie parce qu'il ne les avait pas laissé trahir leur liberté de vile manière, sous-entendu « négocier avec l'ennemi leur liberté⁴⁴ ».

Pourtant, dès l'automne de la même année, on le retrouve à Bursa, capitale ottomane de l'époque, sur la demande de Murad lui-même⁴⁵, pour se mettre au service du sultan. Là encore, le passage du glorieux résistant de Thessalonique aux Turcs à la condition de fidèle vassal des Ottomans jusqu'en 1394 n'est guère compréhensible dans notre monde d'États-nations qui prédomine aujourd'hui. À l'époque médiévale où les liens personnels d'homme à homme – liens d'amitié, de familiarité et de proximité – l'emportaient sur le dévouement du citoyen à la patrie, il faut imaginer que Murad récompensait la vaillance du révolté en l'acceptant auprès de lui et se réjouissait de s'immiscer dans les querelles familiales des Paléologues. Quant à Manuel, une fois brisé son rêve de libérer la ville, déçu des Thessaloniciens qui le forçaient à partir pour pouvoirs remettre la ville aux Turcs, l'accusaient de tyrannie et préféraient recouvrer leurs droits communaux et leur prospérité

39. B. Laourdas (éd.), « Manuel II Palaeologus, "O symbouleutikos pros tous Thessalonikeis" », analysé par G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus...*, p. 82-84.

40. La correspondance de Manuel pendant les premières années de siège (1383-1384) témoigne des conditions difficiles des Thessaloniciens et de l'ardeur de Manuel, qui s'en remet à Démétrius, le patron de la ville, pour leur donner la victoire, mais en même temps du désir qu'il avait d'être conforté dans sa résistance aux Turcs par ses amis restés à Constantinople qui pouvaient avoir pris le parti de la collaboration. Voir ses lettres à Nicolas Cabasilas (G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 6-7, p. 16-21).

41. É. Patlagean, « L'immunité des Thessaloniciens ».

42. Voir sa lettre à Cydonès datée du printemps 1385 et la réponse de ce dernier l'hiver de la même année (G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 8, p. 21-23).

43. Cydonès, lettre 324 (R.-J. Loenertz (éd.), *Démétrius Cydonès, Correspondance*, , vol. II, p. 39-42).

44. Ce discours en forme de lettre est envoyé à Nicolas Cabasilas, un mystique célèbre pour son savoir et sa grande spiritualité, né à Thessalonique vers 1320-1323. Il était également réputé pour ses capacités en droit civil et canon. Ce fut un correspondant régulier de Manuel (G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 67, p. 186).

45. Il fut vraisemblablement approché par les ambassadeurs de Murad dans l'île de Ténédos. Il était accompagné d'une suite imposante, parmi lesquels son proche compagnon Rhadenos, correspondant de Cydonès (J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus* (1391-1425)..., p. 61-62).

économique, rejeté de la succession par son père l'empereur Jean V – qui ne voulait d'ailleurs pas le recevoir à Constantinople –, il alla finalement servir Murad, son suzerain⁴⁶. Quelque temps plus tard, le sultan l'expédia à Constantinople, mais, dès l'automne 1387, on le retrouve exilé à Lemnos, preuve que les rapports avec Jean V continuaient de se dégrader. En 1390, Manuel est finalement rétabli dans ses droits de succession, aidé en cela par le jeune sultan Bayezid qui avait succédé à son père, mort à la bataille de Kosovo (1389)⁴⁷.

Telle est donc la nouvelle situation du jeune empereur byzantin, qui, certes, ne règne pas encore à Constantinople, mais est contraint, en tant que vassal, de suivre le sultan dans toutes ses campagnes asiatiques contre d'autres émirats turcs encore nombreux et puissants à cette époque, mais aussi contre les noyaux de résistance byzantins – comme la ville de Philadelphie, que Manuel a aidé Bayezid à prendre en 1390. À chaque retour de campagne, il passait par Bursa, la capitale ottomane, avant de rejoindre Constantinople. C'est au cours de l'un de ses séjours, pendant l'hiver 1390-1391, qu'il s'enfuit de façon précipitée pour succéder à son père, qui venait de mourir à Constantinople (février 1391), à la grande fureur de Bayezid, qui non seulement n'apprécia pas la fuite de son vassal, mais tenait pour son devoir de suzerain de désigner le nouvel empereur byzantin. En conséquence, il obligea Manuel à renouveler son serment de vassalité et tous les devoirs qui y étaient attachés, mais requit également l'établissement d'un kaddi à Constantinople. Il aurait menacé Manuel en ces termes :

« Si vous ne voulez pas accomplir tous mes ordres, alors fermez les portes de la ville et régnez-y. Tout ce qui est hors la ville est à moi⁴⁸. »

Nous avons conservé les lettres de Manuel de la campagne de 1391 à laquelle il participa comme vassal de Bayezid, adressées à Démétrios Cydonès, son ami, à Nicolas Cabasilas, un de ses correspondants attitrés, et à Constantin Asen, son parent.

Quel est celui que l'on combat ? Quel est celui que l'on supporte ? Telle est la question posée, mais vite étouffée, car il n'est pas question d'affronter l'ennemi authentique (Manuel dit commander des troupes « pour nos ennemis »), les Turcs :

« Je pense, dit Manuel, qu'il suffit juste de dire ceci : quand nous échangeons peurs pour peurs, dangers pour dangers et peines pour peines, bien moindres comparés à d'autres – je veux dire, tout ce que nous pouvons souffrir maintenant avec les Perses par rapport à ce que nous pourrions souffrir si nous ne combattions pas en alliance avec eux⁴⁹. »

Manuel envoie cette lettre à Cydonès à l'été 1391, au début de la campagne où il dit combattre avec les Turcs contre les « Scythes », dont on ne sait pas vraiment s'ils sont des Mongols ou des émirats turcs non soumis aux Ottomans. Il écrit alors que la guerre fait rage et qu'il est sur le point de monter à cheval et d'essayer ses armes, qu'il vient juste de déposer. Tandis que la lettre de l'automne 1391 adressée à Cabasilas témoigne de l'ennui face à la longueur de la campagne⁵⁰, une autre lettre adressée à Cydonès et datée de l'hiver 1391 décrit les conditions extrêmement dures de la campagne, au cœur de l'Asie Mineure, quand l'armée se trouve au fond d'une vallée entourée de hautes montagnes, un lieu

46. Cydonès, qui pressentait un tel dénouement, avait pourtant encouragé Manuel à se rendre dans le Péloponnèse ou en Occident ou à Constantinople supplier son père et l'avait dissuadé d'écouter les ambassadeurs de Murad (G. T. Dennis, *The Reign of Manuel II Palaeologus...*, p. 158).

47. Selon l'auteur, Jean V n'avait plus que Manuel comme successeur (Doukas, *Decline and Fall of Byzantium to the Ottoman Turks*, XIII, 4, p. 82 ; J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425)...*, p. 79).

48. Doukas, *ibid.*, XIII, 5, p. 82-83.

49. Les « Perses » désignent les Ottomans dans l'onomastique byzantine de l'époque (G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 14, p. 39).

50. G. T. Dennis, *ibid.*, n° 15.

sauvage dénué de tout, sauf d'un peu de bois et d'eau glauque⁵¹. La région a été entièrement désertée par les habitants, qui, pour éviter d'être massacrés, se sont réfugiés partout où ils pouvaient : grottes, forêts, sommets des montagnes. Personne n'est, en effet, épargné, pas même les jeunes enfants ni les femmes. Succombent les vieux et les malades qui ne peuvent fuir. Les victimes sont difficiles à circonscrire : des Byzantins restés chrétiens ou devenus musulmans ou plutôt des Turcs soumis à une autre autorité que celle des Ottomans ? En tout cas, ces derniers semaient la terreur et il n'est pas exclu que les troupes de Manuel au service du sultan aient participé aux tueries.

En même temps, Manuel explique pourquoi il est perdu dans un pays qui, autrefois et il n'y a pas si longtemps encore, était byzantin :

« La petite plaine où je me trouve devait avoir un nom quand elle était assez prospère pour être habitée et administrée par les Romains. Mais maintenant, quand je demande comment elle était appelée, c'est exactement comme si je cherchais une paille dans une botte de foin, comme on dit, en l'absence de quiconque pour m'informer. On peut voir ici beaucoup de villes, mais elles n'ont rien de ce qui pare les villes, et sans quoi elles ne peuvent justement être appelées villes, c'est-à-dire les êtres humains. Et ainsi, la plupart de ces villes sont aujourd'hui en ruine, pitoyable spectacle pour ceux dont les ancêtres les possédaient au temps jadis. Mais même leur nom n'a pas survécu à leur destruction. En vérité, quand je demandais comment ces villes étaient appelées et que ceux que j'interrogeais répondaient : "Nous les avons détruites, mais c'est le temps qui a fait disparaître leurs noms", je ressentais une immense peine, tout en souffrant en silence, puisque j'étais encore capable de me maîtriser. Mais si quelqu'un prétendait enlever aux villes le nom qu'elles possédaient autrefois et leur donnait un nom barbare et grossier, alors je me lamentais bruyamment et dissimulais à peine ma douleur, même si, pour de nombreuses raisons – comme tu l'imagines –, je voulais le faire⁵². »

Malgré tout, quelques noms ont subsisté, comme des îlots, tels que Pompeiopolis, anciennement ville belle, admirable et grande, dont Manuel peut juste discerner les ruines désormais, ou Zenopolis. Nous suivons Manuel aux côtés de Bayezid le long de la mer Noire, traversant difficilement le fleuve Halys et marchant pendant des jours vers l'ancienne Sinope, le soleil levant toujours en face comme guide (puisque ils se dirigent vers l'est), pour soumettre un émir turc ennemi des Ottomans. Les conditions matérielles et morales sont exécrables :

« Il n'est pas, bien sûr, facile de supporter tout cela, sans compter la rareté des vivres, la rudesse de l'hiver et la maladie qui a terrassé tant de mes hommes, ce qui, tu peux l'imaginer, a gravement ébranlé mon âme. Et il y a d'autres problèmes que le genre propre à l'art épistolaire m'empêche d'énumérer en plus de ceux qui, du fait de mon absence prolongée, sont près de causer un grand dommage à nos affaires chez nous. Mais il m'est particulièrement insupportable que je ne puisse rien voir, rien entendre ni rien faire qui contribuerait à former et à perfectionner mon âme, car ces temps très violents m'en laissent éloigné et me plongent dans ce qui ne fait partie ni de mon éducation ni de mes habitudes ni de ma nature. Rien de plus heureux ne saurait m'arriver que la délivrance d'une telle situation. »

Les termes sont choisis : maladie des hommes de Manuel, dépression de Manuel lui-même, service auquel Manuel est contraint, activités guerrières qui ne faisaient pas partie de l'éducation du prince, violence terrible de l'époque, toutes les choses que Manuel a été contraint de faire et qu'il doit taire. L'aide apportée par l'empereur à la destruction des Byzantins est justifiée par cette allégeance à son souverain et seigneur, le « sultan turc » : ainsi il doit clore sa lettre, car il voit les messagers du sultan venir le chercher :

« Car, peut-être, il [Bayezid] désire porter encore un toast et nous forcer à remplir nous-mêmes de vin toutes sortes de bols d'or et de coupes à boire, croyant par de tels gestes

51. G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 16, p. 43.

52. *Ibid.*, p. 45

soulager ma dépression apparue à la suite des événements que je t'ai décrits ; ces circonstances me rempliraient de tristesse, même si par ailleurs j'étais dans de bonnes dispositions. »

La réponse de Cydonès à Manuel s'accorde sur ces points douloureux, mais est d'avis que l'insupportable est la campagne que Manuel est contraint de faire aux côtés de barbares qui ne partagent pas la même religion ni la même culture hellénique, ni les mêmes valeurs⁵³. On ne manquera pas de relever les termes afférant à l'ennemi, tels « fléau » et « dévastateur », que l'on trouve sous la plume de Manuel et de ses correspondants pour désigner l'Ottoman.

Une lettre à Constantin Asen décrit une armée turque si puissante qu'elle se voit de loin et qu'aucun ennemi n'ose l'attaquer, y compris les Mongols de Sébastée (Sivas)⁵⁴. Ils laissent, selon Manuel, l'armée de Bayezid ravager leur terre en toute impunité. Mais ils ont une autre arme, celle de faire peser la famine sur les hommes et les chevaux. Une autre lettre adressée à son ami Cydonès souligne le sort tragique dévolu à Manuel et ses compagnons d'armes :

« Ces difficultés (famine, froid, passes difficiles et attente constante d'affrontements), cependant, sont communes à l'ensemble de l'armée, mais pour nous, il est particulièrement insupportable d'avoir à combattre aux côtés et au nom de ceux dont l'accroissement en force diminue notre propre force⁵⁵. »

Une fois de plus, Manuel se trouve dans la contradiction de devoir combattre au nom du véritable ennemi de Byzance. La seule chose dont il se glorifie, c'est de ramener à Constantinople tous ses compagnons, ce qui implique que la campagne de 1391 touche à sa fin et que, quelles qu'aient été les dures conditions de cette expédition, Manuel et ses hommes ont été épargnés du pire. On peut supposer que les Byzantins ne faisaient pas partie des troupes les plus exposées.

Finalement, après la dure campagne qui a conduit l'armée jusqu'à Sivas et Erzerum, c'est le retour par Ancyre (Ankara). On est en décembre, et l'armée est contrainte d'hiverner un mois à cause des tempêtes de neige. Manuel loge chez un vieillard récemment venu de Bagdad⁵⁶. Il écrit alors à son frère Théodore qu'il supporte mal d'apporter son concours à celui qui est le pire ennemi de Byzance, satrape roué et impudent. Il évoque tout ce qu'il disait précédemment dans ses lettres et à propos d'Ancyre – « noble autrefois, ne l'est plus à présent, riche qu'elle est d'impiété⁵⁷ ». Manuel, que nous savons féru de théologie, notamment dans ses traités anti-latins⁵⁸, s'entretient de la religion avec son hôte, homme de grand savoir, que Manuel appelle *mouteritzis*, ce qui correspond à la transcription de l'arabe *mudarris*, c'est-à-dire un professeur lettré. Ce dernier manifeste son désir de s'instruire de la foi chrétienne. Il propose donc des débats théologiques avec Manuel, qui livre à son frère l'estime dans laquelle il tient ce musulman⁵⁹.

Le *mudarris* était entouré de ses deux fils et d'un auditoire musulman plus large. Manuel ne mentionne pas la participation de Byzantins. La difficulté résidait en ce que le *mudarris* ne connaissait pas le grec et Manuel ne savait, lui, ni le turc, ni l'arabe, ni le persan, langues parlées par les musulmans d'Ancyre. Il fallut donc un interprète : celui-ci d'origine chrétienne, mais converti à l'islam, ne connaissait que le grec et le turc. Ainsi, Manuel

53. G. T. Dennis, *The Letters of Manuel II Palaeologus*, n° 16, p. 50.

54. *Ibid.*, n° 18.

55. *Ibid.*, n° 19, p. 57.

56. Voir l'introduction d'Adel Théodore Khoury dans son édition des *Entretiens avec un musulman*.

57. A. T. Khoury (éd.), *Entretiens avec un musulman : 7^e controverse*, 1, PG 156, 128A-B, 132A.

58. Voir la *Procession du Saint-Esprit*, gros ouvrage composé par Manuel pour soutenir la doctrine orthodoxe contre l'argumentation d'un docteur de la Sorbonne, traité encore inédit, ou encore son *Épître à Alexis Lagroup* où il rassemble les positions officielles relatives au palamisme.

59. A. T. Khoury (éd.), *Entretiens avec un musulman...*, *Dédicace*, I, 1, PG 156, 133B ; II, 16 : PG 156, 168B.

dit avoir eu de la peine dans ses argumentations. Néanmoins, les échanges furent vifs et prolongés, preuve de l'intérêt des interlocuteurs pour ces controverses qui émaillent les échanges entre Byzance et le monde musulman, depuis le prophète Muhammad qui aurait envoyé une lettre à l'empereur byzantin Héraclius, l'appelant à se convertir, expliquant ce qu'était l'islam dans un véritable débat théologique. Nombre de lettres diplomatiques entre Byzance et les souverains musulmans contiennent de tels débats ; par conséquent, les *Entretiens* de Manuel se situent dans cette veine extrêmement riche. Ainsi, telle était la contradiction des temps, d'un côté Bayezid l'Ottoman, au service duquel se trouve l'empereur son vassal mais considéré comme l'ennemi ; de l'autre, le musulman lettré, avec lequel on discute théologie sur la terre de Bayezid au cours de nombre de débats qui seront la source des *Entretiens* que Manuel rédigera à son retour dans la capitale, témoignant de la continuité des échanges culturels entre Byzantins et musulmans.

Manuel II est couronné et marié à Hélène Dragas le 11 février 1392, puis est immédiatement rappelé par Bayezid. Pour la première fois, les Turcs équipaient une flotte de guerre et le commandement en fut donné à Manuel, qui devait participer alors à un assaut sur Sinope. En juillet 1392, Manuel se trouvait cependant à Constantinople. On ne sait pas vraiment s'il a participé à cette expédition.

Les conséquences sur le monde orthodoxe de la vassalité de l'empereur byzantin au sultan furent terribles : voir le successeur de Constantin le Grand comme vassal militaire du Turc, l'aistant à s'emparer de villes byzantines, fit une grande impression. Le grand prince de Moscou, Vassili I^{er}, déclara : « Nous avons une Église, mais nous n'avons pas de *basileus* et nous n'en reconnaissons aucun » (1393)⁶⁰. Voici donc une situation complexe où l'empire, de plus en plus menacé par l'avance ottomane, est près de tomber et où son souverain participe à la guerre contre son propre empire, celui-là même qui était en révolte contre Murad à Thessalonique et qui ensuite avait fait acte de vassalité.

En 1394, la donne allait changer à la suite de la convocation par Bayezid de ses vassaux à Serrès. Habituellement, Bayezid convoquait ses vassaux séparément pour renouveler leur serment. Cette année-là, il les fit tous venir à la même date. Nous avons là encore la description très exacte du moment terrible que vécurent les princes des Balkans grâce au récit de Manuel dans son *Oraison funèbre pour son frère Théodore*, qui était despote de Morée⁶¹. Les deux frères avaient été, comme tous les autres vassaux, convoqués à la même date. Théodore répondit à l'appel de Bayezid alors qu'il soupçonnait avoir été trahi par ses nobles rebelles, mais il savait son devoir et pensait seulement au bien de son pays et de son peuple. C'est alors que les deux frères se retrouvèrent « ensemble » à Serrès devant Bayezid sans en avoir eu aucune prémonition :

« Ainsi, il [Théodore] le trouva à Pherres [Serrès] avec moi, puisque j'étais arrivé avant lui. En fait, j'étais arrivé cinq jours auparavant, puisqu'une nécessité plutôt urgente m'avait mené là dans le dessein d'arracher mes sujets au danger, bien que j'eusse absolument interdit ceci – je veux dire la présence de nous deux auprès de lui en même temps. Il ne me paraissait pas sans danger de séjourner de cette manière avec lui qui, depuis si longtemps, s'efforçait de nous infliger un meurtre injuste. Néanmoins, la chose redoutée arriva, puisque je pensais qu'il [Théodore] était resté à la maison et que lui, en retour, pensait la même chose de moi. Or, comme si nous en avions convenu, nous étions partis de chez nous le même jour – si je m'en souviens bien – et à la même heure. Mais voilà qu'il arriva encore quelque chose de pire. Car aux côtés des Perses se trouvaient ceux qui étaient de quelque manière les chefs des chrétiens – au moins ceux qui avaient l'habitude de se rendre auprès de lui. Cet homme les avait soigneusement rassemblés car il souhaitait tous les supprimer. Il leur avait paru nécessaire de venir et même d'en accepter le danger plutôt que de ne pas respecter ses ordres. En effet, c'était une démarche pleine de risque que de se rendre auprès de lui, surtout en même temps ; ils l'admettaient tous volontiers, car ils n'étaient pas sans connaître les intentions

60. Pour cette affaire bien connue, voir J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425)...*, p. 105-110.

61. Manuel II Palaeologus, *Funeral Oration on his Brother Theodore*.

de cet homme envers eux. D'un autre côté, ne pas obéir à ses ordres était une démarche aux conséquences encore plus dangereuses. Jamais il ne supporterait d'être désobéi ni ne resterait sans rien faire devant une telle insulte, mais il voudrait vraiment les anéantir et il serait capable de faire ce qu'il voulait. Aussi, pour ces raisons, préférant un mal à un autre, ils s'étaient mis en marche, remettant leur destin à Dieu et voyageant avec espoir⁶². »

Bayezid changea d'avis et Manuel aussi : il ne se rendit plus jamais à une convocation du sultan. Il ne participa plus à aucune campagne militaire à ses côtés. Il prit le parti de résister avec ses moyens, c'est-à-dire avec une diplomatie tournée désormais vers l'Occident⁶³. En réponse, Bayezid entreprit immédiatement le siège de Constantinople, siège qui allait durer de 1394 à 1402, pendant que Manuel faisait le tour des cours occidentales. Il y eut de terribles coups durs, comme l'échec de la croisade de Nicopolis (25 septembre 1396), où mourut la fine fleur de la chevalerie française ; il y eut des sursauts glorieux, comme le succès de la petite compagnie de mille deux cents hommes du général Boucicaut et surtout le répit d'un demi-siècle que procura la bataille d'Ankara, le 28 juillet 1402, où les Mongols de Tamerlan massacrèrent les Ottomans. Bayezid fut fait prisonnier et mourut en captivité. Ce n'est pas pour autant que les concepts de « guerre » et de « paix » devinrent explicites, car, avec les fils de Bayezid, les Byzantins allaient à nouveau se lancer dans des manœuvres compliquées où ils soutiendraient l'un des fils aux dépens des autres pour gagner le maximum d'avantages. En face, les Ottomans pratiquèrent alors en ces temps de crise dynastique – après le chaos provoqué par l'invasion mongole et la résurgence en Asie Mineure et en Roumélie des forces séparatistes – une politique très similaire, qui, là encore, effaçait l'entière visibilité de la guerre et de la paix⁶⁴.

62. Manuel II Palaeologus, *Funeral Oration on his Brother Theodore*, p. 137. Trad. d'É. Malamut.

63. J. W. Barker, *Manuel II Palaeologus (1391-1425)...*, p. 122-199.

64. D. J. Kastritsis, *The Sons of Bayezid: Empire Building and Representation in the Ottoman Civil War of 1402-1413*.

Résumé

Les relations entre les Turcs et les Byzantins aux XIV^e-XV^e siècles sont difficiles à définir. Peut-on parler de guerre quand un émir turc est au service d'une partie des Byzantins contre l'autre dans la guerre civile et qu'il entretient des liens d'amitié et de familiarité avec l'un des plus grands hommes d'État byzantins ? Peut-on parler de paix quand un empereur byzantin vassal du sultan ottoman l'accompagne dans ses expéditions pour soumettre les Byzantins ? Au milieu du XIV^e siècle, l'Asie Mineure occidentale est désormais divisée en une série d'émirats turcs qui se sont substitués à l'ancien Empire seldjoukide. Parmi eux, celui d'Aydin a connu la célébrité grâce à la plus ancienne chronique ottomane qui relate les faits héroïques de son chef, Umur Pacha. L'Empire byzantin est en pleine tourmente après la mort de l'empereur Andronic III en 1341 : une guerre civile impitoyable oppose la régente Anne de Savoie, qui règne à Constantinople, et Jean Cantacuzène, proclamé empereur à Didymoteichon. Umur Pacha devient le fidèle serviteur de Cantacuzène, auquel l'unissent les liens de fraternité. Un autre exemple est donné entre 1390 et 1393 par l'empereur Manuel II, vassal de Bayezid, qui dut partir en campagne avec le sultan ottoman. En 1390, il est donc de ceux qui prennent la dernière ville byzantine d'Asie Mineure, Philadelphie. En 1391, il participe à la campagne de Bayezid contre le prince karamanide Alaeddin, contribuant à accroître la puissance des Ottomans qui menacent directement Byzance dans sa survie. Ces contradictions étaient perçues par Manuel et ses lettres nous livrent les sentiments d'un Byzantin qui aimait sa patrie, mais pris dans la tourmente d'une époque où les relations de dépendance l'emportaient sur la notion de frontière entre ennemis.

À partir de l'étude du contexte historique et des relations politiques et sociales révélées par ces deux exemples, cet article tente de montrer la difficile frontière entre guerre et paix.

Bibliographie

- BARKER John W., *Manuel II Palaeologus (1391-1425): A Study in Late Byzantine Statesmanship*, New Brunswick / New Jersey, Rutgers University Press (Rutgers Byzantine Series), 1969.
- CHALKOKONDYLÈS Laouikos, *Historiarum demonstrationes*, Budapest, É. Darko, 1922-1927, 2 vol.
- DENNIS George T., *The Reign of Manuel II Palaeologus in Thessalonica, 1382-1387*, Rome, Pontifico institutum orientalium studiorum (Orientalia christiana analecta, 159), 1960.
- DENNIS George T. (éd.), *The Letters of Manuel II Palaeologus*, Washington / Dumbarton Oaks, Center for Byzantine Studies (Corpus fontium historiae byzantinae, 8), 1977.
- DÖLGER Franz, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, t. V, *Regesten von 1341-1453*, Munich / Berlin, R. Oldenbourg (Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der Neueren Zeit), 1965.
- DOUKAS, *Decline and Fall of Byzantium to the Ottoman Turks*, Détroit, Wayne State University Press, 1995.
- KASTRITSIS Dimitris J., *The Sons of Bayezid: Empire Building and Representation in the Ottoman Civil War of 1402-1413*, Leyde / Boston, Brill (The Ottoman Empire and its Heritage, 38), 2007.

KHOURY Adel Théodore (éd.), *Entretiens avec un musulman : 7^e controverse*, Paris, Éd. du Cerf (Sources chrétiennes, 115), 1966.

LAOURDAS Basileios (éd.), « Manuel II Palaéologus, "O symbouleutikos pros tous Thessaloniikeis" », *Makedonika*, n° 3, 1955, p. 290-307.

LEMERLE Paul, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident : recherches sur « La Geste d'Umur Pacha »*, Paris, Presses universitaires de France (Bibliothèque byzantine, 2), 1957.

LEMERLE Paul, « Philadelphie et l'émirat d'Aydin », dans *Philadelphie et Autres Études*, Paris, Publications de la Sorbonne (Byzantina Sorbonensia, 4), 1984, p. 55-67.

LOENERTZ Raymond-Joseph, « Ambassadeurs grecs auprès du pape Clément VI, 1348 », *Orientalia christiana periodica*, n° 19, 1953, p. 189-196.

LOENERTZ Raymond-Joseph (éd.), *Démétrius Cydonès, Correspondance*, cité du Vatican, Biblioteca apostolica vaticana (Studi e Testi, 186 et 208), 1956-1960, 2 vol.

MALAMUT Élisabeth, « Ambassades byzantines en Occident (xiv^e-xv^e siècles) : nouvelles perspectives sur les processus diplomatiques et leurs acteurs », dans *Les Relations diplomatiques au Moyen Âge : formes et enjeux*, actes du 41^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Lyon, 3, 4, 5 et 6 juin 2010, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 108), 2011, p. 241-244.

MANUEL II PALAEOLONUS, *Funeral Oration on his Brother Theodore*, Thessalonique, Association for Byzantine Research (Corpus fontium historiae byzantinae, 26), 1985.

MÉLIKOFF Irène (éd.), *Le Destan d'Umur Pacha (Düstürname-I Enveri)*, Paris, Presses universitaires de France (Bibliothèque byzantine. Documents, 2), 1954.

NECIPOGLU Nevra, *Byzantium Between the Ottomans and the Latins: Politics and Society in the Late Empire*, Cambridge / New York / Melbourne, Cambridge University Press, 2009.

PATLAGEAN Évelyne, « L'immunité des Thessaloniciens », dans *Eupsychia. Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler*, Paris, Publications de la Sorbonne (Byzantina Sorbonensia, 16), 1998, p. 592-593.

SCHOPEN Ludwig (éd.), *Ioannis Cantacuzeni eximperatoris historiarum libri IV : graece et latine*, Bonn, E. Weber (Corpus scriptorum historiae byzantinae, 20), 1828-1832, 3 vol.

SCHOPEN Ludwig et BEKKER Immanuel (éd.), *Nicephori Gregoræ Byzantina historia : graece et latine*, Bonn, E. Weber (Corpus scriptorum historiae byzantinae, 6, 7 et 8), 1829-1855, 3 vol.

La quasi-guerre (1798-1800)

Jérôme LOUIS
Docteur en histoire contemporaine, Institut Napoléon

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Talleyrand écrit dans ses *Mémoires* que les États-Unis sont « des adolescents encore dans le bel âge¹ » et que le président Washington ne pardonne pas à la Révolution française « ses excès envers Louis XVI que lui regardait comme le libérateur et l’ami de son pays² ». Depuis 1778, un traité militaire lie la France aux États-Unis. En 1793, la jeune République française doit faire face à une coalition des monarchies européennes. Les Américains restent neutres et retardent le remboursement de leur dette, affirmant qu’elle concerne la France royale et non la France républicaine. Edmond Genêt, ambassadeur de France à Philadelphie, est révoqué après de nombreuses maladresses. Les États-Unis se rapprochent des Britanniques. Inquiets, les Français saisissent des bateaux américains. L’affaire XYZ doit mener la France et les États-Unis vers la paix, mais la négociation aboutit à une guerre navale non déclarée appelée la « quasi-guerre » entre 1797 et 1800. Publiquement désignés X, Y et Z, les trois agents français exigent des concessions importantes pour continuer des négociations bilatérales de paix : les Américains doivent souscrire un emprunt, donner de l’argent au Directoire, prévoir des douceurs (*sweetness*) pour Talleyrand et les excuses du président John Adams. L’histoire fait scandale au Congrès. Sans déclaration de guerre formelle, des combats navals éclatent entre les deux nations, principalement en zone caraïbe. Les deux pays sont désormais en pleine guerre maritime : on évalue à plus de huit cents le nombre de navires américains arraisonnés par les corsaires français de 1797 à 1800³. Les États-Unis hésitent à déclarer la guerre. Afin de remédier aux attaques françaises, Pickering, secrétaire d’État américain, dans une lettre adressée à Toussaint Louverture, évoque des mesures de sauvegarde et de défense⁴. Le président américain charge le Dr Edward Stevens de soutenir la révolution haïtienne contre la présence coloniale française et ordonne à la marine américaine de capturer les navires français. Ce conflit particulier s’achève en 1800 par le traité de Mortefontaine.

La détérioration des relations franco-américaines

Le convoi Van Stabel et le traité Jay

Les doctrines économiques reposaient sur un malentendu : les Français, fiers de leur intervention pendant la guerre d’Indépendance de 1776 et de leur marine réformée par Sartine, tenaient pour acquise la reconnaissance américaine. Cette gratitude devait se

1. C.-M. de Talleyrand-Périgord, *Mémoires*, vol. II, p. 225.

2. *Ibid.*, p. 223.

3. E. de Waresquier, *Talleyrand : le prince immobile*, p. 223.

4. Lettre de Pickering, secrétaire d’État des États-Unis, au général Toussaint Louverture, 4 mars 1799 (A. Nemours (éd.), *Histoire des relations internationales de Toussaint Louverture, avec des documents inédits*, p. 147).

traduire par l'établissement de relations commerciales privilégiées entre les deux pays, au détriment de l'ennemi commun, l'Angleterre⁵. Un traité d'amitié et de commerce est signé le 6 février 1778, par lequel la France obtient des « droits exclusifs » dans les ports américains. Les Français espèrent ruiner les exportations britanniques en direction des États-Unis et souhaitent être les seuls à acheter le blé américain, afin de suppléer plusieurs mauvaises récoltes consécutives.

Entre 1792 et 1794, Français et Britanniques cherchent à obtenir l'alliance, le soutien ou au moins la neutralité des jeunes États-Unis, dont chacun devine le poids éventuel, puisque l'avenir de la guerre se joue en partie sur mer et en partie aussi dans les colonies antillaises. La situation économique de la France est difficile. Un gros convoi d'approvisionnement est mis sur pied en 1794. Il est placé sous le commandement du contre-amiral Van Stabel. Sa mission, confiée par le Comité de salut public, consiste à conduire et à escorter ce convoi avec une division (six vaisseaux de soixante-quatorze canons, trois frégates, trois corvettes) des États-Unis à Brest pour ravitailler la France affamée. Quand il arrive à la baie de Chesapeake, lieu prévu du rassemblement, il constate que rien n'est prêt et c'est à prix d'or qu'il rassemble cent vingt-sept bâtiments, essentiellement français ou américains, qu'il charge de la commande du gouvernement : 67 000 barils de farine, 376 barils de riz, 7 163 de sucre, 11 241 de café, 1 139 balles de coton, de l'indigo, du cacao, des billes de bois, des peaux, des bottes, des cuirs, de l'ivoire, de la morue, du soufre. L'arrivée du convoi permet pendant quelques semaines d'atténuer les difficultés d'approvisionnement du pays. Le convoi de Van Stabel n'est pas une pratique isolée. Cinq millions de livres sont dépensées dans trente-trois contrats signés avec une vingtaine de négociants de Philadelphie, New York et Baltimore⁶. La difficulté consiste à assurer les transports jusqu'en France. On les envisage sous trois formes : les convois escortés, l'expédition par voie simulée avec des documents neutres et le simple voyage aux risques et périls du commerce. En juin 1794, quatre navires américains partent de New York, deux de Philadelphie, trois de Norfolk et un d'Alexandrie sous formes d'expéditions simulées avec de fausses destinations. D'autres départs isolés, assez nombreux, ont lieu au cours de l'été. Le convoi Mahé est organisé.

Les illusions françaises s'effondrent néanmoins après la signature d'un traité de commerce anglo-américain, le 19 novembre 1794. Le président George Washington a envoyé à Londres John Jay, un négociateur anglophile et pragmatique. La situation géographique de l'Amérique, le nombre élevé de colons anglo-saxons, les affinités culturelles entre les deux pays, le coût et la meilleure qualité des produits anglais conduisent logiquement les Américains à s'allier à la Grande-Bretagne. Les Français se sentent trahis. Le traité anglo-américain apparaît comme une véritable déclaration de guerre. Par une malheureuse coïncidence, l'ambassadeur américain James Monroe se trouve à Paris (où il a été envoyé dès août 1794), afin de rassurer les Français sur l'amitié inaltérable que leur voue l'Amérique.

La guerre de course

Washington écrit, le 7 décembre 1796, de Philadelphie, la capitale fédérale :

« Notre commerce a essuyé et essuie encore des atteintes très fortes dans les Indes occidentales, de la part des corsaires et agent de la République française⁷. »

Le président Washington souhaite maintenir la paix, mais il plaide pour la construction d'une flotte de guerre afin de protéger ses navires de commerce. Il réclame la création d'une

5. M. Lacousse, « La quasi-war ou une drôle de guerre entre la France et l'Amérique (1797-1800) », p. 101.

6. P. Jarnoux, « Autour des combats de Prairial : le convoi Van Stabel et les approvisionnements américains en 1793-1794 », p. 183 ; Nantes, Centre des archives diplomatiques, légation de Philadelphie, cartons 26 et 27 : activité des commissaires lors du printemps et de l'été 1794.

7. *Le Moniteur universel*, 21 janvier 1797.

académie militaire. Monroe est rappelé par son gouvernement à la fin de l'année 1796. Présentant ses lettres, il forme des vœux de bonheur pour la France. Il souhaite voir se perpétuer la paix entre deux nations alliées. Paul Barras, président du Directoire, lui répond :

« Vous donnez à l'Europe un spectacle bien étrange. La France, riche de sa liberté, entourée du cortège de ses victoires, forte de l'estime de ses alliés, ne s'abaissera pas à calculer les suites de la condescendance du gouvernement américain pour les suggestions de ses anciens tyrans [...]. La République française espère au surplus que les successeurs de Colomb, Raleigh et Penn, toujours fiers de leur liberté, n'oublieront jamais qu'ils la doivent à la France [...]⁸. »

Entre mars 1796 et octobre 1797, soit en dix-huit mois, trois cent quarante navires américains sont saisis, 55 millions de dollars de marchandises sont perdus, des centaines de marins sont faits prisonniers. C'est ainsi que le corsaire *Le Cartouche*, capitaine Lefebvre, saisit et envoie au Havre le brick américain *The Sisters*, faisant la navette de Londres à Halifax, chargé pour le compte des Anglais⁹. Les corsaires guadeloupéens opèrent contre les navires nord-américains. *Le Barcelo* (Guadeloupe), goélette de douze canons montée par le capitaine Rolachi et armée par Victor Hugues, a cinq prises attestées, dont le brigantin américain de 165 tonnes, *Hannah*, le 20 août 1797. Leurs prises sont conduites dans les ports espagnols.

L'affaire XYZ

Deux partis politiques s'opposent aux États-Unis : les républicains et les fédéralistes. Les républicains, conduits par Thomas Jefferson et James Monroe, sont favorables à une alliance avec la France et acquis aux idées de 1789. Les fédéralistes, tels que John Adams et John Jay, entretiennent au contraire des liens étroits et privilégiés avec l'Angleterre. Les fédéralistes sont alors au pouvoir : George Washington, président de 1789 à 1797, puis son successeur John Adams¹⁰. Par exemple, Jefferson se plaint du parti anglais, monarchique et aristocratique au Toscan Mazzei :

« Je vous donnerais la fièvre si je vous nommais les apostats qui ont embrassé ces hérésies, des hommes qui étaient des Salomon dans le conseil et des Samson dans les combats, mais dont la chevelure a été coupée par la catin Angleterre¹¹. »

Entré en fonctions le 3 mars 1797, Adams veut impressionner et rassurer les Français. Il déclare qu'il existe un malentendu avec la France. Il cherche la réconciliation mais, dans le cas d'une duperie, il assure que l'Amérique ne serait pas effrayée¹². En octobre 1797, il envoie trois émissaires : Charles Pinckney, John Marshall, le futur président de la Cour suprême, et Elbridge Gerry, l'un des signataires de la Déclaration d'indépendance. Ces « hommes simples » débarquent à Paris avec la mission de rétablir la neutralité américaine, de négocier un apaisement diplomatique avec la France et de demander des indemnités pour les dommages subis à leur pavillon. Le 4 octobre, ils rencontrent dans ce but le ministre des Affaires étrangères, Charles-Maurice de Talleyrand. Le 22 octobre, dans une longue dépêche à leur gouvernement, ils racontent, éberlués, avoir reçu de curieuses visites. C'est d'abord une mystérieuse femme, puis Pierre Bellamy, l'agent de la maison de banque Chapeaurouge à Hambourg, accompagné de l'homme d'affaires personnel de Barras, Jean-Conrad Hottinguer, qui connaît bien Charles-Maurice pour l'avoir rencontré en Amérique, où il était lui aussi chargé par un consortium, la compagnie Cérès, d'acheter des terrains en Pennsylvanie. Ils rencontrent ensuite trois des courtiers favoris de l'ancien

8. *Le Moniteur universel*, 2 janvier 1797.

9. *Ibid.*, 12 janvier 1797.

10. Une série de HBO (2008) retrace la vie du président John Adams. Le sixième épisode évoque la quasi-guerre.

11. *Le Moniteur universel*, mercredi 25 janvier 1797.

12. A. De Conde, *The Quasi-War: the Politics and Diplomacy of the Undeclared War with France 1792-1801*, p. 3.

évêque : Radix de Sainte-Foy, Casimir de Montrond et André d'Arbelles. L'affaire est très simple. Si les Américains veulent négocier et voir le ministre, il leur suffit d'acheter 32 millions de florins de titres hollandais qui se trouvent en sa possession, et qui en fait n'en valent que la moitié. Cela revient à un don ou à un emprunt de 10 millions de dollars. Les États-Unis doivent également fournir 50 000 louis d'or au Directoire¹³, prévoir un pot-de-vin de 250 000 dollars pour le ministre Talleyrand et des faux frais pour les intermédiaires. Talleyrand nourrit en effet une solide rancune à l'égard de l'Amérique : en exil dans ce pays pendant deux ans, il a été humilié par Washington, qui a refusé à l'époque de le recevoir. Son intelligence politique lui a fait comprendre à quel point l'Amérique et l'Angleterre sont irrémédiablement liées. Il ne fait donc que mêler son hostilité à son immoralité. Les envoyés américains sont d'abord surpris par ces coutumes exotiques françaises, mais ils sont vite choqués et furieux quand ils sont assaillis par de soi-disant intermédiaires peu recommandables, dont Beaumarchais¹⁴ !

Les tractations durent quelques mois, mais loin de céder, et pour des raisons de politique intérieure, le président John Adams saisit le Congrès de la négociation dans un message du 3 avril 1798. Il fait publier les rapports de ses envoyés en remplaçant les noms des intermédiaires français par X, Y et Z. Les journaux américains s'emparent du scandale¹⁵. Les fédéralistes exigent que l'on déclare la guerre à la France. Ils se groupent derrière leur slogan : « *Millions for defense, but not one cent for tribute.* »

Les *Alien and Sedition Acts*

Les options à prendre face à la France divisent les politiques américains. Partisans de la guerre et partisans de la paix s'affrontent parfois violemment. Le député fédéraliste du Connecticut, Roger Griswold, soutient les préparatifs militaires et la politique étrangère du président Adams qui souhaite la fermeté à l'égard de la France. Le député du Vermont, Matthew Lyon, au contraire, met en garde contre le risque du déclenchement d'un conflit précipité. Leurs rivalités politiques éclatent le 15 février 1798 à la Chambre des représentants, alors à Philadelphie. Les deux hommes en viennent aux mains : Griswold attaque avec sa canne et Lyon se défend avec une pince de cheminée.

Le président Adams ne déclare pas la guerre à la France mais, face à la menace, les États-Unis ont recours à des lois liberticides. Les *Alien and Sedition Acts* (lois sur les étrangers et la sédition) sont quatre lois présentées en 1798 par les fédéralistes au Congrès des États-Unis, puis ratifiées par le président John Adams. Ces lois sont destinées à protéger les États-Unis des citoyens étrangers de puissances ennemis et à mettre fin aux attaques séditieuses visant à affaiblir l'État. Ainsi, après avoir critiqué le pouvoir en place dans son journal *The Scourge of Aristocracy*, Lyon est emprisonné durant quatre mois. Un article de *l'Albany Centinel*, une feuille fédéraliste, note sans la moindre ironie : « Il est patriotique d'écrire en faveur de notre gouvernement, séditieux d'écrire contre lui¹⁶. » Plus tard, les historiens attaquent ces lois liberticides portant atteinte au droit des États à agir dans certains domaines. Elles deviennent un enjeu politique majeur lors des élections de 1798 et 1800. L'une des lois, l'*Alien Enemies Act*, toujours en vigueur, fut souvent appliquée en temps de guerre. Les autres sont devenues caduques ou furent abrogées en 1802. Thomas

13. A. G. Gebhardt (éd.), *Actes et mémoires concernant les négociations qui ont eu lieu entre la France et les États-Unis d'Amérique depuis 1793 jusqu'à la conclusion de la convention du 30 septembre 1800*, vol. III, p. 30.

14. M. Lacousse, « La quasi-war... », p. 101.

15. *Cinque-Tetes, or the Paris Monster*, l'affaire XYZ vue par un caricaturiste américain en 1798. À gauche, les trois négociateurs américains (Elbridge Gerry, Charles Cotesworth Pinckney et John Marshall) ont affaire à un personnage aux multiples têtes. Cette hydre humaine, dague en main, représente le Directoire. La France est perçue aux États-Unis, non plus comme la terre de la liberté, mais comme une nation sauvage et barbare. La guillotine figure à l'arrière-plan à droite (arch. min. Affaires étrangères, *Correspondance politique*, États-Unis, vol. L, fol. 39).

16. É. Lane et M. Oreskes, *Le Génie de l'Amérique*, p. 131.

Jefferson les tint pour inconstitutionnelles et frappées de nullité, puis il gracia tous ceux qui avaient été reconnus coupables de leur violation et ordonna leur libération.

Le conflit ouvert

La capture de l'*USS Retaliation* par *Le Volontaire* et *L'Insurgente*

En novembre 1798, une petite escadre américaine, composée du navire *USS Montezuma*, du brick *USS Norfolk* et de la goélette *USS Retaliation*, croise au large des Antilles pour protéger les navires de commerce des attaques des corsaires français. L'*USS Retaliation* est l'ancien *Croyable* français, capturé le 7 juillet précédent par l'*USS Delaware*. Le 20 novembre, des voiles sont aperçues à l'horizon. Les Américains sont persuadés qu'il s'agit de bâtiments britanniques et n'infléchissent pas leur route puisque les États-Unis et la Grande-Bretagne sont alors en paix. Mais les voiles inconnues sont en réalité celles de deux puissantes frégates françaises, *L'Insurgente* et *Le Volontaire*, bien mieux armées et plus rapides que les bâtiments américains. La marine française remporte ici son seul succès contre un bâtiment de guerre américain durant toute la période de ce conflit.

L'agent du Directoire à la Guadeloupe, Desfourneaux, a confié le commandement de *L'Insurgente* au capitaine de frégate Michel-Pierre Barreaut, âgé de 48 ans et vétéran des campagnes de l'Inde et de Madagascar. La mission de *L'Insurgente* consiste à ravitailler la Guadeloupe en attaquant les bâtiments de commerce ennemis. Elle est également chargée d'éliminer les corsaires sévissant à Saint-Pierre et Saint-Barthélémy. Desfourneaux demande à Barreaut « d'éviter des forces supérieures et même égales¹⁷ » et de revenir à la Guadeloupe « avec toutes les précautions nécessaires pour éviter la rencontre avec l'ennemi », mais ses instructions se terminent sur ces mots :

« [Je] ne doute pas que le citoyen Barreaut ne fasse tous les efforts pour faire respecter le pavillon français, pour justifier la confiance du gouvernement et donner des preuves signalées de courage et de talent¹⁸. »

Le combat de *L'Insurgente* contre *l'USS Constellation*

La frégate américaine *USS Constellation* (cinquante canons dont vingt-huit de 24, trois cent quarante hommes d'équipage) commandée par le capitaine Truxton capture la frégate française *L'Insurgente* (vingt-quatre canons de 12 dans la batterie, deux de 24, deux de 18, huit de 6, quatre caronades de 36 sur le pont principal, quatre cent neuf membres d'équipage) le 9 février 1799 vers l'île Nevis¹⁹. Un tableau de ce combat se trouve dans le hall de l'Académie navale d'Annapolis (Maryland) aux États-Unis. On y voit *L'Insurgente* violemment malmenée par son adversaire américain.

À 13 h 30, *L'Insurgente* reconnaît la frégate ennemie et, pour la duper, hisse un pavillon américain. Truxton fait des signaux qui obligent finalement la frégate française à arborer le tricolore²⁰. Elle accompagne ce geste par le tir d'un coup de canon, signe jugé hostile par Truxton. À 15 h 10, l'*USS Constellation* est hélée par les Français. Elle garde le silence. Sommée une seconde fois, elle répond par une bordée. La canonnade s'engage mais Barreaut flanche. Cherchant à s'esquiver, le bâtiment français vire si brusquement que le mât de hune est abattu. Manœuvrant avec difficulté, *L'Insurgente* se fait tirer dessus à bout

17. M. Lacousse, « La quasi-war... », p. 102.

18. *Ibid.*

19. O.-J. Troude, *Batailles navales de la France*, vol. III, 1796-1808, p. 169.

20. *Ibid.*, p. 168.

portant (fig. 1). La confusion règne sur le navire français. Chacun y commande. Barreaut dénonce par la suite un début de mutinerie fomentée par son second, le lieutenant de vaisseau Deshayes.

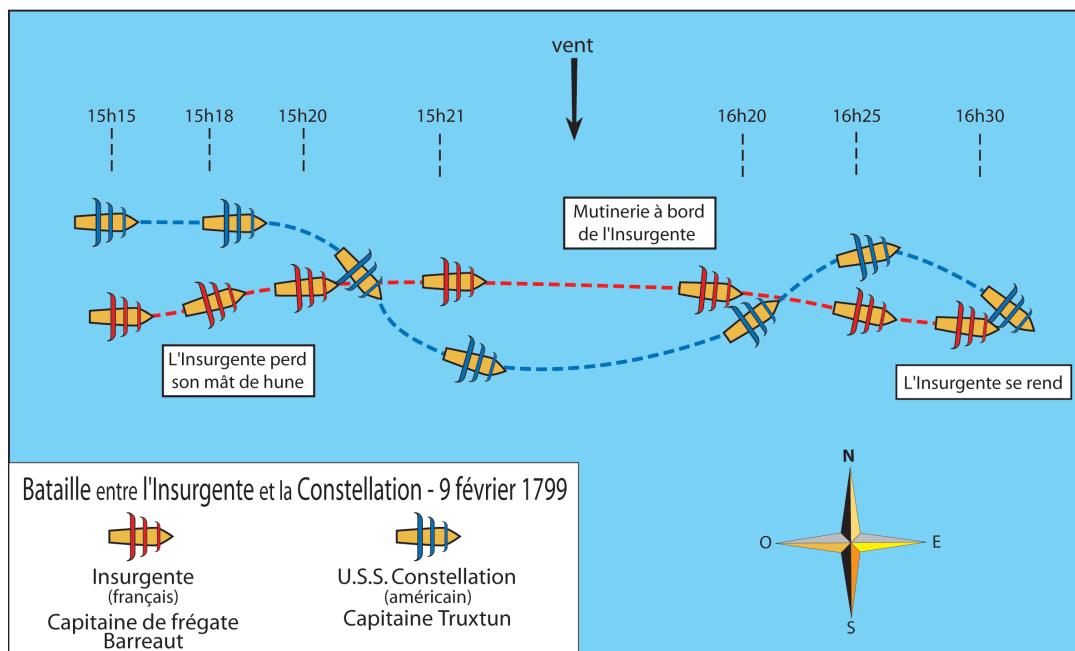


Fig. 1. – *Les évolutions de l'engagement entre l'USS Constellation et L'Insurgente, d'après J. R. Spears, The History of our Navy from its Origin to the End of the War with Spain, 1775-1898, p. 321 (© J. Louis).*

Lors de la seconde volée américaine, l'équipage français est étonné de voir Barreaut se courber, puis se jeter sur le pont. Le lieutenant de vaisseau Deshayes lui crie : « Capitaine, ne vous baissez pas et montrez l'exemple à votre équipage²¹ ! » L'officier d'infanterie Rambaud l'aperçoit ensuite se cachant derrière le cabestan. L'enseigne de vaisseau Petitpierre vient le débusquer. Sur son passage, il trouve un Noir caché sous un prélat et lui donne un coup de poignard dans le flanc. Montrant son couteau dégoulinant de sang au capitaine Barreaut, il le prévient qu'il est venu « pour faire lever les jean-foutre ». L'équipage se rue sur les armes et réclame l'abordage. Barreaut prend la barre et décide de cesser le combat, prétendant que deux frégates anglaises foncent sur lui. Il déclare de plus à son second que ses instructions lui défendent de se battre contre le pavillon américain. Après deux heures de combat, l'*USS Constellation* ne compte qu'un tué et trois blessés. *L'Insurgente* compte soixante-dix tués et blessés. Truxton mentionne que Barreaut s'est battu vaillamment²². Souhaitant parlementer avec le commandant américain, il fait mettre un canot à la mer et monte à bord de la *Constellation*. Là, il demande à Truxton pourquoi il a attaqué un paisible bâtiment français. L'Américain lui répond : « Vous êtes mon prisonnier. » Les officiers américains Rodgers et Porter ainsi que onze hommes montent à bord de *L'Insurgente* et commencent à évacuer les prisonniers sur la *Constellation*. La nuit tombe au moment où cent soixante-treize Français restent encore sur leur bâtiment, tandis

21. Vincennes, Service historique de la Défense, Marine CC7 109, dossier du capitaine de frégate Michel-Pierre Barreaut.

22. Lettre du capitaine Truxton au secrétaire d'État à la Marine, île de Saint-Christophe, 10 février 1799 (C. A. Swanson (dir.), *Naval Documents Related to the Quasi-war Between the United States and France. Naval Operations from February 1797 to October 1798*, vol. II, p. 327).

que les deux navires se trouvent séparés l'un de l'autre à cause de l'obscurité. Pendant trois jours, les treize Américains tiennent en respect leurs prisonniers, prêts à reprendre le contrôle de *L'Insurgente*. Le 12 mars 1799, elle parvient à l'île Saint-Christophe ; rebaptisée l'*USS Insurgent*, elle est confiée au capitaine Alexander Murray. Desfourneaux demande la libération de l'équipage français et menace de représailles les ressortissants américains se trouvant en Guadeloupe²³.

L'*USS Constellation* emporte une autre victoire en endommageant sévèrement la frégate *La Vengeance* (cinquante-quatre canons) dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1800.

L'utilisation des *revenue cutters*

Les *revenue cutters*, ancêtres des garde-côtes, participent activement, notamment le cotre *Pickering* (fig. 2), qui a fait deux voyages aux Antilles et a capturé plusieurs navires, dont un qui portait quarante-quatre canons, et est manœuvré par environ deux cents marins, soit trois fois plus que sa propre puissance.

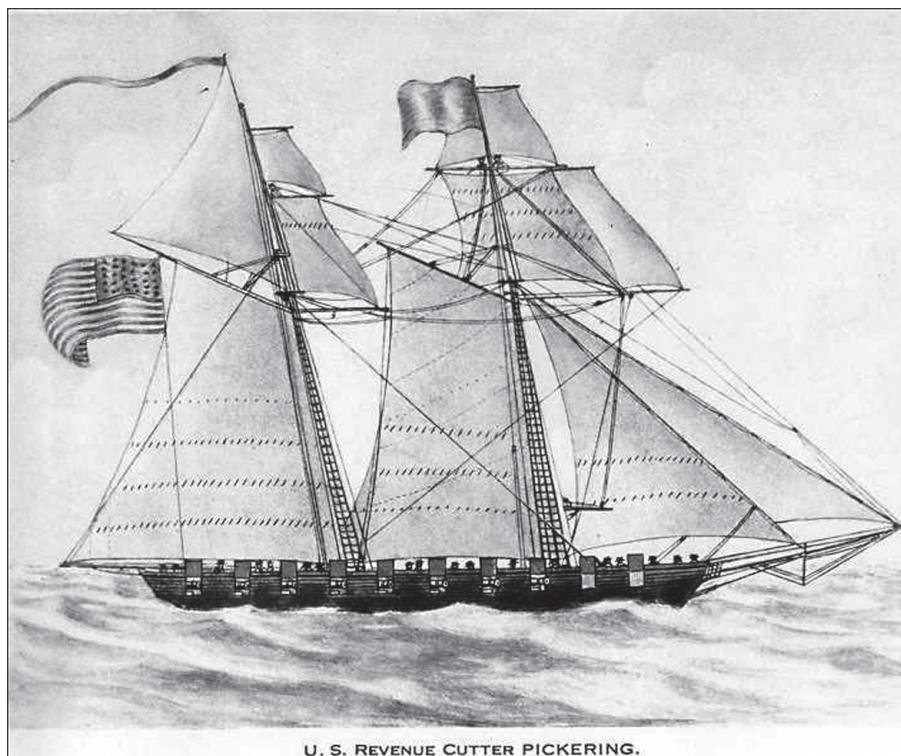


FIG. 2. – Le cotre *Pickering* était un bâtiment de 135 tonnes. Ce type de bateau est l'ancêtre des actuels garde-côtes. Il entra en service en juillet 1798 et servit durant la quasi-guerre. Il captura cinq navires français, y compris L'Égypte conquise après un combat de neuf heures ! Le *Pickering* disparut corps et biens dans des circonstances inconnues le 20 août 1800 (© C. A. Swanson (dir.), Naval Documents Related to the Quasi-war..., vol. I, p. 328).

23. Vincennes, Service historique de la Défense, Marine CC7 109, dossier Barreaut.

La marine française en difficulté

La marine américaine aligne lors de cette guerre larvée environ trente vaisseaux, aidés d'un nombre important de bateaux privés. Les escadres américaines parcourent principalement la côte sud des États-Unis et les Caraïbes, à la recherche de corsaires français, puisque leur effectif limité ne leur permet pas d'escorter en nombre des convois de navires marchands. Le 9 juillet 1798, le président John Adams accorde une lettre de marque au brigantin *Le Georges* (quatre canons, treize hommes d'équipage) et à son capitaine Elie Higgins²⁴. Celui-ci est autorisé à prendre tout bâtiment français avec sa cargaison le long des côtes américaines.

Le coût annuel de la flotte de guerre américaine entre 1798-1799 s'évalue à 2,34 millions de dollars²⁵, soit pratiquement le quart du budget fédéral. Outre le traitement des équipages, il faut acheter les approvisionnements et la pharmacopée du bord. Une frégate de quarante-quatre canons nécessite près de 125 780 dollars par an²⁶ et, à l'autre bout de la chaîne, un cotre de dix canons coûte 10 413 dollars²⁷. La ferveur patriotique de la nation américaine est au rendez-vous. La famille Crowninshield offre deux navires légers à l'État²⁸.

Nom	Type	Événement	Date	Commandant
<i>Fair American</i>	brick	repris	1799	Preble
<i>Francis</i>	goélette	repris	1799	Preble
<i>Cynthia</i>	goélette	repris	1799	Hiller
NOM ?	sloop anglais	repris	1799	Hiller
<i>Helen</i>	goélette	repris	1799	Hiller
<i>Brothers</i>	brick	repris	1799	Hiller
<i>Helen</i>	navire danois	repris	1799	Hiller
<i>L'Égypte conquise</i>	corsaire (quatorze canons)	capturé	1799	Hiller
<i>La Voltigeuse</i>	corsaire (dix canons)	capture	1799	Hiller
<i>Atalanta</i>	navire marchand armé	capture	1799	Hiller
<i>Henrich</i>	brick	repris	1799	Hiller
<i>Mary</i>	brick	repris	1800	Hiller
<i>Eliza</i>	brick	repris	1800	Hiller
<i>Harriet</i>	goélette	repris	1800	Hiller
<i>Fly</i>	corsaire (quatre canons)	capturé	1800	Hiller
<i>L'Active</i>	corsaire (douze canons)	capturé	1800	Hiller
<i>Portland</i>	navire marchand armé	repris	1800	Hiller

TABL. 1. – Navires capturés par le garde-côte Pickering, d'après W. H. Thiesen,
 « Benjamin Hiller & the Cutter Pickering in the Quasi-War with France », p. 26 (© J. Louis).

24. Vincennes, Service historique de la Défense, Marine CC7 109, dossier Barreaut.

25. C. A. Swanson (dir.), *Naval Documents Related to the Quasi-war...*, vol. II, p. 115.

26. *Ibid.*, p. 114.

27. *Ibid.*, p. 115.

28. Lettre de George Crowninshield et ses fils au président Adams, Salem, 1^{er} septembre 1798 (*ibid.*, vol. I, p. 419).

Dans l'ensemble, les engagements navals tournent à l'avantage des Américains. Les corsaires français aux Antilles sont malmenés (fig. 3). Nombre d'entre eux sont capturés durant la quasi-guerre : *La Brave*, *Le Brillant*, *Le Croyable*, *Le Décade*, *L'Eugène*, *L'Heureux Hasard*, *Le Phoenix*. *Le Trompeur* est attrapé en 1797 vers la Jamaïque. Au mois d'août 1798, *La Jalouse* (huit canons), puis le *Sans Pareil* (dix canons, Guadeloupe) sont pris par la frégate *USS United States* ; en 1799, *La Magicienne*, puis *La Rabateuse* par la frégate *USS Ganges*, *Le Démocrate* près de Marie-Galante par la frégate *USS United States*, la goélette *L'Espérance* par les frégates *USS Ganges* et *USS Norfolk*, la goélette *Le Tartuffe* par la frégate *USS United States*, *Le Vainqueur* capturé vers Saint-Barthélemy par la frégate *USS Ganges*. C'est au tour, en 1800, du *Citoyen*, du *Cygne*, de *L'Ester*, et de *La Fortune*. La goélette *L'Amour de la patrie* (six canons) est coulée en Martinique au mois de février 1799 par la frégate *USS United States*.



FIG. 3. – Carte des affrontements entre navires français et américains dans les Caraïbes, d'après S. Murray, *Atlas of American Military History*, p. 44 (© J. Louis).

Navires capturés	Navires vainqueurs	Date	Endroit
Goélette <i>Sans Pareil</i>	Frégates <i>USS United States</i> et <i>USS Delaware</i>	23 août 1798	Côte occidentale de la Martinique
Sloop <i>Jaloux</i>	Frégates <i>USS United States</i> et <i>USS Delaware</i>	5 septembre 1798	Côte septentriionale de Porto Rico
Goélette américaine <i>Retaliator</i> (ex- <i>Croyable</i>)	Frégates françaises <i>L'Insurgente</i> et <i>Le Volontaire</i>	20 novembre 1798	Au large de la Guadeloupe, au sud de la Désirade
Goélette <i>L'Amour de la patrie</i>	Frégate <i>USS United States</i>	3 février 1799	Côte orientale de la Martinique
Petit corsaire <i>Le Tartuffe</i>	Frégate <i>USS United States</i>	4 février 1799	Entre la Martinique et Sainte-Lucie
Frégate <i>L'Insurgente</i>	Frégate <i>USS Constellation</i>	9 février 1799	Près de l'île de Nevis
Brick <i>Les Amis</i>	Frégate <i>USS Montezuma</i>	1 ^{er} mars 1799	Au sud de Porto Rico
Goélette <i>Le Marsouin</i>	Frégate <i>USS Delaware</i>	5 mars 1799	Entre La Havane et Matanzas
Goélette <i>L'Union</i>	Frégate <i>USS Constellation</i>	14 mars 1799	Au sud de Basse-Terre

TABL. 2. – Combats entre des bâtiments français et américains dans les Caraïbes (1798-1799), d'après A. De Conde, *The Quasi-War..., deuxième de couverture* (© J. Louis).

La Provisional Army

La menace d'une guerre avec la France fait mettre sur pied une armée provisoire dont le recrutement commence dès le mois de mai 1799. On prévoit au départ douze régiments d'infanterie, mais on se contente de faire passer le nombre des compagnies de huit à dix dans les quatre régiments existants²⁹. Les cavaliers voient le nombre de leurs escadrons monter à huit et forment le premier régiment de la nouvelle armée. On envisage la création de trois régiments supplémentaires, mais ils ne sont pas recrutés, les menaces de guerre s'étant dissipées. L'orage s'éloignant, la *Provisional Army* est dissoute en juin 1800. Elle ne rassemblait alors que quatre mille hommes en tout. Si l'on se fonde sur les affiches de recrutement de cette armée, l'uniforme reflète très nettement l'abandon des modes militaires françaises qui s'étaient maintenues jusque-là. La cocarde noir et blanc des beaux jours de l'alliance française perd bien évidemment son symbolique centre blanc au bénéfice d'un aigle aux ailes déployées.

Les alliances

Les actions britanniques en rapport avec le conflit

La marine anglaise profite de la quasi-guerre pour reprendre des navires. Ainsi, le bateau américain *Lydia* effectuant le trajet entre New York et Liverpool avec du tabac et du coton, capturé par le corsaire français *Bourdelais* (vingt-quatre canons et deux cent soixantequinze hommes d'équipage) le 29 août 1799, est repris par l'Anglais *Boadicea* (trente-huit canons) sous le commandement du capitaine Keats le 12 juillet 1799³⁰. Le *Boadicea* reprend

29. L. Funcken et F. Funcken, *L'Uniforme et les Armes des soldats des États-Unis : les guerres d'Indépendance, de Sécession, du Mexique, l'épopée du Far-West*, vol. I, p. 103.

30. *Times*, mardi 23 juillet 1799.

également le navire américain *Fancy*. La frégate *La Guerrière* (trente-huit canons) est capturée par les Britanniques puis par les Américains.

Les Anglais s'apprêtent à s'emparer du *Surinam* le 12 août 1799. Leur puissante flotte, composée de cinq vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit canons, un de soixante-quatorze canons, six frégates et des transports pour le débarquement, se présente. Le vice-amiral Seymour somme les Hollandais et les Espagnols de quitter leurs forts. Le sloop de guerre *Portsmouth* et le brigantin américains le *Scammel* se trouvent dans le port de Paramaribo. Leur mission consiste à bloquer un corsaire français de vingt canons, *Le Hussard*, stationnant dans la rivière Surinam depuis plusieurs semaines³¹. Lorsque la flotte anglaise arrive, le capitaine français Peltier s'empresse de se rendre au commodore américain M'Neil. Ce dernier dépêche son second et une centaine de marins sur le corsaire pour en faire une prise. L'équipage français est conduit prisonnier et réparti sur le *Portsmouth* et le *Scammel*. M'Neil, en grande tenue, sur un canot se rapproche du *Hussard* pour donner des instructions à son premier officier. C'est à ce moment que Pearce, capitaine d'une frégate anglaise, s'approchant de plus en plus, commande à l'officier américain de tenir ses distances avec le navire français. Après la troisième sommation, le Britannique fait tirer une volée de mousquets sur M'Neil. Indemne, le capitaine américain interpelle son homologue anglais et lui demande de tirer encore sur lui ! Une autre salve claqué sans atteindre l'Américain, qui prend le temps de donner des ordres, puis il se rend à New Fort pour négocier. La frégate anglaise avance vers *Le Hussard*. Le lieutenant commandant cette prise américaine fait feu sur le navire britannique, qui recule. Une convention est finalement négociée. L'amiral Seymour sermonne Pearce pour sa conduite. *Le Hussard* ainsi que les prisonniers français sont remis aux Anglais. *Le Hussard* est rebaptisé par la suite *Surinam* dans la *Royal Navy*.

Le rôle ambigu joué par l'Espagne

La paix signée avec Madrid, le traité de Bâle (22 juillet 1795), prévoit la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue aux Français. Toussaint Louverture écrit le 30 janvier 1796 au gouverneur général de Saint-Domingue, Laveaux, pour lui indiquer que les Espagnols continuent de livrer des quantités importantes de bovins aux Anglais. Il précise :

« Il est malheureux pour nous que nous ne puissions pas intercepter leurs convois et que les Espagnols soient de si mauvaise foi à notre égard [...]»³².

Lors de la quasi-guerre, l'ambassadeur des États-Unis en Espagne est inquiet pour les navires marchands américains se trouvant en Méditerranée.

À Malaga se trouvent six navires américains. Ils sont armés et les Français se tiennent à bonne distance, mais un plus gros bateau récemment arrivé pourrait les attaquer³³. Face aux Espagnols, l'ambassadeur américain est déconcerté. Il obtient du gouverneur de Cadix l'autorisation pour ses ressortissants, les capitaines Henry Prince de l'*Astrea* et Henry Bool du *Joseph* d'armer leur navire marchand³⁴. Puis, le gouverneur espagnol se rétracte et demande que soient déchargés les canons avant tout départ des navires américains, tant qu'il n'a pas reçu de nouveaux ordres de la Cour madrilène. En effet, la France et l'Espagne sont alliées depuis le traité de San Ildefonso (18 août 1796).

Au mois de mai 1800, le capitaine Silas Talbot projette une action à Puerto Plata (Saint-Domingue), port toujours entre les mains espagnoles. Il veut intercepter les convois

31. *Norfolk Herald*, 24 septembre 1799.

32. A. Nemours (éd.), *Histoire des relations internationales de Toussaint Louverture...*, p. 143.

33. Lettre de Humphreys au secrétaire d'État, 18 septembre 1798 (C. A. Swanson (dir.), *Naval Documents Related to the Quasi-war...*, vol. I, p. 419).

34. Lettre de Humphreys au secrétaire d'État, Madrid, 18 octobre 1798 (*ibid.*, vol. I, p. 547-548).

français qui y trafiquent, de concert avec les corsaires espagnols³⁵. L'*USS Constitution* (quarante-quatre canons) se dirige vers Puerto Plata. Le corsaire français *Le Sandwich* (quatorze canons) est aperçu à l'ancrage. Chargeant du café et du sucre, il est sous la protection des défenses espagnoles. Afin de s'approcher discrètement, une centaine d'hommes commandés par Carmick et le lieutenant Hull sont embarqués sur le sloop américain *Sally*. *Le Sandwich* est capturé précisément à midi le 12 mai. Utilisant cette prise comme cheval de Troie, Carmick, à la tête de ses marines, attaque et s'empare ensuite de la forteresse espagnole de San Felipe. Les canons sont encloués, puis les Américains reprennent le large.

Le cas de Saint-Domingue

Le succès de la révolte des esclaves de Saint-Domingue, qui représente à l'époque la moitié de la production mondiale de coton et de café et un tiers de celle de sucre, change la donne économique mondiale. L'île devient un enjeu stratégique majeur. Un grand soulèvement se produit le 22 août 1791. Toussaint Louverture, rompant avec Biassou, un des chefs de l'insurrection passé aux Espagnols, se rallie aux autorités françaises avec une armée de cinq mille hommes en mai 1794. Toussaint Louverture accepte la guerre de course contre les Américains. Il rend docilement compte au général Laveaux des prises effectuées par les corsaires français. Il mène double jeu dès 1795. De nombreux capitaines américains, tels Wat, Anderson, Doune, Wait ou Douquin³⁶, le ravitaillent en nourriture, vêtements, armes et munitions. Durant la quasi-guerre, le général Hédouville, arrivé sur l'île de Saint-Domingue le 27 mars 1798, incite Toussaint Louverture à engager son armée dans l'attaque de la Jamaïque et des États-Unis. Toussaint désobéit. Le 31 août, il signe une convention secrète avec le général anglais Maitland. Le 1^{er} octobre, les Anglais quittent définitivement Saint-Domingue après avoir ratifié le traité de paix. Pour se débarrasser d'Hédouville, Toussaint alerte les Noirs du Nord. Le général ayant ordonné le désarmement des Noirs, ceux-ci se révoltent le 16 octobre 1798, obligeant Hédouville à rembarquer précipitamment pour la métropole avec de nombreux Blancs. Le 23, le général Hédouville quitte Saint-Domingue, en guerre contre Toussaint qui n'a pas respecté ses ordres, a négocié seul avec les Anglais, a refusé d'arrêter Rigaud et a soutenu le retour des émigrés. Hédouville dégage le mulâtre Rigaud de l'autorité de Toussaint Louverture, déclenchant ainsi une guerre de castes.

Le 6 novembre 1798, Toussaint Louverture écrit au président Adams. Il lui propose de maintenir les liens commerciaux et d'assurer la protection des navires américains³⁷. Edward Stevens est nommé officiellement en avril 1799 consul général des États-Unis à Saint-Domingue, poste grâce auquel il renforce les relations économiques avec le régime de Toussaint Louverture, en faisant livrer l'île par des navires américains. Dans une lettre du 14 août 1799, Toussaint Louverture demande au président John Adams de l'aider à mater la rébellion de Rigaud. Pour cela, il suffirait de quelques navires de guerre américains qui donnent la chasse aux barge pirates renforçant les places rebelles. Toussaint Louverture et les États-Unis tissent des liens. Gillespie, négociant américain, promet de livrer un peu plus de mille cinq cents fusils au général, lequel assure de payer cet achat en café et en sucre³⁸.

La fuite à Cuba de réfugiés de Saint-Domingue en voit beaucoup devenir corsaires lors de la quasi-guerre, sur fond de convention commerciale tripartite de 1799 entre Toussaint Louverture, les États-Unis et l'Angleterre, ce qui va nourrir la piraterie des années 1800

35. E. H. Simmons, *The United States Marines: a History*, p. 21.

36. A. Nemours (éd.), *Histoire des relations internationales de Toussaint Louverture...*, p. 128.

37. Lettre de Toussaint Louverture au président Adams, 6 novembre 1798 (A. Nemours (éd.), *Histoire des relations internationales de Toussaint Louverture...*, p. 146).

38. Acte entre Toussaint Louverture et Gillespie, négociant américain, 27 septembre 1800 (*ibid.*, p. 152-153).

dans la Caraïbe et donne un premier coup de fouet au trafic commercial à Cuba, comme le montrent les valeurs produites par le port de Cuba entre 1797 et 1801 – une partie venant des prises des corsaires français attaquant les navires américains qui commerçaient avec Saint-Domingue.

Année	1797	1798	1799	1800	1801
Tonnage	32,5	46,1	76,5	84	116,6

TABL. 3. – *Valeurs produites par le port de Cuba de 1797 à 1801,*
d'après C. Lerat (dir.), *Le Monde caraïbe : défis et dynamiques, t. II,*
Géopolitique, Intégration régionale, Enjeux économiques, p. 112.

L'alliance tacite entre Toussaint Louverture et les États-Unis contre la France révolutionnaire a probablement changé la face du monde. L'historien Henry Adams (1838-1918) écrit à ce propos :

« [Si Toussaint] et ses Noirs succombaient facilement, les frontières de l'Empire français s'étendraient jusqu'à la Louisiane, en passant au-delà du Mississippi, tandis que si Saint-Domingue résistait, les forces de Napoléon reculerait en Amérique et les États-Unis de l'Amérique du Nord seraient en même temps plus libres de poursuivre en paix le développement de leur démocratie³⁹. »

La nation la plus puissante du monde doit donc une fière chandelle à la nation la plus pauvre⁴⁰.

Talleyrand ne s'attendait pas à une guerre contre l'Amérique. Lorsqu'il se retrouve compromis dans l'affaire XYZ, il n'est pas certain qu'il ait la faculté de convaincre le Directoire en 1798 et encore moins Bonaparte, après 1799, de déclarer la guerre aux États-Unis. Le président Adams souhaitait maintenir la neutralité de Washington dans les affaires européennes. Il rédigea deux brouillons pour un discours appelant à la guerre contre la France et ne demanda pas l'avis de ses collaborateurs sur cette épingleuse question⁴¹. Dès l'été 1799, les représentants du Directoire favorisent un rapprochement avec le ministre américain à La Haye, Williams Vans Murray. Le président Adams affiche de son côté sa volonté d'apaisement en nommant ce même Murray ministre en France et avec l'envoi de commissaires à Paris : William Davie et Olivier Ellsworth. Durant leur escale à Lisbonne le 27 novembre, les négociateurs américains apprennent la nouvelle du coup d'État du 18 Brumaire. Parvenus à Paris, ils ont une première entrevue avec le Premier consul Bonaparte, le 8 mars 1800. Le 2 avril, les pourparlers commencent. La commission française est composée de Joseph Bonaparte, Fleurieu et Rœderer. Les négociations de Lille sont les prémisses d'une paix entre la France et l'Angleterre. Les États-Unis risquent de se retrouver isolés. Après la signature du traité de Mortefontaine le 30 septembre 1800, les combats se poursuivent. L'*USS Boston* s'empare de la corvette française *Le Berceau* le 12 octobre⁴². La frégate *USS Enterprise* capture le corsaire français *Le Flambeau* le 25 octobre. Ce n'est que le 30 juillet 1801 que le Premier consul accepte de ratifier la convention. Une pierre

39. Henry Adams, *Histoire des États-Unis durant l'administration de Thomas Jefferson*, cité par A. Nemours, *ibid.*, p. 134.

40. Du reste, Saint-Domingue devient indépendante en 1804.

41. W. Stinchcombe, *The XYZ Affair*, p. 125.

42. En raison de la paix, elle est réparée puis restituée à la France le 22 juin 1801.

d'achoppement demeurait sur le règlement des indemnités⁴³ (art. 2 du traité de paix). Après sa défaite à l'élection présidentielle, John Adams affirme que les négociations avec la France ont sauvé le pays d'une guerre. Il sait aussi que cela lui a coûté sa réélection. L'impopularité des fédéralistes permet à Thomas Jefferson d'être élu. Le président Jefferson annonce dans son discours d'investiture vouloir la paix, favoriser le commerce et des relations honnêtes avec toutes les nations, n'avoir aucune brouille. Jefferson encourage la France à reprendre Haïti, bien que cela fût synonyme de réintroduction de l'esclavage et de recul sur la politique du président Adams, qui encourageait l'émancipation des Haïtiens. Lorsque l'échec français devient patent à Saint-Domingue et que la France cherche à contrôler la Louisiane espagnole, Jefferson, pourtant francophile, annonce que les États-Unis sont prêts à rejoindre la marine britannique. Après 1805, lorsque la Grande-Bretagne infléchit sa politique envers les neutres, Jefferson n'appelle pas la France à la rescoufse. Le refus du traité Monroe-Pinckney en 1807 ne fait pas non plus entrer la France dans un plan stratégique des États-Unis. Durant la guerre de 1812 contre les Anglais, il n'y a pas non plus de volonté claire pour coordonner des actions avec Napoléon. La quasi-guerre a appris aux Américains à se méfier des Français.

Résumé

Depuis 1778, un traité militaire lie la France aux États-Unis. En 1793, la jeune République française doit faire face à une coalition des monarchies européennes. Les Américains restent neutres et retardent le remboursement de leur dette, affirmant qu'elle concerne la France royale et non la France républicaine. Edmond Genêt, ambassadeur de France à Philadelphie, est révoqué après de nombreuses maladresses. Au traité de Londres de 1795, les États-Unis se rapprochent des Britanniques. Inquiets, les Français saisissent des bateaux américains. L'affaire XYZ doit mener la France et les États-Unis vers la paix, mais la négociation aboutit à une guerre navale non déclarée appelée la « quasi-guerre » entre 1798 et 1800. Publiquement désignés X, Y et Z, les trois agents français exigent des concessions importantes pour continuer des négociations bilatérales de paix : 50 000 livres sterling, un prêt de 10 millions de dollars, un pot-de-vin de 250 000 dollars pour Talleyrand et les excuses du président John Adams. L'histoire fait scandale au Congrès. Sans déclaration de guerre formelle, des combats navals éclatent entre les deux nations, principalement en zone caraïbe. Ce conflit particulier s'achève en 1800 par le traité de Mortefontaine.

43. La question des indemnités n'est réglée que lorsque Napoléon vend la Louisiane le 30 avril 1803. L'affaire rebondit sous la monarchie de Juillet entre 1835 et 1836.

Bibliographie

- AMEUR Farid, « Coup de tabac sur les relations France-USA », *Historia*, n° 697, janvier 2005, p. 24-27.
- BONNEL Ulane, *La France, les États-Unis et la Guerre de course : 1797-1815*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1961.
- DE CONDE Alexander, *The Quasi-War: the Politics and Diplomacy of the Undeclared War with France 1792-1801*, New York, C. Scribner's sons (The Scribner Library), 1966.
- FOIX Alain, *Toussaint Louverture*, Paris, Gallimard (Folio. Biographies, 29), 2007.
- FUNCKEN Liliane et FUNCKEN Fred, *L'Uniforme et les Armes des soldats des États-Unis : les guerres d'Indépendance, de Sécession, du Mexique, l'épopée du Far-West*, Paris, Casterman, 1979, 2 vol.
- GBEBHARDT Adam Gottlieb (éd.), *Actes et mémoires concernant les négociations qui ont eu lieu entre la France et les États-Unis d'Amérique depuis 1793 jusqu'à la conclusion de la convention du 30 septembre 1800*, Londres, Vogel, 1807, 3 vol.
- JARNOUX Philippe, « Autour des combats de Prairial : le convoi Van Stabel et les approvisionnements américains en 1793-1794 », *Les Marines française et britannique face aux États-Unis : de la guerre d'Indépendance à la guerre de Sécession (1776-1865)*, actes des 7^e Journées franco-britanniques d'histoire de la marine, Brest, 4, 5, 6 et 7 mai 1998, Vincennes, Service historique de la Marine, 1999, p. 173-180.
- LACOUSSE Magali, « La quasi-war ou une drôle de guerre entre la France et l'Amérique (1797-1800) », *Revue historique des armées*, n° 1, 1993, p. 100-104.
- LAFORCADE Renaud de et PEUCHOT Éric (éd.), *La France de la Révolution et les États-Unis d'Amérique*, Paris, Masson, 1995.
- LANE Éric et ORESKES Michael, *Le Génie de l'Amérique*, Paris, O. Jacob, 2008.
- LARA Oruno Denis, *De l'oubli à l'histoire : espace et identité caraïbes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.
- LERAT Christian (dir.), *Le Monde caraïbe : défis et dynamiques*, t. II, *Géopolitique, Intégration régionale, Enjeux économiques : actes du colloque international*, Bordeaux, 3, 4, 5, 6 et 7 juin 2003, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005.
- MALMESBURY James Harris, *Correspondance officielle et complète de Lord Malmesbury, déposée sur le bureau des deux chambres du Parlement d'Angleterre, le 3 novembre 1797*, Paris, Maret, 1797.
- MURRAY Stuart, *Atlas of American Military History*, New York, Checkmark, 2005.
- NEMOURS Auguste (éd.), *Histoire des relations internationales de Toussaint Louverture, avec des documents inédits*, Port-au-Prince, impr. du collège Vertières, 1945.

- PÉAN Leslie Jen-Robert, *Haïti*, t. I, *De Saint-Domingue à Haïti, 1791-1870 : économie politique de la corruption*, Paris, Maisonneuve et Larose (Littérature d'Afrique et de la Caraïbe), 2003.
- PÉROTIN-DUMON Anne, « Révolutionnaires français et royalistes espagnols dans les Antilles », *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien, L'Amérique latine face à la Révolution française*, n° 54, 1990, p. 223-246.
- ROSSIGNOL Marie-Jeanne, *Le Ferment nationaliste : aux origines de la politique extérieure des États-Unis : 1789-1812*, Paris, Belin (Histoire et Société. Cultures américaines), 1994.
- SIMMONS Edwin Howard, *The United States Marines: a History*, Annapolis, Library of Congress, 2003.
- SPEARS John Randolph, *The History of our Navy from its Origin to the End of the War with Spain, 1775-1898*, New York, C. Scribner's sons, 1898.
- STINCHCOMBE William, *The XYZ Affair*, Wesport, Greenwood Press (Contributions in American History, 89), 1980.
- SWANSON Claude A. (dir.), *Naval Documents Related to the Quasi-war Between the United States and France. Naval Operations from February 1797 to October 1798*, Washington, Government Printing Office, 1935, 5 vol.
- SWEETMAN Jack, *American Naval History: an Illustrated Chronology of the US Navy and Marine Corps, 1775-Present*, Annapolis, Naval Institute Press, 1991.
- TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles-Maurice de, *Mémoires*, vol. II, Paris, C. Le Clère, 1828.
- THIESEN William H., « Benjamin Hiller & the Cutter Pickering in the Quasi-War with France », *Sea History*, n° 122, printemps 2008, p. 24-27.
- TROUDE Onésime-Joachim, *Batailles navales de la France*, vol. III, 1796-1808, Paris, Challamel aîné, 1867.
- WARESQUIEL Emmanuel de, *Talleyrand : le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003.

Dire la guerre, dire la paix dans le contexte de la campagne d'Espagne : le discours proposé dans le *Journal de l'Empire* (septembre 1808)

Stéphane SOUPIRON

Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, centre Norbert-Elias, UMR 8569

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

La campagne d'Espagne qui se déroule de 1808 à 1814 est apparue très tôt dans l'historiographie comme étant la première grande erreur de Napoléon ainsi que ce qui devait conditionner sa perte et sonner le glas de l'Empire¹. Dès l'origine de ce fiasco politico-militaire s'élabore un discours qui se construit trait par trait, à-coup par à-coup, réagissant en fonction du contexte fourni par une chronologie riche en événements². Il en résulte l'image d'un argumentaire propagandiste manquant de fluidité, de continuité, de suite dans les idées et qui, par conséquent, accumule les contradictions et les incohérences. À travers une analyse du discours présenté dans la presse impériale, notamment à partir du quotidien le *Journal de l'Empire*, il est possible d'étudier les procédés de justification de cette guerre manquée, tant par les armes que sur le champ de bataille des mots et des idées. La principale carence de cette campagne d'Espagne, c'est-à-dire celle qui contient le plus de paradoxes et de singularités, est contenue en germe dans la dialectique qui se noue sur la guerre et la paix.

Situation inédite dans l'histoire des conflits, la campagne d'Espagne commence par la réaction à une invasion de fait des troupes impériales sur un territoire lié en droit à la France par des traités diplomatiques. Même si l'état de guerre n'est pas proprement déclaré par Napoléon durant les premiers mois qui voient se succéder les multiples passations de pouvoir entre les différents protagonistes de la scène politique franco-espagnole, il n'en demeure pas moins que les troubles et les tensions qui se multiplient témoignent de la latence d'un conflit qui ne dit pas son nom. En définitive, d'avril à juillet, la propagande napoléonienne cherche à nier l'évidence de la guerre en mettant en scène un « conflit sans le conflit » et en donnant à ses arguments des teintes pacifistes aux couleurs de régénération de la nation espagnole et de concorde des peuples comme palliatif à l'invasion des phalanges françaises. La présence de la Grande Armée ainsi que l'intervention de Napoléon dans les affaires dynastiques de l'Espagne sont présentées comme relevant d'une simple mission d'arbitrage menée par un souverain ami et allié d'une dynastie rongée par des dissensions intestines, œuvrant à la renaissance du royaume auquel il propose de nouvelles institutions, une constitution et un nouveau dirigeant directement issu de sa propre famille.

Toutefois, avec la création de juntas patriotiques, eu égard à la résistance de plus en plus affirmée et organisée au nouveau régime joséphin mis en place par les Français, compte tenu des actions débutantes de guérilla et des premières batailles rangées opposant les troupes françaises et les partisans du nouveau régime aux zélateurs de l'ancienne monarchie, on assiste en septembre 1808 à un durcissement du discours sur le tout

1. N. Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, p. 252-253.

2. J.-R. Aymes, *L'Espagne contre Napoléon : la guerre d'Indépendance espagnole, 1808-1814*.

nouveau type de guerre qui est en train de se dérouler en terre hispanique. Il s'agit de montrer en quoi l'argumentaire, bien que faisant l'objet d'une radicalisation évidente, préserve des accents de paix et tente de se jouer de ses avatars belliqueux, en prônant notamment la notion de « guerre juste ». Cet article propose de revenir sur un moment extrêmement précis du discours, que l'on peut néanmoins qualifier d'aboutissement, puisqu'il symbolise dans les mots l'entrée en guerre de la France contre l'Espagne insurgée.

La recherche d'un prétexte pour déclencher le conflit : la duplicité de l'Espagne

La presse du mois d'août 1808 est peu prolixe quant aux événements qui agitent la péninsule Ibérique. Ce silence est dû à la capitulation du général Dupont et de ses vingt mille hommes le 22 juillet, à Baylen, face au général Castaños et ses trente-trois mille hommes, réunissant des troupes composites d'insurgés organisés en bandes ou guérillas. Cette reddition oblige Joseph Bonaparte à quitter Madrid le 30 et à se replier sur la Vieille-Castille. Les seules références à la bataille présentes dans les exemplaires du *Journal de l'Empire* des 6 et 8 septembre suffisent à faire comprendre que le désastre de Baylen brisait net toute chance de règlement rapide et aisément du problème espagnol. Dès ce moment, les motifs de l'interventionnisme de Napoléon en Espagne sont de nouveau explicités de manière très fréquente durant la première quinzaine de septembre, c'est-à-dire la période durant laquelle se prépare le vote au Sénat d'une nouvelle levée de conscrits. Exiger de mettre à la disposition de l'Empereur de nouvelles troupes nécessite de revenir sur les origines du litige en rappelant avec insistance la légitimité de ce conflit. Pour justifier la conscription, le *Journal de l'Empire* du 8 septembre retranscrit un rapport du ministre de la Guerre, Clarke, et celui du 14 septembre mentionne les discours ayant jalonné les débats au Sénat. L'exemplaire du 8 septembre 1808 revient en détail sur la justification de l'intervention de Napoléon dans les affaires espagnoles à travers deux rapports du ministre des Relations extérieures, Champagny : le premier datant du 24 avril, dont on peut estimer qu'il s'agit d'un texte de commande destiné à être publié, et le second du 1^{er} septembre. Face à la radicalisation de l'insurrection dont l'ensemble du territoire espagnol a été le témoin, le *Journal de l'Empire* du 8 septembre vient apporter de nouveaux arguments. Notons au passage la date du premier rapport de Champagny : en publiant ce texte datant du 24 avril 1808, on estime nécessaire de porter à la connaissance du lectorat du *Journal de l'Empire* que la décision d'intervenir concrètement dans les affaires espagnoles remontait à une date antérieure aux événements de mai, signe manifeste d'un changement radical du discours. Le rapport du successeur de Talleyrand, retranscrit dans le *Journal de l'Empire* du 8 septembre 1808, introduit le dilemme suivant :

« Sire, la sûreté de votre empire, l'affermissement de sa puissance, la nécessité d'employer tous les moyens pour forcer à la paix un gouvernement qui, se faisant un jeu du sang des hommes et de la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi eux, a mis en principe la guerre perpétuelle, imposent à V. M. l'obligation de mettre un terme à l'anarchie qui menace l'Espagne et aux dissensions qui la déchirent. La circonstance est grave, le choix du parti à prendre extrêmement important : il tient à des considérations qui intéressent au plus haut degré et la France et l'Europe.

De tous les États de l'Europe, il n'en est aucun dont le sort soit plus nécessairement lié à celui de la France que l'Espagne. L'Espagne est pour la France, ou une amie utile, ou une amie dangereuse. Une alliance intime doit unir les deux nations, ou une inimitié implacable les séparer. »

En d'autres termes, si l'Espagne est une alliée fidèle, l'amitié l'unissant à la France sera la base d'une addition de puissance considérable ; à l'inverse, si l'Espagne manifeste à l'égard de la France des intentions belliqueuses ou du moins des relations peu dignes de confiance, alors les deux nations ne peuvent qu'être ennemis et leurs différends se régler par un conflit armé à l'initiative de la France. À la suite de cette vision dichotomique laissant peu de place à la nuance, le rapport du ministre des Relations extérieures résout l'équation d'une manière à la fois prévisible et lapidaire, en mentionnant que « malheureusement, la jalousie et la défiance qui existent entre deux nations voisines ont fait de cette inimitié l'état le plus habituel des choses³ ».

Dès lors, il ne reste plus qu'à justifier cette position par un argumentaire, en démontrant l'agressivité de l'Espagne à l'égard de la France. Le *Journal de l'Empire* prend alors comme à son habitude l'histoire à témoin en n'hésitant pas à remonter loin dans le temps. Ainsi, la rivalité de Charles Quint et de François I^{er} est présentée comme n'étant « pas moins la rivalité des deux nations que celle de leurs souverains », moyen de replacer le conflit dans une logique tant nationale que supranationale. De plus,

« les troubles de la Ligue furent suscités et fomentés par l'Espagne : elle ne fut point étrangère aux désordres de la Fronde, et la puissance de Louis XIV ne commença à s'élever que lorsqu'après avoir vaincu l'Espagne, il forma avec la maison alors régnante dans ce royaume, une alliance qui, dans la suite, fit passer cette couronne sur la tête de son petit-fils. Cet acte de sa prévoyance politique a valu aux deux contrées un siècle de paix, après trois siècles de guerre⁴ ».

La démonstration est habile et joue à la fois sur le contraste et l'analogie, le dénominateur commun de ces deux procédés trouvant son origine dans l'intervention de Louis XIV. En effet, les trois siècles de conflits armés contrastent avec le siècle de paix succédant à la guerre menée par le Roi-Soleil et le changement dynastique qu'il opère au sein de la Couronne espagnole. Quant à l'analogie, comment ne pas voir la similitude entre les deux changements dynastiques, l'un opéré par Louis XIV, qui substitue aux Habsbourg la dynastie Bourbon, l'autre que Champagny conseille à Napoléon d'effectuer en remplaçant la dynastie Bourbon par celle des Bonaparte ?

Toutefois, cet état de paix permis par le changement dynastique, rappelle le *Journal de l'Empire*, « a cessé avec la cause qui l'avait fait naître », la Révolution ayant « brisé le lien permanent qui unissait les deux nations ». Ici, le futur duc de Cadore fait référence au procès et à l'exécution de Louis XVI qui firent basculer l'Espagne du côté des ennemis de la France. En d'autres termes, en meurtrissant la dynastie des Bourbons dans sa propre chair, en prononçant la mise à mort du « cousin » de Charles IV, la France révolutionnaire, aux yeux de l'Espagne, a réduit à néant la condition principale de l'alliance entre les deux nations : le lien dynastique. Cette vision est loin d'être tronquée, puisque « cette affaire est essentielle pour comprendre les rapports entre les deux gouvernements dans les quinze années qui suivirent⁵ ». Il est d'ailleurs intéressant de signaler que, nonobstant le déclenchement de la Révolution, « la monarchie espagnole est restée une alliée jusqu'à l'exécution de Louis XVI⁶ ». C'est donc uniquement cette dernière qui poussa les deux pays vers la confrontation armée opposant les monarchies européennes à la France révolutionnaire. Et malgré les traités de Bâle et de Saint-Ildefonse, dont il n'est fait d'ailleurs aucunement mention dans l'argumentaire, Champagny insiste sur le double jeu mené par l'Espagne, qui, tout en prodiguant à la France des protestations d'amitié,

3. *Journal de l'Empire*, 8 septembre 1808.

4. *Ibid.*

5. T. Lentz, « Les relations franco-espagnoles : réflexions sur l'avant-guerre (1789-1808) », p. 7.

6. L. Roura I Aulinas, « Napoléon, héritier des rapports entre l'Espagne et la France révolutionnaire (1795-1804) ».

« promettait secrètement son assistance aux coalisés, comme l'ont fait connaître les pièces communiquées au Parlement d'Angleterre. Le ministère anglais se détermina, par ce motif, à ne rien entreprendre contre l'Amérique espagnole, regardant déjà l'Espagne comme son alliée, et l'Espagne ainsi que l'Angleterre, présageant la défaite de vos armées. Les événements trompèrent cette attente, et l'Espagne resta amie⁷ ».

Là encore, le ministre des Relations extérieures ne se trompe pas. En effet, c'est à l'époque de la bataille navale de Trafalgar, à laquelle participe l'Espagne aux côtés de la France et durant laquelle elle perd l'essentiel de sa flotte militaire, que l'alliance franco-espagnole se fragilise et que la duplicité de la diplomatie espagnole se révèle de plus en plus flagrante⁸.

Napoléon ou le complexe de l'agresseur agressé : le point d'ancrage de la guerre juste

Le voile du doute est levé avec le rappel qui est fait du manifeste écrit et publié par le prince de la paix Godoy le 6 octobre 1806, quelques jours avant les batailles d'Iéna et d'Auerstedt, et dans lequel le favori de Charles IV proférait des menaces contre un ennemi qui n'était pas nommé explicitement mais en qui chacun devinait Napoléon. Champagny y voit la démonstration de la malveillance de l'Espagne, de « ses dispositions hostiles », un « appel aux armes » et une « véritable déclaration de guerre qui aurait été suivie d'une agression » si Napoléon n'avait pas vaincu à Iéna. Le fait que ce texte soit mentionné dans cet exemplaire du *Journal de l'Empire* témoigne de la place qu'il avait prise dans la conscience collective comme dans l'esprit de l'Empereur lui-même, qui y avait vu « presque comme une déclaration de guerre, en plus d'une attaque directe et inattendue contre sa personne⁹ », même s'il avait mis du temps à interpréter le manifeste de la sorte, comme l'atteste une lettre du 16 novembre 1806 qu'il adresse à Cambacérès¹⁰. C'est après la prise de Berlin que Napoléon fut convaincu de la duplicité du gouvernement espagnol. Si, pour sa défense, en apprenant les victoires françaises remportées sur la quatrième coalition, Godoy affirma que l'adversaire dénoncé n'était nullement la France, mais le Portugal, le mal était déjà fait. On en retrouve d'ailleurs un écho dans le *Journal de l'Empire* du 15 février 1810, qui retranscrit un discours du roi Joseph et rend compte de la diplomatie secrète de l'Espagne dans les termes suivants :

« Le cabinet de Madrid crut pouvoir dévoiler son secret en armant contre la France lorsqu'il la vit engagée dans une guerre lointaine. La victoire d'Iéna confondit ses projets. Il essaya en vain de revenir au système de dissimulation, et de reprendre l'esprit des négociateurs de Bâle. Le vainqueur de l'Europe ne se laissa pas tromper. »

Le parti à prendre à l'égard de l'Espagne ne fait plus aucun doute : ce sera la guerre. Qui plus est, non seulement l'Espagne entretient des relations secrètes avec la « perfide Albion », mais

« [elle ne] sert point la cause commune contre l'Angleterre. Sa marine est négligée ; à peine compte-t-on quelques vaisseaux dans ses ports et ils sont dans le plus mauvais état ; les

7. *Journal de l'Empire*, 8 septembre 1808.

8. T. Lentz, « Les relations franco-espagnoles... », p. 16.

9. E. La Parra López, « Méfiance entre les alliés. Les relations Napoléon-Godoy (1801-1807) ».

10. « Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 8. Où avez-vous été cherché que l'Espagne était entrée dans la coalition ? Nous sommes au mieux avec l'Espagne, et cela prouve bien le danger des fausses nouvelles » (N. Bonaparte, *Correspondance générale*, t. VII, *Tilsit, l'apogée de l'Empire*, 1907).

magasins manquent d'approvisionnements et les ouvriers et les matelots ne sont pas payés ; il ne se fait dans ses ports ni radoub, ni constructions, ni armements ».

Autrement dit, l'inutilité de l'Espagne dans la lutte contre l'Angleterre justifie l'intervention armée, d'autant plus qu'à défaut de s'occuper de sa marine, « elle s'occupe cependant de l'augmentation de ses troupes de terre », plus directement menaçantes pour la France. La conclusion à donner à cette démonstration est que « la situation actuelle de l'Espagne compromet la sûreté de la France et le sort de la guerre contre l'Angleterre ».

Il s'agit donc de ramener l'Espagne dans le droit chemin « pour arriver à cette paix que l'humanité réclame, dont l'Europe entière a si grand besoin ». Champagny rappelle d'ailleurs à cet égard que tout acte conduisant « à ce but est légitime », tout en ajoutant que « ce que la politique conseille, la justice l'autorise ». Cette formule trouve un écho dans celle prononcée par Cambacérès dans un discours au Sénat le 10 septembre et dont on trouve la retranscription dans le *Journal de l'Empire* du 14 septembre : « La guerre d'Espagne est politique. Elle est juste et nécessaire. »

Habilement, la guerre offensive menée par la France contre l'Espagne se mue en une guerre défensive et préventive pour sauver les intérêts de la France et préserver la paix en Europe. Le conflit devient par conséquent légitime et juste. On retrouve dans ce texte la notion clairement explicitée de guerre juste, créée par saint Augustin au v^e siècle et ayant connu une évolution au fil de l'histoire¹¹. Faisant la guerre pour défendre l'équilibre européen contre la dictature maritime de l'Angleterre, Napoléon pensait défendre, non seulement l'intérêt national, mais aussi un ordre international qui rendait la paix possible dans toute l'Europe. Pour Champagny, même sans un seul coup tiré, la juste crainte d'un danger imminent, venant de l'Espagne et capable de mettre à mal cet équilibre face à l'Angleterre, est cause légitime de guerre¹². Nous avons d'ailleurs vu en suivant le cours de l'argumentation historique proposée par le *Journal de l'Empire* que l'imminence n'est pas une question de mois ou de jours, puisque c'est notamment dans des temps lointains (le xvi^e siècle de Charles Quint) que l'on cherche les prémisses de l'agression de celui à qui l'on souhaite déclarer la guerre. Enfin, dans le rapport du ministre des Relations extérieures, on peut lire que

« l'évaluation du danger est une question de jugement et où la décision politique se trouve libre de toute contrainte, pour aboutir au point où l'on trace communément la limite entre les attaques justifiées et celles qui ne le sont pas¹³ ».

Voici à grands traits la justification de la guerre d'Espagne, et plus précisément la conception napoléonienne de la guerre juste proposée aux lecteurs du *Journal de l'Empire* du 8 septembre 1808. Il y a tout lieu de penser que cet argumentaire eut un écho dans la société française de l'époque. En effet, la position défendue par Champagny dans ce texte est caractéristique de la vision de la guerre juste telle qu'on la conçoit depuis le xvii^e siècle et que l'on retrouve tout au long du xviii^e siècle, notamment chez les penseurs anglais (Bacon, Hobbes)¹⁴. Il n'est d'ailleurs pas anodin de retrouver chez les Anglais du temps de Napoléon des discours similaires, où l'expansionnisme français est fustigé en raison du fait qu'il nuit à l'équilibre européen.

11. J. Cornette, *Le Roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, p. 119-149.

12. Depuis 1733, la France et l'Espagne sont liées par un « pacte de famille », renouvelé deux fois en 1743 et en 1761, et cette alliance dynastique est d'abord tournée contre l'Angleterre.

13. M. Walzer, *Guerres justes et injustes : argumentation morale avec exemples historiques*, p. 122.

14. *Ibid.*, p. 123-124.

L'Espagne au cœur d'une guerre franco-anglaise : une lutte nécessaire pour conquérir la paix

Par ailleurs, la manière qu'a le ministre des Affaires extérieures d'intégrer le conflit espagnol dans la guerre franco-anglaise n'est-elle pas un moyen de le minorer, voire de le banaliser ? L'objectif final du combat mené par les Français étant « la liberté des mers, il faut pour la conquérir, commencer par arracher l'Espagne à l'influence des tyrans des mers¹⁵ ». À ce titre, l'image donnée du conflit opposant France et Angleterre vient conforter l'idée de la nécessité d'une guerre pour établir une paix durable. Albion apparaît en effet comme étant seulement motivée par l'intérêt, utilisant « l'or corrupteur » diffusé par de nombreux agents pour attiser les passions entre les puissances européennes, idée chère au discours révolutionnaire¹⁶. Pour Napoléon, il est clair que conspirer, intriguer ou comploter, c'est esquiver l'affrontement qui seul peut décider du sort de l'Europe. L'importance du lexique de la sédition, des pratiques ombrageuses et factices (intrigue, mauvaise foi, mensonge, astuce, corruption), utilisé pour décrire l'action malfaisante de l'Angleterre en Espagne, suggère que la puissance d'Albion ne repose que sur un ensemble de pratiques sournoises dont la fragilité est le signe de sa précarité dans le temps¹⁷. Luttant contre ce qui finit par devenir un « colosse aux pieds d'argile », la France utilise des méthodes plus probantes, en faisant appel à la bravoure des hommes en armes, à la puissance, au génie, à l'union nationale et à la fidélité interétatique régnant entre l'Empire français et ses alliés européens.

Le *Journal de l'Empire* du 14 septembre 1808 contient le discours prononcé au Sénat par le sénateur, comte Lacépède le 10 septembre et qui revient de manière plus approfondie sur le sujet. De plus, le texte replace le conflit franco-anglais dans le contexte de la campagne d'Espagne :

« L'anarchie, ce monstre aveugle et féroce dont le génie de Napoléon a délivré la France, vient d'allumer ses brandons et d'élever ses échafauds au milieu des Espagne.

L'Angleterre s'est empressée d'y précipiter ses phalanges et de mêler ses drapeaux aux enseignes hideuses des satellites de la terreur. Prodiguant son or corrupteur, ses récits mensongers et ses promesses plus mensongères encore, elle cherche à étendre le terrible incendie qu'elle a allumé.

Ce n'est qu'en éteignant ces feux sur tous les points qu'ils dévorent, ce n'est qu'en détruisant les cohortes britanniques, que l'Empereur peut garantir la sécurité de la France et conquérir cette paix maritime, cette paix générale, qui seule donnera à la France et à l'Europe le repos si nécessaire à leur prospérité. Ce n'est qu'alors que les vœux de l'Empereur, et les vôtres, pourront être remplis. Napoléon veut hâter par le déploiement de toute sa puissance, cette époque fortunée [...].

Ah ! Du moins qu'une fois ils renoncent à leur système d'alliance trompeuse et d'amitié perfide ; qu'ils n'abandonnent pas tout d'un coup les Espagnols égarés, comme ils ont délaissé tous ceux qui ont compté sur leur foi [...] ; que, tous réunis sous la péninsule espagnole, ils attendent les soldats français et que la fin de la guerre d'Espagne soit en même temps la fin de la guerre du monde. Et cependant, quels sont dans ces provinces espagnoles les alliés de l'Angleterre ? L'ignorance, le fanatisme et la cruauté.

Que paraît-elle vouloir y soutenir ? Le règne de la superstition : elle qui, au lieu de donner aux catholiques d'Irlande la jouissance de leurs droits imprescriptibles, les a condamnés aux persécutions et à l'exil. »

15. *Journal de l'Empire*, 8 septembre 1808.

16. J.-P. Beraud, « Le regard des Français sur les Anglais, des révolutionnaires de l'an II au jacobin botté », p. 38 ; O. Blanc, *La Corruption sous la Terreur : 1782-1794*.

17. Voir le discours prononcé au sénat par le ministre d'État, le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély, retranscrit dans le *Journal de l'Empire* du 14 septembre 1808.

On perçoit bien comment, derrière ces questions d'or corrupteur, d'une part, et d'aide factice apportée aux peuples en détresse d'autre part, c'est la question de la souveraineté des nations qui est en jeu,

« car c'est en se saisissant de leurs droits que les hommes fondent le contrat social et c'est en se ressaisissant de leurs droits qu'ils se régénèrent et deviennent des peuples souverains, redeviennent des hommes après avoir été des esclaves¹⁸ ».

En alimentant l'insurrection espagnole par son or et ses mensonges, l'Angleterre mène une politique extérieure d'un cynisme absolu, la fin justifiant les moyens. En compromettant l'action de régénération menée par l'empereur des Français, Albion condamne l'Espagne à dépérir tout en la faisant dépendre d'elle, la réduisant par conséquent au rang d'obligée et la privant de tout ce qui serait susceptible de lui faire retrouver sa place dans le concert des nations. Cet argumentaire ne vise rien d'autre qu'à faire de Napoléon un incitateur du mouvement des nationalités.

Par ailleurs, signalons que le discours tenu sur l'Espagne utilise l'argument systématique selon lequel la Grande-Bretagne propagerait

« l'esprit de révolte à l'intérieur des royaumes européens. À la faveur de l'anarchie que provoqueront les guerres civiles, l'Angleterre imposera son hégémonie au continent tout entier¹⁹ ».

Peu lui importent les moyens pour y parvenir et encore moins que son intervention en Espagne soit si peu conforme à d'autres actions qu'elle mène sur d'autres parties du globe. Le discours de Lacépède attire d'ailleurs l'attention du lecteur sur la question de l'Irlande en mettant en exergue une contradiction notable : l'Angleterre protestante soutient l'Espagne catholique alors qu'elle châtie les catholiques d'Irlande. L'exemplaire du 18 septembre 1808 revient sur cette question en mentionnant que

« l'Angleterre fait aujourd'hui en Espagne ce que l'Espagne fit en France au temps de la Ligue ; elle a son conseil des seize. Le roi George, qu'une dévotion imbécile ou hypocrite rend si intractable envers les catholiques d'Irlande, a emprunté le *catholicon* du fils fourbe et méchant de Charles Quint ».

Les insurgés confieraient donc leur destinée à l'ennemi de leur religion et au contempteur de leurs moeurs, alors qu'un souverain, constant et fidèle à ses convictions, grand restaurateur du culte catholique en France avec le Concordat leur propose une paix sincère et la régénération désintéressée de leur nation. Souvent invoqué, l'argument religieux va même jusqu'à qualifier les Anglais d'« hérétiques qui n'éprouvent d'autre bonheur que celui d'armer les habitants du continent les uns contre les autres²⁰ ».

Face à ces pratiques qui caractérisent l'ennemi anglais et qui font du Français son négatif vertueux, l'empereur des Français reprend à son profit le discours qui fut celui de la « Grande Nation » : la mission pacificatrice et le messianisme évangélisateur de la France, tournée vers le bonheur universel. À ce titre, le programme d'une « paix générale » reprend le discours cher au XVIII^e siècle et s'inspire des réflexions de l'abbé de Saint-Pierre et de Rousseau qui s'intéressèrent à la constitution d'une confédération européenne suivie d'une paix perpétuelle et universelle²¹. Le projet d'un affrontement avec l'Angleterre permet de fixer une cosmopolitique de la liberté comme horizon d'attente pacifiste. On retrouve ici les idées de Kant selon lesquelles, pour réaliser l'« union générale du continent » et la « paix universelle », il faudra la guerre contre la nation qui « fait la guerre à

18. S. Wahnich, *L'Impossible Citoyen : l'étranger dans le discours de la Révolution française*, p. 254.

19. J.-P. Beraud, *Quand les enfants parlaient de gloire : l'armée au cœur de la France de Napoléon*, p. 214.

20. *Journal de l'Empire*, 18 juillet 1809.

21. M. Belissa, *Fraternité universelle et Intérêt national (1713-1795) : les cosmopolitiques du droit des gens* ; A. Jourdan, « Napoléon et la paix universelle : utopie et réalité », p. 56.

crédit » et qui tyrannise l'Europe sur les mers²². Le philosophe allemand dénonce chez Albion sa « dangereuse puissance financière », constituant

« un trésor pour faire la guerre, qui l'emporte en importance sur l'ensemble des trésors de tous les États réunis et qui ne peut s'épuiser que par la carence imminente des taxes (carence qui pourra être longtemps retardée toutefois par l'animation du commerce, réagissant sur l'industrie et le profit) ».

Il ajoute que sa « facilité pour faire la guerre jointe aux penchants des potentats à la faire, qui paraît inné à la nature humaine, constitue un grand obstacle à la paix perpétuelle ». Et il en déduit que la combattre est un « article préliminaire de cette paix » et que les « États sont pour le moins en droit de se coaliser contre un État de ce genre et contre ses préentions²³ ».

Dans cette perspective, l'Empire français est le chef de file entraînant l'Europe avec lui dans sa lutte contre des insulaires arrogants, ambitieux usurpateurs et coupables d'une sorte de « lèse-humanité ». À ce titre, le *Journal de l'Empire* du 8 septembre 1808 donne l'image d'une Europe entière derrière Napoléon. Cette pratique discursive qui n'est pas neuve apparaît pendant la guerre de Sept Ans²⁴, durant laquelle cette idée d'un recenrage du rôle universel des nations européennes autour de la France était un enjeu majeur dans l'entreprise propagandiste.

À vouloir montrer que les souverains européens ont intérêt à se rallier à la politique de la France, le discours présente celle-ci comme le « gendarme du continent » et dévoile en définitive la politique hégémonique de l'autorité impériale devenue le gouverneur de l'Europe. L'universalité et la paix annoncée deviennent des alibis pour imposer l'hégémonie de l'Empire français sur les autres nations, de la même manière que le discours révolutionnaire dissimulait la domination de la « Grande Nation » sur les peuples frères²⁵. La conquête de l'Espagne est par conséquent réduite au rang d'un des moyens nécessaires à Napoléon pour continuer la grande lutte qui l'oppose à l'Angleterre. Toutefois, l'alliance des deux nations a son importance, puisqu'elle est la garantie de la paix en Europe. Chaque fois que leurs relations ont été étroites, l'Angleterre n'osa s'attaquer à leurs intérêts. Or, la situation d'une Espagne en proie à l'anarchie et à la duplicité ne pouvait que profiter à l'Angleterre et donc prolonger la guerre, d'où la nécessité d'une intervention militaire. Le rapport de Champagny joue ainsi habilement, d'une part, de la minimisation d'un conflit qui engage Napoléon dans une nouvelle guerre, de surcroît susceptible de ruiner sa moralité à l'intérieur comme à l'extérieur, et, d'autre part, de la nécessité impérieuse de ramener dans le giron de la France une alliée consubstantielle capable de contrecarrer les plans de l'Angleterre. La campagne d'Espagne apparaît, dès lors, comme une guerre hybride, située à mi-chemin entre phénomène à part entière et épiphénomène.

La référence à la guerre de Succession d'Espagne : la guerre juste par excellence

Quoi qu'il en soit, face à cette situation soigneusement épurée de toute sa complexité, Champagny conclut que « c'est l'ouvrage de Louis XIV qu'il faut recommencer ». L'idée revient dans le *Journal de l'Empire* du 14 septembre 1808, dans lequel Cambacérès fait part à Napoléon de la nécessité de « rétablir et perfectionner l'ouvrage de Louis XIV » et d'ac-

22. A. Jourdan, « Napoléon et la paix universelle : utopie et réalité », p. 59.

23. E. Kant, *Projet de paix perpétuelle : esquisse philosophique*, 1795, p. 7.

24. J.-P. Beraud, « Le regard des Français sur les Anglais... », p. 19-20.

25. S. Wahnich, *L'Impossible Citoyen...*, p. 339.

complir « le voeu des plus illustres de vos prédécesseurs, et particulièrement de celui qui aima le plus la France ».

Rappelons qu'en 1665, Charles II devient roi d'Espagne et épouse Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV. Aucun enfant ne naît de cette union et la mort de Charles II le 1^{er} novembre 1700 met fin à la dynastie des Habsbourg d'Espagne. Dans son testament, Charles II choisit pour lui succéder Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, et donc arrière-petit-fils de Philippe IV d'Espagne. Après l'acceptation du testament par Louis XIV, Louis d'Anjou est appelé à monter sur le trône d'Espagne sous le nom de Philippe V. Ainsi, à la dynastie des Habsbourg succédait à la tête de l'Espagne celle des Bourbons.

La justification diplomatique employée par Champagny et Napoléon s'inscrit « dans la lignée de celle qui avait servi à Louis XIV pour accepter le testament de Charles II en 1700²⁶ ». En effet, Louis XIV mentionnait que son acceptation du testament était de nature à rassurer les puissances européennes, non à les inquiéter, puisque le risque de voir se reconstituer l'ancienne puissance des Habsbourg, tant génératrice de guerre et nuisant à l'équilibre européen, était écarté, et que la France ne retirait de cette solution aucun agrandissement de territoire. Selon la formule du marquis de Torcy, s'employant sans tarder à apaiser les puissances étrangères :

« L'acceptation du testament était la meilleure des solutions possibles, parce que le partage aurait agrandi la France, provoqué une guerre avec l'Empereur qui ne l'avait pas accepté, et avec l'Espagne qui n'en voulait à aucun prix²⁷. »

À l'époque de Napoléon et avec des arguments caractéristiques du contexte postrévolutionnaire, le *Journal de l'Empire* se veut de la même manière rassurant en usant de thématiques similaires :

« Le prince le plus puissant de l'Europe a reçu la renonciation des Bourbons, non pas pour incorporer votre territoire à son Empire déjà si étendu, mais pour fonder sur de nouvelles bases la monarchie espagnole, pour faire servir son irrésistible pouvoir à opérer toutes les réformes salutaires après lesquelles nous soupirons depuis longtemps²⁸. »

De plus, ne retrouve-t-on pas l'idée explicitée précédemment consistant à promouvoir l'alliance intime entre France et Espagne, seule garante de la cessation des conflits sur le continent dans les paroles de Louis XIV s'adressant au nouveau roi d'Espagne ?

« Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né français pour entretenir l'union entre les deux nations ; c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe²⁹. »

Le texte de Champagny exprime donc la nécessité de réunir sous la tutelle de la même dynastie les destinées de la France et de l'Espagne. Napoléon renoue avec les pratiques des rois et affiche un discours qui ne laisse aucun doute à ce sujet. Toutefois, nous avons mis plus haut en exergue l'importance de la notion de guerre juste depuis le XVII^e siècle. Or, il apparaît qu'au XVIII^e siècle, la guerre de Succession d'Espagne était considérée comme une guerre juste. Voltaire n'avait-il pas expliqué dans ses textes la légitimité qu'avait le petit-fils de Louis XIV à succéder à Charles II³⁰ ? N'avait-il pas écrit qu'il « n'y a jamais eu de guerre plus légitime³¹ », argument frappant pour un pourfendeur de la guerre aussi acharné que Voltaire ? Louis XIV est certes un roi, mais un bon roi dans l'imaginaire de la France des Lumières, dont le XIX^e siècle commençant se sent très proche. La justification

26. R. Hocquellet, *Résistance et Révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne, 1808-1812*, p. 37.

27. Cité dans F. Bluche, *Louis XIV*, p. 770.

28. *Journal de l'Empire*, 19 juin 1808.

29. *Ibid.*

30. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, p. 206-227.

31. Voltaire, *Défense de Louis XIV*, p. 1287.

de la campagne d'Espagne de 1808 joue par conséquent sur un héritage bénéficiant d'une certaine résonance dans la France de Napoléon.

Soulignons que le *Journal de l'Empire* du 19 juin 1808 avait déjà utilisé la rhétorique propagandiste de l'époque de Louis XIV, en particulier autour de la question de la frontière pyrénéenne, toujours dans l'optique de camoufler une politique conquérante par une apologie de la réunion des nations française et espagnole :

« Qu'il n'y ait pas de Pyrénées ! Tel est et a été le vœu constant des bons Espagnols, parce qu'il ne peut y avoir de Pyrénées quand les intérêts sont les mêmes, quand la confiance est réciproque, et lorsque chacune des deux nations obtient, au même degré, le respect de son indépendance et de sa dignité. »

Cet extrait fait référence à la formule que prononça l'ambassadeur Castel dos Rios à Versailles le 16 novembre 1700 lorsque Louis XIV présenta son petit-fils Philippe d'Anjou comme le nouveau roi d'Espagne : « Il n'y a plus de Pyrénées, elles sont abîmées, et nous ne sommes qu'un³². » Ce discours qui entretient, autour de la notion de frontière, l'idée d'une certaine perméabilité et d'une fluidité de passage et réduit les Pyrénées au statut de simple frontière intérieure est en fait un moyen caché de justifier l'hégémonie française sur l'Espagne. Cette rhétorique, reprise dans le *Journal de l'Empire* du 21 novembre 1808³³, aussi universaliste et pacifiste soit-elle, n'en demeure pas moins conquérante, puisqu'elle suggère une reconnaissance « réciproque » de la domination française.

On le voit, il y a une réelle volonté de l'empereur des Français de jouer sur l'antinomie des deux notions que sont la guerre et la paix. Au demeurant, il n'est pas excessif de dire que c'est certainement de cette tentative ambidextre de concilier deux concepts contradictoires que vinrent la révolte espagnole, la déroute française, l'incompréhension des contemporains et le dur jugement porté par la postérité sur cet événement. Napoléon lui-même, du moins est-ce ce qu'il avouera *a posteriori* durant son exil saint-hélénien, avait perçu que les motifs justifiant l'origine du conflit péchaient considérablement par leur manque de logique :

« J'embarquais fort mal cette affaire, je le confesse ; l'immoralité dut se montrer par trop latente, l'injustice par trop cynique et le tout demeure fort vilain, puisque j'ai succombé³⁴. »

32. Cité dans G. Sabatier, « 1715 : que reste-t-il des Pyrénées ? », p. 303.

33. « En vain nos ennemis veulent qu'il y ait encore des Pyrénées : leur espoir sera trompé. »

34. E. de Las Cases, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, p. 785.

Résumé

À travers une analyse du discours présenté dans la presse impériale, notamment à partir du quotidien le *Journal de l'Empire*, dans le contexte délicat de la campagne d'Espagne (1808), il est possible d'étudier les procédés de justification de la guerre. L'affrontement guerrier est notamment motivé par la promesse de la paix. Dans la propagande napoléonienne, la condition préalable de la paix est la « guerre juste ». S'il y a un paradoxe dans le fait de déclencher un conflit tout en ayant la paix pour horizon d'attente, la raison en est simple. Alors que l'offensive est menée par la France, le conflit est présenté dans les journaux comme une guerre défensive et préventive, dont la finalité est de sauver les intérêts de la France et de préserver la paix en Europe. De plus, alors que les « affaires d'Espagne » sont à replacer dans le cadre du conflit franco-anglais, ceci permet de montrer que le discours de Napoléon reprend vis-à-vis d'Albion des idées chères au XVIII^e siècle, notamment la nécessité, formulée par Kant, d'une guerre contre l'Angleterre pour réaliser l'union générale du continent et la paix universelle. L'objectif de cet article est de montrer comment le concept de guerre juste est présenté, étayé, et défendu et comment il sert de point d'ancrage à une démonstration plus générale : la nécessité d'un conflit pour conquérir la paix.

Bibliographie

- AYMES Jean-René, *L'Espagne contre Napoléon : la guerre d'Indépendance espagnole, 1808-1814*, Paris, Éd. Nouveau Monde / fondation Napoléon (La Bibliothèque Napoléon. Sér. Études), 2003.
- BELISSA Marc, *Fraternité universelle et Intérêt national (1713-1795) : les cosmopolitiques du droit des gens*, Paris, Éd. Kimé (Le Sens de l'histoire), 1998.
- BERTAUD Jean-Paul, « Le regard des Français sur les Anglais, des révolutionnaires de l'an II au jacobin botté », dans Bertaud Jean-Paul, Forrest Alan et Jourdan Annie, *Napoléon, le Monde et les Anglais : guerre des mots et des images*, Paris, Autrement (Mémoires, 107), 2004, p. 33-118.
- BERTAUD Jean-Paul, *Quand les enfants parlaient de gloire : l'armée au cœur de la France de Napoléon*, Paris, Aubier (Collection historique), 2006.
- BLANC Olivier, *La Corruption sous la Terreur : 1782-1794*, Paris, R. Laffont (Les Hommes et l'Histoire), 1992.
- BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1989.
- BONAPARTE Napoléon, *Correspondance générale*, t. VII, *Tilsit, l'apogée de l'Empire, 1907*, Paris, Fayard, 2010.
- CORNETTE Joël, *Le Roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot (Bibliothèque historique), 1993.
- HOCQUELLET Richard, *Résistance et Révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne, 1808-1812*, Paris, Éd. La Boutique de l'histoire, 2001.

- JOURDAN Annie, « Napoléon et la paix universelle : utopie et réalité », dans Martin Jean-Clément (dir.), *Napoléon et l'Europe : actes du colloque de La Roche-sur-Yon, 8 et 9 juin 2001*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), 2002, p. 55-69.
- KANT Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle : esquisse philosophique, 1795*, Paris, J. Vrin (Bibliothèque des textes philosophiques), 1947.
- LA PARRA LÓPEZ Emilio, « Méfiance entre les alliés. Les relations Napoléon-Godoy (1801-1807) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 336, avril-juin 2004, p. 19-35.
- LAS CASES Emmanuel de, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 28), 1956.
- LENTZ Thierry, « Les relations franco-espagnoles : réflexions sur l'avant-guerre (1789-1808) », *Revue du souvenir napoléonien*, n° 339, janvier-février 1995, p. 4-20.
- PETITEAU Natalie, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil (L'Univers historique), 1999.
- ROURA I AULINAS Lluís, « Napoléon, héritier des rapports entre l'Espagne et la France révolutionnaire (1795-1804) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 336, avril-juin 2004, p. 7-18.
- SABATIER Gérard, « 1715 : que reste-t-il des Pyrénées ? », dans Sabatier Gérard et Torrione Margarita (dir.), *Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme / Centre de recherche du château de Versailles (Aulica), 2009, p. 303-318.
- VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, t. I, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- VOLTAIRE, *Défense de Louis XIV*, dans Voltaire, *Œuvres historiques*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 128), 1957.
- WAHNICH Sophie, *L'Impossible Citoyen : l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, A. Michel (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1997.
- WALZER Michael, *Guerres justes et injustes : argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Belin (Littérature et Politique), 1999.

Jihâd et salâm : guerre et paix dans l'islam, ou le point de vue du linguiste

Pierre LARCHER

Professeur de linguistique arabe,

Département d'études moyen-orientales, université d'Aix-Marseille

Enseignant-chercheur, Centre national de la recherche scientifique,

Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam), UMR 7310

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre
de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Jihâd

D'abord, la guerre¹. On ne peut plus prononcer aujourd'hui le mot de *jihâd*² sans entendre aussitôt quelqu'un assurer, de manière péremptoire, que ce mot : 1) ne signifie en rien « guerre sainte », mais « effort » et 2) qu'il désigne en fait l'effort sur (ou contre) soi-même, bref qu'il est « un principe [...] totalement pacifique, autozentré, au fondement même de l'islam, qui est [...] principe de paix³ ». Pour le linguiste, il y a ici une double confusion, qui, selon qu'elle est faite en connaissance ou en méconnaissance de cause, s'apparente, dans le second cas, à de l'ignorance, mais, dans le premier, à une manipulation. La première confusion, révélée par la première assertion, est celle de la signification et de la désignation. La seconde confusion, révélée par l'autre assertion, est celle du genre et de l'espèce.

Signification/désignation

C'est le linguiste français Émile Benveniste (1902-1976) qui mettait en garde contre la première confusion, souvent faite en matière de reconstruction sémantique⁴. Dans la mesure où la signification, ici, est invoquée ou convoquée contre la désignation, on commencera par une observation empirique : pour dire simplement « effort » ou « s'efforcer », aucun arabophone n'emploiera, bien évidemment, le nom *jihâd* ou le verbe de troisième forme *jâhada*, dont *jihâd* est le nom d'action. Il utilisera, en revanche, le verbe de base (dit encore de première forme) *jahada*, éventuellement construit avec la préposition *fi* (« s'efforcer de ») et le nom d'action correspondant *jahd*⁵. Une première question se pose ici : *jâhada/*

1. Cette partie reprend, en la remaniant, une communication faite le 19 mars 2009 à la journée « Guerre et culture arabo-musulmane » organisée par le Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

2. Le système de transcription de l'arabe utilisé dans cet article est le suivant : ' et *h* notent les laryngales ; ' et *h'* les pharyngales ; *j* et *sh* les shuintantes ; *th* et *dh* les interdentales ; *d'*, *t'*, *s'* et *z'* les emphatiques ; *kh* et *gh* les vélaires ; *â*, *î* et *û* les voyelles longues.

3. Michael Bonner résume ainsi la position des « défenseurs de l'islam » (M. Bonner, *Le Jihad : origines, interprétations, combats*, p. 16).

4. E. Benveniste, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », p. 301.

5. Il existe aussi la variante *juhd*. Les arabisants classent les formes du verbe, en les numérotant de I à XV, par ordre croissant du nombre d'augments. Les formes I à X sont dites « usuelles » et les formes XI à XV « rares ». Dans la même famille lexicale, on trouve VIII *ijtahada fi...*, qui ajoute un suffixe *t* à I et est un pur « moyen » de ce I : c'est pourquoi, dans la langue technique, son nom d'action *ijtihâd* désigne l'effort personnel d'interprétation du Coran.

jihâd appartenant à la même famille lexicale que *jahada/jahd*, quelle est la différence de sens entre le premier et le second ? C'est la morphologie même qui donne la réponse : l'allongement vocalique de la première radicale (j) mime la valeur d'intensité ou d'insistance (*mubâlagha*) du premier par rapport au second. Si *jahada* c'est « s'efforcer », *jâhada* c'est « s'efforcer de manière intense ou insistance ». Le reste découle de la syntaxe. Quand le verbe de base est déjà transitif, le verbe dérivé de troisième forme introduit seulement cette valeur d'insistance. Ainsi, *sa'ala-hu*⁶, c'est poser une question à quelqu'un, mais *sâ'ala-hu*, c'est lui poser question sur question, l'interroger, au sens policier, judiciaire ou inquisitorial du terme. En effet, alors que *su'âl*, nom correspondant au verbe de base *sa'ala*, signifie « question, interrogation », *musâ'ala*, nom correspondant au verbe dérivé *sâ'ala*, signifie « interrogatoire ». Mais quand le verbe de base est intransitif, le verbe dérivé de troisième forme devient transitif et l'on passe alors de la simple insistance à l'insistance sur l'objet : ainsi *h'akama*, verbe de base intransitif, signifie-t-il simplement « juger », mais *h'âkama-hu*, verbe de troisième forme transitif dérivé du précédent, se traduit par « juger quelqu'un, lui faire un procès » (et de même les noms correspondants *h'ukm* et *muh'âkama* signifient « jugement » et « procès »). Force est de constater que cette insistance sur l'objet s'interprète régulièrement comme une insistance *contre* lui. Ainsi le verbe de base intransitif *qâma* signifie-t-il « se dresser », mais le verbe dérivé de troisième forme transitif *qâwama-hu*, « se dresser contre quelqu'un, lui résister ». Ceux qui s'intéressent à l'histoire militaire connaissent le mot *goum*, unité militaire. Cette forme maghrébine de l'arabe classique *qawm* (nom lié au verbe de base *qâma*) en a gardé le sens étymologique : non pas d'abord la tribu en général, mais, au sein de la tribu, « ceux qui se dressent (pour combattre) », c'est-à-dire les hommes (par opposition aux femmes)⁷, les guerriers. Il en va de même de *jâhada-hu* : en devenant transitif, il passe du sens d'effort intense ou insistant à celui d'effort intense ou insistant non pas sur, mais bien contre un objet.

Par la morphologie et la syntaxe même de la forme, on se rapproche donc déjà du sens de combattre/combat. Mais pour parvenir définitivement à ce sens d'une part, à son caractère « sacré » d'autre part, il faut se tourner vers le texte fondateur de l'islam, le Coran. On y trouve vingt-sept occurrences du verbe *jâhada*, quatre du nom d'action *jihâd* et quatre encore du participe actif *mujâhid*, soit un total de trente-cinq occurrences⁸. Or, sur ces trente-cinq occurrences, le verbe *jâhada* et les noms *jihâd* et *mujâhid* apparaissent treize fois dans le contexte *jâhada/jihâd/mujâhid fi sabîli llâhi*, le nom Allah étant soit explicite (dix fois), soit remplacé par un pronom personnel affixe de première personne (*fi sabîlî*⁹) ou de troisième personne (*fi sabîlihi*¹⁰), référant à Allah. Ce n'est pas tout : la même expression de *fi sabîli llâhi* apparaît quatorze fois dans le contexte du verbe *qâtala*, dont on a cinquante-cinq occurrences pour les formes conjuguées.

Qâtala est le verbe usuel pour « combattre ». Le verbe de base, ici, est *qatala-hu*, « tuer ». Pour exprimer la relation entre les deux verbes, les arabisants ont proposé une valeur dite « conative », paraphrasant *qâtala-hu* par « chercher à tuer quelqu'un ». Mais grammairiens et lexicographes arabes y ont vu un exemple typique de la valeur de « participation » (*mus-hâraka*), dite « réciprocité implicite » par les arabisants, et par suite interprètent le verbe comme « s'entretuer avec quelqu'un ». Force est de constater que, là encore, le texte coranique leur donne raison, en fournissant obligamment la paraphrase du verbe en Cor. 9, 111 : *yuqâtilûna fi sabîli llâhi fa-yaqtulûna wa-yuqtalûna* (« ils combattent pour Allah : ils tuent

6. J'utilise le pronom personne affixe de troisième personne du masculin singulier pour marquer un objet humain (« quelqu'un ») et, éventuellement, le pronom affixe de troisième personne du féminin singulier pour marquer un objet non humain (« quelque chose »).

7. Cette opposition est attestée, par exemple, par Cor. 49, 11.

8. Cf. M. F. 'Abd al-Bâqî, *Al-Mu'jam al-Muhâras li-'alfâz' al-Qur'ân al-karîm*, p. 182-183.

9. Cor. 60, 1.

10. Cor. 5, 35 et 9, 24.

et ils sont tués »). Évidemment, si combattre, c'est tuer et être tué, c'est que *qâtala/qitâl* veut dire littéralement combattre/combat à mort. La paraphrase des arabisants est donc une édulcoration du sens étymologique. C'est parce que les deux verbes *jâhada* et *qâtala* apparaissent dans le même contexte (*fi sabîli llâhi*) – en termes techniques : ont la même « distribution » – qu'ils sont devenus quasiment synonymes, ce que le linguiste, pour qui il n'y a jamais de synonymie pleine et entière, exprime par le terme de « parasynonymes ». *Fi sabîl...* est traduit littéralement par « sur le chemin de, dans la voie de ». En fait, c'est une expression figée qui signifie simplement « pour », comme en témoigne le fait que, dans le Coran même, au lieu et place de *fi sabîli llâhi*, on peut trouver *fi llâhi* tout court, en Cor. 22, 78, « *Jâhidû fi llâhi h'aqqa jihâdihi* » (« Menez pour Allah le combat qui lui est dû » – verset très important : si le *jihâd* est dû à Allah, il est un devoir pour les musulmans !) ou *finâ* (où *-nâ* réfère à Allah), en Cor. 29, 69, « *Wa-l-ladhîna jâhadû finâ la-nahdiyannahum subulanâ* » (« Ceux qui ont combattu pour nous, nous les guiderons sur nos voies. »)¹¹. Il faut donc ajouter aux treize occurrences précédentes ces deux occurrences, ce qui fait maintenant un total de quinze occurrences. Il n'est alors pas difficile de comprendre ce qu'il s'est passé. L'arabe n'a pas de mots composés, mais chaque fois qu'un mot s'emploie souvent dans un contexte particulier – ce qu'en termes techniques, on appelle une « collocation » –, le mot seul prend le sens de la locution entière. Autrement dit, *jihâd*, à lui seul, veut dire *jihâd fi sabîli llâhi* et, par suite, *jihâd* ne désigne pas un combat quelconque, mais le combat pour Allah, le « combat sacré », ce que nous appelons la « guerre sainte ». C'est un phénomène extraordinairement banal et fréquent tant en arabe classique qu'en arabe moderne. Il est reconnu des Arabes eux-mêmes sous le nom de *tad'mîn*, littéralement « incorporation » (à un mot du sens d'un autre)¹². Quelques exemples : « politique » se dit aujourd'hui *siyâsa*. Mais, en arabe ancien, le mot veut dire « conduite d'un cheval par un palefrenier ». En fait, quand a été traduite en arabe la *Politique* d'Aristote, *politique* voulant dire en grec le « gouvernement de la cité » (*polis*), on a utilisé le mot *siyâsa*, mais avec l'adjectif *madaniyya* : c'est *al-siyâsa al-madaniyya* qui voulait dire « le gouvernement de la cité, la politique ». Puis on a dit *siyâsa* tout court. Autres exemples : « étudiant » se dit *tâlib*, mais c'est l'abréviation de *tâlib al-'ilm* (« celui qui cherche le savoir ») ; « secrétaire » se dit *'amîn*, mais c'est l'abréviation de *'amîn al-sîrr* (« dépositaire du secret ») ; « grève » se dit *id'râb*, mais c'est l'abréviation de *'id'râb 'an al-'amal* (« cessation du travail »), etc. Il est facile de montrer que, dans le Coran même, *jihâd* s'est déjà « incorporé » *fi sabîli llâhi*. À dix reprises apparaissent avec *jihâd* les mots *bi-'amwâlihim* (-*kum*) *wa-'anfusihim* (-*kum*) « avec leurs/vos biens et par eux/vous-mêmes », autrement dit un double engagement matériel et personnel. Or, sur ces dix occurrences, *fi sabîli llâhi* apparaît cinq fois et cinq fois il n'apparaît pas. Mais il est clair qu'il ne s'agit pas de deux *jihâd* différents, mais d'un seul et même *jihâd*, le combat pour Allah ! La même information se tire des emplois transitifs de *jâhada* et de la nature de l'objet : *al-kuffâr* (« les incrédules »)¹³ et *al-munâfiqîn* (« les hypocrites »)¹⁴, dans des versets qui servent de fondement coranique à la conception du *jihâd* comme combat pour Allah contre un ennemi extérieur (« les incrédules ») ou intérieur (« les hypocrites »). Si l'on voulait résumer le parcours de la signification à la désignation de *jâhada/jihâd*, on pourrait le faire en utilisant la terminologie du linguiste Ferdinand de Saussure (1857-1913). On dirait alors que *jâhada/jihâd* a pris, *paradigmatiquement*, le sens de *qâtala/qitâl*, du

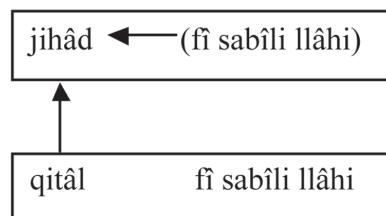
11. Les verbes I *jahada*, III *jâhada* et VIII *ijtahada* se construisent donc avec un même objet indirect introduit par *fi*, « pour ».

12. Les auteurs de langue arabe disent usuellement, soit qu'« on a incorporé » (*d'ummina*) à un mot le sens d'un autre ou encore qu'un mot « s'est incorporé » (*tad'ammana*) le sens d'un autre. L'article d'Adrian Gully n'est pas suffisamment éclairant sur ce sens (A. Gully, « *Tad'mîn*, Implication of Meaning, in Medieval Arabic »). Michael Bonner reconnaît que l'expression de *fi sabîli llâhi* est souvent absente, mais sous-entendue (M. Bonner, *Le Jihad : origines, interprétations, combats*, p. 19).

13. Cor. 25, 52.

14. Cor. 9, 73 et 66, 9.

fait de leur commune distribution, et a inclus, *syntagmatiquement*, celui de *fi sabîli llâhi*, du fait de leur étroite association dans le Coran. Et on pourrait représenter ce parcours de la manière suivante :



Tout ce que nous venons de dire est parfaitement résumé par l'article JHD¹⁵ du plus célèbre dictionnaire arabe, le *Lisân al-'arab* de Ibn Manz'ûr (m. 711/1311¹⁶) : « *Jâhada al-'aduww mujâhadatan wa-jihâdan : qâtalahu wa-jâhada fi sabîli llâhi*¹⁷ »... Le lexicographe donne le verbe comme transitif, mais avec pour seul objet possible *al-'aduww* (« l'ennemi »). Du même coup, on comprend pourquoi le verbe, tout en s'employant de manière transitive, s'emploie le plus souvent de manière apparemment intransitive : il est en fait un verbe à objet implicite, qu'on peut d'autant mieux sous-entendre qu'il ne fait pas de doute. Dans la paraphrase apparaît une coordination : *qâtalâ-hu* (« le combattre »), qui confirme que *jâhada* est bien un (para)synonyme de ce verbe, et *jâhada fi sabîli li-llâhi*, qui confirme que *jâhada* s'est bien « incorporé » le sens de son complément prépositionnel habituel. C'est ce qui fait la différence entre *jihâd* et *qitâl* : *qitâl* est resté le nom générique du combat, *jihâd* est devenu le nom spécifique du « combat sacré ». En ce sens, *qitâl* et *jihâd* sont dans une relation d'hyperonyme à hyponyme.

Genre et espèce

On a évidemment remarqué que le *Lisân al-'arab* ne connaît pas d'autre sens pour *jihâd* que celui de « combat », tout à la fois « contre l'autre » et « pour Allah ». Cela ne veut pas dire que l'autre *jihâd*, qu'on qualifie en français d'« interne », de « spirituel » ou encore de « majeur » – ces deux dernières expressions par imitation de l'arabe *jihâd al-nafs* et *al-jihâd al-akbar*¹⁸ – n'existe pas. Mais cela revient à le remettre à sa vraie place, qui n'est pas première, mais seconde, contrairement à ce qui est souvent affirmé aujourd'hui à des fins apologétiques et revient à prendre pour « le » *jihâd* même ce qui n'en est qu'une variété très particulière, propre aux mystiques, mais aussi à certains penseurs chiites¹⁹. La première expression, *jihâd al-nafs*, se fonde sur un *hadîth* (tradition attribuée à Mahomet), rapporté par un seul des six recueils canoniques, celui de Tirmidhî (m. 279/892), ainsi que par le *Musnad* d'Ibn H'anbal (m. 241/855) : « Le combattant, c'est celui qui se combat lui-même » (*al-mujâhid man jâhada nafsahu*)²⁰. Avec cette expression, on est – *horresco referens* – dans la configuration contraire de celle de l'anglais *to shave* : celui-ci, employé sans objet, signifie « se raser » et est donc implicitement réfléchi (= *to shave oneself*, par opposition à *to shave someone*, « raser quelqu'un »). Avec *jihâd*, c'est *jihâd* tout court qui

15. Racine consonantique servant d'entrée d'article dans les dictionnaires arabes.

16. La première date est la date hégirienne, la seconde celle de l'ère commune.

17. M. Ibn Manz'ûr, *Lisân al-'arab*, vol. I, p. 521.

18. A. Morabia, *Le Gihad dans l'Islam médiéval : le « combat sacré » des origines au XII^e siècle*, p. 297.

19. Art. « *Djihâd* » (C. E. Bosworth (éd.), *Encyclopédie de l'Islam*, vol. II, p. 551). Morabia ajoute également des moralistes (A. Morabia, *Le Gihad dans l'Islam médiéval...*).

20. A. J. Wensinck, *Concordance et Indices de la tradition musulmane : les six livres, le Musnad d'al-Dârimî, le Muwatta' de Mâlik, le Musnad d'Ah'mad Ibn H'anbal*, vol. I, p. 389.

signifie « combat » (contre l'autre), par opposition à *jihâd al-nafs*, qui veut dire « combat contre soi-même ». On a déjà ici un indice linguistique, purement objectif, que des deux acceptations de *jihâd*, *jihâd* externe ou *jihâd* interne, c'est la première des deux qui s'impose, puisqu'elle est atteinte immédiatement par *jihâd* tout court, alors que la seconde ne l'est qu'en ajoutant une précision.

On en a un second. L'acception de « combat contre soi » repose en fait sur une figure, comme cela apparaît nettement dans le *'ayyuhâ l-walad* de Ghazâlî (m. 505 / 1111) : « *Sulûk hâdhâ l-t'arîq yakûnu bi-l-mujâhada wa-qat'* *shahwa al-nafs wa-qatl hawâhâ bi-sayf al-riyâd'a* » (« Suivre cette voie [celle du mysticisme] se fait par la *lutte*, en coupant le désir de l'âme et en en *tuant* la passion par le *sabre* de l'exercice » [c'est moi qui souligne]²¹).

La figure est une métaphore et c'est une métaphore guerrière. La métaphore est introduite par *mujâhada*, l'autre nom d'action du verbe *jâhada*. Et elle est filée par les deux termes *qatl* et *sayf*²². Ce qui permet de dire que *mujâhada* signale la métaphore, c'est qu'on a d'autres exemples d'une distribution des sens propre et figuré d'un verbe de troisième forme sur les deux formes possibles de son nom d'action. Ainsi, au verbe *'âlaja* (« traiter ») correspondent *'ilâj* et *mu'âlaja*, « traitement ». Mais *'ilâj* se dit du traitement d'une maladie et *mu'âlaja* du traitement d'une question ou d'un problème.

L'autre expression, *al-jihâd al-'akbar*, provient aussi d'un *hadîth*, le plus souvent cité sous la forme suivante : « Nous voici revenus du *jihâd* mineur pour nous livrer au *jihâd* majeur » (« *Raja'nâ min al-jihâd al-'asghar 'ilâ l-jihâd al-'akbar* »)²³, aurait déclaré Mahomet à ses compagnons de retour d'une expédition militaire. Ce *hadîth*, parfaitement inconnu des grands recueils canoniques, est suffisamment énigmatique pour être cité avec des compléments explicatifs : *qâlî wa-mâ al-jihâd al-'akbar qâl jihâd al-qalb* : « Et qu'est-ce que le *jihâd al-'akbar* ? demandèrent-ils. — Le *jihâd* du cœur, répondit-il²⁴ » ou *mujâhadat al-'abd hawâhu* « le fait, pour le serviteur, de combattre sa passion²⁵ ».

Alfred Morabia estime que ce « superlatif » ne doit pas faire illusion, compte tenu du fait que le *jihâd* (dit « mineur » dans cette terminologie) « occupe l'essentiel, la quasi-totalité des pages consacrées dans les traités de *fiqh* [droit]²⁶ » au *jihâd*. Mais la remarque de Morabia montre qu'il fait de cette terminologie une interprétation *hiérarchique* et, par suite, la juge parfaitement contradictoire avec l'importance relative des deux *jihâd* dans les textes. Comme on pourrait la trouver contradictoire avec la qualification de *jihâd* par *kabîr* en Cor. 25, 52, « *Fa-lâ tut'i' al-kâfirîna wa-jâhid-hum bilî jihâdan kabîran* » (« Ne te soumets pas aux incrédules, mais mène contre eux avec ceci [selon les commentateurs, avec le Coran]²⁷ un grand combat »). Dans le contexte, il s'agit du *jihâd al-kuffâr* (« combat contre les infidèles ») et même si, selon les commentateurs, c'est ici, non *bi-l-yad* (« par la main »), mais *bi-l-lisâñ* (« par la langue », c'est-à-dire le prosélytisme).

Que les apologètes d'aujourd'hui fassent de cette terminologie une interprétation hiérarchique ne veut pas dire que ceux des auteurs musulmans d'autrefois qui l'employaient l'interprétaient ainsi. Un parallélisme saisissant avec la terminologie linguistique suggé-

21. M. Ghazâlî, *Lettre au disciple : Ayyuhâ al-walad*, p. 23. Ghazâlî ajoute un peu plus loin : « [...] et si tu ne tues pas l'âme par un combat sincère, ton cœur ne vivra pas dans les lumières de la connaissance » (« *wa-'idhâ lam taqtul al-nafs bi-s'idq al-mujâhada fa-lan yah'yâ qalbuka bi-'anwâr al-mâ'rifa* »).

22. On ne peut donc suivre Morabia quand il affirme que, dans le *jihâd* spirituel, on restitu[e] au terme *jihâd* son acceptation originelle d'« effort » (A. Morabia, *Le Gihad dans l'Islam médiéval...*, p. 257).

23. Cf. Jalâl al-dîn al-Suyûtî (m. 911 / 1505), *Durar*, p. 116. Selon une autre version : « "Vous êtes heureusement revenus, et vous êtes revenus du *jihâd* mineur vers le majeur", dit-il » (« *qâl [...] qadîmtum min khayri maqdam wa-qadîmtum min al-jihâd al-'asghar 'ilâ l-jihâd al-'akbar* »), cf. Abû Bakr Ah'mad ibn H'usayn al-Bayhaqî (m. 458 / 1068), *Kitâb al-zuhd*, p. 198.

24. Jalâl al-dîn al-Suyûtî, *ibid*.

25. Version d'al-Bayhaqî, *Kitâb al-zuhd*, p. 198 : c'est à elle que fait allusion le texte de Ghazâlî.

26. A. Morabia, *Le Gihad dans l'Islam médiéval...*, p. 297.

27. *Tafsîr al-Jalâlayn* (i.e. Jalâl al-dîn al-Mah'allî, m. 863 / 1459, et Jalâl al-dîn al-Suyûtî), p. 304.

rerait même le contraire. Les grammairiens appellent *ishtiqâq* un processus de « dérivation », au sein d'une famille lexicale caractérisée par une même racine consonantique (c'est-à-dire un triplet ordonné de consonnes $R_1R_2R_3$). Mais un grammairien, Ibn Jinnî (m. 392/1002)²⁸, propose d'étendre le concept de *ishtiqâq* à l'ensemble des familles lexicales ayant ces radicales, mais sans condition d'ordre (soit un total de six). Il choisit d'appeler ce *ishtiqâq* étendu *ishtiqâq kabîr* ou *'akbar* et, par suite, ce qui est appelé *ishtiqâq* tout court *ishtiqâq saghîr* ou *'as'ghar*. Est qualifié ici de « petit » ou « mineur » ce qui est pour tous les grammairiens (y compris Ibn Jinnî) le *ishtiqâq* ordinaire : il ne peut donc s'agir d'un *ishtiqâq* moins important que l'autre ! Cet emploi vient en fait rappeler que l'« élatif » arabe – nom que les arabisants donnent à la forme *'af'al* dont relèvent *'akbar* et *'asghar* –, tout en ayant des emplois de comparatif/superlatif, a plus fondamentalement un emploi relationnel, marquant que, de deux termes, l'un ne peut se penser indépendamment de l'autre : cet emploi est particulièrement clair, là où une comparaison en matière de degré est impossible, comme, par exemple, dans *al-yad al-yumnâ/al-yusrâ* (« la main droite / gauche »)²⁹. Sur ce modèle, dont il existe d'ailleurs d'autres exemples, on peut parfaitement interpréter *jihâd 'asghar* et *jihâd 'akbar* comme ne signifiant rien d'autre que *jihâd stricto sensu* et *jihâd lato sensu*.

Au terme de cette enquête, la conclusion du linguiste est sans appel : le mot *jihâd*, à lui seul, signifie bien « combat » tout à la fois pour Allah et contre un ennemi, c'est donc bien le combat sacré ou la guerre sainte. C'est cette acception qui est centrale et primordiale ; l'interprétation comme *jihâd* interne, développée par l'islam spirituel et mystique, est marginale et secondaire et relève de la métaphore.

Salâm

Après la guerre, la paix³⁰. Là encore, on entend dire couramment aujourd'hui que « l'islam est une religion de paix ». Un linguiste n'aurait rien à dire sur une proposition aussi évidemment apologétique, si, malheureusement, la linguistique n'était convoquée pour l'appuyer. On entend dire en effet que le mot *islâm* est dérivé du mot *salâm* (qui est le mot usuel pour dire « paix »). J'ai même entendu une personne, d'origine arabe, mais maîtrisant mal l'arabe classique, dire, à la place de *salâm*, *salâma*, qui existe aussi, mais n'a pas le même sens que *salâm*³¹. En l'état actuel du lexique de l'arabe, c'est un simple jeu de mots. Le sens littéral, comme le sens effectif, de *'islâm* et *salâm*, sont parfaitement assurés et ils ne sont pas reliés.

Islâm est le nom d'action du verbe dérivé de quatrième forme *'aslama*, qui s'interprète comme « devenir musulman ». Mais ce sens effectif se dérive d'un sens littéral qui apparaît quand on se souvient que, de l'aveu même des lexicographes arabes³², *'aslama* est mis pour *'aslama 'amrahu li-llâhi* (« se livrer, se remettre, se soumettre à Allah »), paraphrase qui désigne *'aslama* comme un verbe implicitement réfléchi. Mais quand on rappelle que *islâm* veut dire littéralement « soumission », on soulève généralement un tollé chez les apologistes de tout poil, qui acceptent seulement « livraison/remise ».... Lesdits apologistes ont tout à la fois raison et tort. Dans la langue ancienne, *'aslama* s'emploie dans le

28. Ibn Jinnî, *Al-Khasâ'is'*, vol. II, p. 133-139.

29. Où apparaît le féminin *fu'lâ* de la forme *'af'al*.

30. Cette partie reprend, en le résumant, P. Larcher, « Le concept de paix et ses expressions en arabe ».

31. C'est apparemment une faute d'interférence avec l'arabe maghrébin. Voir J. Madouni-La Peyre, *Dictionnaire arabe algérien-français : Algérie de l'Ouest*, art. « *Slm* », p. 242, qui donne *slâma* avec les sens du classique *salâm* : « salut éternel, paix, bonne santé, bien-être », *slâm* ayant le seul sens de « salut(ation) ».

32. M. Ibn Manz'ûr, *Lisân al-'arab*, art. « *Slm* », vol. II, p. 193.

même sens que le verbe apparenté de deuxième forme *sallama-hâ 'ilayhi*³³, qui signifie bien, aujourd'hui encore, « livrer, remettre quelque chose à quelqu'un ». Et ils ont tort, en ce qu'en voulant éviter le mot « malsonnant » dans une perspective apologétique, de « soumission », ils ne font que tomber de Charybde en Scylla ! 'Aslama, on l'a vu, est un verbe implicitement réfléchi. Or, le verbe explicitement réfléchi correspondant, qui est le verbe dérivé de dixième forme *istaslama*, s'emploie couramment en arabe moderne dans le sens de « capituler ». Pis, dans beaucoup de dialectes arabes, notamment maghrébins, c'est le verbe qu'on emploie, à la place de 'aslama, pour dire « devenir musulman³⁴ » ! Ce n'est donc en aucune manière jouer sur les mots que d'affirmer qu'*islâm* signifie littéralement « soumission ».

Quant à *salâm*, il est, au premier chef, un nom d'action lié au verbe *salima-yaslamu*, signifiant « être préservé, sain et sauf ». « Préservation » est bien le sens littéral de *salâm* et c'est à partir de lui que s'expliquent les deux sens effectifs actuels du mot, « paix » d'une part, « salut(ation) » d'autre part. Commençons par le second. La célèbre formule de salutation *al-salâm 'alayka* (qui a donné le français « salamalec ») ne doit en aucune manière s'interpréter comme un souhait de paix ni être traduit, comme on le voit pourtant faire couramment aujourd'hui, par « la paix soit sur vous ! », mais doit au contraire s'interpréter comme un souhait de préservation, très proche en réalité du latin *salus salutis* : ce dernier est lié au nom *salvus* (« sauf ») et a gagné au travers de la formule *Salve !*, souhait de préservation à valeur de salutation, le sens de « salut(ation) ». Passons maintenant au sens de « paix » : comment y parvient-on, à partir de celui de « préservation » ? C'est un vers d'un ancien poème préislamique, la *Mu'allaqa* de Zuhayr (530-617 ?) qui donne la solution. On y lit : « *Wa-qad qultumâ 'in nudriki s-silma wâsi'an bi-mâlin wa-mâ'rûfin mina l-qawli naslamî* » (« Si tous tenons, avez-vous dit, une paix large / Par les biens, les propos d'usage, saufs nous serons »).

Apparaît ici le mot *silm*, qui jusqu'à aujourd'hui est le doublet de *salâm*. Simplement, aujourd'hui, on l'utilise essentiellement de deux manières. D'une part, quand il est associé à *h'arb*, « guerre » : ainsi *Guerre et Paix* de Tolstoï est traduit en arabe par *Al-h'arb wa-l-silm* (non *al-salâm*) et une situation de « ni guerre ni paix » se dit *lâ h'arb wa-lâ silm* (plutôt que *wa-lâ salâm*). D'autre part, pour dire pacifique, on forme l'adjectif sur le nom *silm*, non *salâm*, et on dit *silmî* et non **salâmî*³⁵ !

Pour le reste, la relation entre le nom *silm/salâm* (« paix ») et le verbe *salima-yaslamu* est parfaitement sentie, puisque ce dernier apparaît à la fin du vers (*naslam[i]* = « saufs nous serons »). La relation est explicitée par un commentateur ancien, Zawzanî (m. 486/1093)³⁶ :

« Vous avez dit : "si nous obtenons un large arrangement", c'est-à-dire si nous revient un arrangement complet entre les deux tribus en prodiguant les biens matériels et les bonnes paroles, nous serons préservés de l'anéantissement mutuel des clans » (« *Wa-qad qultumâ 'in 'adraknâ al-s'ulh' wâsi'an 'ay 'in ittafaqa lanâ itmâm al-s'ulh' bayna l-qabîlatayni bi-badhl al-mâl wa'-isdâ' ma'rûf mina-l-khayr salimnâ min tafâni al-'ashâ'ir* »).

Il ressort de ce commentaire que la paix (le mot *silm* est paraphrasé par *s'ulh'*, l'autre mot arabe pour « paix »), c'est, très exactement, être préservé de l'anéantissement (ce nom renvoie au verbe *tafâna* qui apparaît dans le vers précédent). Le sens littéral de *salâm* est aujourd'hui conservé par le nom *salâma*, lequel désigne le fait d'être sain et sauf, préservé, intact... (on a par exemple *salâmat al-'arâd'i*, « intégrité territoriale »).

33. Le verbe est également construit avec deux objets : *sallamu-hu -hâ*. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette construction, apparemment inconnue des dictionnaires classiques, est une innovation, sans doute due à une analogie avec les verbes de sens « donner quelque chose à quelqu'un », qui sont doublement transitifs.

34. Voir J. Madouni-La Peyre, *Dictionnaire arabe algérien-français...*, « *steslem-isteslem* X. ; se faire musulman ; se rendre, se livrer », p. 242.

35. L'astérisque signale une forme non attestée ou reconstruite.

36. Abû 'Abd Allâh al-H'usayn Ah'mad al-H'usayn al-Zawzanî, *Sharh' al-Mu'allaqât*, p. 185.

Si, donc, en l'état actuel du lexique de l'arabe, affirmer que l'islam est une religion de paix en dérivant *islâm* de *salâm* est un simple jeu de mots, les deux mots ne pouvant pas être reliés, ce jeu de mots a néanmoins le mérite de rappeler que les deux mots sont potentiellement membres d'une même famille lexicale, comme actualisant une même racine consonantique *slm*. Mais il faut alors rechercher comment les deux idées de « soumission » et de « préservation > paix » s'articulent.

On a vu ci-dessus qu'existe un verbe de deuxième forme, *sallama-hâ 'ilayhi*, « livrer, remettre quelque chose à quelqu'un ». À ce verbe correspond un verbe « moyen » de cinquième forme, *tasallama-hâ (min-hu)*, « recevoir quelque chose (de quelqu'un) » (littéralement « se faire remettre quelque chose »). Or, dans le lexique ancien et moderne, on note également l'existence d'un verbe de huitième forme, *istalama-hâ*, de même sens, « recevoir quelque chose ». L'existence de cette forme permet aussitôt de reconstruire, suivant la règle dite de la quatrième proportionnelle, un verbe de première forme **salama* transitif (-*hâ*), ayant lui-même le sens de « livrer, remettre quelque chose ». Le verbe de cinquième forme *tasallama* est en effet à celui de deuxième forme *sallama* ce que le verbe de huitième forme *istalama* est à celui de première forme **salama*, à savoir une forme à affixe *t* (préfixé dans la cinquième forme, mais infixé dans la huitième forme), marque unique de la réflexivité, par rapport à une forme sans *t*. Par suite, le verbe *salima* apparaîtra comme la voix (ou diathèse), elle-même moyenne, de ce **salama*, ayant donc le sens de « se livrer, remettre, soumettre », d'où, par une simple et banale métonymie, le sens d'« être épargné, d'avoir la vie sauve, d'être sain et sauf, préservé ». Cette reconstruction est garantie par l'existence de nombreuses paires de ce type, non seulement en arabe ancien, mais aussi dans des dialectes modernes. Ainsi, en arabe ancien, on a, à côté de *h'azina*, « être triste » – qui seul subsiste en arabe moderne –, également *h'azana-hu* « attrister quelqu'un », remplacé ultérieurement par les deux factitifs dérivés de *h'azina*, II (de deuxième forme) *h'azzana-hu* et IV (de quatrième forme) *'ah'zana-hu*, « rendre triste quelqu'un, l'attrister ». De même, en arabe égyptien, on a, à côté de *te'eb* (« il est fatigué »), *ta'ab-nî* (« il m'a fatigué »).

Si notre hypothèse est correcte, cela permettrait alors de rendre compte des incertitudes de lecture et, par suite, d'interprétation du *ductus* *slm* dans le Coran. Un premier exemple est fourni par Cor. 2, 208 : « *Yâ 'ayyuhâ lladhîna 'âmanû dkhûlû fî-s-silmî kâffatan.* » Denise Masson traduit par « Ô vous qui croyez, entrez tous dans la paix³⁷ », mais les commentateurs musulmans paraphrasent *fi l-silm* par *fi l-islâm*, c'est-à-dire « entrez dans l'islam³⁸ ». *Silm* est cependant lu *salm* par trois des sept lecteurs canoniques³⁹. *Salm* apparaît deux fois dans le Coran, en 8, 61 : « *Wa-'in janah'û li-s-salmi fa-jnah' la-hâ* » (« S'ils [les incrédules] inclinent à la paix, incline vers elle ») et en Cor. 47, 35 : « *Fa-lâ tahînû wa-tad'û 'ilâ s-salmi wa-'antumu l-a'lawnâ* » (« Ne faiblissez pas ! N'appelez pas à la paix, quand vous êtes les plus forts »), dans un contexte où il s'oppose à guerre (*h'arb*) et où il est bien interprété par « paix » (*sulh*)⁴⁰. Notons cependant qu'il est lu *silm* par un lecteur en Cor. 8, 61 et deux en Cor. 47, 35⁴¹. Cela veut dire : 1) que *salm* et *silm* sont étroitement apparentés et 2) qu'il y a une ambiguïté fondamentale de *salm/silm*, qui, selon le contexte, peut tomber soit du côté de la livraison/remise/soumission, soit du côté de la paix. Or, cette parenté comme cette ambiguïté s'expliquent aisément si l'on en fait – comme l'autorise leur forme même – le nom d'action et le résultat de **salama* (cf. *qasama*, « couper » ; *qasm*, « partage » ; *qism*, « part »).

37. D. Masson (éd.), *Le Coran*, vol. I, p. 39.

38. *Tafsîr al-Jalâlayn*, p. 28. Le commentaire précise que *kâffa* porte sur *silm* et, par suite, le verset est compris comme « entrez dans l'islam complètement ».

39. S. al-Dâni, m. 444/1052-3, *Kitâb al-Taysîr fi l-qirâ'ât al-sab'*, p. 78.

40. *Tafsîr al-Jalâlayn* p. 151 et 430.

41. S. al-Dâni, *Kitâb al-Taysîr fi l-qirâ'ât al-sab'*, p. 96 et 163.

Un second exemple peut être tiré de la collocation *'alqâ ('ilayhi) al-slm*, qui apparaît cinq fois dans le Coran. Quatre fois *slm* est lu *salam*, à distinguer donc de *silm*, *salm* et *salâm*. Sur ces quatre fois, Denise Masson traduit deux fois (en Cor. 4, 90 et 4, 91) par « offrir la paix » et deux fois (en Cor. 16, 28 et 16, 87) par « faire / offrir sa soumission ». Dans ces deux derniers cas, qui se placent dans le contexte du jour de la Résurrection, elle est en accord avec les commentateurs : le *Tafsîr al-Jalâlayn* paraphrase Cor. 16, 28 « *Fa-'alqaw s-salama mâ kunnâ na'malu min sû'in* » (« Ils feront leur soumission : nous ne faisons rien de mal ! ») par « *Inqadû wa-staslamû 'inda l-mawt* » (« Ils seront dociles et se soumettront, au moment de la mort »)⁴² et Cor. 16, 87 : « *Fa-'alqaw 'ilâ llâhi yawma'idhini s-salama* » (« Ils offriront alors à Allah leur soumission ») par « *'ay istaslamû li-h'ukmihi* » (« c'est-à-dire se soumettront à son jugement »)⁴³. Mais elle est en désaccord avec eux en Cor. 4, 90 et 91. Citons ce dernier, pendant négatif de Cor. 4, 90 : « *Wa-'in lam ya'tazilû wa-yulqû 'ilaykumu s-salama wa-yakuffû 'aydayahum fa-khudhûhum wa-qtulîhûm h'aythu thaqiftumûhûm* » (« S'ils [les hypocrites] ne se retirent pas loin de vous, s'ils ne vous offrent pas la paix, s'ils ne déposent pas leurs armes [littéralement n'ouvrent pas la paume de leurs mains], saisissez-les ; tuez-les partout où vous les trouverez »). Le *Tafsîr al-Jalâlayn*, tout en paraphrasant *salam* par *s'ulh'*, « paix », l'explique par *'ay inqadû* (« c'est-à-dire se sont soumis »)⁴⁴, faisant ainsi un lien explicite entre « paix » et « soumission ». Peut-être Denise Masson se laisse-t-elle abuser par la cinquième occurrence (Cor. 4, 94) où *slm* est lu *salam* par quatre des sept lecteurs, dont Nâfi', transmis par Warsh (Coran du Maghreb) et *salâm* par les autres, dont 'As'im, transmis par H'afs' (Coran du Caire)⁴⁵ : « *Wa-lâ taqûlû li-mân 'alqâ 'ilaykumu s-sala/âma lasta mu'minan* » (« Ne dites pas à celui qui vous offre la paix (?) : tu n'es pas croyant »). Le *Tafsîr al-Jalâlayn* paraphrase *salâm* par *al-tah'iyya* (« salutation ») et *salam* par *al-inqiyâd* (« soumission »)⁴⁶. Mais le *Lisân al-'arab* (art. « *Slm* »), à propos de la lecture *salâm*, note que « *salâm* peut relever de *taslîm* [salutation] et peut avoir le sens de *salam*, c'est-à-dire la soumission » (« *Wa-yajûzu 'an yakûna min al-taslîm wa-yajûzu 'an yakûna bi-mâ'nâ al-salam wa-huwa al-istislâm* »)⁴⁷ : on ne saurait mieux dire que *salam* et *salâm* sont étroitement apparentés, apparaissant comme les deux variantes d'un même nom verbal lié au moyen *salima* de sens « *se soumettre / être soumis ». Notons qu'on est bien obligé de reconstruire un tel sens, si l'on veut comprendre l'existence même des verbes de forme factitive de deuxième forme *sallama* et de quatrième forme *'aslama*, « livrer, remettre, soumettre ».

Une troisième et dernière divergence se trouve en Cor. 39, 29, lu *rajulan salaman li-rajulin* par cinq lecteurs, dont H'afs' et Nâfi', mais *sâlim-an* par deux lecteurs⁴⁸. Avec la première lecture, on a, syntaxiquement, un emploi adjectival du nom verbal, phénomène banal en arabe ancien, et l'interprétation « un homme soumis à un autre » ; avec la seconde, un participe actif du verbe *salima*, dont la construction même en *li-* confirme l'interprétation de ce dernier comme un moyen de sens « se soumettre / être soumis »⁴⁹ »....

42. *Tafsîr al-Jalâlayn*, p. 223.

43. *Ibid.*, p. 229.

44. *Ibid.*, p. 76.

45. *Ibid.*, p. 81, qui juge la lecture *salam* comme « la meilleure » (*al-'akhyar*).

46. *Ibid.*, p. 77.

47. On aura noté qu'aucun de ces deux ouvrages de référence ne propose d'interprétation « paix » pour *salâm*...

48. S. al-Dâni, *Kitâb al-Taysîr fi l-qirâ'ât al-sab'*, p. 153.

49. On notera que la construction en *li-* se retrouve avec *'aslama 'amra-hu li-llâh*, « se soumettre à Allah », cité ci-dessus, et qu'elle contraste à la fois avec la construction de *salima* (et de ses dérivés) en *min*, dans le sens de « être préservé de... » et de la construction en *'ilâ* de *sallama* et *'aslama* dans le sens de « livrer, remettre (quelque chose à quelqu'un) ».

Nous en avons assez dit. La conclusion s'impose d'elle-même. La « paix » nous est d'abord apparue comme la « préservation » de l'anéantissement, mais, dans le contexte coranique, cette « préservation » apparaît elle-même comme le résultat de la « soumission ». Autrement dit, la *pax islamica* est, typiquement, une paix *par soumission* – le contraire de ce qu'est étymologiquement pour nous la paix (du latin *pax*), qui appartient à la même famille que « pacte » et renvoie donc à une paix *par négociation*.

Résumé

Jihâd et *salâm* sont les deux mots fondamentaux du vocabulaire islamique de la guerre et de la paix. Dans une première partie, nous montrerons comment *jihâd*, tout en signifiant bien, littéralement, « un effort intense », n'en désigne pas moins le combat sacré, ce que nous appellons habituellement la guerre sainte. *Jihâd* tout court est en effet mis pour *jihâd fi sabîl li-llâh* (« combat pour Allah »). Il s'oppose ainsi à *jihâd al-nafs* (« combat contre soi-même »), prôné par les mystiques et qui est en fait une métaphore guerrière. Quant aux expressions *al-jihâd al-asghar* et *al-jihâd al-'akbar*, traduites par « petit *jihâd* » et « grand *jihâd* » et désignant le *jihâd* tout court et le *jihâd al-nafs*, elles ne renvoient pas, malgré les apparences, à une hiérarchie, mais en réalité – compte tenu du caractère central du premier et marginal du second – au *jihâd stricto sensu* et au *jihâd lato sensu*. Dans une seconde partie, nous essaierons de rendre compte des différentes acceptations de *salâm*. Littéralement, le mot signifie « préservation » (c'est comme souhait de préservation qu'il signifie « salut »). Il désigne la paix, comme préservation de la guerre. Mais si l'on veut comprendre comment il se rattache à une famille lexicale de sens « livrer, remettre », il faut faire l'hypothèse que la préservation est en fait l'état résultant de la soumission. *Salâm* apparaît ainsi étymologiquement comme une paix par soumission, le contraire de ce qu'est étymologiquement « paix », qui est une paix par négociation (pacte).

Bibliographie

- 'ABD AL-BÂQÎ Muh'ammad Fu'âd, *Al-Mu'jam al-Muhfaras li-'alfâz' al-Qur'ân al-karîm*, Le Caire, Mat'ba'at Dâr al-kutub al-mis'iyya, 1364H, 1945.
- AL-BAYHAQÎ Abû Bakr Ah'mad ibn H'usayn, *Kitâb al-zuhd*, Koweït, Dâr al-Qalam, 1401 / 1981.
- AL-DÂNÎ Abû 'Amr 'Uthmân ibn Sa'îd, *Kitâb al-Taysîr fi l-qirâ'ât al-sab'*, Beyrouth, Dâr al-kutub al-ilmiyya, 1416 / 1999.
- AL-GHAZÂLÎ Abû Abû H'âmid Muh'ammad ibn Muh'ammad, *Lettre au disciple : Ayyuhâ al-walad*, Beyrouth, Commission libanaise pour la traduction des chefs-d'œuvre (Collection Unesco d'œuvres représentatives. Sér. Arabe), 1969.
- AL-MAH'ALLÎ Jalâl al-dîn et AL-SUYÛTÎ Jalâl al-dîn, *Tafsîr al-Jalâlayn*, Le Caire, Maktabat al-Jumhûriyya, 1337H (1918-1919).
- AL-SUYÛTÎ Jalâl al-dîn, *al-Durar al-muntathira fî al-ah'âdîth al-mushtahira*, Beyrouth / Damas, K. Muh'yî al-dîn al-Mîs, 1404 / 1984.
- AL-ZAWZANÎ Abû 'Abd Allâh al-H'usayn ibn Ah'mad, *Sharh' al-Mu'allaqât*, Damas, al-Maktaba al-Umawiyya, 1963.
- BENVENISTE Émile, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », dans Benveniste Émile, *Problèmes de linguistique générale*, vol. I, 1966, Paris, Gallimard (Tel, 7), p. 289-307.
- BONNER Michael, *Le Jihad : origines, interprétations, combats*, Paris, Téraèdre (L'Islam en débats), 2004.
- BOSWORTH Clifford Edmund (éd.), *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde / Paris, E. J. Brill / Maisonneuve et Larose, 1960-2007, 11 vol.
- GULLY Adrian, « *Tad'mîn*, Implication of Meaning, in Medieval Arabic », *Journal of the American Oriental Society*, vol. CXVII, n° 3, juillet-septembre 1997, p. 466-480.
- IBN JINNÎ Abû al-Fath' 'Uthmân, *Al-Khasâ'is*, Beyrouth, Dâr al-Hûdâ li-l-t'ibâ'a wa-l-nashr, 1371-1374-1376 / 1952-1955-1956, 3 vol.
- IBN MANZ'ÛR Muh'ammad ibn Mukarram, *Lisân al-'arab*, Beyrouth, Dâr Lisân al-'arab, s.d., 4 vol.
- LARCHER Pierre, « Le concept de paix et ses expressions en arabe », dans *Redéfinir la paix à l'aube du xx^e siècle : actes du colloque de l'université de la Paix, Verdun, 2, 3 et 4 décembre 1999*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001 (*Les Cahiers de la paix*, 8), p. 95-108.
- MADOUNI-LA PEYRE Jihane, *Dictionnaire arabe algérien-français : Algérie de l'Ouest*, Paris, Langues & Mondes-l'Asiathèque (Dictionnaires des Langues'O), 2003.
- MASSON Denise (éd.), *Le Coran*, Paris, Gallimard (Folio, 1233-1234), 1980, 2 vol.
- MORABIA Alfred, *Le Gihad dans l'Islam médiéval : le « combat sacré » des origines au xii^e siècle*, Paris, A. Michel (Bibliothèque Albin Michel de l'histoire), 1993.

WENSINCK Arent Jan, *Concordance et Indices de la tradition musulmane : les six livres, le Musnad d'al-Dârimî, le Muwatta' de Mâlik, le Musnad d'Ah'mad Ibn H'anbal*, Leyde, E. J. Brill, 1936-1969, 8 vol.

II

Des guerres qui ne disent pas leur nom

Indutias facere, indutias rumpere : de la notion de trêve à Rome sous la République et l'Empire

Philippe MAUGET

Professeur des écoles

Doctorant, institut Ausionius, université Bordeaux III

Centre national de la recherche scientifique, UMR 5607

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

*Plena et infesta variis casibus vita est,
a quibus nulli longa pax, vix indutiae sunt.*

Sénèque, *Consolation à Marcia*, XVI, 5

La guerre est un élément prédominant, presque constitutif, des sociétés antiques et cette « hégémonie du fait militaire¹ », dans le monde gréco-romain en particulier, est prépondérante dans l'œuvre des auteurs anciens. Dans l'Antiquité, le déclenchement, le déroulement et l'arrêt d'une guerre légitime obéissaient à des principes et des lois bien définis. Chaque camp devait ainsi se soumettre « à un certain nombre d'usages » qui réglementaient l'organisation des conflits mais qui établissaient également les principes régissant l'après-guerre (critères de la victoire, trophées et offrandes dédiés au vainqueur, sort des vaincus)². Chez les Anciens, toute guerre « était limitée dans le temps par des déclarations, des accords et des actes symboliques revêtant souvent un aspect religieux³ » et le passage de la guerre à la paix pouvait se faire de plusieurs manières. Le traité était un accord officiel ratifié par chaque cité qui mettait fin aux conflits. Dans le cas d'un déséquilibre important des forces en présence pouvant mener à l'extermination totale d'un camp, celui-ci avait la possibilité en dernière extrémité de capituler et de s'en remettre à la volonté et à la clémence du vainqueur, selon le principe de la *deditio in fidem*. Entre le traité de paix et la capitulation, une autre alternative était offerte aux belligérants : la trêve⁴. Mot dérivé du francique *treuwa* qui signifie « contrat, traité », la trêve est une cessation des hostilités, une suspension d'armes pendant un temps déterminé, en vertu d'un accord entre deux puissances ou deux partis en guerre⁵. On considère que cet arrêt provisoire des combats, pendant une guerre, est négocié par les belligérants et formalisé par une convention. Hugo Grotius⁶ affirmait que « la trêve est une convention par laquelle, la guerre durant, on doit s'abstenir pour un temps d'actes d'hostilité⁷ ». Les synonymes du mot « trêve » les plus

1. Y. Garlan, *La Guerre dans l'Antiquité*, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 36-51.

3. *Ibid.*, p. 25.

4. *Ibid.*, p. 31-33.

5. Trésor de la langue française informatisé (TLFi), en ligne : <http://atilf.atilf.fr/>.

6. Juriste des Provinces-Unies (1583-1645), H. Grotius pose dans son œuvre majeure, *Le Droit de la guerre et de la paix*, les fondations du droit international public.

7. H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, « Des conventions pendant la durée de la guerre ; où il est question de la trêve, du laissez-passer, du rachat des prisonniers », p. 810.

couramment utilisés pour les époques moderne et contemporaine sont « armistice » ou « cessez-le-feu ». Par analogie, toute interruption dans une lutte quelconque ou suspension provisoire d'un conflit entre des personnes peut être qualifiée de trêve⁸.

Cependant, derrière cette simple définition de la trêve se cachait dans l'Antiquité une réalité beaucoup plus complexe. Devant l'absence de synthèse existant pour la Grèce classique sur le passage de la guerre à la paix, Jean-Nicolas Corvisier chercha dans la lecture des historiens grecs des réponses à ses interrogations⁹. Il détermina notamment la terminologie employée par les auteurs grecs (Thucydide et Xénophon principalement) et analysa précisément les causes, le processus et les procédures qui permettaient le passage d'un état de guerre à celui de paix. Au niveau lexical, plusieurs termes sont ainsi utilisés pour désigner une trêve : *ekecheiria* (littéralement « main tendue » ou « fait de se serrer la main »), *anochê* (arrêt, suspension qui n'est pas forcément propre aux hostilités), mais aussi *spondê* (trêve pour négociations), *anoikôchê* (armistice) ou *hypospondê* (trêve pour reprendre ses morts)¹⁰. La terminologie est beaucoup plus simple chez les auteurs latins puisqu'un seul mot – *indutiae*, *-arum* –, employé au féminin pluriel¹¹, est utilisé pour désigner la trêve¹². On trouve cependant dans la littérature latine une variante – *induciae*, *-arum* –, utilisée de façon beaucoup moins fréquente¹³. Les différents dictionnaires de langue latine donnent à ce terme la définition de suspension d'armes, armistice, cessation des hostilités¹⁴, mais il désigne également au sens figuré ou métaphorique le répit, la relâche, le repos ou le délai¹⁵. Au-delà de ces définitions assez succinctes et qui ne révèlent pas dans ses moindres détails la nature précise de la trêve, nous avons voulu, en suivant l'exemple de Corvisier pour les historiens grecs classiques, recenser toutes les occurrences du terme *indutiae/induciae* dans les textes des auteurs latins¹⁶. Cette recherche a permis de relever deux cent vingt-sept occurrences du mot latin désignant la trêve, chez vingt-neuf auteurs de langue latine allant de Plaute (début du II^e siècle av. J.-C.) à Sidoine Apollinaire (fin du V^e siècle apr. J.-C.), et au sein de quarante œuvres littéraires ou historiques. Parmi ces auteurs, cinq regroupent à eux seuls les trois quarts des mentions de l'*indutiae*¹⁷. Le plus important d'entre eux est Tite-Live, avec quatre-vingt-dix-neuf occurrences (43,6 %), mais

8. Le mot « trêve » possède également un sens figuré ; il désigne alors la suspension d'une action, l'arrêt dans le déroulement de ce qui est dur, pénible, dangereux et qui peut être qualifié également de pause, répit, relâche. Précisons enfin que la présence de l'accent circonflexe dans le mot est de règle depuis 1798 (TLFi).

9. J.-N. Corvisier, « De la guerre à la paix chez les historiens grecs classiques ».

10. *Ibid.*, p. 16.

11. Aulu-Gelle (*Les Nuits attiques*, XIX, 8, 13) semble penser qu'*indutiae* a parfois été écrit dans des temps plus anciens au singulier, ce qu'aucun texte ne vient corroborer.

12. Sur l'équivalence entre le grec *spondai* et le latin *indutiae*, voir l'exemple de C. Hostilius Mancinus durant la guerre de Numance (C. Berrendonner, « Guerre du droit et droit de guerre : les mésaventures de C. Hostilius Mancinus », p. 25).

13. *Induciae* se retrouve dans 18 % des occurrences recensées et très majoritairement (trente-six cas sur quarante et un) chez des auteurs des III^e, IV^e et V^e siècle apr. J.-C. (Pseudo-Dictys de Crète, Augustin, Macrobe, Salvien de Marseille, Sidoine Apollinaire et Pseudo-Darès de Phrygie). La mention la plus ancienne d'*induciae* est présente chez Cicéron (*Les Philippiques*, VIII, 7, 20 ; *Des lois*, II, 9).

14. W. Freund et J. N. Madvig, *Grand Dictionnaire de la langue latine sur un nouveau plan*, vol. II, p. 213 ; G. Édon, *Dictionnaire français-latin rédigé spécialement à l'usage des classes*, p. 1682 ; F. Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, p. 809 ; *Thesaurus linguae latinae*, vol. VII, pars prior, I-*Intervulsus*, col. 1277-1280 ; P. G. W. Glare (éd.), *Oxford Latin Dictionary*, p. 890 ; A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*, p. 316.

15. Nous ne traiterons pas dans cet article des vingt-quatre occurrences du terme *indutiae/induciae* employé au sens figuré. Pour information, on en trouvera quelques exemples dans : Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XIV, 11, 17 ; Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, XIX, 5, 10 ; Cicéron, *Les Tusculanes*, IV, 35, 76 ; Plaute, *Amphitryon*, I, 389 ; Sénèque, *Les Phéniciennes*, 485 ; Térence, *L'Eunuque*, 60.

16. Dans notre recherche intratexte, nous ne nous sommes pas limités à la seule mention du mot au nominatif *indutiae/induciae*, mais avons relevé ce terme dans les autres cas latins existants : accusatif (*indutias/inducias*), génitif (*indutiarum/induciarum*), datif et ablatif (*indutiis/induciis*).

17. Dans la suite de l'article, chaque terme *indutiae* cité sous-entend également la variante *induciae*.

il faut citer également le Pseudo-Darès de Phrygie, avec vingt-six occurrences (11,5 %), Ammien Marcellin, avec dix-neuf occurrences (8,4 %), Aulu-Gelle, avec dix-huit occurrences (7,9 %) et enfin Jules César, avec dix occurrences (4,4 %). Les vingt-quatre autres auteurs citent le terme *indutiae* de une à six fois dans leurs œuvres. Sur l'ensemble des deux cent vingt-sept occurrences, près de 90 % (soit deux cent trois) concernaient le sens propre de la trêve, appliqué au domaine strictement militaire. C'est donc sur ce matériau linguistique et littéraire que nous souhaitons bâtir notre étude.

Origine et définition dans les sources littéraires latines

Le premier auteur à définir *indutiae* est Varron, au 1^{er} siècle av. J.-C. Dans une de ses œuvres¹⁸, il décrit la trêve comme « une paix conclue au camp pour quelques jours¹⁹ », comme « des vacances de la guerre²⁰ ». L'ouvrage de Varron ayant été perdu, nous ne connaissons ce passage que grâce à la citation qu'en fait Aulu-Gelle au 1^{er} siècle apr. J.-C. dans *Les Nuits attiques*. Mais Aulu-Gelle ne se contente pas de citer Varron ; il se montre assez critique vis-à-vis de la définition qu'en donne son prédécesseur²¹. Selon lui, on ne peut pas considérer la trêve comme une paix, car si la bataille en cours s'interrompt, la guerre, elle, se poursuit²². Hugo Grotius affirme même que « la guerre est la désignation d'un état qui peut exister même sans produire ses opérations au dehors²³ ». La trêve serait donc « le lien qui enchaîne la guerre²⁴ ». Aulu-Gelle objecte également que la durée d'une trêve ne se compte pas forcément en jours et qu'elle peut être de quelques heures ou de plusieurs mois. Paul affirme quant à lui qu'il y a « trêve quand on convient de part et d'autre de ne se point attaquer pour peu de temps, et pour le temps présent²⁵ ». Concernant l'étymologie du mot *indutiae*, Aulu-Gelle avoue qu'elle a fait l'objet de recherches depuis bien longtemps et que de nombreuses explications, plus ou moins fantaisistes selon lui, ont été données jusqu'alors. Il en propose justement quelques-unes. *Indutiae* viendrait peut-être de *inde uti iam*, qui signifie « à partir de ce moment », si l'on considère que les combats cessent pendant la durée de la trêve mais qu'ils reprennent à partir du moment où la trêve est interrompue²⁶. René Marache, dans son édition critique des *Nuits attiques*, ne semble toutefois pas convaincu²⁷. Une seconde hypothèse, présentée par Aulu-Gelle, fait de *indutiae* l'équivalent de *initiae*, qui exprime l'idée d'une libre circulation des ennemis les uns à côté des autres « sans danger et sans combat²⁸ ». Hugo Grotius n'adhère pas à ces théories ; pour lui, *indutiae* dérive de *inde* (« à partir d'un temps fixé ») et de *otium*, le repos. Il s'agit donc de la période de repos, de répit fixée à partir d'une date donnée²⁹. Alfred Ernout et Alfred Meillet rappellent quant à eux l'explication qui fait dériver le mot *indutiae* « d'un adjectif de sens privatif (**in-du-tus*) » signifiant « qui ne fait

18. *Antiquitates rerum humanarum et divinarum libri XLI* (*Antiquités humaines*).

19. « *Indutiae* sunt, inquit, pax castrensis paucorum dierum » (Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, I, 25, 1).

20. « *Indutiae* sunt, inquit, bellum feriae » (*ibid.*, I, 25, 2).

21. *Ibid.*, I, 25, 3-7 ; I, 10-11.

22. Tite-Live ne dit pas autre chose dans un passage de son *Histoire romaine* (IV, 30, 14).

23. H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, p. 810.

24. *Ibid.*

25. Paul, *Digeste*, 49, 15, 19, 1 ; H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, p. 811.

26. Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, I, 25, 14-16.

27. R. Marache (éd.), *Les Nuits attiques, d'Aulu-Gelle*, liv. I-IV, p. 75 n. 1.

28. Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, I, 25, 17.

29. H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, p. 811.

pas la guerre », tout en faisant remarquer que « la suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre³⁰ ».

Indutias facere : les causes de la trêve

De nombreuses raisons expliquent la décision de l'instauration d'une trêve lors d'une guerre. Tout d'abord, la fureur des combats et les massacres qui en découlaient imposaient bien souvent une pause, un répit³¹, commandés par la fatigue générale ressentie dans chaque camp³². La nuit tombante était souvent le moment idéal pour souffler et récupérer des efforts de la guerre³³. Une trêve plus longue pouvait également être décidée avec l'arrivée de l'hiver, peu propice à la poursuite de la guerre³⁴, à laquelle s'ajoutait souvent le manque de vivres³⁵, de bois ou d'eau³⁶. De même, une position stratégique très inconfortable, pour ne pas dire désespérée, un terrain défavorable ou un trop grand nombre d'ennemis pouvaient pousser à demander une suspension d'armes³⁷. La décision d'une trêve était aussi parfois liée à la constatation d'un trop grand nombre de pertes humaines dans ses rangs et à la volonté d'enterrer ses morts. Le Pseudo-Dictys de Crète³⁸ et le Pseudo-Darès de Phrygie³⁹ décrivent bien dans leurs récits respectifs de la guerre de Troie la grande attention donnée aux défunt pendant les nombreuses trêves de ce conflit légendaire. Mais une trêve, dans une visée à plus long terme, pouvait servir à négocier de part et d'autre la paix future. Dans les sources latines, qui relatent majoritairement des victoires romaines, cette période plus ou moins longue d'arrêt des combats permettait aux vaincus l'envoi devant le Sénat de Rome d'ambassadeurs ou de parlementaires chargés des négociations de paix, puis leur retour dans leurs foyers⁴⁰. La trêve servait donc à l'organisation de pourparlers de paix entre les deux parties en présence⁴¹. En demandant une trêve assez tôt, avant que son armée ne fût affaiblie et ses forces amoindries, l'un des belligérants pouvait espérer obtenir des conditions de paix plus favorables. C'est ce que fit Hannibal en 202 av. J.-C., à la fin de la deuxième guerre punique⁴².

Enfin, deux dernières raisons ont pu donner lieu à l'instauration d'une trêve dans une guerre entre Rome et ses ennemis : la mort d'un empereur⁴³ et la présence des belligérants dans un lieu sacré et inviolable, un temple par exemple, placé sous la protection divine⁴⁴.

30. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine...*, p. 316.

31. Tite-Live parle du repos des armes (*Histoire romaine*, VII, 22, 5).

32. Pseudo-Darès de Phrygie, *Histoire de la destruction de Troie*, 19.

33. Ammien Marcellin, *Histoire*, XIX, 2, 14.

34. *Ibid.*, XXIX, 1, 4 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 34, 11.

35. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXX, 6, 2.

36. Jules César, *Les Guerres civiles*, III, 15.

37. Frontin, *Les Stratagèmes*, I, 5, 18.

38. *Éphéméride de la guerre de Troie*, II, 4.

39. *Histoire de la destruction de Troie*, 22, 25-26, 29 et 32-34.

40. Eutrope, *Abbrégé d'histoire romaine*, III, 21, 2 ; Salluste, *La Guerre de Jugurtha*, chap. civ, 2 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, X, 37, 5 et XXXIII, 13, 14. Voir S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine (509-27 av. J.-C.) », p. 36.

41. Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 48, 4.

42. *Ibid.*, XXX, 29, 5.

43. En 41, au décès de Caligula, les barbares alors en guerre avec Rome acceptèrent une trêve « *uelut in domestico communique maerore consensisse ad indutias* » (Suetone, *Vie des douze Césars* ; *Caligula*, IV, 5, 3).

44. Tite-Live, *Histoire romaine*, XLIV, 29, 2. Toutefois, « la période républicaine ne fournit pas d'exemples de trêves sacrées demandées ou accordées par Rome en vue de la célébration d'une fête religieuse » (S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 34).

Indutias dare : l'instauration de la trêve

Les sources littéraires latines montrent qu'une trêve pouvait être instituée par les deux camps, simultanément et d'un commun accord, comme la suspension d'armes de trois jours décidée en 359 lors du siège d'Amida par les Romains et les Perses afin de respirer avant la reprise des combats⁴⁵. Mais il existait également des trêves conclues par convention tacite, comme celle obtenue par la pitié par les Pompéiens assiégés lors du siège de Marseille, en attendant l'arrivée de César⁴⁶. Cela signifiait alors « qu'aucun des belligérants n'avait voulu le premier demander l'arrêt des combats⁴⁷ » et faire preuve ainsi de faiblesse vis-à-vis de l'ennemi.

Dans tous les cas, la trêve décidée par les généraux devait être ratifiée par l'autorité centrale. Sous la République, il incombaît au Sénat et au peuple romain de voter ou non la paix⁴⁸. Une trêve de cent ans, accordée en 353-352 av. J.-C. à la cité de Caere, voisine de Rome, fut mentionnée dans le *senatus consulte*⁴⁹. À la fin du III^e siècle av. J.-C., une trêve de deux mois permit l'envoi à Rome d'une mission diplomatique des Épirotes venant négocier la paix. Le peuple de Rome vota celle-ci à l'unanimité⁵⁰.

Indutias conservare, indutias rumpere : les lois de la trêve

L'établissement d'une trêve faisait l'objet de règles bien précises liées aux principes de base des lois et du droit de la guerre. La principale d'entre elles était bien évidemment la suspension des hostilités de part et d'autre, qui devait être respectée par les belligérants⁵¹. Des manquements au respect des conventions ont pourtant été constatés dans l'histoire et considérés comme des actes de traîtrise contraires aux usages du peuple romain. La rupture de l'engagement sacré que constituait la trêve pouvait être directe ou indirecte. Directe lorsque la reprise des hostilités avait lieu avant l'expiration du délai fixé par la trêve, provoquant une rupture de celle-ci, par une attitude contraire aux lois de la guerre. Indirecte notamment par la fourniture de troupes aux ennemis de Rome, sans reprendre soi-même les hostilités. Jules César parle lui-même, à l'époque de la capitulation des Pompéiens à Ilerda, des « lois des trêves et des pourparlers » que n'avaient pas respecté dans le passé les partisans de Pompée, n'hésitant pas à massacer leurs ennemis pendant la suspension d'armes⁵². Une trêve, régie par le droit, pouvait donc être violée⁵³. C'est ce que firent, semble-t-il, en 55 av. J.-C., les Germains auxquels Jules César avait accordé une trêve d'une journée et qui, ne respectant pas cet accord, attaquèrent la cavalerie romaine et lui causèrent de lourdes pertes. Ils avouèrent par la suite à César, pour mieux le tromper, semble-t-il, une seconde fois, avoir engagé le combat contrairement aux conventions⁵⁴.

45. Ammien Marcellin, *Histoire*, XIX, 6, 13.

46. Jules César, *La Guerre civile*, II, 13, 2.

47. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 35.

48. C. Berrendonner, « Guerre du droit et droit de guerre... », p. 24-25.

49. Tite-Live, *Histoire romaine*, VII, 20, 8. Pour un autre exemple de ratification par le Sénat de Rome, voir XXXIV, 35, 2.

50. *Ibid.*, XXIX, 12, 15.

51. Jules César, *Les Guerres civiles*, III, 16, 5.

52. *Ibid.*, I, 85, 3.

53. *Ibid.*, II, 15, 1 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, IV, 32, 5. Voir S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 37.

54. Jules César, *Guerre des Gaules*, IV, 12 et 13. Sur cet épisode, Saliou Ndiaye doute qu'il s'agisse d'une véritable trêve (S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 37 et n. 26).

D'autres peuples barbares, comme les Huns, sont également considérés par les sources latines et donc pro-romaines, comme déloyaux et inconstants pendant les trêves⁵⁵. De telles pratiques sont dénoncées par Cicéron, qui les considère comme des actes immoraux⁵⁶. Salluste, citant les abominations et les crimes commis par les Carthaginois pendant les trêves, se plaît à louer le comportement des Romains qui, dans les mêmes périodes, ne se livrent pas aux mêmes actes et font preuve de la plus grande dignité⁵⁷. Toutefois, les sources anciennes nous donnent aussi des exemples de peuples qui ont respecté la trêve décidée. Au VII^e siècle av. J.-C., sous le règne de Tullius Hostilius, les habitants étrusques de Veii refusèrent de participer à la lutte des Sabins contre Rome par respect de la trêve séculaire qui avait été décidée de nombreuses années auparavant sous le règne de Romulus⁵⁸. Cela ne les empêcha pas d'être considérés plus tard, en 421 av. J.-C., comme des *ruptores indutiarum*, des « infracteurs de traités⁵⁹ ».

Devant les difficultés à obtenir le respect de la trêve, des conditions bien précises sont associées aux suspensions d'armes et des garanties sont exigées de l'ennemi, que « l'on pourrait mettre sur le compte d'une méfiance naturelle⁶⁰ ». Outre la promesse de loyauté et de fidélité au serment réciproque de non-hostilité, le vainqueur pouvait ajouter des conditions supplémentaires à l'octroi d'une trêve militaire. Pour éviter toute infraction aux clauses de l'accord de cessation des hostilités, un échange d'otages pouvait par exemple être réalisé par les deux parties, comme les notables perses et romains remis à l'ennemi par chaque camp en 363-364⁶¹. La livraison d'otages, unilatérale, pouvait être également l'une des conditions imposées par l'un des belligérants à son ennemi en position de faiblesse pour accepter l'établissement d'une trêve⁶². L'obtention d'une suspension d'armes avait un prix et elle était parfois liée à un versement d'argent ou à une livraison de blé de la part du camp mis en difficulté⁶³. Ainsi, lors de la trêve conclue à la fin de la deuxième guerre punique en 203-202 av. J.-C. entre Scipion et Hannibal, les Carthaginois durent verser 30 000 livres d'argent aux Romains⁶⁴. En 341 av. J.-C., une suspension d'armes fut consentie aux Samnites à la condition de verser à l'armée romaine une année de solde et trois mois de vivres⁶⁵. En 310-308 av. J.-C., le consul de Rome vainqueur obtint de la confédération des Étrusques qu'elle versât à l'armée romaine sa solde de l'année ainsi que deux tuniques à chaque soldat⁶⁶. D'autres conditions obligaient enfin le bénéficiaire de la trêve à céder une partie de son territoire ou à se retirer des territoires conquis, à restituer ses prises de guerre⁶⁷ ou à fournir des matériaux de construction nécessaires à l'entretien des fortifications du vainqueur. Dans les sources latines utilisées, c'est Rome qui est placée presque exclusivement dans la peau du vainqueur et les conditions demandées aux enne-

55. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXXI, 2, 11.

56. Cicéron, *Les Devoirs*, I, 10, 33.

57. Salluste, *La Conjuration de Catilina*, chap. LI, 6. Tite-Live parle lui aussi de la perfidie des Carthaginois qui violèrent la sainteté de la trêve, le droit des gens et qui renierent la parole donnée (*Histoire romaine*, XXX, 25, 1-2), mais également de celle des Ligures, qui, en 181 av. J.-C., profitèrent de la trêve obtenue de Paul Emile pour assaillir le camp romain (*ibid.*, XL, 27, 9).

58. Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 30, 7.

59. *Ibid.*, IV, 32, 12.

60. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 38.

61. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXV, 7, 13.

62. *Ibid.*, XXVII, 9, 7 et XXVIII, 5, 4 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 40, 4.

63. Salluste, *La Guerre de Jugurtha*, chap. xxix, 4 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 54, 1.

64. Eutrope, *Abrégié d'histoire romaine*, III, 21, 2 (25 000 livres selon Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 38, 3).

65. Tite-Live, *ibid.*, VIII, 2, 4.

66. *Ibid.*, IX, 41, 7. En 306 av. J.-C., ce sont deux mois de solde, du blé et une tunique pour chaque soldat qui furent demandés (*ibid.*, IX, 43, 6). En 294 av. J.-C., l'obtention d'une trêve par les cités étrusques de Volsinii, Pérouse et Arretium fut soumise à condition et à l'envoi de vêtements à la troupe et de blé (*ibid.*, X, 37, 5).

67. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 37, 6.

mis pour garantir la trêve n'ont qu'un but : chercher à les désarmer militairement « afin de les contraindre à conclure rapidement la paix, à ses conditions⁶⁸ ».

Indutias conducere : le temps de la réorganisation et des stratagèmes

Le temps de la trêve n'est pas strictement un temps de repos. S'il est vrai qu'à l'arrêt des combats, chaque camp se repose⁶⁹, il n'en est pas moins vrai que les belligérants profitent aussi de cette période d'accalmie plus ou moins longue pour effectuer différentes missions. La première d'entre elles est le soin à apporter aux blessés et l'ensevelissement des morts⁷⁰. En effet, « le droit des Anciens voulait qu'une fois la guerre arrêtée, l'on rendît à l'adversaire ses morts, afin qu'ils fussent inhumés⁷¹ ». L'un des belligérants, placé dans une position militaire délicate, pouvait donc demander cette faveur à son ennemi et obtenir ainsi « quelque moment de répit⁷² ». Ainsi, lors du siège d'Amida qui opposa en 359 les Romains aux Perses, une trêve nocturne, qui aurait dû permettre le repos aux deux camps épuisés, fut l'occasion d'un travail continual dédié principalement à cette première mission⁷³. La trêve était également l'occasion de pourvoir au manque d'eau ou de bois et de procéder à l'approvisionnement des troupes, qui souffraient parfois de disette ou de famine pendant les batailles⁷⁴. C'était aussi un moment pendant lequel les forces en présence pouvaient remplacer leurs effectifs perdus et procéder à des levées de recrues pour les combats futurs⁷⁵. De même, l'octroi d'une trêve pouvait permettre au camp le plus en difficulté sur le terrain militaire de faire venir des renforts⁷⁶. Ainsi, lors de la bataille décisive qui opposa à Andrinople, en 378, l'empereur Valens aux Goths, ceux-ci profitèrent d'une trêve pour mettre au point un subterfuge et laisser le temps aux renforts de la cavalerie d'arriver⁷⁷. Il s'agissait donc de chercher à gagner du temps, d'espionner les ennemis, de préparer la reprise des hostilités et d'organiser une contre-offensive par la ruse. Ainsi, à la fin de la deuxième guerre punique en 203 av. J.-C., les Carthaginois envoyèrent auprès de Scipion et à Rome une ambassade pour conclure une trêve, formant l'espoir secret de gagner du temps pour permettre à Hannibal de rejoindre l'Afrique⁷⁸. On pouvait aussi profiter de la trêve pour s'échapper du camp et se soustraire à la domination de l'ennemi pendant la nuit. Enfin, la conclusion d'une trêve pouvait signifier pour un empereur un retour momentané à la gestion courante des affaires de l'Empire. Ainsi, en 357-358, l'empereur Julien, qui venait de vaincre en Gaule les Alamans et les pillards francs, s'efforça lors de la trêve de soulager les impôts des Gaulois⁷⁹.

68. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 38.

69. Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 64, 8.

70. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXV, 2, 1 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIII, 46, 5 ; XXXI, 38, 10 et XXXVIII, 2, 14. En 198 av. J.-C., Philippe V de Macédoine obtient des Romains une trêve pour enterrer ses morts mais en profita pour s'enfuir (Frontin, *Les Stratagèmes*, II, 13, 8).

71. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 35.

72. *Ibid.*, p. 36.

73. Ammien Marcellin, *Histoire*, XIX, 2, 14 ; Jules César, *Les Guerres civiles*, III, 15.

74. Ammien Marcellin, *ibid.*, XXV, 2, 1.

75. Apulée, *Métamorphoses*, VII, 4, 3.

76. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXIX, 5, 37 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 64, 8 ; Pseudo-Darès de Phrygie, *Histoire de la destruction de Troie*, 22.

77. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXXI, 12, 13.

78. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 16, 13-15.

79. Ammien Marcellin, *Histoire*, XVII, 3, 1.

Exeunt indutiae : l'expiration de la trêve

Comme le dit Aulu-Gelle, la durée d'une trêve pouvait être variable et les sources littéraires latines, par les exemples qu'elles nous donnent, illustrent ces différences. Une suspension d'armes pouvait se compter en jours, en mois ou en années. Les trêves les plus courtes devaient être décidées pour une journée⁸⁰ ou une journée et une nuit et les plus longues étaient conclues pour cent ans⁸¹. Entre ces deux extrémités, on trouve fréquemment des trêves de quelques jours ou quelques mois⁸², mais également des suspensions d'armes d'un an⁸³, de deux⁸⁴, trois⁸⁵, huit⁸⁶, vingt⁸⁷, trente⁸⁸ ou quarante⁸⁹ ans. Quoi qu'il en soit, la durée de la trêve était souvent « déterminée par Rome, puisqu'elle négociait toujours en position de force⁹⁰ ».

La trêve n'était pas la paix mais « un repos dans la guerre⁹¹ ». Aussi, lorsque le temps dédié à cette suspension provisoire des armes s'achevait, deux possibilités existaient : la conclusion d'un traité de paix ou la reprise des hostilités⁹². Le retour à la guerre pouvait s'expliquer notamment par l'échec des négociations entre les belligérants pour le règlement du conflit⁹³. Lors du siège de Bézabde en 360 par les Perses, une trêve décidée pour une journée et une nuit ne permit pas de définir un accord sur les conditions de la reddition des Romains. Le siège de la ville reprit donc dès le lendemain⁹⁴. Il arrivait toutefois que l'on n'attendît pas le terme de la trêve pour reprendre les armes, comme les Véiens face à Rome en 423-422 av. J.-C.⁹⁵. Il n'était pas rare non plus que, loin des idéaux de la paix, l'on préparât la guerre pendant la période de la trêve⁹⁶. En 90 av. J.-C., pendant la guerre sociale, le général romain Sylla demanda une trêve aux Samnites pour négocier des conditions de paix. Devant l'échec de ces négociations, il rompit la trêve par la ruse et en profita pour fuir, sauver ses hommes et son matériel de guerre⁹⁷. Une trêve pouvait donc être brisée avant l'expiration du délai préalablement établi, par la traîtrise de l'un ou l'autre camp⁹⁸. Mais elle ne se terminait pas toujours négativement et il arrivait fréquem-

80. Ammien Marcellin, *Histoire*, XX, 11, 9.

81. Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 15, 5 et VII, 20, 8.

82. Deux mois (Justin, *Histoire universelle*, XXX, 3, 10 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXIX, 12, 15 et XXXII, 36, 8 ; Pseudo-Darès de Phrygie, *Histoire de la destruction de Troie*, 25 et 29) ; trois mois (Tite-Live, *ibid.*, XXX, 38, 3 ; Pseudo-Darès de Phrygie, *ibid.*, 23) ; quatre mois (Tite-Live, *ibid.*, XXXII, 40, 4 et XXXIII, 13, 14) ; six mois (Tite-Live, *ibid.*, XXXIV, 35, 2 ; XXXVII, 7, 4 et XLI, 25, 7 ; Pseudo-Darès de Phrygie, *ibid.*, 31).

83. Tite-Live, *ibid.*, VIII, 37, 2 ; IX, 41, 6 et X, 46, 12.

84. *Ibid.*, IX, 20, 3 et X, 5, 12.

85. *Ibid.*, IV, 35, 2.

86. *Ibid.*, IV, 30, 1.

87. *Ibid.*, IV, 35, 2 et V, 32, 5.

88. *Ibid.*, IX, 37, 12.

89. *Ibid.*, II, 54, 1 ; VII, 22, 5 ; IX, 41, 5 et X, 37, 5.

90. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 36.

91. H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, p. 811.

92. Tite-Live, *ibid.*, I, 42, 2.

93. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 37. Toutefois, cet échec dans les pourparlers de paix n'est pas toujours clairement exprimé (Pseudo-Darès de Phrygie, *Histoire de la destruction de Troie*, 35).

94. Ammien Marcellin, *Histoire*, XX, 7, 5.

95. Tite-Live, *Histoire romaine*, IV, 30, 14.

96. *Ibid.*, X, 10, 6.

97. Frontin, *Les Stratagèmes*, I, 5, 17.

98. Par exemple, les Pompéiens, qui, lors du siège de Marseille, en profitèrent pour attaquer et incendier par traîtrise les armes des partisans de César (Jules César, *La Guerre civile*, II, 13, 2).

ment que l'issue en fût la paix elle-même, comme la paix de trente ans conclue sous le règne de Jovien entre Romains et Perses⁹⁹.

En définitive, l'arrêt des hostilités ne débouchait pas immédiatement sur une paix et la trêve n'était finalement qu'un état intermédiaire entre la guerre et la paix, qu'un « premier pas vers la paix¹⁰⁰ ». C'est dans cet intervalle que la paix se construisait ou non. Sans la trêve, point de paix à espérer¹⁰¹. À l'issue des combats, il n'était donc pas étonnant que l'on refusât à l'un des belligérants un traité de paix ou d'alliance, préférant lui accorder une trêve plus ou moins longue¹⁰². Plus la trêve durait, plus les deux camps s'installaient dans une situation qui n'était pas la paix mais qui s'en rapprochait beaucoup.

Les sources littéraires latines nous permettent donc d'approcher et de mieux comprendre la réalité de la notion de trêve dans l'Antiquité. La trêve était un moment suspensif de la guerre, placé sur le chemin de la paix mais sans toutefois la garantir. Le grand nombre d'exemples de trêves cités par les auteurs anciens nous autorise, comme d'autres ont essayé de le faire dans le passé, à dégager les caractéristiques générales et les spécificités d'une telle notion, tout en ayant toujours à l'esprit la partialité et la subjectivité de nos sources, pro-romaines et peu enclines à avantager ou mettre en valeur les ennemis de Rome.

Résumé

La trêve était une convention qui mettait fin aux hostilités pour une durée variable. Définie par Varron, puis par Aulu-Gelle, cette notion est très présente dans la littérature latine et de nombreux auteurs anciens décrivent le mécanisme de la trêve (*indutiae*) à Rome sous la république et l'empire. Une position stratégique désespérée, le manque de ressources matérielles ou une fatigue générale de la guerre pouvaient inciter l'un des belligérants à demander une trêve. Son obtention permettait l'envoi d'ambassadeurs à Rome pour négocier un traité de paix mais elle était également un moyen de gagner du temps ou d'appeler des renforts ou le prétexte à une réorganisation stratégique du vaincu. Passage obligé entre la guerre et la paix, la trêve expirée signifiait pourtant souvent une reprise des hostilités, parfois précipitée lorsque l'un des belligérants, par une rupture de la trêve, s'opposait aux lois de la guerre et au droit des nations.

99. Ammien Marcellin, *Histoire*, XXV, 7, 14.

100. S. Ndiaye, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine... », p. 34.

101. « *Aliter nec indutias nec spem pacis ullam esse* » (Tite-Live, *Histoire romaine*, XXX, 37, 6).

102. *Ibid.*, IX, 20, 3 ; IX, 41, 6 ; X, 5, 12 (« *pax negata, indutiae biennii datæ* ») et X, 46, 12. Voir aussi H. Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, liv. III, chap. xxi, p. 811.

Bibliographie

- BERRENDONNER Clara, « Guerre du droit et droit de guerre : les mésaventures de C. Hostilius Mancinus », dans Chausson François (dir.), *Occidents romains : sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Paris, Éd. Errance (Hespérides), 2010, p. 23-34.
- CORVISIER Jean-Nicolas, « De la guerre à la paix chez les historiens grecs classiques », dans Centre d'études d'histoire de la défense, *De la guerre à la paix*, Paris, Economica, 2001, p. 11-32.
- ÉDON Georges, *Dictionnaire français-latin rédigé spécialement à l'usage des classes*, Paris, Belin, 1946.
- ERNOUT Alfred et MEILLET Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 2001.
- FREUND Wilhelm et MADVIG Johan Nikolai, *Grand Dictionnaire de la langue latine sur un nouveau plan*, Paris, F. Didot frères, 1862-1866, 3 vol.
- GAFFIOT Félix, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934.
- GARLAN Yvon, *La Guerre dans l'Antiquité*, Paris, Nathan (Fac. Histoire), 1999.
- GLARE Peter G. W. (éd.), *Oxford Latin Dictionary*, fasc. IV, *Gorgonia-Libero*, Oxford, Clarendon Press, 1973.
- GROTIUS Hugo, *Le Droit de la guerre et de la paix*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige. Grands textes), 2005.
- MARACHE René (éd.), *Les Nuits attiques, d'Aulu-Gelle*, liv. I-IV, Paris, Les Belles Lettres (Collection des universités de France), 1967.
- NDIAYE Saliou, « Trêves, traités de paix et traités d'alliances à Rome à l'époque républicaine (509-27 av. J.-C.) », *Revue CAMES* (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur), sér. B, vol. I, 1999, p. 34-44.
- Thesaurus linguae latinae*, vol. VII, *pars prior, I-Intervulsus*, Leipzig, B. G. Teubner, 1934-1964.

Guerre et civilisation dans la *Sociologie coloniale* de René Maunier (1887-1951) : une élaboration conceptuelle originale à la mesure du fait colonial ?

Jean-Paul CALLEDE

Chargé de recherche, Centre national de la recherche scientifique

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

En France, René Maunier a tiré de ses propres recherches ethnologiques en Afrique du Nord et de ses enseignements à la faculté de droit d'Alger, puis à la faculté de droit et à l'École coloniale de Paris un volumineux ouvrage publié en trois livraisons : *Sociologie coloniale* (1932, 1936 et 1942). La réalité coloniale est la concrétisation de différentes stratégies déployées par le colonisateur. La confrontation qui en résulte peut prendre la forme de la guerre et d'actions de répression dont l'intensité varie en fonction de la résistance des populations autochtones. Cette confrontation au colonisé produit une altérité qui tend à inférioriser la culture et les moeurs de « l'autre » au regard des caractéristiques de la civilisation portée et apportée par le colonisateur. Cependant, parmi les nations qui édifient des empires coloniaux, diverses conceptions sont à distinguer. En s'appuyant sur la somme que constitue la *Sociologie coloniale*, il s'agira de comprendre comment, au cours de la première moitié du xx^e siècle, la fin visée dans le processus de civilisation : à savoir – à terme – la protection et la promotion de l'individu affranchi de la coutume et garanties par le droit moderne, en l'occurrence le droit français, est susceptible de mobiliser des moyens qui justifient l'intrusion soudaine dans des aires culturelles indigènes, la violence et la guerre, la contrainte et la sanction, ou de légitimer rétrospectivement ces moyens... Comment Maunier envisage-t-il les rapports entre guerre et civilisation, sans ignorer l'ambiguïté du rapprochement entre les deux notions ? Y a-t-il une spécificité du modèle colonial français ? L'érudition socio-historique dont fait preuve l'auteur lui permet d'aborder la diversité des situations conflictuelles résultant du « contact » des cultures. Ces situations incluent de fausses paix et des guerres larvées, ou encore des états intermédiaires, parfois complexes et non définitifs, entre acceptation et protestation, coopération et résistance, débouchant tôt ou tard sur l'émancipation des peuples colonisés. Pour traiter de ces divers aspects, Maunier a forgé tout un outillage conceptuel, de facture sociologique, utilisé sous la forme d'agencements ternaires et dialectiques (par exemple, domination, association, émancipation), qui mérite un examen attentif.

Un universitaire plutôt brillant doublé d'un chercheur atypique

René Maunier a acquis une solide formation qui lui permet d'être très tôt dégagé des obligations universitaires. Il est fait docteur ès sciences juridiques, économiques et politiques à 22 ans¹. Il séjourne quelques années en Égypte, de 1911 à 1919, avant d'être reçu

1. Avec un sujet de thèse très éloigné du thème qui nous intéresse : R. Maunier, *L'Origine et la Fonction économique des villes : étude de morphologie sociale*.

premier au concours de l'agrégation des facultés de droit, en 1919. Il refuse le poste offert à Bordeaux, au grand dam du doyen Léon Duguit, et opte pour la faculté de droit d'Alger (1920-1926), où il crée le cours de sociologie algérienne², avant de revenir en métropole et d'occuper un poste de professeur à la faculté de droit de Paris, devenant ainsi titulaire de la chaire de législation, économie et sociologie coloniales. Maunier est membre de l'Académie des sciences coloniales. Bien qu'étroitement associé au renouveau de *L'Année sociologique*, impulsé par Marcel Mauss, il reste fidèle à l'Institut international de sociologie. À l'occasion du 13^e congrès de cet institut, qui se tient à Paris en 1937, Maunier, qui occupe les fonctions de vice-président de l'institut, est élu à la présidence. Il succède à Pitirim Sorokin, professeur et fondateur du département de sociologie à l'université de Harvard.

Un intérêt manifeste pour la sociologie et l'ethnologie

Le jeune Maunier assiste aux cours de Marcel Mauss dispensés à l'École pratique des hautes études. Durant les années qui suivent, même lorsqu'il se trouve en Égypte, il reste en contact avec le maître. Au moment où *L'Année sociologique* s'apprête à une reprise, se pose la question du recrutement de l'équipe. Dans sa monumentale biographie consacrée à Marcel Mauss, Marcel Fournier fait état d'une lettre de Maurice Halbwachs se montrant assez réticent à l'égard de la collaboration de René Maunier³. Ce dernier lui paraît « plutôt tenir au camp des gens de droit ». Cependant, Maunier reste disponible et il est même étroitement associé au projet de création de l'Institut français de sociologie, dont l'activité est liée à la publication de la revue. Maunier devient membre de ce nouvel institut, en sa qualité de professeur à la faculté de droit d'Alger, et il intègre logiquement l'équipe de la nouvelle série de *L'Année*. À la même époque, l'idée de fonder un institut d'ethnologie revient à l'ordre du jour⁴. L'établissement est fondé en décembre 1925. Sa vocation entend se limiter au plan strictement scientifique. Pour autant, l'objectif de ce nouvel institut, comme le rappelle Mauss, est aussi de « mettre les résultats de cette science au service de notre politique indigène toutes les fois qu'on le lui demandera ».

Alain Mahé a examiné les travaux et recherches d'ethnographie publiés par ce « disciple méconnu de Marcel Mauss » qu'est René Maunier⁵. Cet auteur examine les « Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord » (1927), un mémoire de quatre-vingt-cinq pages publié un an après le fameux *Essai sur le don* de Mauss. Il s'intéresse à un autre mémoire important : « Les groupes d'intérêt et l'idée de contrat en Afrique du Nord » (1937). Si Maunier emprunte l'essentiel de ses concepts et de sa méthode à l'*Essai sur le don*, Alain Mahé souligne que, dans cette « œuvre injustement oubliée », en étudiant la *taoussa* (ou *tawsa*) kabyle, Maunier a su développer de « remarquables analyses » tout en prenant « ses distances avec la théorie de Mauss, son illustre maître, et [il anticipe] sur des interprétations à venir », comme celles de Pierre Bourdieu, en intégrant la notion de stratégie. La *taoussa* est une cérémonie festive – célébration d'une noce, d'une circoncision – à l'occasion de laquelle celui qui est l'initiateur de la fête reçoit des dons qui l'obligent et l'engagent pour l'avenir, au point de constituer une trame reposant sur un circuit de translation de biens symboliques et matériels particulièrement convoités : l'honneur et l'argent.

2. Sur les objectifs de cet enseignement, voir le chapitre « Programme d'une sociologie algérienne » dans R. Maunier, *Mélanges de sociologie nord-africaine*, p. 36-53. Les deux chapitres suivants : « La société kabyle », p. 54-87, et « L'économie kabyle », p. 88-108, sont les « fragments d'un cours inédit de sociologie algérienne », p. 88.

3. M. Fournier, *Marcel Mauss*, p. 488, n. 3.

4. M. Mauss, *Projet de création d'un institut d'ethnologie*, novembre 1913 (Caen, Institut pour la mémoire de l'édition contemporaine, fonds Hubert-Mauss, archives du Collège de France ; d'après M. Fournier, *ibid.*, p. 503-504).

5. A. Mahé, « Un disciple méconnu de Marcel Mauss : René Maunier ».

Le temps des *taoussas*, souligne Maunier, c'est un temps de fête, avec « des donations par où s'affrontent les orgueils ».

Essai de reconstitution synthétique de l'œuvre de René Maunier

L'itinéraire professionnel de l'intéressé lui a permis de bâtir progressivement une œuvre importante, composite mais cohérente. En fonction de cet itinéraire et des supports éditoriaux mobilisés, on comprend aussi comment ont pu opérer dans un premier temps certains mécanismes de l'isolement puis, par la suite, ceux de l'oubli. Reprenons ces points. Bien que de formation juridique, Maunier soutient une thèse de « morphologie sociale » qui peut d'autant plus s'apparenter à une contribution de type sociologique qu'elle est publiée chez Giard et Brière, un éditeur très lié avec certains sociologues affiliés à l'Institut international de sociologie. Elle est répertoriée dans la liste récapitulative des *Mémoires* de l'institut. Elle fait l'objet d'un compte rendu assez critique, dans *L'Année sociologique*, sous la plume de Maurice Halbwachs⁶. Si l'on ajoute que les premiers articles publiés par Maunier paraissent dans la *Revue internationale de sociologie*, nous avons là un premier « ensemble » clairement identifiable.

Si l'on fait exception des travaux réalisés à l'occasion du séjour en Égypte⁷, un autre « ensemble » doit être distingué : il regroupe les travaux d'ethnographie ou d'ethnologie, qui procèdent initialement d'une formation acquise grâce au suivi des cours de Marcel Mauss et à la relation scientifique entretenue avec ce dernier. Il s'agit des mémoires examinés par Alain Mahé⁸, auxquels on pourrait ajouter quelques autres : *Loi française et Coutume indigène en Algérie* (1932) et « L'ordre social nord-africain : tribu, cité, État⁹ » (1934). Dans ces deux études, Maunier entend rendre compte du « contact », selon ses propres termes, entre deux types de civilisation et de leurs effets.

Cette « théorisation » du contact ne peut être élaborée correctement, dans l'esprit de l'auteur, sans un double ancrage disciplinaire : d'une part, l'ethnographie de terrain, pour appréhender correctement les sociétés traditionnelles, dans un contexte extra-européen ; d'autre part, la sociologie, qui dispose d'un bon outillage conceptuel pour caractériser la société en général et ses transformations. D'où la publication de deux petits ouvrages : *Essais sur les groupements sociaux*¹⁰ (1929) et une *Introduction à la sociologie*¹¹ (1929, rééd. 1938). Ces livres et les cours dont ils sont issus forment un autre « ensemble ». Ils permettent de poser les bases élémentaires d'une sociologie générale et des groupements sociaux.

Indiquons que René Maunier a réalisé ou impulsé quelques études sous la rubrique « folklore ». Elles complètent l'« ensemble » ethnologique de sa production scientifique, appliquée à des terrains d'étude extramétropolitains, et marquent l'évolution que la discipline amorce en France. Au milieu des années trente, l'auteur accède à la présidence de la Société du folklore français, dont le président d'honneur n'est autre que Sir James Frazer.

6. M. Halbwachs, « Compte rendu du livre de R. Maunier, *L'Origine et la Fonction économique des villes : étude de morphologie sociale*, 1910 ».

7. R. Maunier, *Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne (1798-1916)*.

8. R. Maunier, *La Construction collective de la maison en Kabylie : étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurjura* ; « Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord » et « Les groupes d'intérêt et l'idée de contrat en Afrique du Nord ».

9. Cette contribution est une analyse fort intéressante, de facture universitaire, publiée dans la section « Sociologie » des *Mélanges* en hommage au « professeur émérite de l'université de Liège, ancien directeur de l'Institut de sociologie Solvay ».

10. À l'origine, il s'agit des leçons professées durant l'année 1928-1929 à la faculté des lettres de Paris.

11. Le livre est la traduction écrite de quatre années d'enseignement de sociologie à l'École pratique des hautes études de Paris.

La sociologie coloniale constitue un dernier « ensemble » de publications. Il s'agit d'une *Sociologie coloniale* élaborée en trois temps (1932, 1936 et 1942). Si Célestin Bouglé se contente d'une présentation analytique du premier tome dans les *Annales sociologiques* (1935) au moment de sa parution, le fait que Maxime Rodinson y revienne bien plus tard, dans la seconde série de *L'Année sociologique*, à l'occasion d'une réédition du tome III, ne doit rien au hasard¹². Cette « somme » mérite bien un compte rendu détaillé. On peut ajouter à cet « ensemble » un autre ouvrage : les *Éléments d'économie coloniale* publiés sous la direction de Maunier en 1943¹³.

Le fait que Maunier ne tienne pas grand compte des stratégies institutionnelles, des affinités collectives, des lignes de tension et d'opposition entre groupes d'universitaires, qui marquent le champ des sciences humaines et sociales en France, est sans doute la preuve d'une grande indépendance d'esprit. Un autre trait peut être repéré, qui se rapporte à la place singulière que tient Maunier au sein du groupe reconstitué autour du chantier de *L'Année sociologique*. Si l'on relève diverses formules apparemment anodines, placées par Maunier en ouverture de ses propres textes, l'ironie affleure, orientée toujours dans la même direction. Il indique son appartenance au monde des chercheurs qui se confrontent à des terrains (d'observation et d'enquête), et non à celui de ceux qui ne fréquentent que les bibliothèques. « Mon désir est de ne tomber point dans la sociologie en chambre [...]. J'apporterai parfois des choses vues et des choses vécues¹⁴ » (1929). « En traitant du "conflit" – que j'ai vécu – des lois françaises et des coutumes indigènes en Algérie, j'ai voulu surtout poser un problème... », précise-t-il dans une autre étude (1932)¹⁵. Rapportons encore cette remarque qui figure dans les premières pages de la *Sociologie coloniale* (1932) : « Ayant vécu longtemps en pays oriental et n'étant pas un colonial de cabinet, ni un juriste d'écriture, je parle ici de choses vues et de choses vécues », justifiant au passage la fondation de la collection d'études de sociologie et d'ethnologie juridiques¹⁶.

Le dernier « ensemble » que forme sa *Sociologie coloniale*, abordé sous l'angle critique qu'adopte Maxime Rodinson, est lui aussi éclairant. Dans son *Bilan de la sociologie française contemporaine*, publié en 1935, Célestin Bouglé¹⁷ expédie l'apport de Maunier « en deux phrases insignifiantes », comme le souligne Alain Mahé¹⁸, et ne dit pas un mot de la salle de travail de sociologie et d'ethnologie juridiques, installée dans les locaux de la faculté de droit de Paris (escalier Cujas). Ce lieu spécialisé ne fait-il pas quelque peu obstacle au Centre de documentation sociale que Bouglé a lui-même fondé en 1923 et installé à l'École normale supérieure ? C'est probable. Le minutieux travail de recherche documentaire et d'analyse réalisé par Marcel Fournier¹⁹ montre bien les rapports de force qui se jouent entre institutions de recherche pour s'attirer les grâces de la fondation Rockefeller. Ceci n'empêchera pas Maunier de recevoir une aide de « 27 000 francs [...] pour une enquête sur les contrats dans les sociétés exotiques », note encore Marcel Fournier²⁰.

12. C. Bouglé, *Bilan de la sociologie française contemporaine* ; M. Rodinson, « Compte rendu du livre de R. Maunier, *Sociologie coloniale*, 1942 ».

13. R. Maunier (dir.), *Éléments d'économie coloniale*. Dans l'introduction, Maunier indique qu'il s'agit d'« un manuel collectif », commencé en 1939. Il n'a pu être repris qu'au mois d'octobre 1941.

14. R. Maunier, *Essais sur les groupements sociaux*, p. 23.

15. R. Maunier, *Loi française et Coutume indigène en Algérie*.

16. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. I, *Introduction à l'étude du contact des races*, p. 9.

17. C. Bouglé, *Bilan de la sociologie française contemporaine*, p. 31-32.

18. A. Mahé, « Un disciple méconnu de Marcel Mauss : René Maunier », p. 241.

19. M. Fournier, *Marcel Mauss*, p. 631-632.

20. *Ibid.*

Une contribution originale à la sociologie coloniale

René Maunier n'est pas le premier auteur à s'être intéressé à la sociologie coloniale. Rapelons pour mémoire la tenue du Congrès international de sociologie coloniale, à Paris, du 6 au 11 août 1900, dans le cadre de l'Exposition internationale de 1900²¹. Pour autant, une trentaine d'années plus tard, de par sa position institutionnelle au sein de l'Université française et compte tenu de ses compétences acquises en sociologie et plus encore en ethnologie, Maunier va donner une tournure à la fois personnelle, synthétique et théorique à la sociologie coloniale.

On peut considérer que les trois tomes, publiés respectivement en 1932, 1936 et 1942, composent un ensemble cohérent, même si certaines redites permettent une lecture séparée de chacun des volumes. D'ailleurs, le livre publié en 1932²² ne fait pas référence à des compléments à venir. Sans doute le troisième volume, celui publié en 1942, est-il quelque peu en deçà de ce que le lecteur peut attendre d'un volume terminal. Cet ensemble est destiné aux « étudiants en sciences coloniales²³ » et aux agents en poste ou destinés à occuper un emploi aux colonies. L'auteur conçoit son entreprise savante comme « un itinéraire, ou un panorama²⁴ ». Le volume initial a pour objectif de rendre compte des situations dans lesquelles des agrégats humains, qui ne sont pas nécessairement « au même échelon dans l'échelle des types sociaux²⁵ », sont susceptibles de s'agréger.

En faisant varier deux éléments constitutifs : *émigration*, *domination*, Maunier aboutit à une classification des colonies qui intègre des éléments de fait et des éléments de droit. Le processus de colonisation fait apparaître des formes de domination : la *sujétion*, *l'association*, qui peuvent déboucher *in fine* sur la *séparation*, ou *émancipation*. Maunier utilise également le concept de *libération*. L'auteur détaille les trois situations : *domination*²⁶, *association*²⁷, *émancipation*²⁸.

La colonisation et la situation coloniale qui en résulte correspondent à une opération de mise en contact des races dont il faut étudier les modes et effets : « *A clash of people, a clash of cultures* », selon les expressions utilisées par les Anglo-Américains²⁹, des formules marquant mieux, nous semble-t-il, la vigueur des tensions qui s'expriment. Il y a, dans l'histoire coloniale, comme une contradiction, une fatalité, puisque la mise en contact de peuples étrangers fait naître l'idée de nationalité, qui est le ferment de l'émancipation et de l'aspiration des peuples colonisés à la souveraineté³⁰. Avant d'atteindre ce stade, on peut repérer, indique Maunier, des effets caractéristiques du contact des races : *opposition*³¹, *imitation*³², *agrégation*³³. Quels sont, par exemple, les motifs qui poussent l'indigène, le colonisé à l'imitation, selon Maunier ? L'auteur en identifie trois : *l'admiration* (pour les mœurs du colonisateur), *la distinction* (et le souci d'élévation sociale), *l'émancipation*. Il en fournit d'excellentes descriptions – d'ordres technique, linguistique, esthétique, juridique,

21. Congrès international de sociologie coloniale, tenu à Paris du 6 au 11 août 1900.

22. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. I.

23. *Ibid.*, Avant-propos, p. 9.

24. *Ibid.*, p. 11.

25. *Ibid.*, p. 12.

26. *Ibid.*, chap. IV.

27. *Ibid.*, chap. V.

28. *Ibid.*, chap. VI.

29. *Ibid.*, Introduction, p. 12-13.

30. *Ibid.*, p. 85.

31. *Ibid.*, chap. IX.

32. *Ibid.*, chap. X.

33. *Ibid.*, chap. XIII.

liturgique et religieux³⁴ – traitées en termes sociologiques et/ou ethnographiques. Il note aussi la distinction qui doit être faite entre une *imitation-acceptation* et une *imitation-opposition*. La seconde ne consiste pas en une attitude d'adoption mais de critique et d'attaque, « idée directrice du *panislamisme* », ajoute-t-il en guise d'illustration³⁵. Ces trois séquences (*domination, association, émancipation*), qui se traduisent concrètement par un enchaînement, sont comme « les étapes, non toujours franchies, du chemin qu'accomplissent les peuples qui vont l'un vers l'autre³⁶ ». Dans ce premier volume, Maunier ne semble pas préoccupé de faire porter l'accent sur l'asymétrie radicale qui met en présence la puissance colonisatrice et le colonisé. Son objectif est d'esquisser les linéaments d'un tableau du *fait social* dans les colonies³⁷, une simple « introduction à l'étude du contact des races », ainsi que l'indique le sous-titre de ce premier volume. On notera l'usage assez systématique que fait l'auteur d'une conceptualisation bâtie à partir d'un rythme ternaire. Comme lui, nous avons eu recours aux italiques, afin de faire ressortir ce type de construction.

La guerre coloniale comme outil de civilisation ?

La *Sociologie coloniale* publiée par René Maunier se veut être un outil pédagogique de compréhension de « celui que nous avons à gouverner³⁸ », soit une mise en « contact » des races, que l'auteur se propose de détailler dans sa diversité dans le temps et dans l'espace. L'analyse qui suit procède d'une lecture commentée de cet ensemble, composé de trois tomes, centrée sur la question de la guerre, en situation de colonisation plutôt qu'en situation coloniale. Il s'agit de voir l'importance que lui accorde l'auteur, au regard du processus civilisateur qu'est censée être la colonisation de certains peuples par d'autres. Sous cet angle d'approche, les trois tomes qui composent la *Sociologie coloniale* ne sont pas d'un intérêt égal. Cependant, le plus simple pour nous est encore de les examiner successivement.

Une introduction à la question en forme de cadre conceptuel

Le tome publié en 1932, dont le titre est, rappelons-le, *Introduction à l'étude du contact des races*, permet à l'auteur de présenter un outillage conceptuel détaillé. D'entrée, cependant, l'auteur considère que les notions de « colonies », « colonisation » sont trop souvent liées à la guerre :

« La colonisation, croit-on, n'est qu'un aspect de la conquête, et c'est-à-dire de la soumission par force armée ; la fondation et l'expansion des colonies n'est [sic] qu'un mode de la violence. Au nom de cette idée, on a "flétrit" l'"impérialisme", ou la "colonisation", puisqu'on a créé ces mots³⁹. »

Si la colonisation fut souvent œuvre de violence, elle fut ailleurs simple occupation des terres inhabitées, poursuit l'auteur. Elle fut parfois acquisition, reposant alors sur un certain contrat social. Il existe aussi des mouvements de population, que l'on peut considérer comme des transplantations et non comme des dominations. En revanche, lorsque la

34. Maunier mentionne à ce propos le livre de R. Allier, *La Psychologie de la conversion chez les peuples non civilisés*.

35. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. II, *Psychologie des expansions*, p. 378-370.

36. *Ibid.*, t. I, p. 193.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*, p. 9.

39. *Ibid.*, chap. I, p. 15.

colonisation concerne une contrée, un territoire déjà occupé par une ou des populations indigènes, on parlera de domination, exercée par une emprise du droit, « marquée par la présence de l'armée d'occupation⁴⁰ » : « Toute colonisation est œuvre d'*imperium*, et [...] toujours, elle a pour but la mise en sujétion des peuples neufs⁴¹. » Dans ces considérations, le poids de chaque mot compte et tend à euphémiser quelque peu ce qu'il en est concrètement des conditions de la prise de possession d'un nouveau territoire. En s'appuyant sur des exemples précis, il ne serait pas difficile de retourner contre Maunier sa propre objection sur le pouvoir d'illusion des mots...

Les doctrines du contact des races ou des peuples⁴² sont au nombre de trois : « domination, assimilation et émancipation⁴³ ». La première est fondée sur l'idée d'autorité, la suivante sur l'idée de collaboration ou d'assimilation, la troisième évoque la libération. Ces doctrines doivent composer avec l'anticolonialisme :

« L'anticolonialisme est inspiré, tantôt par le pacifisme, en tant que l'expansion est présentée comme une cause de conflit armé, tantôt aussi du socialisme, en tant que l'expansion est présentée comme un attentat à l'égalité entre les nations⁴⁴. »

Maunier cite comme illustration l'activité de propagande bolchevique, telle qu'elle est impulsée par l'Institut de propagande coloniale (installé à Moscou) ou les prises de positions formulées au nom du communisme. En France, l'anticolonialisme est établi de longue date, déplorant les « crimes coloniaux » et stigmatisant la « gloire du sabre⁴⁵ ».

Pour autant, l'idée de nationalité et celle de souveraineté font leur chemin⁴⁶. Le processus de colonisation produit, à plus ou moins brève échéance, sa propre négation, car il conduit tôt ou tard à l'émancipation des colonisés. Toutefois, l'auteur reste relativement discret sur les formes concrètes que peut prendre ce type de revendication, plus ou moins pacifique. Rappelons que le livre est publié en 1932 et que les ferment d'hostilité et de guerres de libération sont postérieurs. Pour l'heure, des situations de paix peuvent être toutes relatives.

S'il ne se départit pas d'une sociologie plutôt optimiste du fait colonial, Maunier reste cependant lucide sur la réalité concrète de ce phénomène social. En définitive, le colonisateur est à la fois un « destructeur » et un « civilisateur » qui apporte tôt ou tard une unité, un « ordre commun⁴⁷ ». Plutôt que d'insister sur la violence qui se manifeste dans la guerre et les conquêtes armées, il répertorie les formes de violence symbolique, les tensions et les heurs qui marquent les rapports entre colonisateurs et colonisés. C'est d'ailleurs un aspect que reprend René Hubert dans la nouvelle édition de son *Manuel élémentaire de sociologie*⁴⁸, dans un chapitre sur les relations internationales, tout en faisant directement référence à l'ouvrage de Maunier : habitudes d'existence bouleversées, croyances collectives affectées, disparition de certaines races au contact des Blancs, sévices moraux ou physiques infligés aux indigènes, etc. « C'est là ce qui fait par-dessus tout de l'entreprise coloniale un des plus graves problèmes qui puissent se présenter à la conscience humaine », conclut René Hubert⁴⁹.

40. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. I, p. 37.

41. *Ibid.*, p. 38.

42. *Ibid.*, chap. IV.

43. *Ibid.*, p. 51.

44. *Ibid.*, p. 74.

45. *Ibid.*

46. *Ibid.*, p. 75.

47. *Ibid.*, p. 147.

48. R. Hubert, *Manuel élémentaire de sociologie*, p. 264.

49. *Ibid.*

La psychologie des expansions

Cette perspective est abordée dans le deuxième tome, publié en 1936⁵⁰. Il s'agit d'une analyse ordonnée des idéologies, ces idées motrices qui président aux expansions coloniales. Dans son architecture d'ensemble, l'ouvrage se compose de trois parties distinctes : « Domination », « Association », « Libération ». L'idée de domination doit s'entendre comme ce « qui est la supériorité du peuple gouvernant, et la responsabilité du peuple gouvernant⁵¹ », présentation asymétrique qui paraît ignorer le statut du dominé, pourraît-on ajouter.

Contentons-nous d'insister sur la domination, puisque c'est dans ce contexte que la guerre, le conflit armé sont susceptibles de se manifester. En effet, rappelle l'auteur, la domination peut prendre la tournure d'une guerre, mais il est d'autres formes de domination qui ne sont pas synonymes de guerre. La domination, d'une façon générale, est fondée sur quatre types d'impérialisme. Il y a d'abord l'impérialisme spirituel (religieux)⁵². Maunier en fournit plusieurs exemples (les croisades, la conquête de la Méso-Amérique jusqu'à l'action des missionnaires laïques qui prêchent les droits de l'homme...). Un deuxième type correspond à l'impérialisme culturel⁵³, qui entend s'opposer à la sauvagerie, à la barbarie, à la loi des tyrans. Ailleurs, Maunier concède qu'il peut s'accompagner d'un certain *complexus* de supériorité... Troisième type : l'impérialisme potentiel⁵⁴, cet énergétisme collectif, le goût de la force comme bien en soi, qui est caractéristique, par exemple, des nations développées au seuil du xx^e siècle. « Il y a eu, vers 1900, une dispute assez bruyante entre les partisans du saxonisme et ceux du latinisme⁵⁵. » L'auteur illustre également son propos en rappelant les prétentions du gobinisme, cette idée de « pureté » et celle de « qualité » conduisant pour Gobineau à l'inégalité des races et à la primauté de l'une d'entre elles. « Le gobinisme est une apologie du Nord⁵⁶. » Le pangermanisme, le germanisme empruntent au gobinisme, et Hitler s'en fait le triste promoteur. Chez les Anglais, c'est plutôt l'*albinisme* qui prévaut, c'est-à-dire une certaine conviction en les qualités de l'homme blanc⁵⁷... Enfin, un quatrième type correspond à l'impérialisme matériel, motivé par l'intérêt économique⁵⁸. Il se complexifie au fil des décennies, combinant exportations et importations.

À l'évidence, les quatre types d'impérialisme, qui peuvent être distingués au plan conceptuel et à des fins de présentation analytique, se donnent à lire concrètement dans leur complexité, articulant plusieurs plans à la fois, combinant divers traits simultanément. Pour autant, la place de la guerre, du conflit armé, mettant aux prises tantôt la puissance coloniale avec des natifs, tantôt les armées de plusieurs puissances coloniales sur ces terrains d'opérations extérieurs, semble réduite à un cas de figure relativement rare ou secondaire. Deux raisons à cela. Tout d'abord, le caractère synoptique du cadre conceptuel proposé tend à privilégier un espace abstrait et de surcroît peu illustré. Ensuite, la plupart des massacres liés à la colonisation appartiennent principalement à un passé révolu. La carte coloniale du monde, en cette seconde moitié des années trente, est relativement stabilisée.

50. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. II.

51. *Ibid.*, p. 23.

52. *Ibid.*, p. 36 et suiv.

53. *Ibid.*, p. 71 et suiv.

54. *Ibid.*, p. 93 et suiv.

55. *Ibid.*, p. 109 et suiv.

56. *Ibid.*, p. 112.

57. Maunier indique que cet impérialisme universel (paradoxalement asymétrique, devons-nous ajouter) peut connaître un renversement de perspective lorsqu'il produit par exemple le *mélanism* ou le *panmélanism*, visant à affirmer le primat des Noirs (*ibid.*, p. 120-121).

58. *Ibid.*, p. 123-174.

En d'autres termes, pour les contextes du moment, ce sont les registres de l'*association* et de la *libération* qui fournissent les bonnes clés de compréhension du fait colonial. Encore faut-il préciser ce que Maunier entend exactement par libération (ou émancipation). Nous savons que Théodore Ruyssen, qui est l'un des rares sociologues français à s'intéresser à ce domaine, souligne l'importance des faits de guerre dans le processus colonial⁵⁹.

Le progrès du droit moderne : une raison nécessaire et suffisante ?

Dans le troisième tome, Maunier a pour objectif de mettre un point final à sa *Sociologie coloniale* en ajoutant un volet supplémentaire sur « le progrès du droit⁶⁰ ». Il pense être parvenu ainsi au terme de cet examen d'un phénomène qu'« on peut nommer, comme j'ai fait, peut-être imprudemment "sociologie des colonies"⁶¹ ». Il reprend dans une formulation plus synthétique des points qui ont été développés dans les deux tomes antérieurs. Faisant suite à une introduction très détaillée, le livre s'articule en trois parties suivies d'un épilogue (sur la politique coloniale positive).

Maunier accorde beaucoup d'importance au droit. Le progrès du droit moderne – français, en l'occurrence –, c'est garantir l'avènement de l'individu en tant que tel. Pour Maunier, en effet, c'est le « progrès du droit » qui est la clé de compréhension objective de la colonisation. Parmi les aspects du contact social des peuples, il faut insister sur l'innovation. « Nous ouvrons ainsi des besoins nouveaux, auxquels il faut des règlements tout inédits, que les habitants ne soupçonnaient point⁶² ».

La substitution de la règle du droit français à la règle établie par statut coutumier transforme le rapport que les personnes entretiennent avec l'environnement social et culturel. Le droit coutumier des anciens habitants, à savoir un droit qui est plutôt un droit personnel et un droit religieux, est remplacé par un autre droit, celui du colonisateur. Le droit français, par exemple, est un droit territorial et universel, valant pour tous, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, régnant sur l'ensemble d'un vaste territoire, et il est laïcisé. Or, ce droit moderne favorise la défense de l'intégrité de la personne, marquant ainsi l'avènement de l'individu, femme ou homme, enfant ou adulte. La « sécurité du corps⁶³ » est le premier bien qu'apporte la colonisation, avec l'abolition de l'anthropophagie, du cannibalisme, des sacrifices masculins et féminins, des infanticides, du meurtre de la veuve vouée à accompagner le défunt, etc. Cela requiert une « abrogation des traditions invétérées⁶⁴ ». L'auteur fait état d'autres exemples qui illustrent le recul que le droit impose à certains rites anciens. « Des rites dégoûtants, et d'ailleurs dangereux : la défloration... par la main d'un tiers⁶⁵ ! », mais également des « rites offensants » (comme le mariage à l'essai) ou des « rites dispendieux », comme la débauche de cadeaux et de frairies de la *taoussa*, étudiée par lui-même⁶⁶.

Le droit occidental institue la personne – en particulier dans le cas de la femme ou de l'enfant – comme individualité obligeant à l'usage du nom, à la déclaration de naissance à l'état civil. « Ayant créé l'individu, on en vient à le compter, en organisant le *recensement* »,

59. Au niveau des États européens, le « maintien de la paix » s'est accompagné d'un déplacement des théâtres d'action : « Chacun se bornait à réaliser certaines fins prochaines et limitées, principalement sur le terrain colonial, considéré comme moins susceptible de complications internationales que le domaine européen » (T. Ruyssen, *De la guerre au droit : étude de philosophie sociale*, p. 40).

60. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. III, *Le Progrès du droit*. Ce volume fait l'objet d'une réédition en 1949 et, la même année, l'ouvrage bénéficie d'une traduction anglaise : *The Sociology of Colonies*.

61. *Ibid.*, p. 13.

62. *Ibid.*, p. 61.

63. *Ibid.*, p. 128.

64. *Ibid.*

65. *Ibid.*, p. 255.

66. *Ibid.*

c'est-à-dire « le compte par *têtes* et non plus par *feux*, ou bien par foyers, tentes et maisons⁶⁷ ». « Tout cela fait passer de l'*oral* à l'*écrit*, du transmis à l'*inscrit*⁶⁸. » Le droit, garanti par l'État, « ouvre carrière à l'*individu*, possesseur de biens et sujet de droits⁶⁹ ». Dénombrer des individus, c'est déjà définir chacun d'eux dans sa singularité et, par distinction, au sein du groupe familial.

Dans ce cas, dit encore Maunier, les effets positifs du contact colonial peuvent être résumés dans le triptyque *abolition, transformation, innovation*. Cette *innovation* peut se faire soit par *imitation*, soit par *imposition*. De ce point de vue, on peut affirmer qu'il est des situations où le caractère intrusif de la colonisation, motivée d'abord par un objectif économique, géopolitique ou stratégique, donne l'impression d'apporter, au fil du temps, progrès et émancipation. Le fait peut se vérifier, mais il n'en est pas moins évident que la prétendue « pacification » d'un territoire, par exemple, n'a apporté dans bien des cas que des paix provisoires, voire de fausses paix. En outre, une question majeure ne peut être éludée. À quelle condition peut-on considérer qu'une conquête coloniale et l'imposition par la force du droit du colonisateur sont une guerre juste et l'exercice d'une violence légitime ? D'ailleurs, cette question doit-elle être subordonnée à une ou plusieurs conditions dites valables (justifiant un droit d'ingérence) ? René Maunier n'aborde pas ce pan d'analyse.

La *Sociologie coloniale* élaborée par René Maunier, d'abord sous la forme de cours, puis en trois tomes publiés, n'a pas d'équivalent véritable dans le domaine de la sociologie française. La puissance de travail et les publications de l'auteur n'ont pas été appréciées à leur juste mesure par ses contemporains ni par la génération suivante... Pour autant, la question de la guerre – des guerres coloniales – montre que l'auteur a tendance à éluder l'aspect violemment antagoniste du « contact » des civilisations, le renvoyant à un passé révolu et ancien. Or, bien des situations dites pacifiées ne le sont peut-être qu'en apparence et de façon provisoire. Cette euphémisation de la guerre, tout comme les répétitions qu'on peut relever d'un tome à l'autre, nous ramène à la composition de l'auditoire des cours annuels dispensés, s'adressant pour l'essentiel à de futurs fonctionnaires coloniaux ou à des fonctionnaires en exercice. En outre, ces cours s'inscrivent dans une période de calme relatif, largement postérieure aux conquêtes coloniales et antérieure aux velléités d'indépendance des peuples colonisés.

Il n'en est pas moins évident que l'œuvre de Maunier⁷⁰ mérite(rait) d'être tirée de l'oubli. Elle est marquée de trois stigmates : d'abord l'ignorance dans laquelle elle fut tenue à cause du sectarisme de certains durkheimiens, ensuite le cloisonnement académique des disciplines (Maunier jugé trop lié au droit par des sociologues et trop lié à la sociologie par des juristes...), enfin, ultérieurement, l'ingratitude d'emprunteurs prestigieux (comme Berque ou Bourdieu).

La problématique « faire la guerre, faire la paix » se décline aussi sous l'angle de la colonisation, avec ses guerres excentrées, lointaines, localisées, qu'on a tendance à minimiser ou qui ne disent pas leur nom. Dans la société d'aujourd'hui, mondialisée et marquée par d'importants flux migratoires Sud-Nord, c'est une autre « guerre » qui se joue, celle de la pauvreté à l'assaut des richesses élémentaires, marquée par des tensions qui opèrent à front renversé, au sein même des pays développés. Pour aborder cette réalité sociale, il n'est pas dit que les arguments et autres agencements conceptuels forgés par René Maunier sont tous inopérants et obsolètes.

67. R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. II, p. 364.

68. *Ibid.*, t. III, p. 268.

69. *Ibid.*, p. 269.

70. Voir la notice de J.-R. Henry, « René Maunier (1887-1951) juriste et sociologue ».

Résumé

Le sociologue français René Maunier a publié une *Sociologie coloniale* en trois volumes, parus respectivement en 1932, 1936 et 1942. L'auteur est alors professeur à la faculté de droit de Paris, titulaire de la chaire de législation, économie et sociologie coloniales. Il est également membre de l'Académie des sciences coloniales. L'objectif de l'étude est d'examiner dans cette série d'ouvrages le lien, en apparence contradictoire, entre guerre et civilisation et de vérifier si l'élaboration conceptuelle originale proposée tend ou non à estomper la réalité sociale des guerres coloniales.

Bibliographie

- ALLIER Raoul, *La Psychologie de la conversion chez les peuples non civilisés*, Paris, Payot (Bibliothèque scientifique), 1925, 2 vol.
- BOUGLÉ Célestin, *Bilan de la sociologie française contemporaine*, Paris, F. Alcan (Nouvelle Encyclopédie philosophique, 4), 1935.
- Congrès international de sociologie coloniale, tenu à Paris du 6 au 11 août 1900*, Paris, A. Rousseau, 1901, 2 vol.
- FOURNIER Marcel, *Marcel Mauss*, Paris, Fayard, 1994.
- HALBWACHS Maurice, « Compte rendu du livre de R. Maunier, *L'Origine et la Fonction économique des villes : étude de morphologie sociale*, 1910 », *L'Année sociologique*, vol. XII, 1913, p. 833-834.
- HENRY Jean-Robert, « René Maunier (1887-1951) juriste et sociologue », dans Pouillon François (éd.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman / Karthala, 2008, p. 665-666.
- HUBERT René, *Manuel élémentaire de sociologie*, Paris, Delalain, 1935.
- MAHÉ Alain, « Un disciple méconnu de Marcel Mauss : René Maunier », *Revue européenne des sciences sociales*, t. XXXIV, n° 105, 1996, p. 237-264.
- MAUNIER René, *L'Origine et la Fonction économique des villes : étude de morphologie sociale*, Paris, V. Giard et E. Brière (Bibliothèque de sociologie internationale, 42), 1910.
- MAUNIER René, *Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne (1798-1916)*, Le Caire, impr. de l'Institut français d'archéologie orientale (Travaux spéciaux de la Société sultanieh d'économie politique, de statistique et de législation, 1), 1918.
- MAUNIER René, *La Construction collective de la maison en Kabylie : étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurdjura*, Paris, Institut d'ethnologie (Travaux et Mémoires de l'Institut d'ethnologie, 3), 1926.
- MAUNIER René, « Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord », *L'Année sociologique*, nouv. sér., t. II, 1927, p. 11-97.

MAUNIER René, *Essais sur les groupements sociaux*, Paris, F. Alcan (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1929.

MAUNIER René, *Introduction à la sociologie*, Paris, F. Alcan (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1938.

MAUNIER René, *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Paris, F. Alcan, 1930.

MAUNIER René, *Loi française et Coutume indigène en Algérie*, Paris, Éd. Domat-Montchrestien (Études de sociologie et d'ethnologie juridiques, 10), 1932.

MAUNIER René, *Sociologie coloniale*, t. I, *Introduction à l'étude du contact des races*, Paris, Éd. Domat-Montchrestien, 1932.

MAUNIER René, « L'ordre social nord-africain : tribu, cité, État », dans *Mélanges offerts à Ernest Mahaim*, t. I, *Sciences économiques et sociales*, Paris, Sirey, 1935, p. 339-349.

MAUNIER René, *Sociologie coloniale*, t. II, *Psychologie des expansions*, Paris, Éd. Domat-Montchrestien, 1936.

MAUNIER René, « Les groupes d'intérêt et l'idée de contrat en Afrique du Nord », *Annales sociologiques*, sér. C (sociologie jurique et morale), n° 2, 1937, p. 35-61.

MAUNIER René, *Sociologie coloniale*, t. III, *Le Progrès du droit*, Paris, Éd. Domat-Montchrestien, 1942.

MAUNIER René (dir.), *Éléments d'économie coloniale*, Paris, libr. du Recueil Sirey, 1943.

MAUNIER René, *The Sociology of Colonies*, Londres, Routledge and K. Paul (International Library of Sociology and Social Reconstruction), 1949, 2 vol.

RODINSON Maxime, « Compte rendu du livre de R. Maunier, *Sociologie coloniale*, 1942 », *L'Année sociologique*, 3^e sér., t. I, 1951, p. 271-275.

RUYSEN Théodore, *De la guerre au droit : étude de philosophie sociale*, Paris, F. Alcan (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1920.

Été 1940, la revanche médiatique des pacifistes : la « drôle de paix » comme antichambre de la collaboration

Jacques PUYAUBERT

Docteur en histoire, chercheur associé, Centre d'études des mondes moderne et contemporain, université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III
Président des Amis de Sainte-Foy et sa région

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

La défaite militaire, politique et idéologique de la France républicaine entraîne des reclassements alors que se met en place l'État français. L'été 1940, après Mers el-Kébir, apparaît comme une parenthèse dans le conflit, une « drôle de paix » où, malgré les apparences, les enjeux sont très importants.

Il s'agit de reconsiderer la marche à la guerre, depuis la fin des années trente, à l'aune de la défaite. Depuis 1938, deux camps s'affrontent au sommet de l'État entre ceux qui veulent résister, comme Daladier ou Reynaud, à la politique de force des dictatures de type fasciste et ceux qui, derrière Georges Bonnet, veulent jouer la main tendue à ces mêmes dictatures ou régimes totalitaires et pratiquer ce que nous appellerons l'« apaisement à la française ». Cette seconde ligne l'a emporté en septembre 1938 à Munich et a perdu la partie en septembre 1939 avec la déclaration de guerre qui ruine tous ses espoirs.

Pendant l'été 1940, où la guerre paraît finie pour les Français, alors qu'il ne s'agit que d'une pause – la « drôle de paix » –, l'occasion est trop belle pour les minoritaires d'hier de triompher, d'autant plus que leur offensive médiatique sert parfaitement les intérêts de ceux qui veulent en finir avec la république.

Pour cette étude, nous avons consulté l'intégralité du dossier d'instruction de Georges Bonnet aux Archives nationales¹ ainsi qu'un panel de treize périodiques disponibles à la Bibliothèque nationale de France et aux archives départementales de la Dordogne (Bonnet était député de Périgueux). Cette liste ne peut être exhaustive. Par ailleurs, nous avons compulsé des fonds privés à la Fondation nationale des sciences politiques, aux Archives nationales ainsi que le fonds Georges Bonnet détenu par sa famille et diverses publications pacifistes ou collaborationnistes.

La « drôle de paix », un contexte favorable à la revanche

Les Munichois, dont le chef de file fut, en août-septembre 1938, le ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet², profitèrent des circonstances pour montrer combien ils ont eu raison de ne pas vouloir la guerre avec l'Allemagne. Ce faisant, c'est un divorce définitif avec les « bellicistes » d'hier, dont les passagers du *Massilia*³ mais aussi avec la France

1. Arch. nat. Paris, Z6 NL 256.

2. Ministre des Affaires étrangères du gouvernement Daladier d'avril 1938 à septembre 1939.

3. Le bateau *Massilia* transporte, fin juin 1940, vingt-sept parlementaires désireux de poursuivre la lutte depuis l'Afrique du Nord française. Sous Vichy, ils seront poursuivis pour désertion.

libre. Pour eux, les faits leur donnent raison *a posteriori* : non seulement la France a été vaincue comme ils le craignaient, mais elle a aussi dû combattre seule alors que ses alliés étaient trop occupés à se défendre. Depuis l'armistice de Rethondes signé en juin 1940, beaucoup ont l'impression que la guerre est finie pour le pays, d'où le rejet, par cette partie de l'opinion, du Royaume-Uni et de tous ceux qui parlent de résister encore, tel le général de Gaulle, considéré par les pacifistes de 1940 comme un traître ou un élément dangereux susceptible de compromettre la trêve des armes.

Cette rupture avec l'Angleterre est accentuée par les choix militaires de l'ancien allié de la France qui cherche à conserver ses forces navales garantes de sa liberté et de son indépendance. Alors que s'engage la bataille d'Angleterre, il est frappant de voir combien les problèmes franco-français occupent le devant de la presse écrite. Parallèlement aux efforts des partisans de Laval et de Pétain pour imposer un régime autoritaire et son idéologie, la Révolution nationale – thèmes bien connus, non abordés ici –, tout un pan de l'offensive médiatique vise à convaincre le public du bien-fondé des choix vichystes et à conforter ensuite l'État français naissant.

Rappelons une brève chronologie de l'été 1940. Le 3 juillet 1940, la Navy bombarde les navires de guerre en rade de Mers el-Kébir, près d'Oran. Dans l'opinion métropolitaine, le choc est considérable. Lorsque, le 16 juin, le président du Conseil Pétain s'était enquis des conditions d'armistice auprès de l'Allemagne, le Royaume-Uni avait aussi posé la question de l'avenir de la flotte française alors que l'alliance franco-britannique était toujours, en principe, maintenue⁴. De son côté, de Gaulle n'a pas désavoué cette opération « *Cataapult* ». L'Angleterre rappelle que son allié s'était engagé, le 28 mars 1940, à ne pas signer de paix séparée. Malgré tout, pendant l'été 1940, Churchill continue à ménager Pétain et son régime, une attitude pour le moins ambiguë. Le 2 août, le général de Gaulle est condamné à mort par contumace pour trahison et atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Du 23 au 25 septembre, de Gaulle tente de faire tomber Dakar avec l'aide de la flotte britannique afin d'obtenir le ralliement de l'Afrique-Occidentale française, mais c'est un échec cuisant. La guerre est simplement suspendue pour la France, mais ce n'est pas la perception qu'ont pu avoir bien des hommes politiques et des journalistes lors de cette courte période de l'été 1940. Drôle de paix que cette parenthèse mais, pour Laval et Pétain comme pour leurs partisans, il est indispensable de faire de cette fin de guerre apparente un élément clé de leur stratégie.

Ainsi, au traumatisme de la défaite s'ajoute désormais le réflexe anglophobe ; tout ceci sert Laval, qui ne cache plus ses intentions. Si l'on en croit le témoignage de Louis Noguères, ce dernier apprend à son arrivée, le jeudi 4 juillet, « que le gouvernement va demander les pleins pouvoirs pour le maréchal Pétain qui sera nommé chef de l'État en remplacement de Lebrun et promulguera une Constitution⁵ ».

Les débats de politique étrangère et sur la défense vont servir les desseins de ceux qui veulent installer un régime autoritaire.

Les discours tenus début juillet au Petit Casino de Vichy

De petits groupes de députés et de sénateurs ont pris l'habitude de se réunir au Petit Casino ou dans la Salle des sociétés médicales⁶. C'est le cas les 4, 5 et 6 juillet. Déjà actifs à l'Athénée municipal de Bordeaux, les partisans de Laval, comme Montigny, Portmann,

4. J.-P. Azéma, 1940, *l'année noire*, p. 237.

5. L. Noguères, *Vichy, juillet 40*, p. 17.

6. R. Aron et G. Elgey, *Histoire de Vichy : 1940-1944*, p. 113-122.

Piétri, Bergery⁷, se manifestent à nouveau. Bergery et Laval ont pour objectif commun de justifier les engagements stratégiques pris par Pétain le mois précédent, tout en mettant en cause directement le Royaume-Uni qui serait à l'origine des maux du pays. Il leur reste à convaincre les parlementaires de faire confiance à Pétain pour abattre la démocratie représentative ; d'autre part, pour Bonnet, ancien ministre des Affaires étrangères, il convient d'affirmer le bien-fondé de sa politique d'« apaisement » vis-à-vis de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie mussolinienne en 1938 et en 1939⁸.

Lors de la réunion du 6 juillet au Petit Casino, Pierre Laval oriente le débat sur la politique étrangère afin de mettre en cause la diplomatie de la III^e République finissante et, par là, la république tout court. Devant un petit parterre de parlementaires acquis à sa cause, il aborde frontalement ce volet, opposant la diplomatie de conciliation qu'il a menée lorsqu'il était au pouvoir à la « légèreté » de ceux qui viennent d'engager la France dans la guerre. Il fait allusion à son passage à la présidence du Conseil, où il tendit la main à Mussolini en 1934.

Georges Bonnet, qui se sent certainement mis en cause par cette argumentation puisqu'il a transmis à la chancellerie allemande l'ultimatum français valant la déclaration de guerre, prend à son tour la parole. Dans une longue intervention, il s'emploie à justifier son action en faveur de la paix du 28 août au 2 septembre 1939, c'est-à-dire ses ultimes et vains efforts pour arrêter la marche à la guerre⁹.

Il insiste particulièrement sur deux moments cruciaux et opposés : son acceptation, comme ministre des Affaires étrangères agissant au nom du gouvernement, de l'offre de médiation italienne (offre qu'il a largement sollicitée par une série d'interventions en direction de Ciano et de Mussolini), le 31 août 1939, ainsi que son baroud d'honneur du 2 septembre pour lancer une ultime conférence de la paix, un second Munich en quelque sorte. Ces tentatives échouèrent et le gouvernement Daladier ne reprit pas à son compte la proposition italienne dans laquelle Édouard Daladier voyait un piège favorisant l'avancée des troupes de la Wehrmacht engagées en Pologne dès l'aube du 1^{er} septembre. Bonnet cherche à démontrer que la guerre pouvait être évitée après l'écrasement militaire de la Pologne au prix d'une *Realpolitik* :

« Une telle situation commandait d'engager immédiatement les opérations militaires ou de considérer comme possible une paix de compromis quand la Pologne serait battue. Ce fut sans doute parce que j'étais considéré comme prêt à envisager cette paix de compromis que je dus quitter le Quai d'Orsay quelques jours après la guerre¹⁰. »

La conclusion tirée de ce récit par plusieurs parlementaires favorables à la diplomatie « bonnetiste », dont Jean Montigny, est que la paix eût été négociable lors d'une conférence de la dernière chance, mais « le gouvernement britannique et le gouvernement polonais [la] rendirent impossible en exigeant l'évacuation préalable des territoires déjà occupés par l'armée allemande¹¹ ». Georges Bonnet situe son action dans la filiation directe des accords de Munich ainsi que de la déclaration de bon voisinage Bonnet-Ribbentrop du 6 décembre 1938. Pour Bonnet et les siens, il faut boire la coupe jusqu'à la lie et ne plus jamais permettre que la France soit engagée dans une aventure militaire. La capitulation

7. F.-G. Dreyfus, *Histoire de Vichy*, p. 183-184. L'auteur s'inspire de Robert Aron et Georgette Elgey sur ce point (*ibid.*).

8. J. Puyaubert, « L'apaisement selon Georges Bonnet », p. 117.

9. « Compte rendu analytique de la séance du 6 juillet 1940 », par Charles Reibel, dactyl. (arch. priv. Georges Bonnet).

10. *Ibid.* Le 13 septembre 1939, Daladier met fin aux fonctions de Bonnet et cumule la direction du gouvernement, celle du ministère de la Défense et celle des Affaires étrangères.

11. J. Montigny, *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire : de l'armistice à l'Assemblée nationale (15 juin-15 juillet 1940)*, p. 671.

des élites devant les idéaux antidémocratiques s'explique largement, en amont du 10 juillet 1940, par des choix antérieurs.

La démonstration de l'ancien titulaire du Quai d'Orsay rejoint la thèse défendue par la propagande allemande dans le *Livre blanc*, recueil de dépêches diplomatiques du Reich soigneusement triées. Pendant l'été 1940, en effet, la chancellerie hitlérienne et le jeune État français en devenir vont avoir des intérêts convergents. À partir du début du mois de juillet 1940, un front commun anti-britannique s'établit dans les médias comme chez les responsables politiques. Constituant la première prise de position publique de son auteur depuis son éviction du ministère des Affaires étrangères, cette première charge sonne comme une revanche sur les « bellicistes », dont Bonnet va répétant qu'ils se sont trompés sur tout. Par ailleurs, le plaidoyer *pro domo* de Georges Bonnet va, objectivement, dans le sens souhaité par Laval puisqu'il donne crédit aux tenants de la ligne italienne, comme Anatole de Monzie, député du Lot et ami de Bonnet¹².

L'objectif de Pierre Laval, relayé ce 6 juillet par d'autres députés comme Spinasse et Xavier Vallat, est atteint ; la responsabilité de la défaite est ouvertement imputée à la république parlementaire.

Le lendemain, dans les mêmes conditions, Gaston Bergery, ancien frontiste de *La Flèche*, gagné par un pacifisme radical, tient un discours virulent contre les « responsables de la défaite¹³ – c'est le deuxième volet sur lequel nous reviendrons plus avant. Cette déclaration de Bergery est d'abord signée par dix-huit députés, parmi lesquels figurent les chefs de file pacifistes, fourriers de Laval : Déat, Chateau, Montigny, Scapini, Spinasse, Tixier-Vignancourt, Vallat, puis une cinquantaine d'autres parlementaires y adhèrent, parmi lesquels Georges Potut et Léon Bérard.

Les relations internationales sont ainsi revenues au premier plan des préoccupations. Tous les ingrédients du triomphe, éphémère, des pacifistes émergent déjà. La diplomatie « belliciste » et suicidaire, l'impréparation du pays, l'incompétence des dirigeants, la domination de la « gouvernante anglaise¹⁴ sont autant d'arguments pour justifier la décadence d'un régime dont le sort paraît scellé. Toutes ces manœuvres ont préparé les esprits. Le 10 juillet, le vote constitutionnel est aisément acquis pour Pétain, si bien que l'État français se met en place : c'est le « premier Vichy ».

La vague médiatique

Dès la visite triomphale d'Hitler dans la capitale, le 28 juin 1940, le *Presse Gruppe* de la *Propagandastaffel* relance l'activité éditoriale. Trois journaux parisiens reparaissent : *Le Matin* de Bunau-Varilla, le tout premier, puis *La Victoire* de Gustave Hervé, et enfin *Paris-Soir* dirigé par Schieslé, qui est mis en place par l'occupant.

Pendant ce temps, une partie de la presse choisit de paraître, sous contrôle de la censure et avec grande difficulté, compte tenu des conditions matérielles et du rationnement, à Bordeaux puis autour de Vichy, soit à Clermont-Ferrand, soit à Lyon. Ainsi, *L'Illustration*, qui a paru fin juin-début juillet à Bordeaux puis à Clermont-Ferrand, reprend son édition parisienne en août. C'est aussi le cas du *Petit Parisien*, qui est édité à Aurillac, à Clermont et à Lyon, en zone dite libre, puis s'entend avec les autorités d'occupation pour reparaître à Paris à partir du 8 octobre.

12. Sur le cas de Georges Bonnet, voir J. Puyaubert, « Georges Bonnet, 1889-1973 : étude biographique », chap. VIII, « Dans la tourmente », II, C, « Défense et illustration d'une politique », p. 691-698.

13. « Pleins pouvoirs à Pétain. Déclaration Bergery » (Fondation nationale des sciences politiques, arch. d'histoire contemporaine, fonds Gaston Monnerville, GM, guerre 1, p. 673).

14. L'expression est de François Bédarida.

Pendant l'été 1940, toute une vague médiatique, placée sous le double contrôle de la *Propagandastaffel* et de la censure de Vichy, est lancée par *L'Illustration*, relayée par la grande presse *Le Matin*¹⁵, *Paris-Soir*, *Le Journal*, *Le Petit Parisien*, puis amplifiée par les feuilles les plus engagées envers l'Allemagne nazie : *Gringoire*, *Les Nouveaux Temps*, *L'Œuvre*¹⁶. Les grandes plumes du moment, Claude Jeantet, Jean Luchaire, Pierre Dominique, Marcel Déat et surtout Philippe Henriot – qui publient de véritables feuillets diplomatiques –, prennent fait et cause pour Bonnet qui, seul contre tous, voulait « sauver la paix ». L'article fondateur est dû au journaliste de *L'Illustration*¹⁷ Robert de Beauplan, qui titre en juillet 1940 : « Pouvait-on sauver la paix¹⁸ ? ». L'auteur a commencé à écrire pour *L'Illustration* dès 1904 – où il apparaît comme un dreyfusard pacifiste –, fonction qu'il reprend après-guerre. En 1939, dans *Le Drame juif*, il dénonce la politique hitlérienne. Sous l'Occupation, il devient franchement antisémite et s'engage pleinement dans la collaboration avec l'Allemagne. L'article conclut que la guerre aurait pu être évitée à deux reprises :

« La paix pouvait être sauvée le 30 août et elle ne l'a pas été du fait de la tergiversation polonaise » [si la Pologne avait accepté rapidement la proposition allemande de conversation directe]. La paix pouvait encore être sauvée le 2 septembre, et elle ne l'a pas été du fait de l'extrême exigence britannique [si l'Angleterre n'avait développé une « suprême exigence », rendant ainsi caducs les efforts de médiation de Mussolini]. »

Ultime rempart de la paix, tel est le visage que se donne désormais Bonnet, l'ancien titulaire du Quai d'Orsay, image reprise et amplifiée par la presse vichyste ou ultra-collaborationniste. En juillet toujours, *L'Œuvre* que Marcel Déat, le nouveau directeur politique, fait paraître à Clermont-Ferrand, s'empare des thèmes du 6 juillet, puis c'est le tour de *Paris-Soir* et de *Gringoire* du 25 juillet, dans lequel Philippe Henriot propose une compilation diplomatique en quatre épisodes : « Comment l'Angleterre étrangla la paix¹⁹. » Philippe Henriot, professeur de lettres et poète, s'engage entre les deux guerres dans le militantisme catholique aux côtés de l'abbé Bergey, député de la Gironde, dont il devint le successeur sur le terrain et au Palais-Bourbon. Éditorialiste à Radio-Vichy, il devient l'une des grandes voix de la collaboration. En 1944, il sera secrétaire d'État à l'information²⁰.

L'Avenir de la Dordogne donne des extraits de *Gringoire*, où les titres parlent d'eux-mêmes :

« L'initiative de M. Georges Bonnet aurait pu changer le 2 septembre le destin de l'Europe. [...] L'Angleterre a rendu vainque la suprême tentative de paix de l'Italie²¹. »

En septembre, le deuxième épisode de cette saga prend la forme d'un nouveau récit donné par *Le Matin*, en quatre temps, les 2, 3, 4 et 5 septembre, articulé autour de l'action de

15. Le « maître incontesté du *Matin* » reste celui qui est son patron depuis 1903 : Maurice Bunau-Varilla, grand admirateur d'Hitler ; voir D. Pinsolle, « L'entreprise *Le Matin* sous l'Occupation », p. 349, n. 2.

16. Sur le sort des principales entreprises de presse, voir A. Callu, P. Éveno et H. Joly (dir.), *Culture et Médias sous l'Occupation : des entreprises dans la France de Vichy* ; M. Dupuy, *Le Petit Parisien, le plus fort tirage des journaux du monde entier*, p. 396-408.

17. M. Cotta, *La Collaboration : 1940-1944*, p. 10-11 et 324. *L'Illustration* reprend son rythme hebdomadaire à partir du 10 août 1940 avec René Baschet comme directeur. Dans l'équipe rédactionnelle figurent Robert de Beauplan, incarcéré à la Libération, Gabriel Hanotaux, le mentor de Bonnet, et Georges Suarez.

18. *L'Illustration*, juillet-août 1940 ; le texte étudié correspond à l'édition du 24 août 1940 (BNF, NUMP-7121). Cet article de presse fut l'un des éléments à charge retenus à la Libération contre son auteur par la justice. Voir le dossier d'instruction (Arch. nat. Paris, Z6 NL 256, pièces n°s 94-97, témoignage de Robert Beauplan du 21 janvier 1949). Selon les papiers de Georges Bonnet, la censure de Vichy aurait supprimé la phrase suivante : « Faute d'une paix juste en Europe, le peuple le plus pacifique du monde, les États-Unis, entrerait à son tour en guerre. » Le journaliste Jacques Svevoz reconnaît, devant le juge, que des phrases avaient bien été supprimées (*ibid.*, pièce n° 100).

19. *Gringoire*, 31 juillet-4 août 1940 (BNF, MICR D-40).

20. J. Puyaubert, « Philippe Henriot, du collège Charrier à Radio-Vichy ».

21. *L'Avenir de la Dordogne* (arch. dép. Dordogne, PRE 1).

Georges Bonnet, à qui Jean Luchaire donne la meilleure place²². Ainsi, le 2 : « M. Georges Bonnet a multiplié les efforts les plus tenaces, les plus émouvants, pour vaincre l'aveugle entêtement du gouvernement polonais. » Le 5 : la proposition italienne échoue, « non par la faute du ministre français des Affaires étrangères », mais parce que l'Angleterre aurait pratiqué un « véritable chantage²³ ».

Il faut insister sur le rôle très important désormais joué par Jean Luchaire²⁴ : patron de presse des plus influents, il a d'abord fréquenté les grands journaux de l'entre-deux-guerres – *Le Matin*, *Le Petit Parisien* –, puis il fonde *Notre Temps*, qu'il dirige jusqu'à la guerre. Journaliste prolifique, il est, avec Otto Abetz, un des artisans du rapprochement franco-allemand dans les années trente au nom du réalisme et de l'entente européenne. Jean Luchaire préside les organismes de contrôle ; il est ainsi placé par l'Allemagne à la tête du Groupement corporatif de la presse parisienne et par Vichy à la tête de la Corporation nationale de la presse française. Le voilà désormais « maître absolu de la presse parisienne²⁵ ».

Du 11 au 13 septembre, trois articles du *Journal* intitulés « Comment mourut la paix » et résumés sous forme d'extraits tiennent leurs lecteurs en haleine pour « cinq jours d'angoisse ». Les qualificatifs ne manquent pas à *L'Avenir de Périgord* pour louer celui qui a montré du sang-froid et de la « clairvoyance patriotique²⁶ ».

Les lendemains de Montoire (octobre-décembre 1940)

Lors de cette rencontre au sommet, le 24 octobre, Pétain n'a rien obtenu d'un Hitler méfiant. Le plus important fut la fameuse poignée de main médiatisée entre les deux chefs d'État et le discours de Pétain du 30 : « J'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration », qui officialise le tournant stratégique par lequel la France intègre la *pax germanica*.

Dans le troisième temps de la séquence médiatique pacifiste, Georges Bonnet donne une interview au journaliste Jacques Svevoz, du *Journal*²⁷, si bien que, le samedi 2 novembre, paraît en pleine première page, sur trois colonnes, un grand article articulé en quatre points :

- « Pas de paix en Europe, pas d'ordre européen sans un accord entre la France et l'Allemagne, nous dit Georges Bonnet.
- 1. RAPPEL DES FAITS. Mon rôle de ministre des Affaires étrangères consistait à tout faire pour sauver la paix, je l'ai accompli. [...]
- 2. AVENIR MOINS INQUIÉTANT. La paix qui sera un jour signée entre la France et l'Allemagne doit être une paix de collaboration entre deux grands peuples et non un diktat. [...]
- 3. SOUVENIRS D'AMÉRIQUE. Les amis fidèles de la France m'avaient bien mis en garde contre les faux espoirs d'une intervention militaire en Europe. Le peuple américain souhaite profondément le maintien de la paix.
- 4. PLUS LA GUERRE S'ÉTENDRA. [Là, Georges Bonnet reprend son éternel credo :] La guerre ne règle rien. Je reste profondément pour la paix. Vous voyez, mes idées n'ont pas varié [...] »

22. *Le Matin* commence à paraître le 17 juin 1940, à Paris. Après la fondation des *Nouveaux Temps*, Jean Luchaire, qui fit un bref passage au *Matin*, y est remplacé par Jacques Ménard, l'homme des Allemands ; ce dernier ne joue cependant pas un rôle déterminant, le patron Bunau-Varilla restant omniprésent.

23. *Le Matin*, 2, 4 et 5 septembre 1940 (Arch. nat. Paris, Z6 NL 256 ; BNF, MICR D-32).

24. D. Pinsolle, « De Panama à Sigmaringen : *Le Matin*, les affaires et la politique (1884-1944) », p. 551-555 ; P. Éveno, « Jean Luchaire. L'argent des subsides et de la collaboration », p. 172.

25. Cité par D. Pinsolle, « De Panama à Sigmaringen... », p. 551.

26. *L'Avenir de la Dordogne*, septembre 1940 (arch. dép. Dordogne, PRE 1).

27. Titre du *Journal* d'après l'interview de Georges Bonnet par Jacques Svevoz (Arch. nat. Paris, Z6 NL 256, pièce n° 33).

La guerre perdue, il faut pactiser avec le vainqueur, et donc s'intégrer dans l'Europe nazie, voici la démonstration. La troisième partie se rapporte à l'ambassade américaine de Bonnet en 1937, pendant laquelle il n'a pu vaincre l'isolationnisme dominant. Dans son édition du 3 novembre, *Le Cri du peuple*, qui paraît depuis le 18 octobre sous la direction de Jacques Doriot, reprend à son compte les déclarations de Georges Bonnet. En écho, *Paris-Soir* reprend l'interview avec une reproduction photographique de la signature de la déclaration du 6 décembre 1938 entre Ribbentrop et Bonnet sous le titre : « Seule une entente loyale avec l'Allemagne peut sauver l'Europe et préparer sa réorganisation²⁸ ». Citons également les articles parallèles de Claude Jeantet dans *Le Petit Parisien* de François Dauture²⁹ puis ceux d'*Aujourd'hui* ; ce dernier quotidien a recommencé à paraître le 10 septembre avec Henri Jeanson comme unique inspirateur mais en obtenant le concours de plumes reconnues : Jean Anouilh, Marcel Aymé, Robert Desnos, Pierre Mac-Orlan³⁰. Il se rallie à Montoire « pour une paix constructive » ; « Collaborer... Il n'est jamais trop tard pour bien faire³¹ ». Le 6 novembre, Henri Jeanson titre à son tour : « Oui, Bonnet a voulu sauver la paix » et reprend à son compte le chapeau de l'interview de Bonnet : « Il n'y a pas de paix en Europe, il n'y a pas d'ordre européen sans un accord entre la France et l'Allemagne³². »

La conclusion signée Robert Dieudonné est des plus éclairantes :

« Et c'est pourquoi, le devoir de tout pacifiste véritable, de tout Européen authentique est de se ranger loyalement aux côtés du maréchal Pétain, lorsque celui-ci dit "collaborons". »

Le journal passera bientôt sous la direction de Georges Suarez qui, dans son premier éditorial du 3 décembre, écrit : « Pétain ou la démocratie, il faut choisir³³. »

Les Nouveaux Temps, animés et dirigés par Jean Luchaire, commencent à paraître le 1^{er} novembre, huit jours après Montoire. Le 4, sous un titre retentissant : « Un avertissement français à l'Amérique, une extension de la guerre desservirait votre pays », Luchaire reprend et amplifie les points de vue développés par Georges Bonnet dans *Le Journal*. L'éditorialiste conclut : « S'il y a en Amérique des bellicistes, ils sont désormais avertis. Leur action ne sert pas notre pays, au contraire. » Là aussi, pour l'un des tout premiers numéros du quotidien du soir, Jean Luchaire accentue le trait utilisé précédemment au *Matin*.

Nous avons rencontré (sous réserve de l'examen de l'ensemble de la presse) une seule voix discordante : il s'agit de trois articles de *La France au travail* de Charles Dieudonné et Jean-Arthur Duplemes, les 4 novembre, 13 et 28 décembre³⁴. Le 13 décembre 1940, Jean-Arthur Duplemes fait trois critiques principales qui s'adressent à Georges Bonnet : pourquoi n'a-t-il pas démissionné du cabinet Daladier ? De plus, sa responsabilité est largement engagée dans la déclaration de guerre. Enfin, il est associé à la politique de « désagrégation nationale ». Duplemes conclut en parlant du cursus de l'ancien ministre qui a collectionné quatorze maroquins : « Quel lamentable palmarès³⁵ ! » Cette argumentation est exactement celle que redoutait Bonnet, puisque le voilà associé aux responsables de la défaite et à l'échec de la III^e République. Pour autant que nous puissions en juger, la presse de province reprend les mêmes thèmes avec insistance. Les éditoriaux de *L'Argus du Périgord* signés par Pierre Dominique, dont le slogan est « France d'abord », ne sont pas en reste.

28. *Paris-Soir*, 3 novembre 1940 (*ibid.*, pièce n° 27).

29. *Le Petit Parisien*, 3 novembre 1940 (BNF, MICR D-64-65).

30. P.-M. Dioudonnat, *L'Argent nazi à la conquête de la presse française : 1940-1944*, p. 52.

31. Citation de la manchette du 27 octobre 1940 (*ibid.*).

32. *Aujourd'hui* (Paris, 1940), 6 novembre 1940 (BNF, MICR D-374).

33. *Ibid.*, 3 décembre 1940.

34. Arch. nat. Paris, Z6 NL 256, pièce n° 16.

35. *La France au travail*, 13 novembre 1940 (BNF, MICR D-375).

Ce dernier, qui est aussi l'éditorialiste du *Journal* et chroniqueur à *Candide*, est nommé, grâce à Baudouin, en décembre 1940, chef des services d'information. Il fut l'un des adjoints de Charles Maurras à *L'Action française*. Très germanophobe, il s'est rallié à la collaboration aux lendemains de la défaite militaire.

La publication connexe d'opuscules et mémoires pacifistes vient opportunément à l'appui de la thèse selon laquelle la défaite militaire était inscrite dans les faits : Paul Baudouin publie en 1940 un recueil écrit en décembre 1939, *Notre condition vivante*³⁶, Charles Reibel fait paraître à l'automne 1940 *Pourquoi et comment fut décidée la demande d'armistice : avant-propos du 3 septembre 1940*³⁷, Jean Montigny, déjà cité, publie à Clermont-Ferrand en 1940 *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire : de l'armistice à l'Assemblée nationale (15 juin-15 juillet 1940)*, puis ce sera d'Anatole de Monzie, le célèbre *Ci-devant*, paru en 1941, de Georges Suarez et de Guy Laborde, *L'Agonie de la paix*, en 1942, et, enfin, de Philippe Henriot, les *Carnets secrets* de Jean Zay parus en 1942, où l'auteur tourne en dérision l'ancien ministre du Front populaire honni.

Le clan pacifiste et sa thématique

Cette nouvelle nébuleuse regroupe pêle-mêle les Munichois de 1938 qui rejetaient la perspective d'une guerre en 1939 ainsi que des ralliés récents à Vichy. S'y côtoient des socialistes ultra-pacifistes comme Spinasse, des néo-socialistes en rupture avec la Section française de l'internationale ouvrière de Blum comme Marquet³⁸, Déat, dirigeant du Rassemblement national populaire³⁹, auxquels se sont adjoints Jacques Doriot⁴⁰, du Parti populaire français, des radicaux qui formaient l'aile droite conservatrice et pacifiste du parti rassemblés autour de Bonnet de 1937 à 1939, tels Albert Chichery, ministre sous Vichy⁴¹, Georges Potut, François Piétri, Jean Montigny, Charles Pomaret⁴², Émile Roche⁴³, des parlementaires venus de la droite modérée comme Pierre-Émile Flandin⁴⁴, qui remplace Laval à la tête du gouvernement de Vichy après son éviction par Pétain en décembre 1940, des traditionalistes comme Philippe Henriot⁴⁵, à la fois journaliste à *Gringoire* et homme politique, enfin des nostalgiques de la monarchie ou d'anciens ligueurs des années trente.

Nous laissons de côté les thèmes internes bien connus : la défaite doit être l'occasion d'une « régénérescence » de la nation autour du maréchal Pétain. Ce sera le slogan de la Révolution nationale avec l'image de « La maison neuve », titre d'un éditorial de Henriot dans *Le Cri du peuple*. Les thèmes liés à la politique étrangère acquièrent une incidence stratégique et idéologique pleine d'acuité lors de cette fausse paix.

En premier lieu, disent les éditorialistes, il faut gagner la défaite alors que la France a perdu la paix après la Grande Guerre, ce qui constitue un thème récurrent de la doctrine

36. P. Baudouin, *Notre condition présente*.

37. C. Reibel, *Pourquoi et comment fut décidée la demande d'armistice : avant-propos du 3 septembre 1940*.

38. *L'Avenir de la Dordogne* (arch. dép. Dordogne, PRE 1).

39. *L'Œuvre* (BNF, MICR D-551).

40. *Le Cri du peuple* (Bibl. de documentation internationale contemporaine, Nanterre, MFM Q 310, périodiques).

41. *L'Avenir de la Dordogne* (arch. dép. Dordogne, PRE 1).

42. *Ibid.*

43. *Les Nouveaux Temps* (BNF, MICR D-61).

44. P.-E. Flandin est un collaborateur régulier des *Nouveaux Temps*, au même titre que Bonnet ou Fernand de Brinon.

45. *Le Cri du peuple* (Bibl. de documentation internationale contemporaine, Nanterre, MFM Q 310, périodiques).

que Bonnet développe dès la conférence de la Paix de 1919. Beaucoup d'entre eux remontent à Versailles, dans lequel ils voient la source de tous les maux⁴⁶.

En deuxième lieu, Bonnet est bien l'homme de la paix, le Cassandre qui a lutté contre une guerre perdue d'avance. Véritable vedette, grâce au relais de nombreux ouvrages de circonstance, Bonnet fait porter au « bellicisme » de l'Angleterre l'entièr responsabilité de la déroute française. Ce faisant, il récuse le choix de l'entrée en guerre opérée par le cabinet Daladier en septembre 1939. Un discours plein d'ambiguïté, en effet, dans la mesure où le ministre des Affaires étrangères d'alors, Georges Bonnet, a été obligé d'envoyer un ultimatum à l'Allemagne dont le rejet équivalait à une déclaration de guerre, si bien que la France suivait, avec quelques heures de retard, l'exemple britannique, le 2 septembre 1939. La seconde accusée au ban de l'histoire est la Pologne dont il n'est guère fait mention en définitive, la focale étant concentrée sur le cas de la Grande-Bretagne. Le *Livre jaune*, recueil de dépêches diplomatiques rassemblées par le Quai d'Orsay, dont l'objet est de démontrer que la France n'a pas voulu la guerre, devient la Bible qui suscite toutes les gloses. Le 18 juillet, « Relisons le *Livre jaune* ! » propose *L'Avenir de la Dordogne* : « L'initiative de M. Georges Bonnet aurait pu changer, le 2 septembre, le sort de l'Europe⁴⁷. » *Livre jaune* et *Livre blanc* se rejoignent dans l'offensive menée par Vichy et par l'Allemagne nazie contre le Royaume-Uni.

Un troisième thème se superpose bientôt jusqu'à supplanter les deux autres : il faut rechercher les responsables de la défaite et les juger. À cet effet, la presse encourage la création de la cour de justice de Riom et instruit à l'avance le procès des passagers du *Massilia* (Georges Mandel, Jean Zay ou Pierre Mendès-France pour les plus connus) comme celui des futurs inculpés (Léon Blum, Édouard Daladier, Pierre Cot, par exemple). Le procès de Riom qui s'apprête à juger les dirigeants de la III^e République est en germe dans ce lynchage des partisans de la fermeté en face de la politique de force des dictatures. À la Cour suprême de justice, l'accusation estime que la guerre a été mal préparée alors que l'Allemagne voulait mettre la stratégie française en défaut. La solide défense des accusés va fragiliser la base même de l'instruction.

Enfin, Montoire induit un quatrième thème : la paix allemande qui entraîne une « collaboration nécessaire ». La *Realpolitik* conduit à accepter puis à accélérer la collaboration avec l'Allemagne nazie. À la suite de cette entrevue, la France doit s'insérer dans la « Nouvelle Europe », la formule est lâchée. Ces propos conditionnent l'opinion afin de faire accepter le tournant stratégique d'octobre 1940 en justifiant le reclassement de la France dans la mouvance du Reich hitlérien. Une large fraction des pacifistes influents de l'entre-deux-guerres s'est ainsi reconvertis en fourriers du régime de Vichy. Les déclarations de Georges Bonnet, chef de file des ralliés, servent en réalité les intérêts de la propagande allemande, d'où sa mise en accusation à la Libération, en particulier sur la base de son activité publique en 1940.

La dérive des pacifistes

Cette campagne médiatique, soumise à la censure allemande et à la censure vichyste, est assez nourrie pour faire supposer une orchestration venue du sommet de l'État. D'après une note de Georges Bonnet, ce dernier aurait agi à la demande expresse du maréchal Pétain de manière à dégager la France de toute responsabilité dans le déclenchement du conflit⁴⁸. De plus, cette initiative sert les intérêts du tandem Pétain-Laval en démontrant,

46. À l'instar de Georges Suarez, dans *Les Nouveaux Temps*, 13 novembre 1940 (BNF, MICR D-61).

47. *L'Avenir de la Dordogne*, 17 juillet 1940 (arch. dép. Dordogne, PRE 1).

48. Réponse au sujet de l'interview au *Journal* (zone libre), 2 novembre 1940 (arch. priv. Georges Bonnet, 1 Dr 30).

faits à l'appui, les errements et l'aveuglement coupable des dirigeants de la France, à une exception près, celle de l'ancien ministre des Affaires étrangères. L'ampleur de cette défaite programmée conduit inexorablement à négocier encore et toujours avec le vainqueur et à accepter sa loi en espérant d'hypothétiques concessions, concessions qui ne sont jamais venues. Par cette brève étude de presse, on mesure ici l'ampleur des ralliements à Vichy ; le clan des pacifistes, les « Munichois », dont Georges Bonnet⁴⁹ est le chef de file, tient sa revanche. L'été 1940 voit la victoire des hommes de l'apaisement de 1938-1939. D'anciens patriotes germanophobes sont ensuite venus gonfler les rangs des pacifistes. L'éventail des hommes politiques et des hommes de plume qui ont soutenu cette offensive médiatique montre combien est alors forte l'implantation de Vichy et combien la presse écrite contribue au conditionnement de l'opinion afin de justifier les choix originels de Pétain et de ses soutiens. Dans ce panel de publications, ce sont *Les Nouveaux Temps* de Jean Luchaire qui sont incontestablement les plus doués pour l'exploitation idéologique de tous les ressorts qu'offre la « drôle de paix ». Les médias tiennent des filons et les utilisent de nouveau pendant le procès de Riom, qui voit comparaître, en Haute Cour, les anciens dirigeants de la république, accusés d'être les responsables de la défaite et, donc, de tous les malheurs qui frappent les Français. Un autre filon fera florès jusqu'en 1944 et aux lendemains du débarquement : l'anglophobie et l'accusation portée contre « les responsables de la guerre » désignés à la vindicte populaire, Winston Churchill et Lord Halifax⁵⁰. Toute cette campagne de l'été et de l'automne 1940 est bien l'antichambre de la collaboration et cherche des responsables de la défaite, entretenant un antiparlementarisme paradoxal venu très souvent d'anciens députés, ministres ou présidents du Conseil. On mesure à travers cet exemple quelle fut toute la dérive du pacifisme dont on retrouve la filiation : le révisionnisme qui cible le traité de Versailles, l'échec de la sécurité collective, la *Realpolitik* des années trente réactualisée, l'apaisement des années 1938-1939, le choix de l'armistice de juin 1940. Cette dérive va conduire la plupart des acteurs que nous venons de rencontrer à un collaborationnisme actif qui les fera sanctionner au moment de l'épuration⁵¹.

49. Le cas de Bonnet, comme celui de six cent soixante et onze autres parlementaires, est examiné par le jury d'honneur chargé de réexaminer la sanction d'inéligibilité en cas d'actes de résistance avérés. Soixante-huit d'entre eux sont relevés ; la sanction prévue contre Bonnet est maintenue, le 19 décembre 1945 (Arch. nat. Paris, F1 CII 159 et Z6 NL 256). Georges Bonnet est exclu du parti radical au congrès d'Alger de juin 1944. L'action pénale contre Georges Bonnet, inculpé à la Libération, se termine par un non-lieu en 1950, il est ensuite, en 1955-1956, relevé de son inéligibilité et fait condamner ses détracteurs. En 1951, il est réélu conseiller général de Champagnac-de-Bélair, puis, en 1953, conseiller municipal de Brantôme ; en 1955, il est élu maire de Brantôme ; il retrouve son siège de député de la Dordogne en 1956.

50. *Les Nouveaux Temps*, 17 novembre 1940 (BNF, MICR D-61). Halifax était à la tête du *Foreign Office*.

51. Ainsi, Georges Suarez est condamné à mort et fusillé le 9 novembre 1944. Robert de Beauplan est condamné à mort en janvier 1946, sa peine est commuée en emprisonnement à perpétuité. Jean Luchaire est condamné par la cour de justice et fusillé le 22 février 1946. Claude Jeantet est condamné aux travaux forcés en 1951 puis gracié en 1956. Pierre Dupuy du *Petit Parisien* sera acquitté le 10 juillet 1951.

Résumé

Les discours tenus début juillet 1940 au Petit Casino de Vichy ont pour objectif de justifier les engagements stratégiques pris par Pétain à la suite de la défaite. Georges Bonnet, l'ancien titulaire du Quai d'Orsay, fait figure d'ultime rempart de la paix, image reprise et amplifiée par la presse vichyste ou ultra-collaborationniste. Pendant « l'été 1940 », toute une vague médiatique fait porter au « bellicisme » de l'Angleterre l'entièvre responsabilité de la déroute française. En réalité, elle récuse le choix même de l'entrée en guerre fait par le cabinet Daladier en septembre 1939. Ces propos préparent l'opinion à accepter la « Nouvelle Europe » et annoncent le tournant de Montoire tout comme le procès de Riom. Une large fraction des pacifistes influents de l'Entre-deux-guerres s'est ainsi reconvertie en fourriers du régime de Vichy. La « drôle de paix » n'est qu'un leurre dans la guerre idéologique.

Bibliographie

- AGNÈS Yves et ÉVENO Patrick (dir.), *Ils ont fait la presse : l'histoire des journaux en France en 40 portraits*, Paris, Vuibert, 2010.
- ARON Robert et ELGEY Georgette, *Histoire de Vichy : 1940-1944*, Paris, Fayard (Les Grandes Études contemporaines), 1954.
- AZÉMA Jean-Pierre, *1940, l'année noire*, Paris, Fayard, 2010.
- BAUDOUIN Paul, *Notre condition présente*, Paris, R. Helleu, 1940.
- CALLU Agnès, ÉVENO Patrick et JOLY Hervé (dir.), *Culture et Médias sous l'Occupation : des entreprises dans la France de Vichy*, actes du 8^e colloque du groupement de recherche 2539 du Centre national de la recherche scientifique « Les entreprises françaises sous l'Occupation », tenu à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Calvados, 13 et 14 avril 2008, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS-histoire, 39), 2009.
- COTTA Michèle, *La Collaboration : 1940-1944*, Paris, A. Colin (Kiosque, 24), 1965.
- DIODONNAT Pierre-Marie, *L'Argent nazi à la conquête de la presse française : 1940-1944*, Paris, J. Picollec (Dossiers), 1981.
- DREYFUS François-Georges, *Histoire de Vichy*, Paris, Éd. de Fallois, 2004.
- DUPUY Micheline, *Le Petit Parisien, le plus fort tirage des journaux du monde entier*, Paris, Plon, 1989.
- ÉVENO Patrick, « Jean Luchaire. L'argent des subsides et de la collaboration », dans Agnès Yves et Éveno Patrick (dir.), *Ils ont fait la presse : l'histoire des journaux en France en 40 portraits*, Paris, Vuibert, 2010, p. 168-173.
- MONTIGNY Jean, *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire : de l'armistice à l'Assemblée nationale (15 juin-15 juillet 1940)*, Clermont-Ferrand, Éd. Mont-Louis, 1940.

NOGUÈRES Louis, *Vichy, juillet 40*, Paris, Fayard / Le Cherche-Midi (Pour une histoire du xx^e siècle), 2000.

PINSOLLE Dominique, « L'entreprise *Le Matin* sous l'Occupation », dans Callu Agnès, Éveno Patrick et Joly Hervé (dir.), *Culture et Médias sous l'Occupation : des entreprises dans la France de Vichy*, actes du 8^e colloque du groupement de recherche 2539 du Centre national de la recherche scientifique « Les entreprises françaises sous l'Occupation », tenu à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Calvados, 13 et 14 avril 2008, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS-histoire, 39), 2009, p. 345-361.

PINSOLLE Dominique, « De Panama à Sigmaringen : *Le Matin*, les affaires et la politique (1884-1944) », thèse de doctorat en histoire contemporaine, Bordeaux, université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III, 2010.

PUYAUBERT Jacques, « Georges Bonnet, 1889-1973 : étude biographique », thèse de doctorat en histoire contemporaine, Bordeaux, université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III, 2001.

PUYAUBERT Jacques, « Philippe Henriot, du collège Charrier à Radio-Vichy », dans *750 ans d'histoire de Sainte-Foy-la-Grande*, actes du colloque organisé les 3 et 4 décembre 2005 par les Amis de Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Quentin-de-Baron, Éd. de l'Entre-deux-Mers, 2007, p. 183-196.

PUYAUBERT Jacques, « L'apaisement selon Georges Bonnet », dans Cornick Martyn (éd.), *La Guerre dans l'entre-deux-guerres, The War in the Interwar*, conférence de l'université de Birmingham, 2, 3 et 4 avril 2009, Sylvains-les-Moulins, Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale (*Synergies Royaume-Uni et Irlande*, 4), 2011, p. 117-128.

REIBEL Charles, *Pourquoi et comment fut décidée la demande d'armistice (10-17 juin 1940)*, Vanves, impr. de Kapp, 1940.

La péninsule de Corée entre « paix armée » et « guerre endémique » : réflexion sur les définitions de paix et de guerre appliquées au cas coréen, de 1948 à nos jours

Laurent QUISEFIT

Docteur, chercheur associé, UMR 3173 – Chine, Corée, Japon,
École des hautes études en sciences sociales, Centre national de la recherche scientifique
Charge de cours, université Paris VII – Denis-Diderot

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Si la guerre de Corée (1950-1953) s'est achevée par le retour au *statu quo ante bello*, les deux Corée sont techniquement toujours en guerre. L'état de « ni paix ni guerre », qui prévaut sur la péninsule, indique une situation d'hostilité persistante. On appelle parfois « seconde guerre de Corée » la succession de tensions qui, de 1953 à nos jours, scandent les relations entre les deux États coréens. Ces incidents sont meurtriers, en témoignent le torpillage de la corvette *Cheonan* en mars 2010 et les tirs d'artillerie du Nord sur une île sudiste en novembre 2010. Ces incidents illustrent-ils les risques d'une nouvelle guerre née de conditions nouvelles ou bien l'armistice de 1953 n'a-t-il créé qu'une longue trêve, ponctuée de retours de crises d'intensité variable ? Comment définir cet antagonisme persistant depuis soixante ans ? La simple mention d'un reliquat de la guerre froide reste impuissante à définir l'antagonisme intracoréen, historique, nationaliste, idéologique. La question semble donc résider dans une analyse des phases d'hostilité ou de coopération entre les deux Corée, reflétant un antagonisme persistant mais d'intensité variable.

La péninsule de Corée

Divisée à la hauteur du 38^e parallèle depuis l'établissement, en 1948, dans un contexte de guerre froide, de deux États, l'un pro-occidental et soutenu par les États-Unis au sud, et l'autre au nord, installé par les Soviétiques, la Corée connaît depuis plus de soixante ans un antagonisme aux bases idéologiques autant que nationalistes. La situation qui prévaut depuis 1948 est marquée par des périodes de fortes tensions, notamment en 1968 ou encore en 2010, avec le torpillage, attribué à la Corée du Nord, de la corvette *Cheonan* (quarante-six marins sud-coréens tués), et par des périodes d'intensité réduite, voire de coopération partielle.

Les deux sommets opposés des relations intercoréennes de la tension sont ainsi la guerre de Corée et le Sommet intercoréen de 2002, point culminant de la *Sunshine policy* du président sud-coréen Kim Dae-jung. Le Sommet intercoréen de 2007 entre le président Roh Moo-hyun et Kim Jong-il se révéla finalement d'un retentissement moindre, bien que des projets concrets aient été évoqués.

La division de la Corée fut imposée par les États-Unis afin de conserver une once de prestige dans la région en gardant un pied sur le continent asiatique¹. La mesure, acceptée

1. D. Rusk, *As I Saw it*, p. 124.

par les Soviétiques, devait être temporaire et visait d'abord à organiser en deux zones le désarmement des forces japonaises en Corée. La conjonction de l'idéologie, des nécessités administratives et de la routine favorisèrent l'établissement de modèles administratifs, économiques et sociaux concurrents dans les deux zones d'occupation.

Le principe d'une mise sous tutelle internationale de la Corée, arrêté en décembre 1945 à la conférence de Moscou, fut l'un des facteurs qui accentua les clivages politiques des deux zones, au moment où leurs protecteurs s'engageaient dans l'affrontement des blocs communément appelé guerre froide, en dépit des limites de cette formulation. Or, la cristallisation progressive de la division d'une Corée unifiée depuis le VII^e siècle de notre ère, malgré les fluctuations de frontière, non seulement venait séparer villes, villages et familles, mais encore rompait la complémentarité économique entre les régions industrielles du Nord et agricoles du Sud.

Au-delà de la pure idéologie, la Corée, malgré la modernisation accélérée imposée par le Japon militariste des années vingt à quarante, restait un pays féodal à bien des égards et la libération fut l'occasion de faire table rase du passé. En Corée du Nord, la réforme agraire fut radicale, les terres des riches propriétaires étant équitablement réparties, première étape avant la collectivisation et la mécanisation des campagnes.

Au sud, la méfiance de la classe politique issue des milieux coréens chrétiens ou proches des nationalistes chinois, mais surtout l'anticommunisme intransigeant de Syngman Rhee et l'absence d'une épuration véritable contre les anciens collaborateurs pro-Japonais, devenus soutiens du régime, créa une situation d'hostilité croissante entre les deux entités coréennes, qui s'érigèrent en États en 1948, à savoir la république de Corée au sud, et la République populaire et démocratique de Corée (RPDC) au nord. L'Organisation des Nations unies reconnut officiellement la république de Corée (gouvernement de Séoul) comme la seule représentante légitime de la Corée, puisque les élections qui avaient eu lieu au sud avaient été observées par une commission onusienne.

À partir de 1948, l'hostilité entre les deux républiques ne manqua pas de s'exaspérer, du fait tant des déclarations aggressives de Syngman Rhee concernant la nécessaire réunification que du fait des actions des forces de gauche en zone sud, de la constitution de maquis et d'incidents répétés à la frontière. Le 25 juin 1950, la guerre de Corée commença avec l'invasion de la Corée du Sud par les forces armées du Nord, répondant à une prétendue attaque sud-coréenne. Un conflit de plus de trois ans s'ensuivit, occasionnant de 2 à 4 millions de morts, civils et militaires. Ce conflit s'acheva par le retour au *statu quo ante*, au prix d'un ajustement mineur de la frontière.

Hostilité persistante entre les deux Corée

Syngman Rhee, frustré de sa victoire, refusa d'ailleurs de signer l'armistice et aucune paix ne fut conclue. La méfiance développée avant la guerre avait encore augmenté entre les deux Corée du fait de la guerre et de l'acharnement des belligérants, si caractéristique des guerres civiles, bien que les Occidentaux inclinent trop souvent à considérer plutôt le caractère international et d'affrontement des blocs de ce conflit. Nous sommes donc en présence d'un paradoxe, celui d'une guerre civile interétatique, dans laquelle les États jouent le rôle des principaux partis en conflit.

L'armistice de 1953 mit fin à la guerre, phase d'hostilité ouverte et sanglante. La paix, en l'occurrence, fut et demeure une « paix armée ». De part et d'autre du 38^e parallèle, les forces sud-coréenne et étasuniennes d'une part, l'armée populaire nord-coréenne d'autre part, exercent une veille attentive, prêtes à réagir à la moindre provocation, au moindre incident, sans obligatoirement répondre, toutefois, à toutes les manifestations d'hostilité.

Paix et guerres entre les nations coréennes

Paix et guerre sont définies de manière très classique en Corée. La guerre est par exemple « une lutte armée entre nations² ». Quant à la paix, *pyeonghwa*, elle est classiquement définie comme « absence de guerre », règne de l'harmonie et de la concorde³. De manière classique, le substantif ou l'un de ses composants, *jeon*, est généralement intégré dans les expressions « guerre limitée » (*jehanjeon*), « guerre totale⁴ » (*jeonmyeonjeon*), « guerre civile » (*naejeon*), « guerre de guérilla » (*yugyeokjeon*)⁵, « guerre bactériologique » (*segyunjeon*), etc. Par ailleurs, les études sur l'histoire des conflits, ou la prospective sur le risque de guerre entre les deux États coréens, recourent largement aux classiques de la stratégie et aux apports de la recherche polémologique internationale, de Clausewitz à Kenneth Waltz, en passant par J. David Singer⁶. Cela dit, il faut aussi noter l'existence de termes désignant le conflit et l'affrontement, par exemple *daerip* (divergence, opposition, antagonisme, affrontement) et *galdeung* (inimitié, discorde, conflit)⁷.

Affrontements intercoréens

À la fin de la guerre, les deux Corée étaient ruinées et exsangues. Il fallait reconstruire, soigner malades et blessés, redonner des logements aux sans-abri. Pourtant, l'armistice ne signifia nullement la fin de la tension : *Pugna cessat, hostis manet*. Le combat avait cessé, l'ennemi demeurait, proche et actif. La fin des années soixante, marquée par l'intervention américaine au Vietnam et par le soutien des pays de l'Est à Hô Chi Minh, fut un moment d'extrême tension en Corée, où les incidents furent nombreux. Les années soixante et soixante-dix montrent des phases d'aggravation de l'hostilité intercoréenne, qui, en l'absence d'autres données, semblent imputables à l'action de la Corée du Nord, désireuse de se poser en avant-poste actif du socialisme dans le combat contre l'impérialisme américain lors de la guerre du Vietnam (fig. 1).

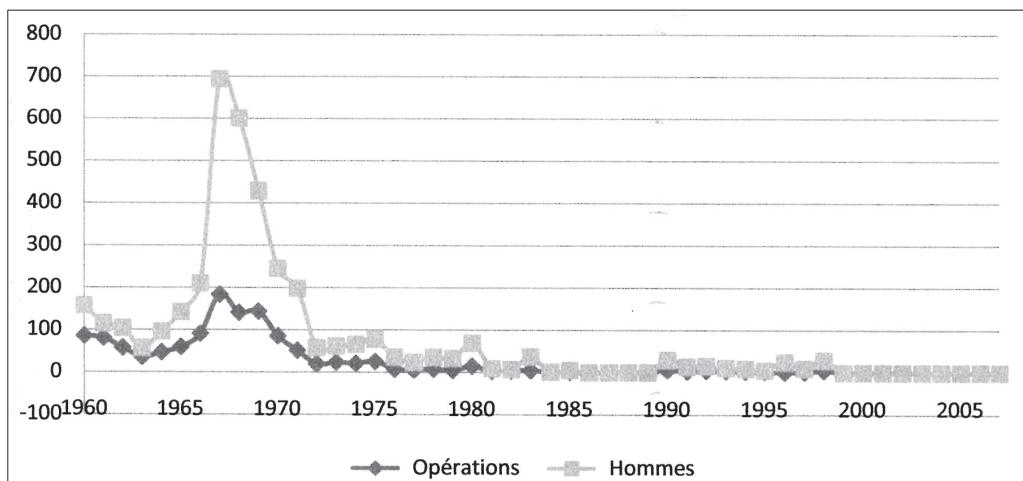


FIG. 1. – Évolution des opérations clandestines nord-coréennes en Corée du Sud (infiltrations), 1960-2007, d'après les données de N. Michishita, North Korea's Military-Diplomatic Campaigns, 1966-2008, annexes (© L. Quisefit).

2. G.-M. Yi (dir.), *DongA Sae gugeo sajeon*.

3. *Ibid.*

4. E. von Ludendorff, *La Guerre totale* ; F. Géré et T. Widemann (dir.), *La Guerre totale*.

5. On trouve aussi le terme *gerillajeon*.

6. J.-I. Mun et M.-S. Kim (dir), *Dongasia eui jeonjaenggwa pyeonghwa*, p. 16 et suiv.

7. Y.-S. Kim, C.-H. Kim, J.-H. Kim et al., *Dongbug Asia eui Galdeunggwa Daerip : cheongil jeonjaengeseo hangug jeonjang kkaji*.

La persistance des incidents non seulement dans la DMZ (zone militarisée terrestre ; sud du 38^e parallèle)⁸, mais encore dans le reste du pays, et le décompte des victimes démontrent l'existence d'une sorte de guerre endémique. Les chiffres sont éloquents : de 1964 à 2007, 370 militaires et 181 civils sud-coréens (fig. 2), 82 militaires américains et 872 Nord-Coréens ont été tués dans les incidents survenus de part et d'autre de la frontière. Si on leur ajoute les 46 victimes de la corvette *Cheonan* (perdue en mars 2010) et les 4 Sud-Coréens (2 militaires et 2 civils) tués lors du bombardement nordiste sur l'île de Yeonpyeongdo en novembre 2010, on obtient un total d'environ 1 555 victimes. Ces pertes, étaillées sur quarante-six ans, ne représentent « que » 33 morts par an pour une population totale, sur la péninsule coréenne, de l'ordre de 50 à 70 millions d'habitants (compte tenu des mutations démographiques). On comprend néanmoins la douleur des familles des victimes et les risques que font courrir de tels incidents aux deux Corée.

D'autre part, de 1960 à 1980, la Corée du Nord a eu recours au terrorisme, qu'il s'agisse d'actions ciblées (commando sur le palais présidentiel de Séoul en janvier 1968, tentative d'assassinat du général Park en 1974, attentat contre le gouvernement sud-coréen lors d'un meeting à Rangoon en 1983) ou totalement aveugle, comme l'attentat perpétré contre le vol Korean Airlines 858 qui, transportant principalement des Sud-Coréens engagés dans divers projets au Moyen-Orient, reliait Abu Dhabi à Séoul. Cent quinze personnes moururent dans l'explosion⁹. Il semble donc que la Corée soit en proie à une sorte de *bellum sempiternum*, guerre perpétuelle, ponctuée de phases de tension et de phases de détente.

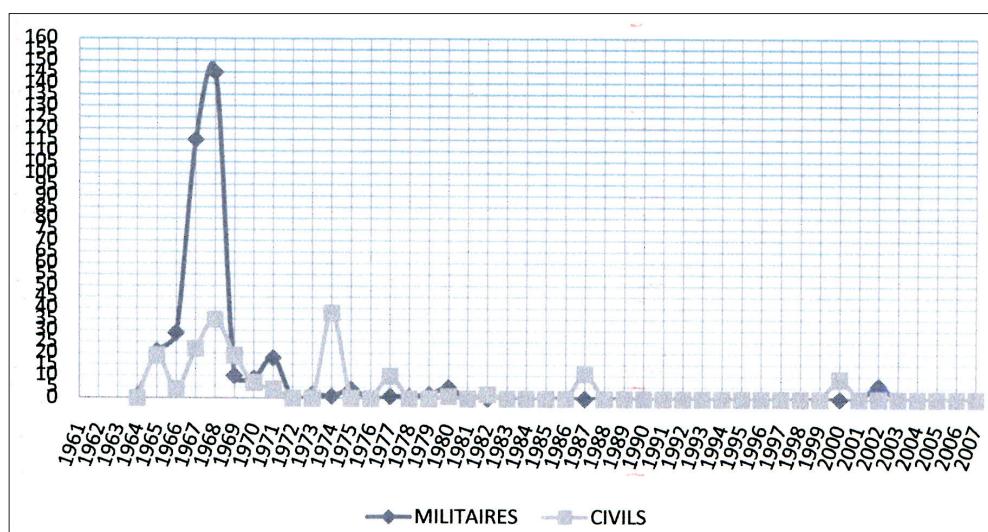


FIG. 2. – Évolution des pertes civiles et militaires sud-coréennes lors d'incidents impliquant la République populaire et démocratique de Corée, 1960-2007, d'après les données de N. Michishita, North Korea's Military-Diplomatic Campaigns, 1966-2008, annexes (© L. Quisefit).

Missiles, essais nucléaires, tensions en mer Jaune

À partir de 1998, une nouvelle forme de tension vint renforcer la situation d'hostilité persistante existant sur la péninsule, alors même que le nombre des incidents s'était réduit. Le 31 août 1998, la Corée du Nord procéda au tir du missile *taepodong* d'une portée de 1 500 à 2 000 kilomètres, tir qui suscita une sérieuse tension, non seulement en Corée du Sud,

8. La DMZ est une zone démilitarisée débordant de 2 kilomètres de part et d'autre du 38^e parallèle.

9. D. Oberdorfer, *The Two Koreas: a Contemporary History*.

mais aussi au Japon¹⁰. Le missile avait à cette occasion survolé le Japon, confirmant que l'archipel nippon était désormais à portée de tir de la Corée du Nord.

Dans la nuit du 4 au 5 juillet 2006, la Corée du Nord effectua un tir d'essai de six missiles balistiques. Si les engins s'abîmèrent dans la mer du Japon¹¹ après quelques minutes, montrant quelques défauts de conception, cet essai suscita la colère des États-Unis et du Japon. L'Administration Bush, très hostile au gouvernement de Pyongyang, avait d'ailleurs mis en garde la Corée du Nord, affirmant le 29 juin qu'un tir de missile en mer du Japon serait inacceptable. Aussi est-ce sans surprise que le tir du 4 juillet (survenant comme pour saluer la fête nationale américaine) fut considéré comme un « défi au monde » par les États-Unis¹². Le pire était-il l'essai en lui-même ou le fait que Pyongyang, en ignorant les mises en garde, avait bafoué totalement les avertissements américains, infligeant un camouflet au prestige américain, le jour même de sa fête nationale ? Le Japon, en première ligne, s'empressa de saisir le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

En septembre 1999, Pyongyang avait certes accepté un moratoire sur les essais balistiques, au moment où la visite du président Clinton était envisagée dans la capitale coréenne. Cette promesse avait été renouvelée lors des visites du Premier ministre japonais Koizumi à Pyongyang, en 2002 et 2004. Cependant, en mars 2005, Pyongyang avait annoncé l'abandon de cet engagement, du fait de la « politique hostile » des États-Unis, qui l'obligeait à « renforcer son arsenal défensif¹³ ». Il est vrai que, si l'on retire l'argument de possession d'armes de destruction massive, les États-Unis ont, contre l'Irak, mené une guerre injustifiée, sous de faux prétextes¹⁴.

Le 9 octobre 2006, la Corée du Nord procédait cette fois à son premier essai nucléaire, aussitôt qualifié de « provocation » par Washington¹⁵. Cependant, Madeleine Albright, secrétaire d'État de Bill Clinton, expliquait que les Nord-Coréens avaient tiré les enseignements de la guerre contre l'Irak : « Ceux qui n'ont pas l'arme nucléaire sont envahis. Ceux qui l'ont ne le sont pas¹⁶. » Aussi est-ce sans surprise que la Corée du Nord a poursuivi ses essais, procédant à un second test nucléaire en septembre 2009¹⁷ et s'attirant la réprobation unanime d'une communauté internationale qui, en particulier pour les plus éminents de ses membres, tend à oublier que, généralement, la défense nationale ne se transige pas, et surtout pas chez les grandes puissances. Or, la République populaire démocratique de Corée, en butte à l'attitude franchement hostile des États-Unis à son égard, avait bien fait valoir que le développement de ses armes atomiques était une mesure de défense face « à la menace nucléaire des États-Unis », argument convaincant pour qui connaît l'histoire de la Corée et de ses conflits et les menaces nucléaires américaines à la fin de la guerre de Corée¹⁸.

10. « La Corée du Nord a tiré un missile balistique au-dessus du Japon », *Le Monde*, mercredi 2 septembre 1996.

11. Appelée mer de l'Est par les Coréens.

12. *Le Monde*, jeudi 6 juillet 2006.

13. *Ibid.*

14. N. Chomsky, *Les États manqués : abus de puissance et déficit démocratique*.

15. *Le Monde*, mardi 10 octobre 2006.

16. *Ibid.*, jeudi 6 juillet 2006.

17. *Joseon Ilbo*, 25 mai 2009 et 10 septembre 2009.

18. R. J. Foot, « Nuclear Coercion and the Ending of the Korean Conflict ».

Les affrontements en mer Jaune

La mer Jaune est un autre théâtre d'affrontement intercoréen. Si les premiers conflits dans cette zone remontent à la fin des années soixante¹⁹, les incidents de 1999, 2002, 2004 et 2010 ont donné un éclairage particulier à cette zone qui connaît un regain de tension, lié aux infiltrations de navires de pêche et à l'intrusion de vedettes de la marine nord-coréenne au sud de la *Northern Limit Line*²⁰ (fig. 3). Ce raidissement localisé des relations intercoréennes tient à plusieurs facteurs :

- L'existence d'abondantes ressources halieutiques, et notamment le crabe bleu, très prisé par les connaisseurs. L'exportation de ce crabe peut générer jusqu'à 15 millions de dollars américains par an pour la République populaire démocratique de Corée ;
- L'existence d'un prolongement maritime de la DMZ sous la forme d'une ligne dite *Northern Limit Line* en anglais, calculée selon les normes internationales, à partir des îles sud-coréennes situées au sud de cette ligne-frontière ;
- Les revendications maritimes de la Corée du Nord, qui a promulgué depuis 1977 une zone maritime de défense de 50 miles nautiques (92 kilomètres), quand la limite des eaux territoriales se cantonne généralement à 12 miles (22 kilomètres).

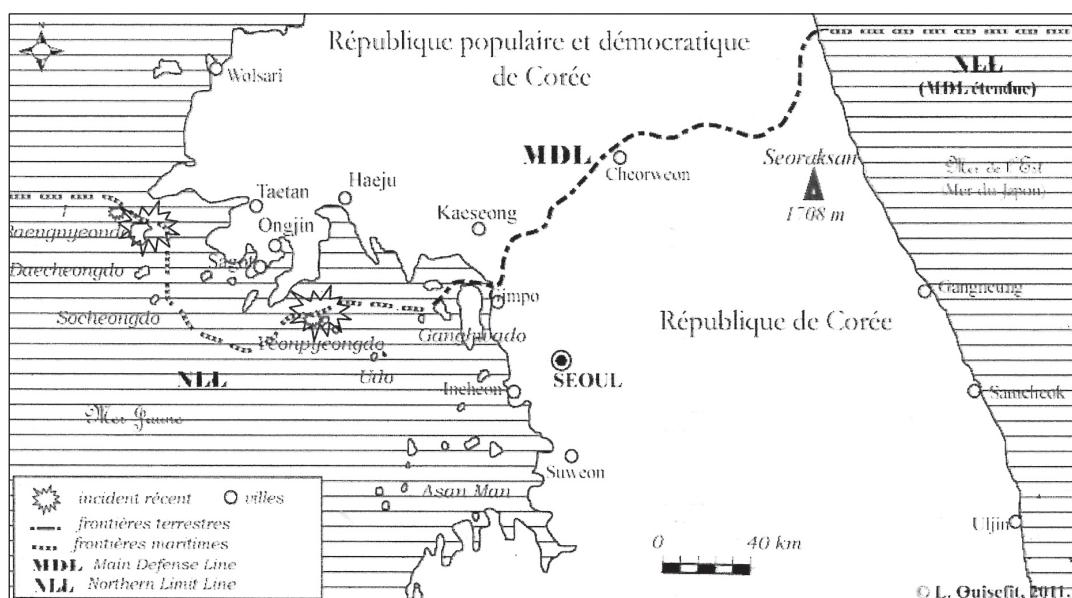


FIG. 3. – Carte de la zone des incidents survenus en mer Jaune entre les deux Corée en 2010, de part et d'autre de la Northern Limit Line (Pukbang angye-seon) (© L. Quisefit).

19. En 1968, la République populaire démocratique de Corée capture plus de cent quinze navires de pêche sud-coréens et mille cent trente-neuf pêcheurs (S.-S. Cho, « North and South Korea: Stepped-up Aggression and the Search for New Security »).

20. En coréen : *bukbang angye-seon*, limite de sécurité nord.

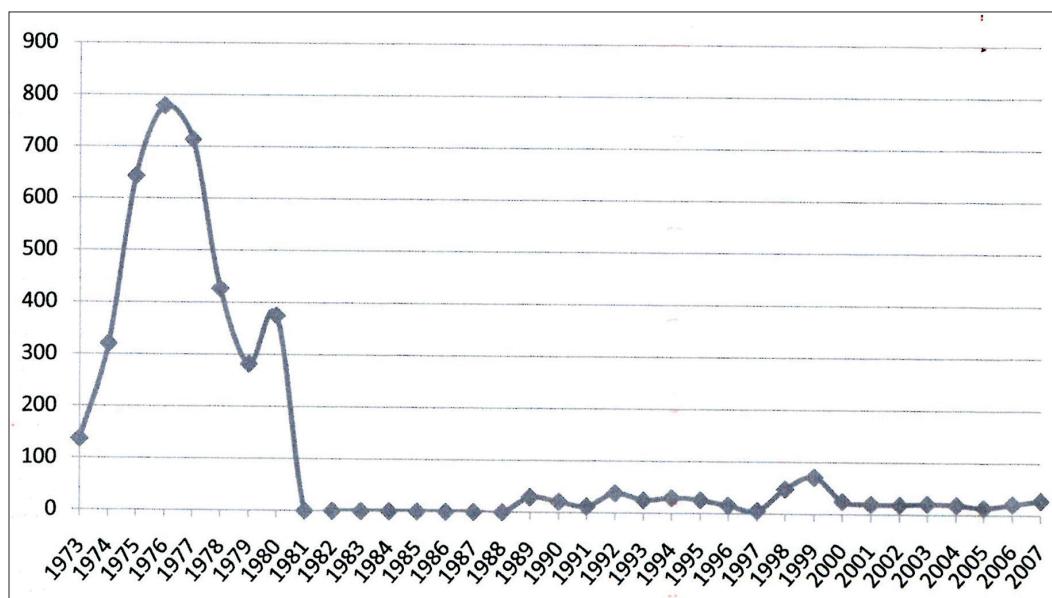


FIG. 4. – *Évolution du nombre de violations de la Northern Limit Line, 1973-2007, d'après les données de N. Michishita, North Korea's Military-Diplomatic Campaigns, 1966-2008, annexes (© L. Quisefit).*

Enfin, il faut noter que, chaque action entraînant une réaction, les incidents les plus graves, ceux qui ont dégénéré en bataille navale, sont le plus souvent suivis de démonstrations de force sous la forme de manœuvres militaires conjointes organisées par les Sud-Coréens et les Étasuniens, et ce dans des eaux revendiquées par la Corée du Nord comme faisant partie de sa propre zone de défense, à moins de 12 miles nautiques (environ 22 kilomètres) à peine de ses côtes, la ligne de partage des eaux dessinant un espace maritime réduit. Or, lors des manœuvres conjointes organisées par les marines sud-coréenne et étasunienne après la perte de la corvette *Cheonan*, les exercices avaient été salués par un tir d'artillerie en limite de zone, une manière de signifier à la flotte combinée qu'elle ne devait pas s'approcher plus près des côtes du Nord. De même, en novembre 2010, le bombardement d'artillerie subi par l'île de Yeonpyeongdo s'explique par des circonstances analogues, dans un contexte exacerbé par l'attitude « hostile » du gouvernement de Séoul et dans l'atmosphère particulière de la passation progressive des pouvoirs entre un Kim Jong-il malade et son fils Kim Jong-Eun, encore inexpérimenté. Toujours est-il que la Corée du Nord avait à plusieurs reprises demandé l'arrêt des manœuvres à sa frontière, avant de procéder à des tirs sur Yeonpyeongdo, avertissement notable mais mal compris, qui provoqua justement l'arrêt des exercices navals²¹. Bien que le bombardement de l'île de Yeonpyeong soit l'un des incidents les plus graves survenus ces dernières années²², il faut souligner combien cette zone de la mer Jaune a été agitée d'accrochages depuis 1960.

Si l'on observe les statistiques et le nombre de navires impliqués, les incidents ont beaucoup augmenté en 1999, avec environ soixante-dix violations de la limite de sécurité nord, après un premier pic en 1992 (quarante franchissements). Cependant, si nous reportons cette situation dans la longue durée, le changement d'échelle offre la perspective saisissante d'une résorption des tensions en comparaison des années soixante et soixante-dix, marquées certes par un regain d'hostilité entre les blocs avec la guerre du Vietnam. La République populaire démocratique de Corée semble avoir tenté, sans toutefois aller à la guerre, de fixer des unités américaines en Corée du Sud, afin de soulager l'effort du Vietnam démocratique dans sa « lutte contre l'impérialisme américain ».

21. L. Quisefit, « Tensions en mer Jaune ».

22. « Agression de la Corée du Nord. L'État scélérat », *Le Quotidien du médecin*, jeudi 25 novembre 2010, p. 15.

L'insulte faite au monarque

Un autre élément important de l'équation coréenne tient à l'interaction des perceptions croisées. Ainsi, la vision de la République populaire démocratique de Corée est généralement négative. Experts et journalistes avides de sensationnel dénonçaient les agissements d'un régime aux abois, mené par des fous paranoïaques développant une stratégie « au bord du gouffre ».

Avec George W. Bush, les relations américano-nord-coréennes, qui n'étaient guère bonnes, mais avaient semblé progresser, avec la visite de Madeleine Albright à Pyongyang en 2000, se tendirent fortement. Le 29 janvier 2002, Bush déclara dans son discours sur l'état de l'union que la Corée du Nord faisait partie de l'Axe du mal, ce qui fit rétorquer à Pyongyang que le véritable Axe du mal (*Silche ag eui chug*) était constitué par les États-Unis et leurs affidés²³ – G. W. Bush étant, de son côté, qualifié de « déchet d'humanité » (*ingan sseuregi*). *Oleum in ignem*, G. W. Bush multiplia les déclarations blessantes envers celui qu'il appelait le « pygmée²⁴ ». Les médias et un grand nombre de publications popularisèrent l'image d'une « *paranoid peninsula*²⁵ », dirigée par un esprit pervers, féroce d'actrices enlevées au Japon, compensant sa petite taille par la démesure de ses ambitions et un militarisme outrancier. Le journaliste américain Woodward, interviewant George W. Bush, avait d'ailleurs été plutôt choqué par sa propension à dénigrer le dirigeant nord-coréen par toutes sortes d'appellations peu flatteuses²⁶.

Outre le danger d'animaliser l'adversaire, l'offense peut parfois déboucher sur un *casus belli*. Le juriste suisse des Lumières Emer de Vattel (1714-1767) mentionnait la réparation d'une offense faite à un État ou à son monarque²⁷ parmi les causes des guerres. Jomini (1779-1869) reconnaissait aussi qu'un État pouvait être amené à la guerre « pour venger l'honneur outragé²⁸ ». Pourtant, faisant mentir sa réputation de mégalomanie belliciste, le leader de la République populaire et démocratique de Corée se contenta de répondre par des affiches de propagande, proclamant que les États-Unis étaient le « véritable Axe du mal ». La propagande de Pyongyang ne manqua pas de promettre la destruction totale des « impérialistes américains », en ajoutant un bémol d'importance : « en cas d'agression, en cas de provocation » contre la Corée du Nord, les Américains seraient écrasés²⁹. Ainsi, Kim Jong-il, malgré une propagande ardente, ses défilés militaires et une attitude faussement intransigeante, apparaissait éloigné du portrait du névrosé pulsionnel trop vite esquissé par certains³⁰. Dans un monde dangereux, traumatisé par la fin de l'URSS et la trahison idéologique d'une Chine ouverte au capitalisme, la République populaire démocratique de Corée, profondément inquiète de la politique de guerre préventive prônée par Washington, cherchait une échappatoire.

L'accès à la bombe atomique semble avoir offert cette solution à un État aux ressources limitées, isolé dans une insularité revendiquée face à un monde globalisé ressenti comme hostile, sauvage et dominé par les États-Unis. Par réactivité, chacun joue de l'image répulsive de l'autre, en mobilisant, qui tel incident particulièrement sauvage, qui la profon-

23. D. J. Heather et K. de Ceuster, *North Korean Posters: the David Heather Collection*, p. 130.

24. F. Hauter, « Kim Jong-il, le "D° No" qui affame son pays », *Le Figaro*, 15 octobre 2007.

25. Selon le titre de l'ouvrage de P. French, *North Korea: the Paranoid Peninsula*.

26. B. Woodward, *Bush at War*, cité par S.-M. Chang, *Jeonjaenggwae Pyeonghwae*, p. 228.

27. E. de Vattel, *Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, t. II, liv. III, chap. I.

28. A.-H. de Jomini, *Précis de l'art de la guerre*.

29. D. J. Heather et K. de Ceuster, *North Korean Posters...*, p. 116 et 138.

30. M. Albright, qui rencontra Kim Jong-il à Pyongyang en 1993, reconnaissait que le leader du Nord n'était pas sans culture ni humour.

deur historique de la franche hostilité déployée par l'adversaire, au point de le considérer comme un ennemi séculaire³¹. Or, cet ancrage même, qui inscrit l'ennemi dans une perspective radicale, essentialise justement cet ennemi, lui confère une aura de sauvagerie, de bestialité, le déprécie et ferme plus encore les portes de négociation. Comme le souligne Carl Schmitt : « La guerre naît de l'hostilité. Celle-ci étant la négation existentielle d'un autre être, la guerre n'est que l'actualisation ultime de l'hostilité³². » Or, cette dépréciation en soi est dangereuse, soit qu'elle entraîne un risque de diabolisation, soit qu'elle instille un sentiment d'angoisse ou de colère.

Facteurs de tension

En soi, la possession d'armes balistiques et nucléaires ne constitue pas un délit, bien que le « club » des puissances nucléaires reste jaloux de ses prérogatives et que la communauté internationale s'inquiète de la détention de telles armes par certain État, réputé « voyou » par d'autres puissances, alors même que, du moins pour Noam Chomsky, les États-Unis eux-mêmes appartiennent à la catégorie des *Failed States* (« États manqués »), qui ont failli à leur mission historique et se sont déconsidérés sous la mandature de G. W. Bush³³. Le devoir des États étant de protéger leurs populations et d'assurer leur pérennité, l'entretien des forces de défense nécessaires et leur armement restent tâches classiques des gouvernements. De fait, l'exercice de ce droit souverain, qui rencontre souvent l'hostilité et l'inquiétude de puissances voisines ou plus lointaines, ne se transige pas, quand bien même des États ou des associations viendraient à protester³⁴. Accéder au « club nucléaire », c'est non seulement « devenir dangereux » et crain, mais encore devenir une puissance qui compte, rehausser le prestige national et se protéger de manière efficace. En ce sens, et même si toute spéculation reste hasardeuse, il n'est pas sûr que les États-Unis se soient risqués à attaquer une Irak nucléarisée, ou alors les opérations auraient comporté des modalités très différentes.

La République populaire démocratique de Corée, tout en agitant son épouvantail nucléaire, semble, en réalité, fragile et avide de négociations, tout en refusant de se renier. L'analyse des incidents et accrochages survenus entre les deux Corée depuis la fin de la guerre de Corée montre un pic important au moment de la guerre du Vietnam, puis une résorption progressive des incidents, terrestres et maritimes.

C'est sur mer, et surtout en mer Jaune, que les tensions se concentrent aujourd'hui. Cette situation est due aux divergences dans l'appréciation des limites des eaux territoriales des deux États, sur fond d'exploitation des ressources halieutiques. La question d'une nouvelle délimitation de la ligne de sécurité nord, mentionnée lors du Sommet intercoréen de 2007, n'avait pu déboucher sur de véritables négociations, du fait de l'opposition des milieux conservateurs³⁵. Si Nicholas Evan Sarantakes a proposé l'expression de « guerre silencieuse » à propos de l'exaspération des tensions observable entre 1966 et 1969³⁶, l'expression qui revient le plus souvent reste celle de « guerre sans fin » (*keut' opneun jeonjang*).

31. Les Nord-Coréens désignent parfois les États-Unis comme « adversaire sanguinaire, ennemi héréditaire de notre peuple depuis cent ans » (D. J. Heather et K. de Ceuster, *North Korean Posters...*, p. 94).

32. C. Schmitt, *La Notion de politique. Théorie du partisan*, p. 71.

33. N. Chomsky, *Les États manqués...*

34. La France a longtemps poursuivi ses essais nucléaires dans le Pacifique, malgré les protestations de l'Australie et du Japon.

35. L. Quisefit, « Tensions en mer Jaune ».

36. N. E. Sarantakes, « The Quiet War: Combat Operations Along the Korean Demilitarized Zone, 1966-1969 ».

Les récents développements de la situation intercoréenne doivent cependant faire écarteler l'image d'une Corée surarmée en proie aux affres de la guerre. Les récentes tensions sont d'autant plus préoccupantes qu'elles naissent dans un climat par ailleurs très apaisé, au regard des années soixante et soixante-dix. Mais cette nouvelle phase de tension est affectée d'une profonde gravité, du fait du danger de dérapage nucléaire en cas de conflit généralisé.

À chaque incident, le risque d'escalade reste grand. Le pas aurait pu être franchi en 1968 avec le raid du commando nord-coréen sur la Maison bleue, siège du gouvernement coréen, dans l'intention d'assassiner le président Park. La même année, il avait été près d'être franchi lorsque la République populaire démocratique de Corée avait arraisonné l'*USS Pueblo*, navire américain croisant dans les eaux internationales. Pourtant, dans un contexte dominé par la guerre froide et le conflit vietnamien, aucun des acteurs n'avait jugé bon de céder aux trompettes de la facilité martiale. En 2010, ni l'affaire du *Cheonan*, ni le bombardement de l'île de Yeonpyeongdo n'ont débouché sur une crise majeure, en dépit de pertes rarement observées en temps de paix.

En réalité, la République populaire démocratique de Corée est, certes avec un mode souverainiste quelque peu archaïque, un acteur froidement rationnel, quand bien même le poids de l'histoire, de la culture et de l'affect se ferait sentir dans des actions dont, justement, la logique nous échappe parfois. Le calcul des seuils de rupture est ici d'un grand intérêt. L'irresponsabilité du régime de Pyongyang reste relative, comme en témoignent les articles parus dans la presse sud-coréenne en 2008, annonçant le tir prochain de dix missiles nord-coréens en mer Jaune³⁷. De même, si l'île de Yeonpyeongdo fut bombardée, il semble que cela n'ait été qu'une mesure ultime destinée à porter un coup d'arrêt à des manœuvres navales sud-coréennes (et américaines) dans une zone considérée comme majeure pour la sécurité de la République populaire démocratique de Corée.

Kim Jong-il est donc un politique froidement rationnel, calculateur, et cherche tout naturellement à préserver son pouvoir. Il n'a déclenché aucune guerre, malgré les incidents et provocations mentionnés. Jouissant d'une remarquable habileté politique, il a évité aussi bien les révoltes de palais que les troubles intérieurs, et ce malgré les famines répétées, les inondations, l'effondrement de l'industrie, la pénurie de matières premières, les pressions extérieures et la perte de l'appui total de ses anciens protecteurs chinois et russes³⁸. En affirmant sa posture souverainiste et agressive, la République populaire démocratique de Corée semble décidée à se « faire remarquer », pour mieux négocier sur le plan international. Si beaucoup d'observateurs dénoncent la stratégie erratique d'un régime aux abois, ou encore la folie de ses dirigeants, il faut toutefois comprendre que, comme au jeu de go, chaque pion est avancé avec calcul et prémeditation. Bombarder une île minuscule, tirer sur des navires franchissant une frontière autoproclamée sont des péchés véniels, malgré les pertes civiles et militaires occasionnées. Tout autre serait un tir de missile ou d'artillerie classique au-dessus de la frontière, sur Séoul et ses 11 millions d'habitants.

Si la guerre de Corée constitue certes un pic de tension, c'est en 1968 que les hostilités ont failli reprendre. 1968 fut une année particulièrement fertile en événements dramatiques en Corée, avec l'arraisonnement de l'*USS Pueblo* par les Nord-Coréens, le commando contre la présidence sud-coréenne et sept cents incidents frontaliers et infiltrations. Il faut donc avoir à l'esprit que, dans le temps long du moins, la situation actuelle reflète une phase de résorption des tensions, malgré des pics ponctuels, surtout reliés à la situation particulière de la mer Jaune et de l'exiguïté de ses eaux nationales dans la région considérée.

37. Y.-W. Yu, « Puk misail 10 yeobal chuga balsa junbi ».

38. V. D. Cha et D. C. Kang, « Think Again: The Korea Crisis ».

Le conflit réside ici en ce que, indépendamment de « provocations » nord-coréennes destinées à attirer l'attention sur ce petit État, afin d'obtenir des livraisons de pétrole ou d'autres matières premières, s'affirment des ambitions nationales, dans la confrontation de postures antagonistes nées du refus d'ouverture et d'assouplissement du régime nord-coréen, d'une part, et de l'attitude des acteurs sud-coréens et américains, de l'autre. Corée du Sud et États-Unis font tous deux montre d'une sérieuse intransigeance depuis l'accession du président Yi Myong-bak (Lee Myung-bak) au pouvoir. Ce dernier avait en effet suspendu la poursuite de certaines négociations et la fourniture d'aides sud-coréennes, la condition préalable à toute reprise des relations étant liée à l'abandon du programme nucléaire par Pyongyang. Les incidents de 2010 avaient provoqué une fermeture partielle des centres industriels à capitaux sud-coréens de Corée du Nord (complexe de Gaeseong). Plus généralement, il faut percevoir,

« la tension entre un monde qui veut toujours un système juridique international juste et durable et une superpuissance unique qui ne paraît pas s'inquiéter de rejoindre la Birmanie, la Chine, l'Irak et la Corée du Nord dans l'adhésion à une conception du XVII^e siècle, absolutiste, de la souveraineté pour elle-même, tout en récusant comme une ineptie démodée la souveraineté des autres³⁹ ».

Ainsi, le souverainisme radical des uns (l'impérialisme américain fustigé par Pyongyang) viendrait se heurter aux provocations des autres (l'accession d'un pays par ailleurs insignifiant au « club nucléaire » et balistique et les provocations nées de tests inhérents au développement de telles armes), qui agacent Washington parce qu'en tant qu'État nucléaire et fermé au commerce américain, il représente une possibilité de (contre-)modèle indépendant qui pourrait faire des émules et en ce sens constituerait un défi pour les États-Unis⁴⁰. Ces derniers ont, d'ailleurs, à la fin des années quatre-vingt-dix, qualifié Pyongyang de « *bad* » (méchant, mauvais), affirmant que la Corée du Nord poursuivait des objectifs totalement étrangers à la norme de civilité du système international, se mettant ainsi fondamentalement en retrait de la communauté globale⁴¹.

L'historien israélien Martin Van Creveld, spécialiste des questions militaires, a écrit, au lendemain de l'intervention américaine en Irak : « [...] le monde a vu que les États-Unis ont attaqué l'Irak, finalement, sans aucune raison. Si les Iraniens n'essaient pas de se douter de l'arme nucléaire, ils seraient fous⁴². » Cette réflexion s'applique tout aussi parfaitement à la Corée du Nord, inquiète du développement de la doctrine américaine de l'« autodéfense par anticipation », qui conduit à la guerre préventive.

Les États sont des entités périssables, dont le but ultime est d'assurer leur pérennité, de sorte que l'impératif de la défense nationale ne se discute pas. La péninsule de Corée connaît donc une paix armée et une veillée d'armes. L'hostilité reste présente du fait de la division elle-même, et les deux Constitutions, celle de la république de Corée comme celle de la République populaire et démocratique de Corée, affirment la souveraineté de chacune sur le territoire de l'autre.

En dépit d'une résorption graduelle des tensions, observable depuis les années quatre-vingt-dix, les incidents se poursuivent, notamment en raison de l'incapacité des acteurs à gérer efficacement leurs litiges maritimes, sur fond de développement d'armes nucléaires par Pyongyang, de pressions internationales et de fierté nationale, de gestion des risques et de la nécessité d'offrir des garanties de sécurité.

39. M. Byers, *War Laws*, cité par N. Chomsky, *Les États manqués...*, p. 153.

40. N. Chomsky, *ibid.*

41. H. Smith, « Bad, Mad, Sad or Rational Actor? Why the “Securitization” Paradigm Makes for Poor Policy Analysis of North Korea », p. 115.

42. Cité par N. Chomsky, *Les États manqués...*, p. 103.

Ainsi, la péninsule de Corée connaît, dans le long terme, une situation d'hostilité *continuée* mais jusqu'ici *contenue* dans des limites « acceptables », même si les seuils de pertes sont beaucoup plus élevés que dans d'autres pays. Le fait que ces incidents n'aient pas débouché sur un affrontement généralisé et sanglant semble illustrer l'extrême conscience des deux acteurs principaux quant aux enjeux et aux pertes que subirait la totalité de la péninsule en cas de conflit majeur, dont aucun des deux États ne veut, malgré les insinuations de la propagande, l'appétit de sensationnel des médias et la politique parfois inquiétante des acteurs extérieurs impliqués en Corée.

Résumé

Si la guerre de Corée (1950-1953) s'est achevée par le retour au *statu quo ante*, les deux Corée sont techniquement toujours en guerre. Cet état de « ni paix ni guerre » témoigne d'une « situation d'hostilité persistante » qui déroute souvent l'observateur. On appelle « seconde guerre de Corée » la succession de tensions qui scandent les relations entre les deux États coréens. Or, ces incidents sont meurtriers, comme en témoignent le torpillage d'une corvette sud-coréenne en mars 2010 et le bombardement d'une île en novembre. La tension présente indique-t-elle une montée des périls, née de conditions nouvelles, ou bien l'armistice de 1953 n'a-t-il créé qu'une trêve, ponctuée de tensions d'intensité variable ? Comment définir cet antagonisme persistant depuis soixante ans ? La mention d'un reliquat de la guerre froide reste impuissante à définir l'antagonisme intracoréen, historique, nationaliste, idéologique. La question semble donc résider dans une analyse des phases d'hostilité ou de coopération, reflétant un antagonisme persistant, mais d'intensité variable, corrélée à des facteurs endogènes comme exogènes.

Bibliographie

CHA Sang-chol, « Hangugghwae migug geurigo bansegi hanmi dongmaeng [La Corée et les États-Unis et un demi-siècle d'alliance américano-coréenne] », dans Gugbang daeanbo munje yeonguso [Centre de recherches sur les questions de sécurité nationale], *Anbojeok gwanjeom eseo bon Hangug hyeondaesa [L'Histoire contemporaine de la Corée vue à travers les opinions sur la sécurité nationale]*, Séoul, 2009, p. 227-261.

CHANG Sang-min, *Jeonjaenggwae Pyeonghwae [Guerre et Paix]*, Paju-Si, Gimyeongsa, 2009.

KIM Il-Yong, « Minjuhwae ihu bosu-jinbo galdeung eui simhwawa gugga anbo [L'aggravation du conflit entre conservateurs et réformistes après la démocratisation, et la sécurité nationale] », dans Gugbang daeanbo munje yeonguso [Centre de recherches sur les questions de sécurité nationale], *Anbojeok gwanjeom eseo bon Hangug hyeondaesa [L'Histoire contemporaine de la Corée vue à travers les opinions sur la sécurité nationale]*, Séoul, 2009, p. 185-226.

KIM Yong-Su, KIM Jong-hon, KIM Ji-hwan *et al.*, *Dongbug Asia eui Galdeunggwae Daerip : cheongil jeonjaengseso hangug jeonjang kkaji [Affrontement et Conflit en Asie orientale : de la guerre sino-japonaise à la guerre de Corée]*, Séoul, Dongbuga yeogsa chedan, 2008.

MUN Jong-In et KIM Myng-sop (dir), *Dongasia eui jeonjaenggwae pyeonghwae [Guerre et Paix en Asie orientale]*, Séoul, Yeonse daehaggyo chulpabu, 2007.

YI Gi-mun (dir.), *DongA Sae gugeo sajeon [Nouveau Dictionnaire DongA de la langue coréenne]*, Séoul, DongA, 1991.

YU Yong-won, « Puk misail 10 yeobal chuga balsa junbi [Le Nord se prépare à tirer dix missiles supplémentaires] », *Joseon Ilbo*, 9 octobre 2008, en ligne : www.chosunilbo.kr, page consultée le 9 octobre 2009.

En langues occidentales

BLEIKER Roland, « A Rogue is a Rogue is a Rogue: US Foreign Policy and the Korean Nuclear Crisis », *International Affairs*, vol. LXXIX, n° 4, juillet 2003, p. 719-737.

BOUTHOUL Gaston, *La Guerre*, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?, 577), 1953.

CHA Victor D. et KANG David C., « Think Again: The Korea Crisis », *Foreign Policy*, n° 136, 1^{er} mai 2003, p. 20-24, 26 et 28.

CHO Soon-Sung, « North and South Korea: Stepped-up Aggression and the Search for New Security », *Asian Survey*, vol. IX, n° 1, janvier 1969, p. 29-39.

CHOMSKY Noam, *Les États manqués : abus de puissance et déficit démocratique*, Paris, Fayard, 2007.

FOOT Rosemary J., « Nuclear Coercion and the Ending of the Korean Conflict », *International Security*, vol. XIII, n° 3, hiver 1988-1989, p. 92-112.

FRENCH Paul, *North Korea: the Paranoid Peninsula*, Londres / New York, Zed Books, 2005.

GÉRÉ François et WIDEMANN Thierry (dir.), *La Guerre totale*, Paris, Institut de stratégie comparée / Fondation pour la recherche stratégique / Economica (Bibliothèque stratégique), 2001.

HEATHER David J. et CEUSTER Koen de, *North Korean Posters: the David Heather Collection*, Munich / New York, Prestel, 2008.

JOMINI Antoine-Henri de, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, Perrin, 2001.

LUDENDORFF Erich von, *La Guerre totale*, Paris, Flammarion, 1936.

MICHISHITA Narushige, *North Korea's Military-Diplomatic Campaigns, 1966-2008*, Londres / New York, Routledge (Routledge Security in Asia Pacific Series, 12), 2010.

OBERDORFER Don, *The Two Koreas: a Contemporary History*, New York, Basic Books, 2001.

QUISEFIT Laurent, « Tensions en mer Jaune », dans Badie Bertrand et Vidal Dominique (dir.), *Nouveaux acteurs, nouvelle donne : l'état du monde 2012*, Paris, La Découverte, 2011.

RUSK Dean, *As I Saw it*, New York / Londres, W. W. Norton, 1990.

SARANTAKES Nicholas Evan, « The Quiet War: Combat Operations Along the Korean Demilitarized Zone, 1966-1969 », *The Journal of Military History*, vol. LXIV, n° 2, avril 2000, p. 439-457.

SCHMITT Carl, *La Notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion (Champs, 259), 1992.

SMITH Hazel, « Bad, Mad, Sad or Rational Actor? Why the “Securitization” Paradigm Makes for Poor Policy Analysis of North Korea », *International Affairs*, vol. LXXVI, n° 1, janvier 2000, p. 111-132.

VATTEL Emer de, *Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, t. II, Leyde, Aux dépens de la Compagnie, 1758.

WOODWARD Bob, *Bush at War*, New York, Simon & Schuster, 2002.

III

La paix dans la guerre, la guerre dans la paix

La guerre de Monseigneur : discours et pratiques urbaines autour de la guerre du prince, l'exemple de Dijon, Lille et Douai au xv^e siècle

Cécile BECCHIA

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, université de Paris IV – Sorbonne

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Des murs, des tours et des fossés : les murailles qui bornent l'espace urbain et occupent – dans l'imaginaire comme dans la réalité juridique et fiscale des villes – une place si puissante s'imposent souvent en priorité à l'esprit de qui associe mentalement guerre et ville au Moyen Âge. Elles introduisent une vision essentiellement défensive du rapport de la ville au fait d'armes.

Les relations qu'entretiennent villes et guerre débordent cependant largement l'espace urbain et la seule question de sa mise en défense : dans le contexte de construction des États princiers qui caractérise la fin du Moyen Âge, les villes occupent dans la politique militaire du prince une place croissante, non seulement en tant qu'objets de convoitise à assiéger, ou que remparts des principautés, mais aussi en tant qu'elles participent à une plus vaste échelle à l'effort offensif et défensif en fournissant hommes, subsides, matériel ou vivres¹. Dans ce contexte, l'expérience que font les villes du conflit est souvent indirecte, dans le sens où elle ne procède pas nécessairement de la présence de troupes ennemis au pied de leurs murs, mais d'une association symbolique ou réelle à une entreprise qui peut avoir les dimensions d'une ou de plusieurs principautés, sans que la sécurité des bourgeois et de leurs biens ne soit immédiatement menacée, ni leurs activités quotidiennes perturbées.

La guerre du prince est alors à la fois un élément majeur de définition des rapports entretenus entre le prince et les Villes et un élément structurant de la vie interne des principales d'entre elles. Il faut dès lors adapter le regard, refuser de le limiter à la seule étude de la mise en défense des espaces citadins, le porter au-delà des frayeurs et des dommages et interroger les sources urbaines et les mots par lesquels elles disent ces campagnes militaires, afin de comprendre la place que celles-ci ont pu tenir dans l'horizon mental et la vie des cités et d'appréhender les discours et les pratiques urbaines qui entouraient l'échange qu'elles provoquaient entre le prince et la Ville.

Trois villes des principautés bourguignonnes, espaces à la fois fortement urbanisés et incessamment engagés derrière leur prince dans les principaux conflits qui ont marqué cette période, serviront de cadre à ces interrogations : deux capitales, Dijon et Lille, et une ville-frontière, Douai².

1. À partir du conflit franco-anglo-bourguignon notamment. Pour une étude du rapport entre ville et guerre à la fin du Moyen Âge, voir P. Contamine et O. Guyotjeannin (dir.), *La Guerre, la Violence et les Gens au Moyen Âge*, vol. II, *Guerre et Gens*, sect. « Villes en guerre », p. 49-74 ; P. Bragard, J.-F. Chanet, C. Denys et P. Guignet (dir.), *L'Armée et la Ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest : du xv^e siècle à nos jours* ; C. Raynaud (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'université de Provence, Aix-en-Provence, 8 et 9 juin 2006*.

2. Ces trois villes, bien documentées, sont assez représentatives du rapport qu'ont pu avoir les villes francophones à l'activité militaire du prince. Leurs homologues néerlandophones ont au contraire souvent pris les armes contre celui-ci. Pour une histoire militaire générale de Bourgogne, voir les travaux de B. Schnerb, dont « Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes (v. 1315-v. 1420) », et P. Contamine, C. Giry-Deloison et M. H. Keen (dir.), *Guerre et Société en France, en Angleterre et en Bourgogne : XIV^e-XV^e siècles*.

Discours et silences : guerre et paix dans l'échange discursif du prince et de la Ville

La guerre du prince est en premier lieu au centre d'une production discursive au cours de laquelle le prince comme la Ville doivent construire et justifier leur position respective. Les courriers adressés par le pouvoir princier aux Villes pour leur demander une contribution humaine ou matérielle à l'effort de guerre³, ainsi que les rapports faits devant les conseils de ville par les députés de retour des assemblées d'États⁴, permettent de saisir le discours tenu par le duc de Bourgogne et ses officiers pour légitimer leurs exigences en la matière. Plusieurs constantes structurent son développement.

Il s'ouvre toujours sur un exposé plus ou moins détaillé des nouvelles parvenues au prince, qui mêle éléments contextuels précis et *topoi* discursifs brossant une puissante assemblée d'ennemis dont les forces croissent jurement et à laquelle on prête de mauvaises intentions, généralement l'invasion et la destruction des pays du prince et des biens de ses sujets. Face à cette assemblée, la réaction princière devient « pure nécessité⁵ », qui impose de résister, obvier, prévenir, ou encore remédier à une situation dont la responsabilité est déplacée sur la malveillance de l'ennemi, tandis que l'action militaire du prince revêt la forme d'une contrainte en vertu de laquelle il bataille pour les « garde, seurté et deffense⁶ » de ses pays et sujets. Un tel effort ne saurait être accompli sans l'aide de ces mêmes sujets, dont la contribution est présentée à la fois comme un effet de leur loyauté envers la personne du prince et comme la défense de leurs propres intérêts, le ton oscillant, en fonction de la demande, entre la prière et la menace.

Les allocutions prononcées par les officiers ducaleux aux assemblées d'États donnent lieu à des développements plus longs, plus soignés que les précédents. L'accent y est mis sur la constance du sentiment pacifique du prince, ses tentatives répétées de paix mises en échec par l'adversaire ou encore le sacrifice consenti par sa personne. On retrouve ainsi dans l'allocution du chancelier Hugonet, en janvier 1473, tous les éléments mis en évidence par Nicolas Offenstadt⁷ pour le discours royal, qui construisent ensemble une figure du prince de paix. Le chancelier s'efforce également de dépasser l'opposition entre un prince naturellement enclin aux entreprises de la guerre et des sujets civils qui ne seraient pas concernés par elles : en les entretenant de guerre, souligne-t-il aux députés, le prince

« donnera a cognoistre non ses affaires particulières, non chose lui seul concernant, mais telle que plus ne lui touche que l'un de vous, fors en ce que la cure, solicitude, conduite et direction lui en affiert comme au chief et prince en nostre chose publicque⁸ ».

Hugonet, qui propose une vision pacifique du prince, étend donc *a contrario* à l'ensemble de ses sujets la préoccupation militaire, notamment par le biais de la notion de « chose publique » menacée de destruction, ou encore, de manière plus concrète, en insistant sur la perte du bien de chacun et la destruction des libertés et franchises urbaines.

3. Seuls les courriers adressés à Dijon nous sont parvenus, en partie édités dans J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon : extraite des archives de cette ville*, vol. I, lettres 5, p. 7 ; 8, p. 12 ; 11, p. 18 ; 14, p. 22 ; 17, p. 25 ; 103, p. 176 ; 107, p. 181 ; 108, p. 183 et 113, p. 189. La mention de courriers similaires ponctue par ailleurs les registres de décisions des conseils de ville, à l'exemple de celui de Douai (arch. mun. Douai, BB 1, fol. 20 v°, 24 v°, 25 r°, 26 v°, 29 r°, 30 r°, 32 v°, 36 r°, 40 v°, 41 r°, 43 r°-v°, 46 r° et 47 r°).

4. Outre les mentions originales des registres urbains, on peut à cet égard consulter les pièces rassemblées dans J. Cuvelier (éd.), *Actes des états généraux des anciens Pays-Bas*, t. I, *Actes de 1427 à 1477*, notamment celles qui sont relatives aux assemblées d'avril 1465, de janvier 1473 et d'avril-mai 1476.

5. J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettre 11, p. 18.

6. *Ibid.*, lettres 11, p. 18, et 14, p. 22.

7. N. Offenstadt, « Le roi de paix pendant la guerre de Cent Ans ».

8. J. Cuvelier (éd.), *Actes des états généraux des anciens Pays-Bas*, t. I, p. 178.

Les mots choisis par les Villes pour résumer et rapporter ces lettres et ces paroles sont souvent réduits à quelques expressions qui résument la rhétorique princière, toutefois ramenée à la préservation nécessaire face aux ennemis⁹. De fait, les principaux discours que l'on trouve sur la guerre du prince dans les sources urbaines – essentiellement dans les registres de décisions municipales et les comptabilités – reprennent à l'évidence les termes du discours princier, qu'ils citent d'ailleurs parfois au style indirect.

Cela ne signifie bien évidemment pas que la Ville s'approprie pleinement ce discours. Il semble plutôt que les objectifs et les moyens de la mise en écriture doivent ici être conservés à l'esprit. Les corps de ville, qui s'attachent, par leurs registres de décisions, à manifester leur bon gouvernement et qui doivent justifier, lors de la rédaction des mandements et registres comptables, de dépenses qui sont ensuite vérifiées, légitiment leur propre action en s'appuyant sur le discours ducal, tout en citant pragmatiquement le contenu des courriers reçus pour rédiger leurs propres actes.

Il semble vain de chercher dans les écritures produites par ces Villes un autre discours sur la guerre du prince que celui-ci. Cela peut tenir à la nature des sources, essentiellement d'ordre pratique, mais il n'en demeure pas moins intéressant de constater qu'elles n'ont pas ressenti le besoin de répondre au discours princier par la production écrite d'un discours théorique autonome.

Retenant celui qu'on leur tient pour justifier leurs propres actions, elles considèrent la guerre comme une situation à laquelle il convient de réagir davantage que comme un fait à théoriser. L'irruption de la guerre dans les écritures urbaines tenant essentiellement à l'urgence d'une situation – requête du prince, mouvements de troupes – à laquelle elles doivent répondre, la guerre est y essentiellement conjuguée au présent. Elle ne l'est qu'exceptionnellement au futur et rarement au passé : il s'agit alors davantage de justifier une dépense que de construire une mémoire du fait militaire. En ce sens, les villes bourguignonnes, pour reprendre les termes d'un travail de Pierre Monnet sur les villes d'Allemagne du Sud, sont encore dans « l'urgence immédiate », sans avoir entrepris de construire autour du fait militaire, comme leurs voisines, une quelconque « mémoire identitaire¹⁰ ». La grande pauvreté de vocabulaire avec lequel elles s'expriment en la matière – les mêmes mots et expressions revenant en permanence sous la plume des clercs de ville – doit également être mise en regard avec cette écriture pratique.

La guerre, à Dijon, Lille ou Douai, est un ensemble de décisions à prendre et de dépenses à engager, ou elle n'est pas : dans ce cas, elle disparaît simplement des sources, n'étant plus pour la Ville une nécessité discursive. Cette inscription essentiellement pragmatique de la guerre dans le discours urbain explique que la paix en soit pratiquement absente, là où elle constitue un thème central du discours princier¹¹. De même, les périls et les menaces auxquels il convient de réagir ainsi que les charges qu'ils entraînent y sont davantage

9. Voir par exemple les échos de l'allocution d'Hugonet dans le registre de Douai (arch. mun. Douai, BB 1, fol. 37 v^o), le rapport des députés envoyés aux États en mai 1476 (*ibid.*, fol. 46 r^o-v^o) ou, entre autres exemples, la reprise des termes du seigneur de La Roche (*ibid.*, fol. 32 v^o) ou de la terminologie des lettres duciales (*ibid.*, fol. 40 r^o-v^o).

10. P. Monnet, « La ville et la guerre dans quelques cités de l'Empire aux XIV^e et XV^e siècles : de l'urgence immédiate à la mémoire identitaire ». La guerre et la paix donnent lieu à des développements récurrents dans les traités de bon gouvernement des villes allemandes, tandis que les épisodes guerriers investissent les chroniques familiales et urbaines et sont l'objet de cérémonies civiques commémoratives. À Lille ou Douai, les premières constructions idéologiques liées à leur résistance aux troupes ennemis – les Cinq Vierges, la Rouge Ville – sont postérieures au décès du Téméraire et naissent dans les cercles curiaux. La valorisation familiale de la participation à de grands moments de l'histoire militaire bourguignonne – Montlhéry, Azincourt – y est également tardive.

11. La paix ne donne lieu à aucun discours construit par la Ville. À Dijon, la paix traitée avec le roi d'Angleterre en 1421 fait, exceptionnellement, l'objet de plusieurs séances de délibération, à cause du serment exigé de la ville (arch. mun. Dijon, B 150, fol. 90 r^o, 91 v^o, 92 r^o et 94 v^o). Absente des registres de délibérations des deux échevinages flamands, la paix s'inscrit en revanche davantage dans les sources comptables, à travers les messageries qui amènent les nouvelles des paix et le double des traités conclus, mais, là encore, sans être entourée d'une quelconque construction discursive.

présents que les coups d'éclat ou les victoires, qui nécessitent rarement pour la Ville une prise de décision, donc une mise en écriture : paix et victoire sont davantage des objets de communication princière que des éléments d'un discours urbain¹². La guerre et la paix ne semblent pas tant être pour la Ville un état – être en guerre, être en paix, distinction ici inopérante – que des faits qui l'affectent mais lui restent en partie étrangers : la guerre reste avant tout, dans la perception de ces Villes, la « guerre de monseigneur¹³ ».

Prières princières, excuses urbaines et participation effective des Villes

Le pragmatisme et les silences du discours urbain sont une première indication de l'appréhension qu'ont les Villes de la guerre du prince. D'autres sont données par les réponses faites aux sollicitations princières. Lorsque ces réponses sont conformes aux demandes, les conseils de ville prennent rarement le soin de justifier leur décision. Les conseillers de Douai, par exemple, qui accordent aux sollicitations militaires une place majeure dans leur registre, se contentent généralement, lorsqu'ils délibèrent sur l'envoi de gens d'armes au duc, de mentionner qu'ils agissent conformément à son commandement ou de se référer aux lettres qui en ont fait la demande¹⁴.

Mais, souvent, les Villes répondent par l'envoi de courriers ou de députés par lesquels elles tentent de refuser ou de modérer leur contribution : les écarts entre la requête princière et les propositions faites en retour expriment alors davantage la spécificité de leur point de vue et la manière dont elles le font valoir. Le terme qui caractérise le plus fréquemment la réponse urbaine est « excuses » : les Villes concluent de « s'excuser », de tenir « termes d'excusation finable en refusement », de faire « les plus belles et amples remontrances et excuses » dont elles sont capables¹⁵. La précision, bien souvent, s'arrête ici.

Lorsque les sources mentionnent plus avant le contenu de ces excuses et les justifications qui les accompagnent, l'argument principal est rarement de nature théorique ou juridique : les Villes contestent rarement au duc le droit d'exiger leur aide, mais arguent plus souvent, pour justifier leur refus, de la pauvreté et du petit nombre de leurs habitants ainsi que de l'absence de matériel et de compagnons d'armes en ville¹⁶. Ailleurs, elles évoquent les charges qu'elles soutiennent déjà¹⁷ ou estiment parfois que le danger ne rend pas encore nécessaire et raisonnable la dépense qu'on leur demande d'engager¹⁸. D'autres arguments se trouvent plus ponctuellement : Douai rappelle aux officiers ducaux la promesse qu'on lui a faite de ne plus la solliciter ou met en avant sa position frontalière pour demander à conserver ses hommes pour sa propre défense¹⁹.

12. Les processions générales pour la paix ou la victoire, qui traversaient régulièrement l'espace urbain à la demande du prince, ont finalement laissé une trace assez ténue dans les registres échevinaux. Pour la communication princière de la paix et des victoires dans les villes flamandes, voir É. Lecuppre-Desjardins, *La Ville des cérémonies : essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, p. 221-224. Les processions pour les victoires espérées ou obtenues étaient organisées à la demande du prince (J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettres 105, p. 179 ; 111, p. 186 et 112, p. 187). À Dijon, l'arrivée en ville du maréchal de Bourgogne en juillet 1431, après sa victoire sur le duc de Bar qu'il amène captif, est l'occasion d'un don de vin par la ville (arch. mun. Dijon, B 153, fol. 6 v^o).

13. Arch. mun. Douai, BB 1, fol. 35 v^o. L'expression revient systématiquement dans les registres des trois villes.

14. *Ibid.*, fol. 4 r^o, 6 v^o, 20 r^o-v^o, 24 v^o, 26 r^o-v^o, 32 r^o, 35 v^o, 41 r^o et 47 r^o.

15. *Ibid.*, fol. 17 v^o, 21 v^o, 36 r^o-v^o et 43 r^o-v^o; arch. mun. Dijon, B 164, 3 septembre 1476.

16. Pour l'exemple douaisien, voir arch. mun. Douai, BB 1, fol. 1 v^o, 36 r^o-v^o ou 46 v^o (pauvreté), 36 r^o et 29 r^o (petit nombre d'habitants), 26 v^o et 30 r^o (absence de matériel ou de spécialistes). Ces excuses se retrouvent pour les trois villes.

17. *Ibid.*, fol. 34 r^o et 35 r^o; J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettre 97, p. 166.

18. J. Garnier (éd.), *ibid.*; arch. mun. Douai, BB 1, fol. 33 r^o; arch. mun. Dijon, B 151, fol. 77 r^o.

19. Arch. mun. Douai, *ibid.*, 43 r^o et 36 r^o.

Seuls les échevins de Dijon, souvent frottés au droit, étoffent à l'occasion cet argumentaire, en remontrant que la Ville n'est pas tenue d'entretenir des gens de trait si elle paie déjà la majeure partie de l'aide levée pour la même raison²⁰, en précisant qu'ils acceptent de fournir des gens d'armes pour résister aux ennemis de leur seigneur, mais qu'ils ne financeront pas les « *consequentes qui s'en porroient ensuyr*²¹ », ou en estimant que la Ville n'est pas tenue de fournir en vivres les gens de guerre tant que ceux-ci ne sont pas en territoire étranger²².

Ces négociations, pendant lesquelles les échevins multiplient les contacts avec le prince et ses officiers, sont également l'occasion pour les Villes d'harmoniser leurs réponses. Semur prend ainsi conseil et avis auprès de Dijon sur les réponses à faire aux exigences ducales, tandis que Douai consulte régulièrement Lille pour savoir comment elle entend s'excuser²³.

Leurs efforts visent généralement à réduire la quantité du matériel ou des hommes à fournir, à leur substituer une somme d'argent, ou encore à éviter l'inscription dans la durée de cette charge, leur position variant sensiblement selon l'ampleur des efforts déjà demandés ou en fonction de l'urgence de la situation militaire²⁴. Les conseils de ville cherchent cependant moins à refuser leur contribution qu'à la négocier, comme le soulignent les instructions qu'ils donnent à leurs députés, à qui ils enjoignent d'excuser la Ville, puis d'accepter, en cas d'insistance, l'envoi des hommes ou de l'argent, en précisant toutefois des *maxima* à ne pas dépasser²⁵.

Ces mots d'excuses qui caractérisent si souvent les réponses urbaines ne doivent pas masquer, en effet, la participation effective des Villes aux campagnes ducales. Le registre échevinal le plus marqué par cette participation est celui de Douai, dont le corps de ville, peut-être particulièrement sensible à cette question en raison de sa position frontalière, enregistre presque systématiquement, à la suite des délibérations sur l'envoi de contingents bourgeois, la liste des hommes envoyés, les sommes versées pour le voyage, la date de leur départ et retour, et tente, quand il le peut, de localiser le lieu où ils ont été affectés²⁶. Leur rayon d'action, lorsqu'il est connu, est toujours supérieur à une grosse centaine de kilomètres, mais dépasse régulièrement 200, voire 350 kilomètres²⁷ : il est bien supérieur à celui qu'une ville royale comme Troyes peut avoir à la même époque²⁸.

Ces départs étaient pour la Ville l'occasion de resserrer certains liens avec l'entourage princier, lors notamment du déplacement des magistrats vers l'est pour y payer les gens d'armes ou leur distribuer des vivres²⁹, ou par les courriers et rapports par lesquels ces hommes tenaient la Ville informée de l'évolution de la situation³⁰. Mais ils sont également l'occasion de tensions entre la Ville, souvent mauvais payeur, et les compagnons d'armes,

20. Arch. mun. Dijon, B 152, fol. 92 r°.

21. *Ibid.*, B 163, 5 mars 1471.

22. J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettre 97, p. 166.

23. *Ibid.*, lettre 4, p. 5 ; arch. mun. Douai, BB 1, fol. 36 r°-v°, 37 v° et 38 v°.

24. Arch. mun. Douai, *ibid.*, fol. 17 v°, 29 r°, 30 r°, 36 r°-v° et 47 r°.

25. *Ibid.*, fol. 36 r°-v° et 46 r°-v°.

26. Cf. n. 14. Sur un total de cinquante folios que couvrent les années 1453 à 1477, une quarantaine de délibérations portent sur une requête ducale ayant trait à ces campagnes militaires pour près d'une soixantaine de délibérations ayant trait à la guerre. L'envoi systématique de six couleuvriniers et trois valets, qui partent à l'est ducal chaque fois qu'une lettre vient demander à la ville d'envoyer le plus d'hommes possible, atteste par ailleurs l'existence de pratiques et d'habitudes bien ancrées. À Lille, les registres de délibérations accordent au contraire une place mineure à ces envois et à la guerre de manière générale.

27. Arch. mun. Douai, BB 1, fol. 20 v° (Dinant), 26 r° (Caen), 27 r° (Liège), 41 r° (Neuss) et 47 r° (Namur).

28. L. Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières : l'espace politique français (1380-1515)*, p. 90-91.

29. Arch. mun. Lille, 16214, fol. 72 v° ; arch. mun. Dijon, B 164, 3 septembre 1475.

30. J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettre 9, p. 15, envoyée par les compagnons depuis Château-Chinon ; arch. mun. Lille, 16210, fol. 150 r° et 16214, fol. 92 v°.

qui réclament leur argent, tentent de revenir en ville, ou menacent le maire d'en faire élire un autre que lui³¹.

Précisions, omissions et rumeurs : les échos de la guerre du prince en ville

Si les Villes sont réticentes face aux dépenses que le prince leur demande d'engager, elles s'intéressent en revanche constamment à l'évolution de la situation militaire – de laquelle dépendent la charge qu'il leur reviendra d'assumer et, à terme, leur propre sécurité – et montrent particulièrement d'ardeur à obtenir sur ce point des renseignements fiables.

Le pouvoir ducal, qui communique aux Villes ses coups d'éclat et relate volontiers ses opérations victorieuses, est une première source d'information. Plusieurs courriers conservés aux archives municipales de Dijon donnent à voir cette communication élaborée au plus près des lieux du combat³². Ces courriers, qui fournissent aux Villes des renseignements souvent très précis, quoique partiaux, sur le déroulement des opérations militaires, adoptent un ton bien différent de ceux qui demandent des subsides. Plus longs, plus martiaux, généreux en précisions, ils se plaisent à mettre en scène l'armée ducale et son chef victorieux, sans plus déplorer la puissance ennemie non plus que l'urgence d'une situation désespérée. En cela, ils ne sont pas en contradiction avec le discours précédemment évoqué, mais s'inscrivent dans sa continuité, en justifiant implicitement l'emploi efficace des subsides alloués et en donnant à voir l'ardeur victorieuse mise par le prince à défendre ses sujets, tout en renforçant le capital de confiance dont il jouit auprès de Villes rassurées et associées à son succès. Tout en imposant aux Villes une information officielle conforme à ses intérêts³³, ces courriers permettent au prince de les associer à son entreprise sur un plan plus symbolique, en les priant d'organiser des processions pour les batailles à engager et de rendre grâce pour les victoires obtenues³⁴, mais aussi en les chargeant de relayer l'information militaire auprès du plat pays³⁵.

Les Villes n'attendent toutefois pas l'arrivée de ces lettres pour lui envoyer de pressants courriers lui demandant des nouvelles de son état et de son ost³⁶ et se contentent d'ailleurs rarement de ses réponses convenues. Elles obtiennent également des différents membres de l'entourage ducal, auxquels elles écrivent, des informations complémentaires et plus

31. Arch. mun. Lille, *ibid.*, 16210, fol. 52 v^o (cas de désertion) ; J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettres 5, p. 7 (les compagnons envoyés à Vellelon tentent de prendre congé) et 9, p. 15 (« Nous ne povons estre comme nous pensons à la Saint Jehan à Dijon pour eslire le maire, mais nous en eslirons ung autre par deça si vous ne faites bien à notre gré »). Voir également les tensions entre la Ville, qui rechigne à fournir des vivres aux compagnons, et le capitaine qui les dirige et dont les officiers ducaux se plaignent (*ibid.*, lettres 97 à 102, p. 166-175).

32. J. Garnier (éd.), *ibid.*, lettres 39, p. 62 (siège de Poucques et Graves, 1453), 72, p. 118 (bataille de Buxy, 1471), 79, p. 79 (campagne de Normandie, 1472) et 105, p. 179 (reddition de Nancy, 1475). Ces envois apparaissent également dans les comptabilités lilloises et douaisiennes, sans qu'on puisse en reconstituer le texte.

33. Jean de Neufchâtel, qui écrit à la Ville au lendemain d'une bataille dont l'issue avait été très incertaine, s'applique à brosser un tableau rassurant de la situation et dément toute version contraire (*ibid.*, p. 118).

34. *Ibid.*, lettres 105, p. 179 ; 111, p. 186 et 112, p. 187.

35. *Ibid.*, lettre 39, p. 62.

36. *Ibid.*, lettres 80, p. 128 et 104, p. 178. Réponses ducales mentionnant les courriers de la ville (*ibid.*, lettres 79, p. 127 ; 92, p. 149 ; 105, p. 179 ; 109, p. 184 ; 112, p. 187 et 114, p. 191). À Lille, le siège de Neuss fait ainsi l'objet d'envois récurrents (arch. mun. Lille, 16213, fol. 96 v^o (sept voyages) ; 16214, fol. 72 v^o ; 16215, fol. 111 r^o, 112 r^o-v^o, 113 r^o et 97 v^o). Ces envois et les réponses qu'ils suscitent ne constituent qu'une partie des canaux de communications utilisés par la Ville pour suivre le déroulement des opérations.

nuancées, qui leur parviennent en même temps que les réponses ducales³⁷. Elles savent à l'occasion les remercier généreusement : Lille arrose ainsi de vin les chefs de guerre, conseillers ou secrétaires qui lui ont écrit des nouvelles de la campagne de Hollande en 1428 ou du siège de Calais en 1436³⁸ et les comptabilités de la ville permettent de corrélérer les dons de vin faits à des officiers passant par la ville pour se rendre sur les champs de bataille, ou qui en reviennent, avec la réception de courriers de leur part.

Dans le contexte extrêmement délicat des opérations menées au cours des dernières années du principat de Charles le Hardi, ces lettres peuvent être une source d'information cruciale. À Dijon, le rythme des courriers envoyés par la Ville s'accélère au fur et à mesure que la situation se dégrade, tandis que les réponses ducales, rédigées depuis les camps de Neuss, Lausanne, Morat ou Nancy, se font de plus en plus laconiques, se contentant de l'assurer de la santé du prince et expédiant la situation militaire en quelques mots exprimant essentiellement l'espoir d'une prompte défaite de l'ennemi³⁹. Dans ces circonstances, les courriers plus étoffés qu'elle obtient des officiers ducaux sont particulièrement précieux pour la Ville. La lettre envoyée au duc pour lui demander de ses nouvelles alors qu'il assiège Neuss et la réponse qui lui est faite le 19 septembre 1474, avec signature autographe, confirment l'association formelle de la Ville à l'action princière⁴⁰. Mais l'essentiel de l'information parvient de fait à la cité par le biais des deux courriers qui encadrent, le 16 septembre 1474 et le 20 janvier 1475, ces lettres ducales. Écrites depuis le siège par un clerc dijonnais, ces missives, dont l'édition occupe respectivement plus de cent cinquante et trois cents lignes, rapportent dans les moindres détails plusieurs semaines de siège⁴¹. Les comptabilités mettent également en évidence l'ampleur que peut atteindre le parcours d'un messager envoyé quérir l'information sur les champs de bataille : 500 à 700 kilomètres lorsqu'il va jusqu'à Nancy ou Lausanne, pour des courses d'une vingtaine de jours, voire d'un mois⁴². De même que la guerre dilate l'espace parcouru par les messagers envoyés par les Villes vers leur prince, elle en précipite le rythme. Les principales campagnes et les sièges sont couverts par plusieurs messageries, qui relient ville et théâtres d'opérations à cadence accélérée⁴³. Ces messageries, qui permettent de maintenir un lien physique avec le duc, supposent un effort qui ne peut en faire un mode d'information régulier, bien que Lille dépêche tout de même six courriers vers Neuss, Lausanne et Rivières entre la

37. J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettres 64, p. 105 et 65, p. 106 (courriers du secrétaire Jean Gros), 110, p. 185 et 111, p. 186 (Claude de Dinteville et Guillaume de Rochefort, datées du même jour que la réponse ducale, *ibid.*, lettre 109, p. 184).

38. Arch. mun. Lille, 16171, fol. 50 v^o et 51 r^o (M^e Thierry le Roy, pour avoir écrit à plusieurs reprises des nouvelles de la campagne de Hollande) ; 16177, fol. 50 v^o (au seigneur de Lannoy, pour avoir fait le récit d'une journée où il avait été contre les Anglais devant Calais) et fol. 51 r^o (Loyset le Philippe, clerc d'un secrétaire ducal, « pour honneur de ce que ledit Loyset estant au siège et armée devant Calais rescripvi plusieurs foiz aux dis eschevins de Lille de l'estat de Mgr restant audit siège avec des nouvelles qui sourvenoient en ledite armée »). On trouve parmi eux des clercs lillois – Jean et Charles Ruffault (*ibid.*, 16198, fol. 50 r^o ; 16210, fol. 150 r^o et v^o et 152 v^o), Gillet Henneron (*ibid.*, 16205, fol. 90 v^o et 91 r^o) –, des membres de l'hôtel ducal, comme le valet Poly Bulant (*ibid.*, 16205, fol. 90 v^o), le sommelier Jean le Tourneur (*ibid.*, 16204, fol. 106 v^o ; 16205, fol. 91 v^o ; 16207, fol. 87 v^o), ou des membres de l'aristocratie comme le comte d'Étampes, le comte de Saint-Pol, Jacques de Luxembourg ou le bâtard Anthoine.

39. J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettres 92, p. 149 ; 109, p. 184 ; 112, p. 187 et 114, p. 191.

40. *Ibid.*, lettre 92, p. 149. Seules quelques lignes de ce très bref courrier traitent du siège, en termes imprécis.

41. *Ibid.*, lettres 91, p. 143 et 93, p. 150.

42. Arch. mun. Lille, 16215, fol. 111 r^o (vingt-trois et vingt-cinq jours pour une course vers la Lorraine et une vers Neuss), 112 r^o (trente et un jours, Lausanne), 112 v^o (un « longue espace » de temps nécessitant une tarification particulière pour une course vers Lausanne), 113 r^o (vingt-sept jours pour une course vers Rivières). Pour le début de l'année 1477, voir le registre 16216, fol. 97 v^o (course de six semaines pour prendre auprès du duc et du bâtard Antoine des nouvelles de la situation, sans date ; course de vingt-sept jours vers Nancy rapportant les premières nouvelles de la défaite le 12 janvier).

43. Voir à titre d'exemples les courriers envoyés pour s'enquérir du siège de Ponthoise (arch. mun. Lille, 16163, fol. 44 r^o et 46 r^o), de la campagne de Hainaut (*ibid.*, 16168, fol. 46) ou de Hollande (*ibid.*, 16169, fol. 71).

Toussaint 1475 et la Toussaint suivante⁴⁴. Entre-temps, les Villes s'informent auprès des seigneurs et officiers de passage dans les villes voisines : en 1475-1476, ce sont pour Lille le seigneur de Ravenstein – elle croit savoir qu'il a reçu deux lettres sur une rencontre avec l'ennemi – et le seigneur de Lannoy, à Arras, ou encore le chancelier, à Middelburg⁴⁵. La guerre du prince est au cœur d'un véritable réseau de messageries, par lequel les villes s'attachent à « savoir nouvelles », « estre adcertenée plus a plain », « estre au vray advertis⁴⁶ » des campagnes ducales, obsession dont les comptabilités se font l'écho. Pour confirmer les rumeurs qui courent en ville, connaître l'issue d'une rencontre prévue avec l'ennemi ou s'informer de l'état de l'armée, elles multiplient les messageries tout en accueillant avidement les nouvelles portées par les chevaucheurs du pouvoir ducal ou des villes voisines. Elles s'enquièrent formellement auprès du prince de sa campagne, obtiennent de son entourage immédiat des informations prises à la source, se renseignent auprès des officiers locaux, mais également auprès des messagers de passage, de frères mendiants ou des marchands qui suivent l'armée⁴⁷, et échangent très activement entre elles les informations dont elles disposent⁴⁸.

La construction de l'État princier projette l'écho de la guerre bien au-delà des champs de bataille où elle se déroule et de l'entourage ducal où elle est théorisée et mémorisée : il résonne en ville avec l'arrivée des hommes et des lettres qui sollicitent l'aide des bourgeois, est amplifié par le va-et-vient des députés et des messagers urbains et brouille les frontières entre paix et guerre. Élément majeur de la relation nouée entre prince et Villes, la guerre est l'enjeu d'un échange discursif et matériel entre les deux pouvoirs. Les divergences de leur appréhension du conflit se reflètent dans le triple dialogue qu'elle provoque.

En tant qu'élément dissertatif, la guerre reste l'objet d'une construction discursive exclusivement princière, qui la présente comme une affaire publique, tandis que les Villes en ont une approche essentiellement pragmatique et comptable. En tant qu'objet de négociations, elle est à l'origine de la production de discours croisés et opposés par lesquels la Ville tente de se désolidariser de la guerre du prince, sans pour autant mettre en cause la légitimité des exigences ducales. En tant qu'actualité et objet de communication, elle est au cœur d'un réseau d'informations qui combine circulation de rumeurs, production d'une information officielle et quête parallèle de renseignements fiables.

Lors de l'approche des troupes ennemis, quand la guerre rejoint ses portes, la ville se replie sur elle-même, tend ses chaînes, clôt ses portes, coupe ses ponts : c'est l'image de la cité assiégée que l'on trouve si fréquemment dans l'iconographie médiévale comme dans les livres d'histoire. Au contraire, la guerre du prince, qui se déroule généralement loin de ses murs et qui constitue l'essentiel de l'expérience qu'ont les Villes du conflit militaire, est au contraire l'occasion pour elle de s'ouvrir, de projeter au loin ses hommes et ses messa-

44. Cf. n. 47.

45. Arch. mun. Lille, 16215, fol. 112 r°-v°. En janvier 1477, des courses sont faites vers la ville de Namur (retour le 18), vers le seigneur de Ravenstein à Arras (retour le 14), vers la duchesse et le chancelier à Gand (retour le 18) : on y demande des « nouvelles certaines » de la personne du duc (*ibid.*, 16216, fol. 97 v° et 98 v°).

46. *Ibid.*, 16215, fol. 112 r° et 113 r°.

47. Voir *ibid.*, 16204, fol. 102 v°-103 v° ; 16177, fol. 47 v° ; J. Garnier (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon...*, lettre 9, p. 15. Willaume Markant, qui pour ses affaires va en l'ost ducal à Calais, est chargé de rapporter des nouvelles (prise d'information auprès d'un marchand de Cambrai de passage à Menin le 18 janvier, pour savoir des nouvelles du défunt duc, « lequel on maintenoit lors estre en vie et sancté », arch. mun. Lille, 16216, fol. 98 v°).

48. Sylvie Blondel a pu mettre en évidence une synchronisation des envois respectifs de plusieurs villes flamandes vers l'ost ducal et reconstituer les divers sens de circulation des informations ainsi rapportées (S. Blondel, « La municipalité d'une bonne ville : Douai à la fin du Moyen Âge (1384-1531) », p. 427-430).

gers, de multiplier les contacts avec le prince et ses officiers et de coordonner leur action avec ses voisines : bref, de « regarder par-delà la muraille⁴⁹ ».

Résumé

Cet article interroge la manière dont la guerre du prince s'inscrit dans la vie politique des villes flamandes et bourguignonnes du xv^e siècle – alors même qu'elle se déroule souvent loin de leurs murs – et constitue dès lors, avec son pendant éventuel, la paix, un objet d'élaboration discursive, de négociation et de communication entre pouvoirs urbains et pouvoir ducal. Loin d'être une occasion de repli sur elle-même, comme peut l'être un danger imminent, la participation symbolique et effective de la Ville à des campagnes militaires souvent lointaines est pour elle une occasion d'ouverture et d'échanges multipliés.

49. É. Lecuppre-Desjardins, « Regarder par-delà la muraille. La conscience politique urbaine dans les anciens Pays-Bas bourguignons à l'épreuve de la politique extérieure ».

Bibliographie

- BLONDEL Sylvie, « La municipalité d'une bonne ville : Douai à la fin du Moyen Âge (1384-1531) », thèse de doctorat en histoire, Lille, université de Lille III, 2009, 4 vol.
- BRAGARD Philippe, CHANET Jean-François, DENYS Catherine et GUINET Philippe (dir.), *L'Armée et la Ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest : du xv^e siècle à nos jours*, actes du colloque tenu en mai 2004 à l'université Charles-de-Gaulle – Lille III, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant / Presses universitaires de Louvain UCL (Temps et Espaces, 7), 2006.
- CONTAMINE Philippe et GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La Guerre, la Violence et les Gens au Moyen Âge*, vol. II, *Guerre et Gens*, actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 26, 27, 28, 29 et 30 octobre 1994, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996.
- CONTAMINE Philippe, Giry-DELOISON Charles et KEEN Maurice Hugh (dir.), *Guerre et Société en France, en Angleterre et en Bourgogne : XIV^e-XV^e siècles*, rencontre franco-britannique de Londres, 20, 21 et 22 mars 1989, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest (Histoire et Littérature régionales, 8), 1991.
- CUVELIER Joseph (éd.), *Actes des états généraux des anciens Pays-Bas*, t. I, *Actes de 1427 à 1477*, Bruxelles, Palais des académies (Publications de la Commission royale), 1948.
- DAUPHANT Léonard, *Le Royaume des quatre rivières : l'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- GARNIER Joseph (éd.), *Correspondance de la mairie de Dijon : extraite des archives de cette ville*, vol. I, Dijon, J.-E. Rabutot (*Analecta divionensis* : documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon, 6), 1868.
- LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, *La Ville des cérémonies : essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols (Studies in European Urban History, 4), 2004.
- LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « Regarder par-delà la muraille. La conscience politique urbaine dans les anciens Pays-Bas bourguignons à l'épreuve de la politique extérieure », communication donnée dans le cadre de la 9^e conférence de l'European Association of Urban History, Lyon, 30 août 2008.
- MONNET Pierre, « La ville et la guerre dans quelques cités de l'Empire aux XIV^e et XV^e siècles : de l'urgence immédiate à la mémoire identitaire », dans Raynaud Christiane (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'université de Provence, Aix-en-Provence, 8 et 9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence (Le Temps de l'histoire), 2008, p. 185-223.
- OFFENSTADT Nicolas, « Le roi de paix pendant la guerre de Cent Ans », dans Caucanas Sylvie, Cazals Rémy et Offenstadt Nicolas (dir.), *Paroles de paix en temps de guerre*, Toulouse, Privat (Regards sur l'histoire), 2006, p. 255-267.

RAYNAUD Christiane (dir.), *Villes en guerre : actes du colloque tenu à l'université de Provence, Aix-en-Provence, 8 et 9 juin 2006*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence (Le Temps de l'histoire), 2008.

SCHNERB Bertrand, « Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes (v. 1315-v. 1420) », thèse de troisième cycle en histoire, Paris, université de Paris IV – Sorbonne, 1988.

Guerres franco-allemandes et paix roussillonnaise (1870-1945)

Jean-Marcel GOGER

Professeur en histoire contemporaine, université de Perpignan – Via-Domitia

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Entre 1870 et 1945, les trois guerres franco-allemandes sont centrées loin des Pyrénées-Orientales. Pourtant, ce département présente une tradition militaire. D'ailleurs, le prétexte de la guerre de 1870 tient à la candidature de Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. En préférant finalement le postulant Amédée d'Aoste, le général Joan Prim a éloigné le spectre des batailles roussillonnaises de 1794. De 1795 à 1941, le Roussillon reste une terre de paix. Toutefois, les Nord-Catalans se sont impliqués dans les trois guerres franco-allemandes. Comment cette participation s'est-elle imbriquée dans la paix des lieux ? Pour répondre, cet article utilise vingt-neuf mémoires que l'auteur a dirigés de 1998 à 2009. Dans ces travaux, les sources proviennent d'archives locales ou d'enquêtes orales. L'exposé est articulé en trois parties : le xix^e siècle et la guerre de 1870 ; la guerre de 1914-1918 et l'entre-deux-guerres ; la Seconde Guerre mondiale et la brisure de 1943.

Le xix^e siècle et la guerre de 1870 (1816-1913)

Malgré les dangers du Nord-Est, les stratégies français ont toujours considéré les Pyrénées-Orientales comme un terrain sensible. En avril 1816, la zone concentre neuf places de guerre qui préoccupent le comité des fortifications. La présence de ces forteresses soumet les habitants à une cohabitation constante avec l'armée. Les Roussillonnais travaillent à l'amélioration des ouvrages, comme en 1850 pour un souterrain à Prats-de-Mollo. Le génie militaire constraint les villes fortifiées à l'entassement : en 1846, il assouplit sa rigueur à Perpignan, mais pas à Collioure. De 1833 à 1847, le général de Castellane commande la division active des Pyrénées-Orientales. Il y multiplie les constructions, comme l'hôpital militaire à Amélie-les-Bains, les fortifications supplémentaires à Collioure ou le nouveau chemin de ronde à Prats-de-Mollo. Il perfectionne aussi les routes d'étape, pour fluidifier la circulation permanente des troupes¹.

Durant tout le xix^e siècle, les incertitudes espagnoles appellent les renforts français sur la frontière catalane : tel est le cas lors de l'expédition de 1823, lors des guerres carlistes de 1833-1840 et 1872-1876, ou en 1899, lors d'une mésentente avec la régente Marie-Christine de Habsbourg. En 1899, la surveillance est renforcée sur le littoral et les Pyrénées, avec des précautions pour la dynamiterie de Paulilles, une création de 1871².

1. G. Grieu, « Le génie militaire : étude du corps de 1800 à 1870 dans l'arrondissement de Céret », p. 10-11, 39-40, 52-53 et 67-78 ; J. Retail, « L'organisation de l'armée dans les Pyrénées-Orientales, de 1814 à 1870 », master 1, p. 44-49 ; master 2, p. 122-125.

2. D. Retail, « L'organisation de l'armée dans les Pyrénées-Orientales, de 1870 à 1918 », p. 26-35 et 42-44.

La militarisation frontalière suscite des adhésions et des rejets : en 1870, les Nord-Catalans expriment cette ambivalence. En mars 1868, beaucoup refusent les cinq ans de service universel que prévoit le maréchal Niel dans son projet de garde mobile. Ancien journal quarante-huitard, *L'Indépendant* reparaît en septembre 1868. Il entretient l'agitation contre Niel dans les cabarets. Le 20 juillet 1870, il se modère : il récuse la guerre des princes, mais accepte le conflit contre l'Allemagne despote. Les conscrits de la garde mobile hésitent moins : le 14 août, ils se révoltent à la caserne Saint-Jacques de Perpignan. Convoqués là par le préfet, les gardes séditieux rossent le capitaine cérétan Boluix. L'état d'urgence est instauré. Des suspects sont recherchés à Tautavel et Vingrau. Des déserteurs fuient par Gérone, tandis que la justice condamne quatorze mutins.

Le 14 septembre 1870, le comité départemental de défense nationale retourne la situation. Il forme une garde mobile, qui s'illustre à Lons-le-Saulnier, Beaune-la-Rolande et Villersexel. Le comité organise aussi quatre compagnies de francs-tireurs. Les compagnies 1 et 2 sont remarquées dans les Vosges, en Franche-Comté et en Bourgogne. Moins aguerries, les compagnies 3 et 4 plient le 14 décembre près d'Orléans. Elles perdent quatre-vingts fuyards. Plusieurs de ces déserteurs sont cueillis en gare de Perpignan et internés un temps à la citadelle. En 1914, la III^e République les a oubliés³.

La guerre de 1914-1918 et l'entre-deux-guerres (1914-1938)

La mobilisation de 1914 étouffe les doutes. Le 2 août, *L'Indépendant* glorifie la foule qui submerge la gare. Dans *Le Cri catalan*, Albert Bausil admire l'ardeur des mobilisés et la discréption des femmes. Ensuite, les journaux nourrissent la ferveur : après avoir célébré la fraternité des tranchées en 1914, *La Dépêche de Toulouse* exhorte au sursaut en 1918.

Malgré les désertions frontalières, le Roussillonnais de 1914-1916 est stimulé par le commandement suprême de Joseph Joffre. Fils de vigneron-tonnelier, ce Rivesaltais s'instruit au collège de Perpignan. Polytechnicien en 1870, il défend Paris. De 1883 à 1885, il est un officier du génie à Mont-Louis et Villefranche. En 1901, il gagne ses étoiles à Madagascar, pour intégrer l'état-major en 1911⁴.

Impressionnés par Joffre, les Roussillonnais de 1914-1918 fournissent mille trois cent soixante-dix-huit volontaires, qui servent à 60 % dans l'artillerie et à 20 % dans l'infanterie. Avec 70 % de fantassins, les conscrits sont plus exposés. Beaucoup intègrent les deux régiments perpignanais : le 53^e régiment d'infanterie (RI) et le 24^e régiment d'infanterie coloniale. 4 % des appelés sont affectés au 2^e régiment du génie de Montpellier (RGM). Le Catalan Jean Cuffi est incorporé dans la compagnie 16/4 de ce régiment. En 1914-1915, il tient le journal de marche de son unité. Il combat alors en Lorraine, en Flandre puis en Champagne. Le *Journal* de Jean Cuffi suit la même entrée en guerre que le 99^e régiment d'infanterie de Lyon, lequel participe à toutes les grandes batailles du front français⁵.

Pendant que les mobilisés sont au front, les civils subissent les privations. De 1914 à 1918, le prix perpignanais du froment augmente de 58 %. En janvier 1916, la presse empêche une hausse de 25 % sur le prix du lait. En août 1917, la carte de pain surestime de 30 % les rations réelles. En juin 1915, malgré l'accueil de réfugiés, Perpignan manque d'éboueurs.

3. C. Mathis, « Les gardes mobiles et francs-tireurs des Pyrénées-Orientales dans la guerre de 1870-1871 », p. 26, 99-111, 127-143 et 278-303.

4. S. Courte sole, « Nationalisme, patriotisme et idéologie de guerre dans *La Dépêche de Toulouse* (1913-1919) », p. 21, 64 et 70 ; S. Récher, « Le berceau familial et les origines sociales du maréchal Joseph Joffre (1820-1890) », p. 8-17, 41-49 et 54-65.

5. P. Cuffi, « La compagnie 16/4 du génie de corps dans la Grande Guerre (1914-1915) », p. 45-53, 57-75 et 122-124 ; J. Saleillas, « Le 99^e régiment d'infanterie pendant la Première Guerre mondiale », p. 39-45, 50-57, 61-66 et 70-75.

Enfin, de 1914 à 1918, les Pyrénées-Orientales hébergent vingt hôpitaux militaires, avec des extensions dans les écoles, les couvents et les hôtels⁶.

Dès mars 1916, un comité départemental réinsère les mutilés et les veuves de guerre. Il est bientôt doublé par un office départemental des pupilles. En 1920, un coiffeur perpignanais est revenu cardiaque du front : l'office fait adopter ses deux filles. Les œuvres compensatoires opèrent toujours en 1939. Pourtant, dès 1925, les commissaires spéciaux de Cerbère se soucient des investissements allemands en Catalogne-Sud. En 1933, les experts préfectoraux des Pyrénées-Orientales redoutent déjà les raids aériens. Ils élargissent le dispositif hospitalier de 1914, en lui ajoutant les cinémas, les casinos et les caves viticoles. 1933 amorce incontestablement la Seconde Guerre mondiale⁷.

La Seconde Guerre mondiale et la brisure de 1943 (1939-1945)

En Catalogne-Nord, la Seconde Guerre mondiale commence avec la *Retirada* des républicains espagnols. Dès novembre 1936, le préfet prévoyait de réexpédier des réfugiés désarmés vers l'intérieur. En février 1939, le ministre Albert Sarraut vient constater l'insuffisance du dispositif d'accueil, tandis que *La Croix des Pyrénées-Orientales* réclame des indemnités pour les riverains.

En face, les exilés vivent un calvaire. En janvier 1939, Antonio a 9 ans. Fils de carabinier républicain, il fuit Puigcerdà avec sa mère et sa fratrie. Depuis Latour-de-Carol, il est expédié dans un camp breton. Interceptés au col d'Ares, son père et son aîné sont internés au Barcarès.

Les camps roussillonnais fonctionnent de février 1939 à novembre 1942. Au Barcarès, les internés construisent d'abord huit cent quatre-vingt-cinq baraquements. La dysenterie se répand : en décembre 1939, sur les cent soixante et une bornes d'eau, seulement quatorze sont potables. De novembre 1941 à juin 1942, l'arrivée de nouveaux proscrits multiplie pourtant la population du camp par 2,6. Les statistiques sanitaires manquent au Barcarès, mais il en existe à Rivesaltes. De mars à octobre 1942, ce dernier camp détient un groupe de trente-deux Juifs sarrois. Parmi ceux-ci, 56,2 % sont malades et 12,5 % décèdent. Six hommes participent aux groupes de travailleurs étrangers (GTE). Les groupes n'empêchent pas l'expédition des Juifs vers Drancy, mais ils facilitent l'évasion des Ibériques, dont beaucoup rejoignent après octobre 1941 les *guerilleros* espagnols⁸.

Vincent passe ainsi du camp aux groupes de travailleurs étrangers. En 1936, ce Valencien de 19 ans est artilleur républicain. En 1939, il s'extract du Barcarès en s'enrôlant dans une compagnie de travailleurs espagnols. En mai 1940, il subit l'offensive des Ardennes puis est renvoyé au Barcarès. En mars 1941, il entre au secrétariat perpignanais des groupes de travailleurs étrangers. De là, il rejoint les *guerilleros* et pilote des passages transfrontaliers dès novembre 1942⁹.

6. F. Carrère, « La mobilisation économique et sociale à Perpignan pendant la Première Guerre mondiale », p. 24-29, 38-40, 86-96 et 114-136 ; S. Petit, « Le personnel médical français pendant la Première Guerre mondiale », p. 91-101.

7. M. Lanchard, « La prise en charge des victimes de la guerre de 1914-1918 : l'exemple des Pyrénées-Orientales », p. 34-48, 55-64, 72-74 et 83-84 ; *id.*, « Les questions de défense nationale dans l'entre-deux-guerres : l'exemple des Pyrénées-Orientales », p. 68-69, 80-82 et 126-133.

8. A. Julia, « Inventaire historique de la *Retirada* et de ses suites (1939-1944) », p. 18-19, 21-28 et 42-43 ; L. Thorel, « Le camp du Barcarès (1939-1942) », p. 20-27 et 50-51 ; F. Wies, « L'histoire de l'expulsion des Juifs de Sarre et de leur internement au camp de Rivesaltes », p. 28-32, 51-56 et 78-80.

9. N. Rivière, « Les *guerilleros* espagnols dans la Résistance des Pyrénées-Orientales, de 1941 à 1944 », p. 19-24, 31-33 et 121-127 ; L. Thorel, « Parcours de réfugiés espagnols de la guerre civile à nos jours (1936-2003) », p. 14-15 et 27-35.

En 1940, le réflexe résistant est atomisé mais omniprésent. En janvier 1941, le Narbonnais René est un étudiant de 19 ans. Un officier colonial l'aide à embarquer par Port-Vendres. Il rallie ainsi le 4^e régiment de spahis à Marrakech. En 1943, il est promu instructeur de chars. En septembre 1944, il rejoint la 5^e division blindée à Montbéliard. Après des combats en Wurtemberg, il est démobilisé en septembre 1945, près du lac de Constance.

Les Pyrénées-Orientales comptent trente-quatre instituteurs résistants. Lucette Pla-Justafré est du nombre. En 1940, elle est une institutrice de 27 ans au Perthus. Comme elle visite les internés espagnols, Vichy la mute à Fillols. En septembre 1942, elle obtient une mutation de santé pour Ille-sur-Têt. Là, elle intègre la résistance communiste. En 1943, elle porte à Narbonne des relevés sur la défense allemande de Cerbère. En août 1944, elle siège dans la municipalité libératrice d'Ille¹⁰.

En Roussillon, le régime de Vichy se déconsidère lorsqu'il réexpédie les réfugiés de 1940, lorsqu'il envoie les pères de famille aux chantiers de jeunesse ou lorsqu'il crée les Services d'ordre légionnaires (SOL) en mai 1941. En février 1943, les Services d'ordre légionnaires engendrent la milice. Plusieurs « solistes » catalans refusent leur transformation en miliciens, entraînant avec eux leur chef, André Cutzach. En mai, ce dernier est remplacé par un séide de l'*Abwehr* : René Teisseyre. Celui-ci veut intimider les 90 % de bougons que décèlent alors les Renseignements généraux.

Il est vrai qu'en novembre 1942, l'invasion des Pyrénées-Orientales a été brutale. À Perpignan, les Allemands ont pris les beaux immeubles. Ils installent vingt-trois mille hommes sur le littoral et sur les Pyrénées, deux zones dont les Français sont progressivement exclus. Simultanément, le nouveau Service du travail obligatoire (STO) est boycotté, même s'il enlève deux mille trois cent soixante-neuf Catalans. Après recensement des classes 40 à 42, les premiers requis partent en mars 1943. L'insoumission est telle que la préfecture affecte une partie des classes 40 et 41 à la restauration des mines du Canigou¹¹.

En 1943, la révolte gronde, mais l'occupant lui oppose la terreur. En avril-mai, il décapite plusieurs foyers de résistance. Au Castillet, il arrête la moitié de la direction départementale des Mouvements unis de résistance. En juillet, Teisseyre persécute le directeur de *L'Indépendant* Georges Brousse, qui périra en déportation.

Malgré la répression, il faut des maquis pour les réfractaires au Service du travail obligatoire. En août 1943, Rafael Ganja stabilise ses *guerrilleros* à La Bastide, sur le flanc est du Canigou. En novembre 1943, Laurent Battle structure le maquis Henri-Barbusse au col de la Bataille. En mars 1944, Teisseyre constraint le Barbusse à la nomadisation. Du 6 juin au 2 août, le maquis se poste pourtant sur le flanc nord du Canigou, avec un quartier général aux anciennes mines de La Pinouse. Le 27 juin et le 7 juillet, le maquis repousse deux assauts ennemis. Le 29 juillet vers midi, il occupe même Prades. Le 2 août, il se disloque sous un encerclement total, une phase durant laquelle les Allemands incendent Valmanya. Ralenti par une embuscade espagnole, les assaillants ne massacrent toutefois que quatre habitants. Les débris du Barbusse rejoignent deux nouveaux maquis : l'AS-44 de Saint-Marsal et le FFI-34 de Rabouillet. Appuyées par des parachutages, ces deux unités libèrent Perpignan le 20 août. Le décrochage orléanais de 1870 est racheté¹².

10. K. Menou, « L'armée d'Afrique (1939-1945) », p. 28-40 ; *id.*, « Les opérations militaires de la 5^e division blindée (1943-1945) », p. 59-70 ; G. Juilleron, « Lucette Pla-Justafré, une femme, une communiste, une vie », p. 16-17, 32-37, 40-46, 107-108 et 164-165.

11. J. Cazorla, « Vivre à Perpignan pendant la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-août 1944) », p. 39-57 ; G. Gout, « Les relations franco-allemandes dans les Pyrénées-Orientales pendant l'Occupation (1942-1944) », p. 66-72 et 107-114 ; F. Mellal, « Les rapports de préfets sous Vichy, mainmise sur les Pyrénées-Orientales (1940-1944) », p. 37-46 et 96-104 ; M. Ruiz, « Mines et entreprises de travaux publics dans les Pyrénées-Orientales de 1938 à 1946 », p. 13-16.

12. É. Besombes, « Inventaire bibliographique sur la Résistance dans les Pyrénées-Orientales : janvier 1940-août 1944 », p. 40, 64-65 et 76-77 ; P. Dardé, « Étude de la presse régionale autour de Montpellier, Perpignan et Toulouse (1940-1944) », p. 118-127 ; S. Folch, « Valmanya : village martyr (1941-1944) », p. 13-15 et 47-67 ; G. Gout, « L'organisation de la Résistance dans les Pyrénées-Orientales (1940-1944) », p. 40-45, 141-149, 191-195, 201-204, 226-237, 241-264 et 271-278.

1870-1945 : l'anti-badinguiste devenu partisan

En 1870, Napoléon III défie l'Allemagne pour la succession espagnole. Brisés lors du coup d'État de 1851, les républicains catalans se méfient de l'armée qu'ils côtoient constamment. Ils s'opposent au projet de réserve impériale, mais ils répondent fidèlement aux attentes de Gambetta. Seules les défaites finales de Chanzy les ébranlent. Durant la guerre de 1914-1918, l'image de Joffre aide les Catalans à subir le feu et les privations. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Roussillonnais savent se démarquer de Vichy, avant de combattre un occupant intransigeant. Ici, sur une terre longtemps éloignée des combats, les maquisards ont libéré leur département.

Résumé

De juillet 1795 à novembre 1942, les Pyrénées-Orientales sont à l'écart des combats, malgré leur tradition militaire. Cependant, les trois guerres franco-allemandes bouleversent cette quiétude. Une transition émerge en 1870, quand les jeunes Roussillonnais s'opposent à la conscription impériale, avant de servir le sursaut patriotique de Gambetta. Même remobilisation en 14-18, quand le département s'organise pour fournir des combattants, gérer le rationnement et soigner les blessés. La guerre de 1939-1945 éclate sans que les séquelles de 1914 ne soient effacées. Aidés par les républicains espagnols, les Nord-Catalans construisent pourtant une résistance militaire, après août 1943.

Bibliographie

- BESOMBES Édith, « Inventaire bibliographique sur la Résistance dans les Pyrénées-Orientales : janvier 1940-août 1944 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2000.
- CARRÈRE Frédéric, « La mobilisation économique et sociale à Perpignan pendant la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2002.
- CAZORLA Julie, « Vivre à Perpignan pendant la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-août 1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2006.
- COURTESSOLE Stéphane, « Nationalisme, patriotisme et idéologie de guerre dans *La Dépêche de Toulouse* (1913-1919) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 1998.
- CUFFI Patrice, « La compagnie 16/4 du génie de corps dans la Grande Guerre (1914-1915) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2002.
- DARDÉ Pauline, « Étude de la presse régionale autour de Montpellier, Perpignan et Toulouse (1940-1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2005.
- FOLCH Sabrina, « Valmanya : village martyr (1941-1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2007.
- GOUT Gilles, « L'organisation de la Résistance dans les Pyrénées-Orientales (1940-1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2005.
- GOUT Gilles, « Les relations franco-allemandes dans les Pyrénées-Orientales pendant l'Occupation (1942-1944) », mémoire de master 2 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2006.
- GRIEU Géraldine, « Le génie militaire : étude du corps de 1800 à 1870 dans l'arrondissement de Céret », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 1998.
- JULIA Angélique, « Inventaire historique de la *Retirada* et de ses suites (1939-1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2005.
- JUILLERON Gwendoline, « Lucette Pla-Justafré, une femme, une communiste, une vie », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2003.
- LANCHARD Magali, « La prise en charge des victimes de la guerre de 1914-1918 : l'exemple des Pyrénées-Orientales », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 1999.

LANCHARD Magali, « Les questions de défense nationale dans l'entre-deux-guerres : l'exemple des Pyrénées-Orientales », mémoire de DEA en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2000.

MATHIS Cédric, « Les gardes mobiles et francs-tireurs des Pyrénées-Orientales dans la guerre de 1870-1871 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2000, 2 vol.

MELLAL Farid, « Les rapports de préfets sous Vichy, mainmise sur les Pyrénées-Orientales (1940-1944) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2007.

MENOU Katia, « Les opérations militaires de la 5^e division blindée (1943-1945) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2001.

MENOU Katia, « L'armée d'Afrique (1939-1945) », mémoire de DEA en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2003.

PETIT Stéphanie, « Le personnel médical français pendant la Première Guerre mondiale », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2005.

RÉCHER Stéphanie, « Le berceau familial et les origines sociales du maréchal Joseph Joffre (1820-1890) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 1998.

RETAIL David, « L'organisation de l'armée dans les Pyrénées-Orientales, de 1870 à 1918 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2000.

RETAIL Jennifer, « L'organisation de l'armée dans les Pyrénées-Orientales, de 1814 à 1870 », mémoires de master 1 et de master 2 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2006 et 2007, 2 vol.

RIVIÈRE Nathalie, « Les *guerilleros* espagnols dans la Résistance des Pyrénées-Orientales, de 1941 à 1944 », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2003.

RUIZ Mathieu, « Mines et entreprises de travaux publics dans les Pyrénées-Orientales de 1938 à 1946 », mémoire de master 2 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2008.

SALEILLAS Julien, « Le 99^e régiment d'infanterie pendant la Première Guerre mondiale », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2004.

THOREL Laurence, « Le camp du Barcarès (1939-1942) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2002.

THOREL Laurence, « Parcours de réfugiés espagnols de la guerre civile à nos jours (1936-2003) », mémoire de DEA en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2003.

WIES Frédéric, « L'histoire de l'expulsion des Juifs de Sarre et de leur internement au camp de Rivesaltes », mémoire de master 2 en histoire contemporaine, Perpignan, université de Perpignan – Via-Domitia, 2009, 2 vol.

La négociation permanente, clé de la paix et de la guerre

Jean-François de RAYMOND

Professeur d'université, associé à l'université Laval et à l'université du Québec à Chicoutimi

Ancien diplomate

Membre étranger de la Société royale du Canada

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre
de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Si l'espoir immémorial de la paix ne se sépare pas de la guerre, l'histoire montre l'inopé-
rance des projets de paix perpétuelle de l'humanité, qui préfère jusqu'à présent la survie
à la disparition. C'est pourquoi la seule voie possible pour rendre le monde habitable est
celle de la diplomatie. Elle est aussi ancienne que les relations entre les groupes, comme le
confirment les mythes, d'Hermès à Mercure, la mystique des anges et l'histoire des rela-
tions entre les cités grecques, d'autant plus que l'« insociable sociabilité » de l'être humain,
suivant l'expression de Kant, limite l'entente mutuelle, qui demeure néanmoins possible,
car l'altérité entre les humains n'est pas radicale.

Définissons « la diplomatie » comme la science et l'art des rapports entre souverains,
ou l'art de la négociation, dans le double objectif de défendre et promouvoir les intérêts
propres et de préserver ou d'établir la paix. Elle est au service de la politique étrangère,
qu'elle met en œuvre comme la tactique est au service de la stratégie.

La diplomatie tient à l'incapacité des sociétés humaines à s'entendre spontanément et elle
s'organise selon un ordre convenu des relations, par la rencontre de volontés souveraines
et non pas dans le domaine des choses dont l'existence ne dépend pas des humains. Elle
opère selon ses trois fonctions, inséparables dans leur exercice : l'information sur l'autre
et sur soi : on approche l'Autre pour s'informer sur ce qu'il est, ses intentions et en rendre
compte à son prince, et réciproquement pour lui présenter son prince, son pays en sa
réalité ; la représentation, où l'ambassadeur en résidence figure son prince *in absentia* et
par excellence ; la négociation comme action, en sa permanence et avec ses risques et son
évolution.

La négociation ou l'action pour défendre les intérêts de chacun

La négociation est le cœur de la fonction diplomatique, comme en témoignent la première
désignation du diplomate envoyé : « *angelos* », « *orator* », comme « négociateur », et les
titres des ouvrages publiés sur leur fonction, par exemple celui de François de Callières,
*De la manière de négocier avec les souverains...*¹, concernant « l'utilité des négociations » et
la formation de « bons négociateurs », celle-ci étant d'unir avec son gouvernement le pays
vers lequel il est envoyé et de prévenir ou d'éteindre tout désaccord entre eux.

La négociation se fonde sur des principes de souveraineté et de réciprocité, des réalités de
temps et de lieu, qui structurent son exercice selon ses modalités.

1. F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains : de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*.

D'abord, elle suppose l'altérité et la dualité : il faut être deux, au moins, pour négocier, et ce concernant une affaire sur laquelle les jugements et les projets divergent ou s'opposent, chacun considérant ses intérêts propres. Alors, satisfaire les intérêts des uns exige de prendre ceux des autres en considération afin de réaliser une entente, des alliances, d'organiser des échanges, en compensant ou contrant l'influence d'autres États.

Cet « art de négocier » est un exercice complet, « si subtil et rempli de tant de détours et de subterfuges² », qui fait appel à toutes les références du savoir ou de la culture ; et il s'effectue par la parole : la négociation conduit à la communication, à ouvrir des pourparlers. Alors, le négociateur doit avant tout « savoir écouter avec attention et avec réflexion tout ce qu'on lui veut dire³ » et savoir synthétiser, afin de « répondre juste et bien à propos », et non parler par précipitation et par prévention.

Il suppose des modalités et des précautions : la négociation cherche à intervenir moins sur le choc des intérêts que sur la nature de la difficulté et ses effets. Elle identifie des points communs à des positions contradictoires et elle fait tout converger, car, « en matière d'État, il faut tirer profit de toutes choses, et ce qui peut être utile ne doit jamais être méprisé », disait le cardinal de Richelieu⁴, afin d'éviter que le concurrent ne devienne un rival. Mais, en en faisant un partenaire, elle cherche l'avantage mutuel, où chaque partie trouve la satisfaction de son intérêt et une confirmation de sa souveraineté. Pour désarmer l'interlocuteur et lui éviter de sortir ses moyens de défense, elle évite de le réduire à une position où il n'aurait plus qu'à se raidir ou à se révolter, par perte du sentiment de dignité ou de la face, et elle cherche à se le concilier, suivant l'art de la rhétorique, l'objectif étant de le convaincre ou de le persuader afin de le conduire à son gré.

Mais si cette négociation veut convaincre, elle vise parfois les plus hautes fins de l'humanité : la justice, la paix, les droits de l'homme, dont les hommes sont capables.

Cette dynamique se déploie sans relâche ni loisir (*neg-otium*), de même que le négocie, dont elle fréquente les mêmes lieux – l'*agora* – et use du même moyen – la parole, conduite par le même sens de l'intérêt –, et selon tous les artifices de la ruse, de l'art de persuader, où les cultures ont rivalisé, des sophistes aux analyses de Quintillien et Cicéron, de Machiavel à Balthazar Gracian, à Blaise Pascal et à la propagande des États.

La négociation expose la résolution du conflit à des instances multilatérales, alors d'autant plus incertaine qu'elle implique plusieurs partenaires, dont elle ne maîtrise pas l'évolution des pensées et des projets.

Autant que de la tractation ou de la transaction, la négociation tient en l'exercice du conseil (*suadere*), de l'avertissement (*dissuadere*) ou de l'exemple, c'est-à-dire de l'initiative. Elle cherche à obtenir l'assentiment (*assensio*) grâce à la persuasion (*persuasio*), qui n'exclut pas la dissuasion. Le conseil est utile pour convaincre ou persuader, ou prévenir. On incite l'interlocuteur à agir selon la logique de coexistence, au lieu de suivre sa seule ambition, à considérer le temps long et à prendre conscience de son intérêt à terme. La dissuasion est un conseil d'abstention : elle vise à détourner l'agent d'emprunter une voie de rupture du dialogue et de l'entente, en lui faisant voir les dommages qui en résulteraient pour lui. Elle veut prévenir toute tentative de l'autre d'user de la force, en lui inspirant la crainte d'un mal plus grand, comme l'observait Machiavel, la crainte ayant pour bénéfice la retenue. Elle concourt ainsi à la préservation du *statu quo*. La dissuasion se différencie de la coercition, qui constraint, comme firent les Athéniens à l'égard des habitants de l'île de Mélos, colonie de Sparte⁵, en les réduisant à l'alternative de se laisser annexer ou d'être inévitablement détruits, ou lorsqu'il s'agit de contraindre un État à changer son comportement,

2. F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains...*, t. II, p. 75.

3. *Ibid.*, p. 201.

4. F. Hildesheimer (éd.), *Testament politique de Richelieu*, chap. vi, p. 270.

5. Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, chap. vii, p. 1096-1105.

comme on l'a vu à l'égard de la Corée du Nord en 1994 et 2010, de l'Irak en 1991 et 2003, du Kosovo en 1999 ; limite de la diplomatie, qui peut cependant y recourir.

La négociation en appelle ainsi à la raison et au sens des intérêts, dans la perspective de l'avenir, car le temps ambivalent grâce auquel on la conduit est aussi l'obstacle malgré lequel on la poursuit.

La négociation permanente

Le temps régule l'exercice de la diplomatie

En effet, la négociation a besoin de temps : elle est commandée par la maturation des politiques qui la décident et par l'évolution imprévisible des relations entre les forces en interaction, générant des situations dont le temps impose le rythme au diplomate – depuis l'attente fixée au nouvel ambassadeur par les autorités du pays pour être admis à présenter ses lettres de créances –, délai significatif toujours observé.

Mais la négociation tente de rationaliser la temporalité, de réguler et codifier les préalables et les détours, d'établir une simultanéité des rythmes, la conjonction des projets, la convergence des rencontres et de tourner le temps à son avantage, que ce soit pour presser l'autre à concéder une partie de ce qu'il défendait ou au contraire pour diluer les réponses et gagner du temps devant un interlocuteur qui aurait intérêt à conclure vite, tandis qu'on attend soi-même un soutien, un vote multilatéral, la levée d'un embargo, l'annonce d'un voyage officiel, ou encore pour mûrir ses décisions, pour consultation *ad referendum* de son centre, pour obtenir un moratoire, c'est-à-dire temporiser, au lieu de forcer le destin en s'exposant à un refus de son interlocuteur « qui le priverait de toute espérance pour l'avenir⁶ ». L'attente est une forme de compromis, puisque l'on consent aux nécessités de l'autre et à accepter son rythme ou ses propositions. On peut même permettre à l'interlocuteur d'accorder, après quelque délai, ce qu'il croyait d'abord refuser, comme le suggère François de Callières, et lui témoigner ainsi la confiance qu'on met en l'évolution de sa position, en suscitant sa liberté généreuse de concéder ce qu'on ne saurait envisager qu'il ne pût refuser.

La temporisation appelle un éloge de la lenteur, suivant le conseil « Hâtez-vous lentement », comme Callières y insiste : « Il ne faut pas qu'il précipite rien, ni qu'il presse une affaire qu'il ne saurait sur-le-champ amener à bien⁷ », à l'inverse du zèle intempestif, et selon Talleyrand :

« Dans les affaires importantes, le reproche de lenteur contente tout le monde ; il donne à ceux qui le font un air de supériorité et à celui qui le reçoit l'air de la prudence⁸. »

Ainsi, on ne saurait négliger ni contraindre la temporalité sans multiplier les risques, car, d'un côté, l'immédiateté des communications et la multiplication des interférences porteraient à arracher des accords hâtifs qui risquent d'être violés le lendemain, tandis que, de l'autre, l'attentisme laisse la possibilité que des événements extérieurs ne viennent bouleverser le *statu quo*, attitude méprisée par Machiavel, à l'opposé du volontarisme décisionnel, parfois hâtif. De toute façon, la négociation n'est pas un épisode sans veille ni lendemain, mais elle se réfère à des précédents et elle se prolonge par la jurisprudence, dont ses historiographes établiront les archives, afin d'évaluer la légitimité de nouvelles prétentions, d'une génération à l'autre, suivant une logique de continuité. Elle noue de

6. F. de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains...*, t. II, p. 150.

7. *Ibid.*, p. 153.

8. A. de Broglie (éd.), *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. I, 1754-1808, p. 95.

premiers contacts, suit des phases et aboutit à des ententes, dessinant une intrigue, pour reprendre la notion temporelle que Paul Veyne emprunte à Aristote et qu'analyse Paul Ricœur⁹, et elle s'organise par des rapports souvent indirects, des groupes informels, des « groupes de contact », des « non-papiers » et autres préliminaires discrets, voire secrets, qui préparent le temps où se nouera l'accord substantiel et définitif. Rappelons, entre autres exemples, des contacts entre Israéliens et Palestiniens, durant deux ans, qui aboutirent en octobre 2003 à un accord de paix, ou les négociations de Kissinger avec le Vietnam en 1970-1971.

Donc, la négociation est la temporalité de la diplomatie. Elle se déploie toujours en zone d'insécurité, d'imprévisible, et elle s'exerce parfois aux limites du temps, dans la raréfaction du délai et l'immédiat, où les victimes appellent l'intervention. Le meilleur délai est alors sans délai. L'urgence est au temps ce que la primauté est aux intérêts, marquant un dilemme crucial des diplomates.

**Cette régulation de la temporalité commande
l'exercice de la négociation permanente**

La représentation, devenue permanente depuis les XIV^e et XV^e siècles, a favorisé une annexion de l'espace par le temps, l'ambassadeur résident assurant, par sa représentation fixe, la continuité des rapports avec des interlocuteurs coutumiers. Cela facilite la poursuite de l'action et sa cohérence dans les relations géopolitiques où, de proche en proche, les États susceptibles d'être impliqués sont concernés par la nature des régimes politiques de ceux avec lesquels ils entretiennent des négociations permanentes.

La logique de la négociation permanente a été résumée dans le principe édicté avant les traités de Westphalie, qui la mirent en œuvre, par le cardinal de Richelieu, allié à l'extérieur avec ceux qu'il combattait à l'intérieur :

« Négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent et que celui qu'on en peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose tout à fait nécessaire pour le bien des États¹⁰. »

Ce principe fut rappelé constamment dans les traités de diplomatie des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut considérer en effet que « les négociations sont des remèdes innocents qui ne font jamais le mal », selon Richelieu, qui recommande ainsi : « Il faut agir partout, près et loin, et surtout à Rome¹¹. »

Un triple critère la justifie : par l'imprévisibilité de la fécondité des semaines, car on ignore en semant quelles semences seront productives et lesquelles stériles ; et certaines produisent du fruit dès qu'elles se trouvent en terre, d'autres « y demeurent fort longtemps avant de produire aucun effet » ; par la simultanéité de l'action et de l'information, car la permanence de la négociation permet de tenir informé de tout ce qui se trame et s'opère « dans le monde¹² » ; enfin, par l'efficacité, qui dispose à saisir le moment propice aux fins visées.

La négociation, comme art de tisser le réel avec l'idéal, concerne l'ensemble des relations au-delà des symptômes limités et momentanés de leur évolution et des points techniques mis à l'agenda, dans une relation totale et permanente.

L'usage du temps, quelle que soit sa conception, la justifie donc, en appelant une reprise continuée de l'effort, fuyant l'irrésolution et l'hésitation, ces ennemis de l'homme d'action : « Les grandes négociations ne doivent pas avoir un seul moment d'intermission ; il

9. P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire: essai d'épistémologie*, p. 13 et 70 ; P. Ricœur, *Temps et Récit*, t. I, p. 239.

10. F. Hildesheimer (éd.), *Testament politique de Richelieu*, p. 265.

11. *Ibid.*, p. 266.

12. *Ibid.*, p. 265 et 266.

faut poursuivre ce qu'on entreprend avec une perpétuelle suite de dessein », répète Richelieu¹³. Cet effort d'attention ou de la pensée s'opère selon la raison, sur quoi insiste le cardinal, contemporain de Descartes, qui dirige les décisions du politique et de la conscience : « La raison est le seul et vrai motif qui doit animer et faire agir ceux qui sont dans l'emploi des affaires publiques. » C'est pourquoi elle « doit être la règle et la conduite d'un État », selon Richelieu, qui ajoute : « En sorte qu'on ne cesse jamais d'agir que par raison et non par relâche d'esprit, par indifférence des choses, vacillation de pensée et par résolution contraire¹⁴. »

Richelieu est présenté comme un modèle par Henry Kissinger¹⁵, principal acteur de la diplomatie des États-Unis de la seconde moitié du xx^e siècle. Ainsi l'objectif de la négociation permanente est-il celui de la diplomatie elle-même, qui tente de réduire le différentiel entre la paix cherchée et les intérêts préservés. Elle dépasse le principe général « *Pacta sunt servanda* » – « Les promesses doivent être tenues » –, qui plaçait le temps à venir sous la protection du présent, car on promet pour un temps qui n'est pas encore, et elle régule par sa permanence l'imprévisibilité temporelle. La diplomatie impose un régime au temps, en substituant la négociation au choc des intérêts, hors de la triple menace de la fin de l'histoire par homogénéisation des différences, par conquête de l'une de ses forces antagonistes ou par le choc multiforme des civilisations.

Risques et apports de la négociation permanente

Certes, la négociation permanente générerait une incertitude qui augmente l'imprévisibilité de la situation. Sa systématisation instillerait une mentalité de calculs qui, en la relançant sans cesse, fragiliserait ses résultats. La multiplication des compromis et la prolifération des droits entraîneraient une culture du provisoire qui la contredirait, un chaos d'indéterminations rivales où, s'il n'y a plus que des points de vue, la tolérance se dissout en acceptant tout, y compris ce qui la supprime !

Elle secondariserait le droit sur lequel elle se fonde. En créant du droit, elle prime la rationalité de la législation. Ainsi, elle recèlerait une contradiction, en n'aboutissant jamais à un état convenu par entente, qui se confondrait avec son abolition. Ce droit deviendrait à son tour un obstacle, qui relance la négociation permanente comme une remise en question de ce qu'elle avait permis de créer ! C'est un cas de la « tragédie de la culture », selon Georg Simmel.

Enfin, elle contredirait la logique diplomatique qui, à l'inverse de l'esprit mercantile, considère l'essentiel ou l'identitaire, non seulement l'existence, mais les valeurs et la survie de la culture, la langue, comme non négociable, si bien que son extension risquerait de la rendre impossible.

Toutefois, ces critiques génèrent leurs propres limites, car, si le conflit est propre à la nature humaine intéressée, ce qui justifie la diplomatie, la négociation permanente atteste précisément la conviction que les difficultés, les contradictoires peuvent être résolues grâce à des relations continues et que chacun est capable, par ces échanges suivis de raisons, d'élargir son regard à un niveau où une « coïncidence des volontés », comme dit Tolstoï, peut s'opérer, de reconnaître et de désigner la conjonction des intérêts et de l'intérêt collectif, suivant les « forces profondes » de la démographie, du climat, de la géopolitique, selon l'expression de Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle¹⁶.

13. F. Hildesheimer (éd.), *Testament politique de Richelieu*, p. 269.

14. *Ibid.*, p. 225, 245 et 269.

15. H. Kissinger, *Diplomatie*, p. 50-56.

16. P. Renouvin et J.-B. Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, p. 5.

La négociation permanente, analogue à la création continuée, où la pensée classique a vu l'acte créateur se renouvelant à chaque instant, sans césure ou amnésie, demeure d'autant plus lucide, à travers ses dialogues continus, sur les réalités hétérogènes et les propensions des humains. C'est pourquoi elle n'exclut pas la veille, en tous domaines.

Une triple évolution de la diplomatie atteste l'omniprésence de la négociation permanente

Le multilatéral constitue le champ de la négociation en sa complexité où des nations de plus en plus nombreuses (cent quatre-vingt-douze États aux Nations unies) et hétérogènes participent d'ensembles politiques, économiques, culturels, linguistiques, dont les impératifs marquent leurs décisions, qui tentent de promouvoir des positions communes (ainsi l'Union européenne), ce qui nécessite la négociation permanente en tous domaines.

Les négociations majeures se déroulent au niveau des chefs d'État et de gouvernement qui se rencontrent directement, ce qui facilite la compréhension des positions sans les filtres et les circuits administratifs. La négociation permanente prépare les éventualités, les scénarios et assure les suites de ces rencontres et des décisions qu'elle aura contribué à inspirer. Le centre (le ministère) organise des intersections fécondes, puisqu'il a la vue synoptique, dont il appartient au politique, qui a la vision à long terme, de tenir compte. Il coordonne l'action de multiples spécialistes, dans tous les domaines des négociations : financiers, environnementaux, scientifiques, influence culturelle, transport, justice, taxations douanières, satellites de communication, industries culturelles... Il en prévoit les effets dans la logique interne et vis-à-vis de l'extérieur. La négociation, bilatérale ou multilatérale, appelle l'unité de vues, l'unicité de décisions du diplomate et du politique, comme le décret du 1^{er} juin 1979 en pose le principe.

La négociation permanente prend la forme, le plus souvent discrète et non sur la place publique, de la négociation préventive, évitant ainsi que la prévention ne soit confisquée pour justifier la guerre¹⁷, puisque que ce sont l'attitude et l'ensemble des actions qui concourent à l'éviter. Elle s'avère la clé pour coopérer et pour prévenir la guerre dans la multipolarité de notre monde complexe, où la diplomatie des États et celle des organisations internationales, des communautés, des réunions régionales et mondiales dans l'ensemble des champs politiques, économiques, scientifiques, culturels, attestent l'importance déterminante de la diplomatie.

17. Voir J.-F. de Raymond, « Guerre juste et guerre sainte au regard des droits de l'homme », p. 537.

Résumé

Le conflit apparaît depuis Héraclite comme la loi du monde et l'histoire montre l'inopérence des projets de paix perpétuelle. La seule voie s'avère la diplomatie en sa fonction centrale : la négociation pour la promotion par chacun de ses intérêts, qui doit tenir compte de ceux des autres, de la réalité des forces et des relations, suivant une vigilance continue. Le sens de la négociation permanente a été donné par le cardinal de Richelieu au milieu du XVII^e siècle avant les congrès de Westphalie qui l'illustrèrent : « Négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent, et que celui qu'on en peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose tout à fait nécessaire pour le bien des États » (F. Hildesheimer (éd.), *Testament politique de Richelieu*, part. 2, chap. vi, p. 265). La négociation permanente s'avère la seule clé pour ouvrir une paix durable, éviter ou abréger la guerre, comme l'illustrent la diplomatie des États, des organisations internationales, des communautés, les réunions régionales et mondiales dans l'ensemble des champs où elle a pris une importance déterminante.

Bibliographie

- BROGLIE Albert de (éd.), *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. I, 1754-1808, Paris, Calmann-Lévy, 1891.
- CALLIÈRES François de, *De la manière de négocier avec les souverains : de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Londres, J. Nourse, 1750, 2 t.
- HILDESHEIMER Françoise (éd.), *Testament politique de Richelieu*, Paris, Société de l'histoire de France (Publication pour la Société de l'histoire de France), 1995.
- KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.
- RAYMOND Jean-François de, « Guerre juste et guerre sainte au regard des droits de l'homme », *Revue internationale de sociologie*, vol. XIX, n° 3, novembre 2009, p. 527-547.
- RENOUVIN Pierre et DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, A. Colin, 1991.
- RICŒUR Paul, *Temps et Récit*, t. I, Paris, Éd. du Seuil (L'Ordre philosophique), 1983.
- THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, dans Barguet Andrée et Roussel Denis (éd.), *Œuvres complètes, Hérodote, Thucydide*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 176), 1964.
- VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie*, Paris, Éd. du Seuil (L'Univers historique), 1971.

IV

Discours de paix, faits de guerre

Guerre ou diplomatie : deux aspects du rôle de Pharaon dans l'ancienne Égypte. Thoutmosis III et Aménophis III

Catherine CHADEFAUD

Docteur ès lettres et sciences humaines, université de Paris IV – Sorbonne
Professeur en histoire, première supérieure et lettres supérieures

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Avec une pensée respectueuse et reconnaissante à la mémoire de Paul Garelli, professeur d'assyriologie en 1968 à l'université de Paris IV – Sorbonne.

Après la longue domination des princes étrangers Hyksôs, l'Égypte fut reconquise par Ahmosis, prince endogène séditieux de Thèbes et gouverneur de la province méridionale, vers 1580 av. J.-C. Le royaume d'Égypte retrouva son unité. La pacification se confirma sous Aménophis I^{er}, après une campagne en Nubie, au pays de Kouch, au nord de l'Égypte. Sous Thoutmosis I^{er}, ensuite, la prospérité retrouvée permit au souverain de mener une politique de bâtisseur. Il ne subsiste que peu d'informations sur les activités militaires de Thoutmosis II. Peu après lui, la régente Hatchepsout exerça le pouvoir dans l'attente de la majorité de Thoutmosis III. La régente confisqua le pouvoir et s'impliqua dans une politique de grands travaux et mit sur pied une expédition commerciale au pays de Pount, peut-être vers l'Érythrée.

Pendant cette longue période (1580-1480 env. av. J.-C.), les États du Proche-Orient évoluèrent¹. Les enjeux de territoires concernaient aussi les stratégies commerciales pour l'accès aux pistes caravanières du Croissant fertile, par Byblos et Ugarit au nord et Megiddo au sud. Ils concernaient aussi la lutte contre les pillards du désert, principalement les Hapiru. Dans cet espace conflictuel, plusieurs principautés émergèrent autour du royaume du Mitanni, parfois nommé Naharina². Avec ses principautés satellites, cet État constituait un glacis protecteur pour l'Égypte. Au-delà, s'étendaient le royaume naissant du Hatti en Anatolie et le royaume de Babylone sur l'Euphrate.

Trois thèmes ont retenu notre attention. En premier lieu, l'attitude des pharaons face aux étrangers et l'impact de la culture égyptienne sur ces derniers. Un vocabulaire spécifique décrivait l'étranger et son environnement. En période de paix, les étrangers participaient au commerce entre États, mais l'image donnée par les sources égyptiennes est celle d'assujettis aux tributs exigés par l'État égyptien. En période de guerre, l'étranger devenait un objet. Les ennemis vaincus venaient grossir le butin de l'armée et ces prisonniers étaient traités comme des esclaves.

Le deuxième thème concerne les campagnes militaires répétées de Thoutmosis III vers l'Asie. Thoutmosis III enchaîna les campagnes. Il stabilisa les frontières au nord-est du

1. Cartes commentées des États dans B. Manley, *Atlas historique de l'Égypte ancienne : de Thèbes à Alexandrie, la tumultueuse épopée des pharaons*, p. 70-73 ; C. Vandersleyen, *L'Égypte et la Vallée du Nil*, t. II, *De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, p. 213-292 (pour toute cette période à travers les sources égyptiennes).

2. R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 135 ; A. H. Gardiner, *Ancient Egyptian "Onomastica"*, vol. I, p. 171*. Carte du Mitanni dans F. Joannès (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, p. 534.

delta et renforça la présence égyptienne dans le grand commerce caravanier sur la côte de Syrie, puis vers l'Oronte et l'Euphrate. Parallèlement, selon les règles de la guerre antique, il accumula du butin prélevé sur l'ennemi vaincu. Un discours officiel narratif et détaillé fut construit à travers un nouveau genre littéraire datant de cette époque, les annales. Le troisième thème concerne l'attitude d'Aménophis III (1387-1348 av. J.-C.) dans la pratique diplomatique de son temps. La volonté de négocier est prioritaire. La Cour d'Égypte entretient, selon la tradition, des relations matrimoniales et des échanges de dons pour s'assurer la fidélité des princes et roitelets de Syrie-Palestine et du roi du Mitanni face au danger hittite. Il devient aussi nécessaire d'envisager des rapprochements diplomatiques vers l'Euphrate avec le nouveau royaume d'Assyrie et celui de Babylone.

Les pharaons face aux étrangers : l'héritage de la tradition

Dès l'Ancien Empire, les Égyptiens furent hostiles au monde extérieur et se défièrent des étrangers. Ces derniers étaient désignés par l'expression collective de « Neuf Arcs ». Asiatiques ou Nubiens, ils faisaient l'objet d'une description codifiée à caractère politico-religieux et militaro-administratif³. Ces Neuf Arcs étaient figurés sur les bas-reliefs par des prisonniers liés chacun à leur arc (fig. 1)⁴. Sur les socles des statues des pharaons étaient représentés deux groupes symétriques de prisonniers étrangers, l'un figurant des Asiatiques⁵, l'autre des Nubiens.

Au Nouvel Empire, la documentation administrative désigne les étrangers par le terme générique de *khasetyou*, c'est-à-dire « habitants de la terre rouge⁶ ». Les Asiatiques sont désignés par le terme *Aâmou*⁷. Les figurations sont souvent accompagnées des désignations des étrangers, faisant alterner Asiatiques et Nubiens. Sur une frise peinte de la tombe de Anon, fils de Youya et frère de la reine Tiy⁸, les prisonniers asiatiques sont parfois figurés debout, mains levées vers Pharaon en signe d'allégeance⁹. La règle comporte toutefois des exceptions. Certains Asiatiques entrèrent au service de Pharaon et firent carrière dans la haute administration ou servirent comme échansons royaux¹⁰. D'autres remplirent un rôle indispensable comme négociants, accompagnant les bateaux et leurs cargaisons¹¹.

3. R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 97 (terme « archer », qui désigne comme collectif les étrangers, ainsi dans le *Roman de Sinouhé* au Moyen Empire). La référence à l'arc est un symbole remontant à l'Ancien Empire dans le contexte religieux d'Héliopolis.

4. Par exemple, Paris, musée du Louvre, inv. E 11220 : socle de statue d'albâtre de Nectanébo (XXX^e dynastie), originaire de Coptos, qui figure les Neuf Arcs dont, sur la face nord, les « Asiatiques » (C. Barbotin, *La Voix des hiéroglyphes : promenade au Département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre*, p. 30-31). Cependant, cette vision idéale et stéréotypée ne correspondait plus à la réalité politique et diplomatique de l'époque du IV^e siècle av. J.-C. Voir aussi le socle de la statue colossale d'Aménophis III (Paris, musée du Louvre, A 18, granit).

5. Les Asiatiques sont souvent désignés par le terme *Aâmou* (R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 38). Le mot est employé dans le *Roman de Sinouhé*. Le déterminatif utilisé pour écrire ce mot est souvent celui du prisonnier à genoux et dont les membres sont liés dans le dos. Ce même type de figuration est utilisé sur des objets royaux, ainsi sur les parois plaquées d'or du char de Toutankhamon (C. Desroches-Noblecourt (dir.), *Ramsès le Grand*, p. 243 et 251-252).

6. Voir *supra* n. 2.

7. R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 38 : le terme est déjà connu au Moyen Empire (*Roman de Sinouhé*).

8. La reproduction de cette tombe thébaine est publiée dans C. Aldred, *Akhenaton : le pharaon mystique*, p. 117, n° 32 : les prisonniers sont figurés à genoux et liés par le cou. Cinq catégories d'Asiatiques sont visibles.

9. Voir Paris, musée du Louvre, bas-relief fragmentaire d'un officier de l'armée, XVIII^e dynastie (C. Ziegler (dir.), *Pharaon*, p. 110-111).

10. L'onomastique révèle des noms étrangers fréquents à l'époque ramesside (C. Vandersleyen, *L'Égypte et la Vallée du Nil*, t. II, p. 553 et n. 1 et 2).

11. Le décret de Nauri, sous Séthi I^{er} (XIX^e dynastie), fait référence à la nécessité de protéger les commerçants étrangers.



FIG. 1. – Un prince asiatique du pays de Retenou. Son costume est caractéristique des textiles brodés de la côte asiatique. La coiffure tressée, le motif des plumes et les scarifications sur le corps correspondent aux usages codifiés de l'époque. Détail d'une peinture murale de la tombe royale de Séthi I^{er} à Thèbes-Ouest, extrait de J.-F. Champollion (dir.), Monuments de l'Égypte et de la Nubie, dessin de A. Bertin.

Cet aperçu de la condition des étrangers appelle à s'interroger sur la désignation de l'espace géographique situé au nord des provinces du delta, vers la côte de Syrie-Palestine et son arrière-pays. Le tracé de la route qui menait alors à Silé, à Gaza, puis au Sinaï, a été reconstitué d'après la liste des forteresses du papyrus Anastasi¹². Ce document atteste l'existence d'échanges commerciaux entre le royaume d'Égypte et ses voisins du Nord-Est, sur fond de vigilance militaire. L'espace septentrional situé au-delà du delta oriental est connu par deux désignations principales, « Djahi » et « Retenou » (ou Retjenou). Dans les *Annales*¹³ du roi Thoutmosis III, le terme « Djahi » semble désigner une région géographique hors de tout contenu politique¹⁴. Le Djahi commence dès les limites du delta oriental du Nil, mais sa limite septentrionale vers le Liban semble imprécise. Les Égyptiens ne paraissaient pas lui accorder un intérêt politique. En revanche, le terme « Retenou »

12. Ce papyrus conservé à Londres, au British Museum, est une lettre satirique rédigée par Hori à un collègue Amenemope, probablement sous le règne de Ramsès II. Un des chapitres traite de la géographie syrienne. La sect. 2 indique la route depuis le delta oriental vers la côte de Palestine ; la sect. 7 mentionne douze puits fortifiés sur la côte du Sinaï, entre Silé et Gaza, centre administratif égyptien fortifié (J. B. Pritchard (dir.), *Atlas du monde biblique*, p. 50).

13. Sur le genre littéraire des annales, voir *infra* n. 20.

14. R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 319.

paraît recouvrir un intérêt politique, peut-être lié au versement d'un tribut¹⁵ consécutif à une pression militaire. Le Retenou comporte deux zones distinctes dans les sources pharaoniques : Retenou septentrional, dit parfois « supérieur », et Retenou méridional¹⁶. L'espace de vie des étrangers était considéré comme hostile, au moins parce qu'il était éloigné de l'autorité égyptienne. Pharaon devait, selon la tradition, assurer la sécurité, la prospérité et la paix de l'empire, avec l'aide des divinités et de Maât. Dans la phraséologie et l'iconographie, le roi devait donc dominer les Neuf Arcs. Il convenait d'assurer tout à la fois la prospérité de l'Égypte et la domination de Pharaon. De ce fait, les étrangers devaient être soumis et cette soumission se traduisait par le versement de tributs à l'Administration pharaonique. L'iconographie du Nouvel Empire en fait état dans plusieurs figurations de tombes de hauts fonctionnaires. Sur une peinture de la tombe thébaine de Sébekhotep, les envoyés du Proche-Orient, vêtus de longues robes selon la représentation traditionnelle du costume asiatique, arrivent en cortège, portant des vases et divers produits précieux en tribut¹⁷. À Thèbes, capitale de l'Égypte à l'époque de Thoutmosis III, le vizir Reckhmiré reçoit les tributaires étrangers et fait consigner leurs versements par l'Administration centrale¹⁸.

Objectifs des campagnes militaires de Thoutmosis III vers l'Asie

Le contexte politique en Syrie-Palestine explique les campagnes militaires de Thoutmosis III (fig. 2). Ahmosis, prince de Thèbes, avait chassé les Hyksôs et ses successeurs. Aménophis I^{er} (1546-1526 av. J.-C.), puis Thoutmosis I^{er} et Thoutmosis II avaient confirmé la volonté d'étendre la puissance égyptienne sur la côte de Syrie-Palestine afin de protéger l'entrée dans le delta du Nil. À cet objectif de protection du territoire venait s'ajouter un objectif commercial : l'accès aux pistes caravanières qui partaient de ce territoire permettait de s'affranchir des charges commerciales sur l'achat de minéraux et de denrées indispensables à l'économie du pays. Une stèle frontière, érigée vers 1520, au bord du Haut-Euphrate, témoigne de cette volonté politique. Un équilibre s'était établi entre l'Égypte et le royaume du Mitanni, au nord du pays de Canaan. Son souverain, Saustatar, étendit son royaume autour du fleuve Oronte. Il était allé piller la ville d'Assur. Il avait étendu sa puissance vers le Taurus et l'Anti-Liban¹⁹. L'essor de la puissance du Mitanni amena Thoutmosis III à renouer avec la politique expansionniste de certains de ses pré-décesseurs. Il voulait stabiliser les frontières au nord-est du delta et confirmer la présence égyptienne dans le grand commerce caravanier sur la côte de Syrie et vers l'Oronte et l'Euphrate.

Les campagnes de Thoutmosis III en Asie s'échelonnèrent de l'an XXII de son règne (1493 av. J.-C.) à l'an XLII et prirent la forme de dix-sept campagnes successives. Les sources ont conservé un récit chronologique et ordonné des faits : Pharaon faisait rédiger un récit officiel des actions glorieuses de ses campagnes militaires. Ce nouveau genre littéraire est

15. R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 154. Dans le *Roman de Sinouhé*, ce terme désigne une partie de la Syrie. Il est encore utilisé à l'époque de Ramsès II (A. H. Gardiner, *Ancient Egyptian "Onomastica"*, vol. I, p. 142*).

16. La carte des toponymes du *Retenou supérieur* a été reconstituée par Gardiner (A. H. Gardiner, *ibid.*, p. 144*). À comparer avec la vision de Syrie-Palestine d'après les sources cunéiformes dans P. Garelli, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, *Des origines aux invasions des peuples de la mer*, p. 347 (carte).

17. Londres, British Museum, deux registres de Thèbes, XVIII^e dynastie (S. Quirke et J. Spencer (dir.), *Le Livre de l'ancienne Égypte*, p. 211, fig. 153).

18. Voir la scène de venue des tributaires de Nubie et d'Asie dans N. de Garies Davies, *The Tomb of Rekh-mi-Rê at Thebes*, pl. xxi, xxii et xxiii.

19. Carte et commentaire du contexte dans P. Garelli, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, p. 150-152 et 347 (carte).

celui des annales, reproduites sur les parois des temples, visibles à l'extérieur du monument²⁰. Les *Annales* sont gravées sur les murs du temple de Karnak en l'honneur du dieu Amon et en remerciements pour sa protection²¹. Elles racontent les aventures militaires et comptabilisent les fruits de ces campagnes militaires.

La campagne de l'an XXII (v. 1475 av. J.-C.), première du règne personnel du souverain, fut engagée contre une coalition de principautés asiatiques. Pharaon et son armée quittèrent Memphis au quatrième mois de la saison Peret, passèrent le poste-frontière oriental de Tjarou, puis traversèrent la plaine de Gaza. Après regroupement, les armées égyptiennes mirent le siège devant la forteresse de Joppé. Après la chute de Joppé, elles atteignirent Megiddo, forteresse édifiée sur un axe commercial stratégique, où se croisaient les pistes caravanières. Pharaon attaqua par surprise au défilé d'Arouna et mit en déroute une coalition de cités-États. Thoutmosis III mit ensuite le siège devant Megiddo, qui capitula après sept mois de siège²². Le récit des *Annales* royales relate le pillage et le butin emporté après l'issue victorieuse du siège : « 340 prisonniers vivants, 83 mains coupées²³, 2 041 chevaux, 191 poulains, 6 étalons [...] Un char de guerre orné d'or, son timon, appartenant à cet ennemi le prince de Megiddo, 892 chars de cette armée maudite, soit, au total, 924 chars²⁴ ». La phraséologie officielle insiste sur l'écrasement du prince, chef des coalisés. Les *Annales* ajoutent quelques précisions sur l'écrasement des rebelles :

« Un bel équipement en bronze appartenant au prince de Megiddo, 200 équipements de bronze appartenant à cette armée maudite, 502 arcs, 7 perches de bois merou ornées de motifs en argent, appartenant à la tente de ce prince. Voyez comme l'armée de sa majesté a pris [...] 1 929 têtes de gros bétail, 2 000 têtes de petit bétail [moutons ?], 20 500 têtes de petit bétail blanc [chèvres ?]²⁵. »

20. A. J. Spalinger, « A Critical Analysis of the *Annals* of Thutmose III (Stücke V-VI) ».

21. Sur le contexte du règne personnel et les sources, voir C. Vandersleyen, *L'Égypte et la Vallée du Nil*, t. II, p. 293 et suiv. ; J. H. Breasted (éd.), *Ancient Records of Egypt: Historical Documents from the Earlier Times to the Persian Conquest*, vol. II, 1903.

22. Sur la bataille et le siège, voir A. J. Spalinger, « A Critical Analysis of the *Annals* of Thutmose III (Stücke V-VI) » p. 46-54 ; cartographie dans B. Manley, *Atlas historique de l'Égypte ancienne...*, p. 71.

23. Il était d'usage, parmi les officiers, de couper une main d'un prisonnier tué pour venir réclamer sa part de butin auprès de l'Administration royale. Des références antérieures sont mentionnées dans la biographie funéraire d'Ahmès fils d'Abana, sous Ahmosis, au début de la XVIII^e dynastie.

24. L'utilisation des chevaux et des chars de guerre datent en Égypte de l'occupation Hyksôs. L'animal attelé a été introduit alors et est resté coûteux et réservé aux opérations belliqueuses (C. Vandersleyen, *L'Égypte et la Vallée du Nil*, t. II, p. 204-205). Pharaon est souvent figuré au combat sur son char de guerre écrasant les ennemis asiatiques. Voir, par exemple, le coffret de bois peint, conservé au musée du Caire, figurant Toutankhamon (C. Ziegler (dir.), *Pharaon*, p. 108).

25. J. H. Breasted (éd.), *Ancient Records of Egypt...*, paragr. 435, p. 187.

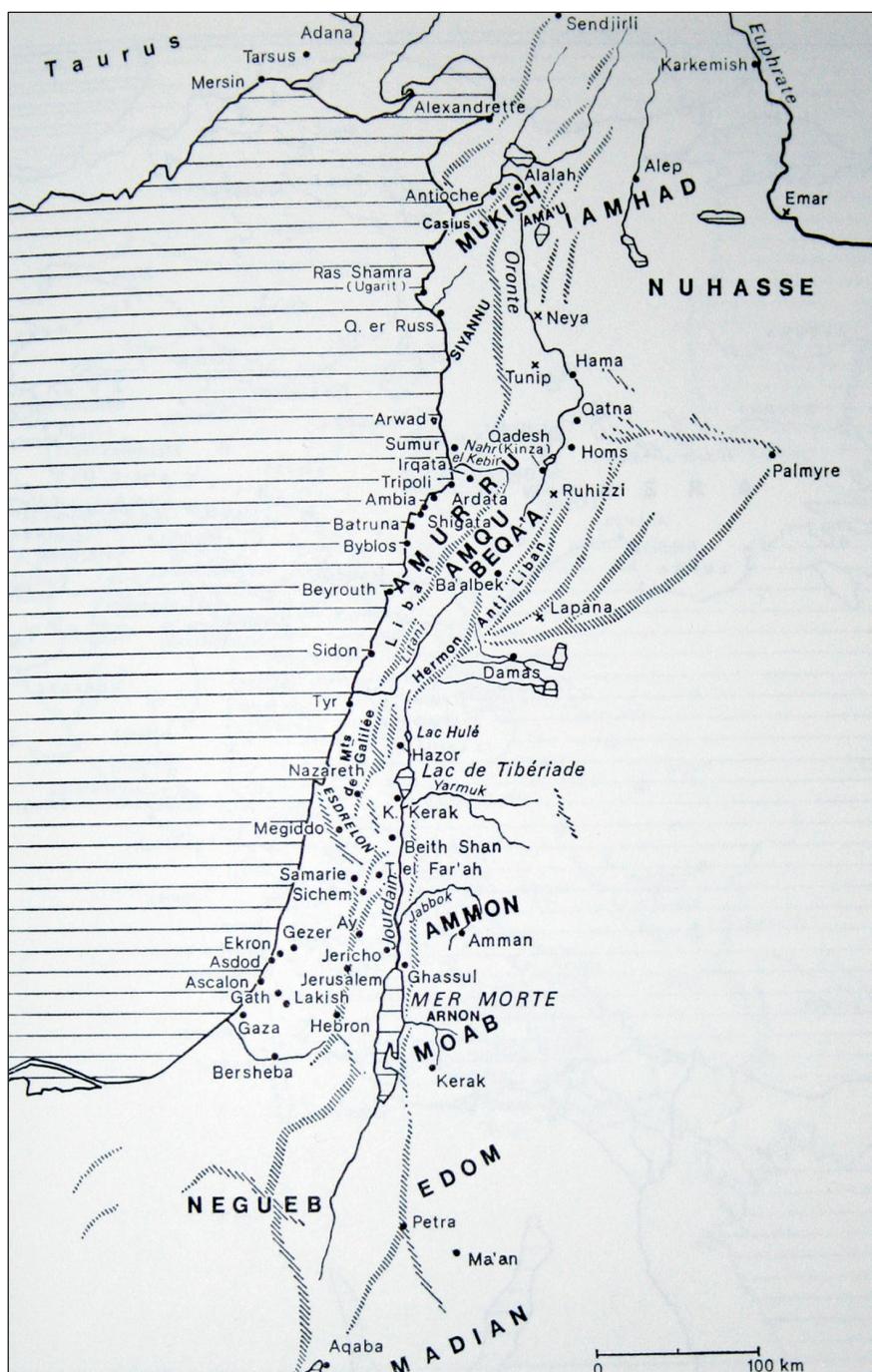


FIG. 2. – Carte du Proche-Orient : Syrie et Palestine au XIV^e siècle av. J.-C., extrait de P. Garelli, Le Proche-Orient asiatique, t. I, Des origines aux invasions des peuples de la mer, p. 347
 (© Presses universitaires de France).

À travers le récit des *Annales*, quels furent les résultats essentiels des campagnes asiatiques postérieures de Thoutmosis III ? Pendant la cinquième campagne, « l'armée royale détruisit des populations en rébellion et la ville de Ouartjet [peut-être Oullaza] ». Pendant la sixième campagne, Pharaon atteignit le Retenou, détruisit la forteresse de Kadech sur l'Oronte, coupa les arbres alentour et emporta la réserve de céréales. Des fils et des frères des princes du Retenou furent emmenés comme otages en Égypte et éduqués à l'égypte

tienne afin de devenir des serviteurs fidèles. Désormais, les Égyptiens exigèrent aussi l'approvisionnement des ports sur la côte de Syrie-Palestine. Pendant la huitième campagne, Pharaon traversa des marais asiatiques et fit construire des bateaux²⁶, chargés sur des chars. Plusieurs cours d'eau furent ainsi traversés. Pharaon traversa le Nahr el-Kebir et poursuivit le prince du Mitanni. Plusieurs villes furent pillées au retour du Naharina. Thoutmosis fit relater ensuite une chasse aux éléphants, ajoutant ainsi à la vaillance qu'il venait de déployer au combat.

Cependant, Pharaon devait administrer les territoires conquis en Asie. L'Administration pharaonique établit une différence entre la Nubie au sud et l'espace asiatique au nord²⁷. En Asie, de petites principautés dispersées dans le Retenou et des chefs vaincus à Megiddo devaient prêter un serment individuel auprès de Pharaon. Ces gouverneurs égyptiens étaient-ils plusieurs en même temps, selon les espaces géographiques à contrôler ? Les sources ne permettent pas de répondre avec certitude. Ils devaient appliquer les objectifs fixés par la politique de l'État : importer des produits alimentaires, du bois de charpente, des minéraux, mais aussi utiliser les lignes du commerce lointain et les produits arrivant d'Alalakh (région d'Alep, de Karkemish, proche des territoires hittites), de Chypre (cuivre) et des Keftyou (céramiques de Syrie).

La réussite de cette forme d'administration nécessitait aussi d'emmener des princes captifs en Égypte et de leur donner une éducation, qui les assimilait et probablement faisait d'eux des cadres fidèles à l'Empire. C'est ce que suggère le témoignage du scribe militaire Tjanouny, à propos des conséquences des victoires de Thoutmosis III :

« J'ai vu les victoires du roi qu'il a remportées sur tous les pays étrangers, quand il a ramené les chefs du pays de Djahy prisonniers en Égypte, qu'il a mis à sac toutes leurs villes, qu'il a coupé leurs arbres. Aucun pays étranger ne tenant devant lui. C'est moi qui ai fixé ces fameuses victoires qu'il a remportées sur tous les pays étrangers, les mettant par écrit comme elles avaient eu lieu [...]²⁸. »

Le règne d'Aménophis III (1387-1348 av. J.-C.)

Sous son règne, la situation évolua profondément au Proche-Orient. Les Hittites, installés sur le plateau d'Anatolie, étaient la puissance montante. Leur influence s'exerçait bien au-delà de leurs terres, auprès des roitelets des petites principautés du Proche-Orient, sur la côte de Syrie-Palestine. Or, les Égyptiens entretenaient de longue date des relations commerciales dans cet espace²⁹. Les souverains hittites avaient vraisemblablement combattu dans l'Ouest de l'Anatolie et écrasé le Mitanni. Peut-être avaient-ils imposé un traité de suzeraineté au prince d'Alep. Le danger s'annonçait sérieux pour la puissance égyptienne. Aménophis II se rapprocha du roi du Mitanni, Artatama I^{er}, et lui proposa une alliance matrimoniale, vers 1430 av. J.-C.³⁰. Le nouvel équilibre de forces ainsi créé fit passer Alep sous la tutelle du Mitanni.

Aménophis III était contemporain de Shuttarna II, roi du Mitanni, et de Hattusili II et Tudhaliya III, souverains successifs de l'Empire hittite (le Hatti). En Syrie, le prince se

26. Le fait de se procurer du bois de charpente était indispensable pour les Égyptiens, d'où leur intérêt pour les abords du Liban et ses forêts de cèdres (J. D. Douglas (dir.), *The Illustrated Bible Dictionary*, vol. II, p. 891-893, carte).

27. La Nubie, aux confins de l'île d'Éléphantine (première cataracte), avait déjà été transformée en province sous tutelle égyptienne et une administration propre y était installée, surveillant les routes d'approvisionnement de l'or, de l'ivoire et les carrières de granit et de grès.

28. Inscription funéraire thébaine (K. H. Sethe, *Urkunden der 18. Dynastie*, vol. IV, paragr. 1004, p. 4 et suiv.)

29. Sur le contexte de ce règne, voir C. Aldred, *Akhenaton : le pharaon mystique*, p. 39-47.

30. La fille du roi de Mitanni épouse le prince Thoutmosis, fils et héritier d'Aménophis II.

nommait Abdi-ashirta, tandis que le prince d'Ugarit était Ammistamru³¹. La situation politique était alors complexe au Proche-Orient³². En Syrie-Palestine, elle se jouait autour du déclin de l'influence égyptienne, manifeste, et de la montée en puissance du royaume hitite, au nord. Les enjeux diplomatiques et stratégiques se concentraient autour du Mitanni, État-tampon au nord de l'Amourrou (fig. 2).

Les objectifs principaux de Pharaon furent de sauvegarder les intérêts commerciaux de l'Égypte et de rétablir l'influence traditionnelle sur Byblos. Dans ce but, il convenait de reprendre le contrôle des voies commerciales en Palestine, en Syrie et au Mitanni. Deux stratégies pouvaient être envisagées : des expéditions par terre (route de Péluse, Gaza, Joppé et Megiddo) et l'intervention par voie maritime (vers Tyr, puis Byblos et Ugarit)³³. La documentation diplomatique relative au règne d'Aménophis III et à celui de son fils Aménophis IV (Akhenaton) a été retrouvée à Tell-el-Amarna (ou Akhetaton)³⁴. Les archives d'Aménophis III furent sans doute transférées de Thèbes, l'ancienne capitale, vers Amarna lors du conflit avec le clergé d'Amon, qui mit un terme à la réforme religieuse envisagée par Aménophis IV. Ce dernier fit construire la nouvelle capitale en Moyenne-Égypte (fig. 3). Le site archéologique s'étire du nord au sud, à vol d'oiseau, sur près de 9 kilomètres, et en largeur sur près de 3 kilomètres³⁵. Les archives diplomatiques furent découvertes de façon fortuite en 1887, puis des fouilles anglaises du site furent conduites de façon systématique par Pendlebury à partir de 1930³⁶. Au nord du site fut dégagé le vaste temple, long de 800 mètres, dédié à Aton, divinité solaire. À partir de cette première découverte furent exhumés les fondations des entrepôts, puis des bâtiments d'archives jouxtant le palais royal et ses dépendances. Une voie nord-sud séparait ce quartier du harem royal, situé en bordure du Nil³⁷.

Les archives diplomatiques exhumées comportent la correspondance avec les souverains et princes du Proche-Orient, couvrant la période de la puissance de l'Empire hitite. Cette correspondance comprend trois cent cinquante lettres sur tablettes d'argile en écriture cunéiforme. Elles éclairent les relations diplomatiques avec les souverains et/ou les princes « vassaux » du Proche-Orient durant les règnes d'Aménophis III, d'Akhenaton et de Toutankhamon. L'utilisation de la langue médio-babylonienne³⁸ laisse supposer que Pharaon disposait d'un personnel de traducteurs et utilisateurs de cette langue dans le cadre de la diplomatie internationale de l'époque.

31. Chronologie dans P. Garelli, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, p. 158-159.

32. Cartographie dans B. Manley, *Atlas historique de l'Égypte ancienne...*, p. 80-81.

33. Sur le site d'Ugarit et les étapes de son occupation, voir J. D. Douglas (dir.), *The Illustrated Bible Dictionary*, vol. III, p. 1607 et suiv., bibl. p. 1609.

34. « L'horizon d'Aton » est le nom égyptien voulu par le pharaon hérétique Akhenaton après la rupture avec le clergé d'Amon.

35. J. Pendlebury, « Preliminary Report of Excavation at Tell el'Amarnah, 1930-1931 » ; F. Joannès (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, p. 38-40.

36. J. Pendlebury, *ibid.* ; L. Benevolo, *Histoire de la ville*, p. 37, fig. 97.

37. Les fouilles anglaises de Pendlebury font état d'un long axe, dont un pont d'environ 50 mètres couvrant la rue et une sorte de loggia, qui permettaient de relier le temple principal et la partie du palais et du harem ouvrant sur la berge du Nil.

38. F. Joannès (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, p. 38-39.

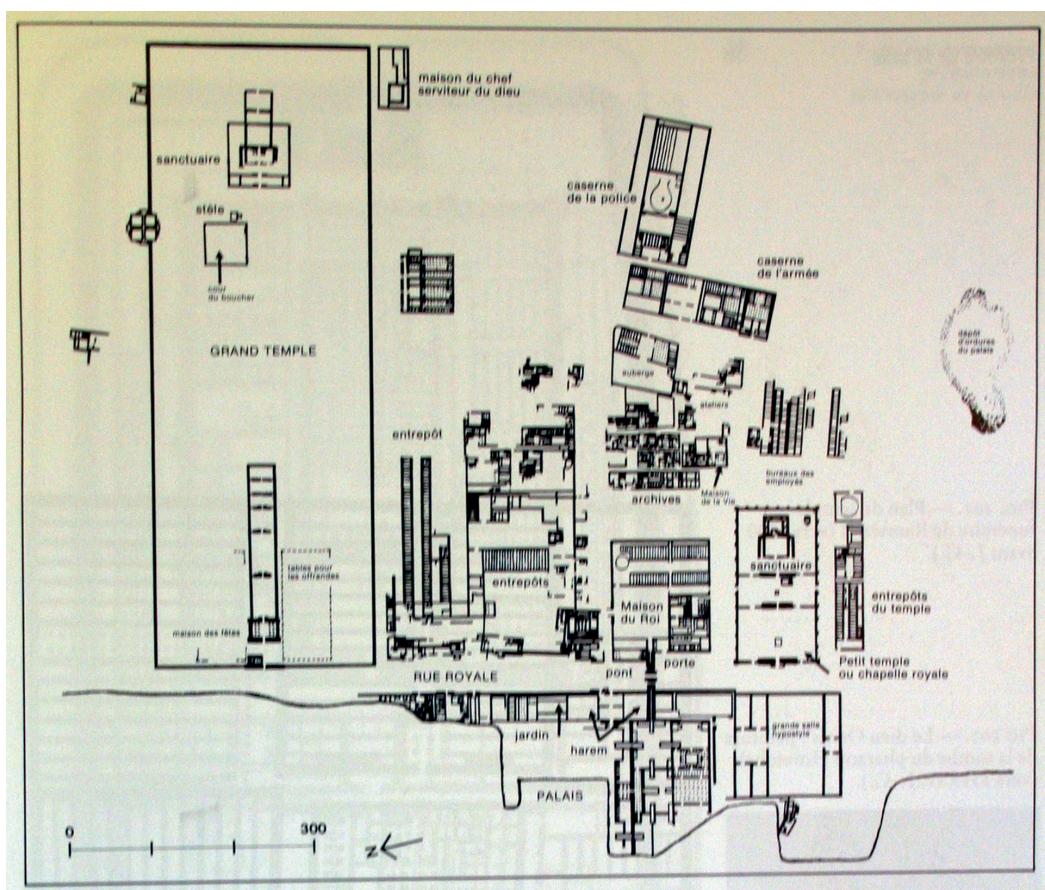


FIG. 3. – Plan du centre-ville de Tell-el-Amarna sous la XVIII^e dynastie : quartier du palais, des archives et des entrepôts, orientation : la direction du Nord figure vers la gauche du plan, le long de l'axe du Nil.
Extrait de L. Benevolo, Histoire de la ville, p. 37, fig. 97, d'après J. Pendlebury, « Preliminary Report of Excavation at Tell el'Amarnah, 1930-1931 » (© Éd. Parenthèses).

Ce corpus de tablettes cunéiformes reçues à la Cour d'Égypte a été traduit et classé en trois groupes³⁹. Le groupe 1 (trente-quatre lettres, dont quatre inventaires) concerne la correspondance entre l'Égypte et d'autres États puissants, égaux vis-à-vis de l'État pharaonique, la Babylone, le Hatti (Empire hittite en Anatolie), le Mitanni et l'Assyrie. Le groupe 2 (dix lettres) aborde la correspondance entre l'Égypte et d'autres États indépendants, mais de moindre rang, dont Arzawa et Chypre. Le groupe 3 (trois cent six lettres, dont un inventaire) concerne la correspondance administrative entre l'Égypte et des États « vassaux » ou d'autres principautés indépendantes en Palestine, en Syrie, dont Damas, Jérusalem, Tyr, Sidon, Beyrouth et Ugarit. Sur l'ensemble du corpus, les cinq inventaires constituent des répertoires de cadeaux diplomatiques échangés entre les familles de rois et de princes. Dans les lettres du groupe 1, les souverains se nommaient mutuellement « frère », signifiant qu'ils se percevaient comme étant d'un rang égal. Les sujets évoqués le plus souvent sont les échanges de cadeaux qui concrétisent les liens d'amitié ou la volonté d'organiser des alliances matrimoniales. On observe l'existence d'un système codifié de dons et de contre-dons. Dans le domaine matrimonial, les Égyptiens sollicitaient la venue de princesses du Mitanni et de Babylone.

39. J. A. Knudtzon, *Die El-Amarna Tafeln : mit Einleitung und Erläuterungen* ; W. L. Moran (éd.), *Les Lettres d'El Amarna : correspondance diplomatique du pharaon*, p. 28 et suiv. et p. 47-56 ; résumé de J. Brinkman dans B. André-Salvini (éd.), *Babylone : l'album de l'exposition*, p. 107-109.

Ainsi, la lettre d'Assur-Uballit, roi d'Assyrie, au pharaon Aménophis III livre un exemple de structure d'échanges de lettres :

« Dis au roi d'Égypte : ainsi parle Assur-Uballit, roi d'Assyrie.
 Pour toi, pour ta maison, pour ton pays, pour tes chars et tes troupes, que tout aille bien. J'envoie mon messager afin qu'il te voie et qu'il voie ton pays. Jusqu'à présent, mes prédécesseurs n'ont pas écrit ; aujourd'hui, je t'écris. Je t'envoie un beau char, deux chevaux et une datte en lapis-lazuli authentique, comme cadeau en ton hommage. Ne retarde pas le messager que je t'ai envoyé pour une visite. Qu'il visite et puis qu'il s'en retourne chez moi. Qu'il voie comment tu es et comment est ton pays, et puis qu'il retourne chez moi⁴⁰. »

Dans une autre lettre, Tushratta écrivait longuement à Nibmuareya (Aménophis III) à propos de faits antérieurs à son propre règne. Il redit les relations d'amitié entre les deux États et sa loyauté face à l'Égypte en raison du danger hittite. Une liste de cadeaux en hommage au pharaon est indiquée, dont des chars et des équipages de chevaux et des bijoux pour sa « sœur », l'épouse d'Aménophis III. L'envoi de la lettre est accompagné par le ministre Keliya et son auxiliaire Tunibibri. Il était demandé à Pharaon de renvoyer au plus vite les deux messagers auprès de Tushratta pour qu'ils fissent leur rapport de mission. La lettre s'achevait sur des salutations officielles conformes à la phraséologie orientale en usage⁴¹. Cette correspondance abordait à plusieurs reprises la volonté d'assurer des alliances matrimoniales : il était alors fréquent d'indiquer les exigences des dots et les modalités de versement. Une lettre entre le pharaon Aménophis III et Tushratta, roi du Mitanni, demandait le règlement d'une dot⁴². À cet effet, Tushratta rappelait à Nibmuareya qu'il avait accepté de lui accorder sa fille en mariage et réclamait avec insistance la dot promise en contrepartie : de l'or et une aide financière pour construire un mausolée à son grand-père. De l'or brut et de l'or travaillé sont réclamés. En retour, Tushratta s'engageait à envoyer à son « frère » (Pharaon) tout ce dont il pourrait avoir besoin pour sa « Maison ». Ce message était accompagné par l'ambassadeur Keliya et un cadeau d'hommage devait être remis à Pharaon : une coupe en or et en lapis-lazuli⁴³, un collier de pierres précieuses, dix équipages de chevaux et dix chars en bois ainsi qu'une trentaine de serviteurs (hommes et femmes).

Dans la nature des produits échangés, les objets précieux étaient souvent énumérés avec des détails sur le choix du matériau, sa qualité et sa rareté. La fourniture de chars de guerre est essentielle⁴⁴ à une période où les usages militaires des combattants étaient en mutation. Le char devient une arme stratégique. Son équipement et l'achat de chevaux sont des indices de cette mutation internationale en Égypte et au Proche-Orient.

Le rôle des messagers ou des ambassadeurs qui partaient en mission au Proche-Orient et devaient remettre les lettres et les objets précieux mérite d'être analysé. Plusieurs d'entre eux sont connus nominalement et furent envoyés à plusieurs reprises. S'agissait-il d'un personnel diplomatique confirmé ? Il est impossible de le savoir. Les sources égyptiennes mentionnent des « messagers royaux⁴⁵ ». On connaît ainsi un certain Mane, mentionné dans les sources cunéiformes, Meniou de son nom égyptien, qui semble avoir eu le statut

40. W. L. Moran (éd.), *Les Lettres d'El Amarna...*, tablette EA 15.

41. *Ibid.*, tablette EA 17.

42. *Ibid.*, tablette EA 19.

43. Le lapis-lazuli, d'un bleu sombre, est une des pierres rares fort appréciées en Égypte et au Proche-Orient. Les pistes caravanières existantes permettaient sans doute d'en faire venir de l'Afghanistan et de le revendre de Megiddo, au croisement d'axes caravaniers (F. Joannès (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, p. 655).

44. P. Garelli, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, p. 339-340.

45. Oupouty Nesout, voir R. O. Faulkner, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, p. 60 ; M. Valloggia, *Recherche sur les « messagers » (wpwtyw) dans les sources égyptiennes profanes*, p. 1-5 (vocabulaire) et p. 89-119 (sources de la XVIII^e dynastie).

d'ambassadeur⁴⁶. Aménophis III le faisait parfois accompagner d'un interprète, pour mieux assurer le résultat d'une négociation difficile. Dans une lettre qu'adresse Tushratta, roi du Mitanni, en réponse à un courrier diplomatique d'Aménophis III⁴⁷, Tushratta prend des nouvelles de son gendre Nibmuareya, de sa fille et de la Cour d'Égypte. Il indique qu'il a bien reçu la visite de Mane (Meniou), messager d'Aménophis III, accompagné de l'interprète Hane. Ces deux personnes ont été honorées « comme des dieux » et ont reçu des cadeaux personnels. En retour, Tushratta envoie un collier d'or et de lapis-lazuli en hommage à Pharaon, afin que « ce collier repose pendant cent mille ans au cou de mon frère ».

L'examen de toutes les tablettes d'Amarna a permis d'établir la liste des cités passées sous la tutelle de Pharaon, d'après les toponymes relevés et identifiés⁴⁸. Les enjeux commerciaux concernent principalement l'or exporté par l'Égypte, le lapis-lazuli, les chars et les chevaux vendus par les royaumes de Mésopotamie, le cuivre fourni par Chypre et les bois de charpente en provenance du Liban. Les lettres d'Amarna célèbrent les liens d'amitié entre les souverains et les princes. Sont évoquées aussi les alliances matrimoniales qui doivent renforcer la paix. Elles doivent également assurer le fonctionnement satisfaisant des échanges commerciaux et la sécurité des routes. Les places fortes de Palestine sont encore tenues par l'Administration pharaonique, mais des bouleversements s'annoncent en Syrie. La puissance hittite s'accroît et le port septentrional d'Ugarit, en plein développement, bascule dans la sphère d'influence hittite. Les régions montagneuses de l'Amourrou deviennent un État dirigé par le prince Abdi-Ashirta. Ce dernier abandonne l'alliance égyptienne et se tourne vers les Hittites. La région est aussi menacée par des pillards, ce qui explique que le gouverneur de Byblos, Rib-Addi, resté fidèle à l'Égypte, adresse des lettres supplantes pour obtenir des renforts⁴⁹.

Les archives d'Amarna montrent qu'après la disparition d'Aménophis III, son successeur Akhenaton, absorbé par ses conflits internes avec le clergé d'Amon, négligea les relations diplomatiques antérieures et ne répondit pas aux appels à l'aide des princes et roitelets fidèles du Mitanni et de Syrie. Il sous-estima le danger représenté par les Hittites et leur stratégie d'expansion territoriale et économique. La diplomatie égyptienne s'affaiblit, se contentant d'utiliser les princes encore fidèles à l'Égypte, c'est-à-dire quelques cités-États de Palestine, pour assurer le fonctionnement des routes commerciales méridionales.

Les incursions des Hittites au Mitanni aboutirent à l'effondrement de l'autorité de l'Égypte. Les Hittites en vinrent à s'attaquer à l'Égypte même sous le règne de Ramsès II. Le souverain fut contraint à une puissante intervention militaire au début de son règne, intervention couronnée par la victoire de la bataille de Kadech (1274 av. J.-C.) sur l'Oronte. Mais, en dépit de la phraséologie pharaonique et du récit à la gloire du roi, il n'y eut ni vainqueur ni vaincu. Quelques années plus tard, en 1259, Pharaon signa un traité de paix avec les Hittites dans le but d'aboutir à un *statu quo* entre deux grandes puissances de cet espace du Croissant fertile. Sans que le texte apporte de précision sur les limites des zones d'influence que chaque empire se réservait, il semble que la question de la lutte entre les ports de Byblos et d'Ugarit ne donna plus lieu, entre eux, à des conflits armés.

46. Paris, musée du Louvre, n° E 11519, statuette fragmentaire (B. André-Salvini (éd.), *Babylone...*, p. 108).

47. W. L. Moran (éd.), *Les Lettres d'El Amarna...*, tablette EA 21.

48. Carte dans *ibid.* Ces cités s'étendent de Hazzatu au sud à Irqata et Qatna au nord, en pays d'Amourrou.

49. P. Garelli, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, p. 164-166 (lettres d'Amarna, EA 101) ; B. André-Leiknam et C. Ziegler (dir.), *Naissance de l'écriture : cunéiformes et hiéroglyphes*. p. 108, n° 67 (Paris, musée du Louvre, tablette AO 7093 : lettre de Rib-Addi, prince de Byblos, au roi d'Égypte, Aménophis IV).

Résumé

Après l'occupation par les Hyksôs, l'Égypte est reconquise par Ahmosis, gouverneur de la province méridionale (1580 av. J.-C.). Les pharaons de la XVIII^e dynastie s'efforcent ensuite de confirmer la puissance royale en dépit de la menace des voisins asiatiques. La documentation dénote l'hostilité à l'égard des étrangers et la nécessité de les plier à l'autorité pharaonique. Thoutmosis III mène avec succès plusieurs campagnes sur la côte syro-palestinienne : il rapporte du butin et exige des tributs réguliers. Il fait rédiger des *Annales* inscrites au temple de Karnak. Aménophis III (1387-1348 av. J.-C.) mène une action diplomatique, épouse une princesse du Mitanni et exerce son autorité sur roitelets et vassaux de Syrie pour conserver le contrôle des pistes caravanières face à l'essor de la puissance hittite, comme le montrent les lettres de Tell-el-Amarna. Pharaon entretient aussi des relations diplomatiques avec le roi de Babylone. Les archives cunéiformes permettent de déceler la complexité des relations avec les petits États du glacis protecteur face à la menace de l'Empire hittite.

Bibliographie

- ALDRED Cyril, *Akhenaton : le pharaon mystique*, Paris, Jardin des arts / Tallandier (Nouveaux Aspects de l'archéologie, 4), 1970.
- ANDRÉ-LEIKNAM Béatrice et ZIEGLER Christiane (dir.), *Naissance de l'écriture : cunéiformes et hiéroglyphes*, catalogue de l'exposition tenue au Grand-Palais, 7 mai-9 août 1982, Paris, ministère de la Culture / Réunion des musées nationaux, 1982.
- ANDRÉ-SALVINI Béatrice (éd.), *Babylone : l'album de l'exposition*, catalogue d'exposition, Paris, Hazan / musée du Louvre, 2008.
- BARBOTIN Christophe, *La Voix des hiéroglyphes : promenade au Département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre*, Paris, institut Khéops / musée du Louvre, 2005.
- BENEVOLO Leonardo, *Histoire de la ville*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2004.
- BREASTED James Henry (éd.), *Ancient Records of Egypt: Historical Documents from the Earlier Times to the Persian Conquest*, Chicago, The University of Chicago Press, 1906-1907, 6 vol.
- CHAMPOLLION Jean-François (dir.), *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, vol. I, Paris, F. Didot, 1835.
- DAVIES Norman de Garis, *The Tomb of Rekh-mi-Rê at Thebes*, New York, Metropolitan Museum of Art, Expedition, 1943, 2 vol.
- DESROCHES-NOBLECOURT Christiane (dir.), *Toutankhamon et son temps*, catalogue de l'exposition tenue au Petit-Palais, Paris 17 février-juillet 1967, Paris, Réunion des musées nationaux, 1967.
- DESROCHES-NOBLECOURT Christiane (dir.), *Ramsès le Grand*, catalogue de l'exposition tenue au Grand-Palais, Paris, 11 mai-15 octobre 1976, Paris, Les Presses artistiques, 1976.

- DOUGLAS James Dixon (dir.), *The Illustrated Bible Dictionary*, Leicester, Inter-Varsity, 1980, 3 vol.
- FAULKNER Raymond Oliver, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, Oxford University Press / Griffith Institute, 1962.
- GARDINER Alan Henderson, *Ancient Egyptian "Onomastica"*, Oxford, Oxford University Press, 1947, 3 vol.
- GARELLI Paul, *Le Proche-Orient asiatique*, t. I, *Des origines aux invasions des peuples de la mer*, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio, 2), 1969.
- HELCK Wolfgang, *Die Beziehungen Ägyptens zu Vorderasien im 3. und 2. Jahrtausend v. Chr.*, Wiesbaden, O. Harrassowitz (Ägyptologische Abhandlungen, 5), 1962.
- HELCK Wolfgang, OTTO Eberhard et WESTENDORF Wolfhart (dir.), *Lexikon der Ägyptologie*, Wiesbaden, O. Harrassowitz, 1975-1992, 7 vol.
- JOANNÈS Francis (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, R. Laffont (Bouquins), 2001.
- KNUDTZON Jörgen A., *Die El-Amarna Tafeln : mit Einleitung und Erläuterungen*, Aalen, O. Zeller Verlagbuchhandlung, 1964, 2 vol.
- MANLEY Bill, *Atlas historique de l'Égypte ancienne : de Thèbes à Alexandrie, la tumultueuse époque des pharaons*, Paris, Éd. Autrement (Atlas. Mémoires), 1998.
- MORAN William L. (éd.), *Les Lettres d'El Amarna : correspondance diplomatique du pharaon*, Paris, Éd. du Cerf (Littératures anciennes du Proche-Orient, 13), 1987.
- MORAN William L. (éd.), *The Amarna Letters*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1992.
- PENDLEBURY John, « Preliminary Report of Excavation at Tell el'Amarnah, 1930-1931 », *Journal of Egyptian Archeology*, n° 17, 1931, p. 233-244.
- PRITCHARD James Bennett (dir.), *Atlas du monde biblique*, Paris, Larousse, 1989.
- QUIRKE Stephen et SPENCER Jeffrey (dir.), *Le Livre de l'ancienne Égypte*, Paris, P. Lebaud, 1995.
- SETHE Kurt Heinrich, *Urkunden der 18. Dynastie*, vol. IV, cahiers 13-16, Leipzig, J. C. Hinrichs, 1909.
- SPALINGER Anthony J., « A Critical Analysis of the Annals of Thutmose III (Stücke V-VI) », *Journal of the American Research Center in Egypt*, vol. XIV, 1977, p. 41-54.
- SPALINGER Anthony J., « Some Additional Remarks on the Battle of Megiddo », *Goettinger Miszellen*, n° 33, 1979, p. 46-54.
- VALBELLE Dominique, *Les Neuf Arcs : l'Égyptien et les étrangers, de la préhistoire à la conquête d'Alexandre*, Paris, A. Colin, 1990.

VALLOGGIA Michel, *Recherche sur les « messagers » (wpwtyw) dans les sources égyptiennes profanes*, Genève / Paris, Droz / Minard / Champion (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e sect. De l'École pratique des hautes études, 2. Hautes études orientales, 6), 1976.

VANDERSLEYEN Claude, *L'Égypte et la Vallée du Nil*, t. II, *De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio), 1995.

ZIEGLER Christiane (dir.), *Pharaon*, catalogue de l'exposition tenue à l'Institut du monde arabe, Paris, 15 octobre 2004-10 avril 2005, Paris, Institut du monde arabe / Flammarion, 2004.

Ni guerre, ni paix : l'économie de la violence politique dans l'Espagne musulmane du xi^e siècle (le cas de Séville)

François CLÉMENT

LUNAM Université, université de Nantes,

Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA), EA 1163,

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM), UMR 6223,

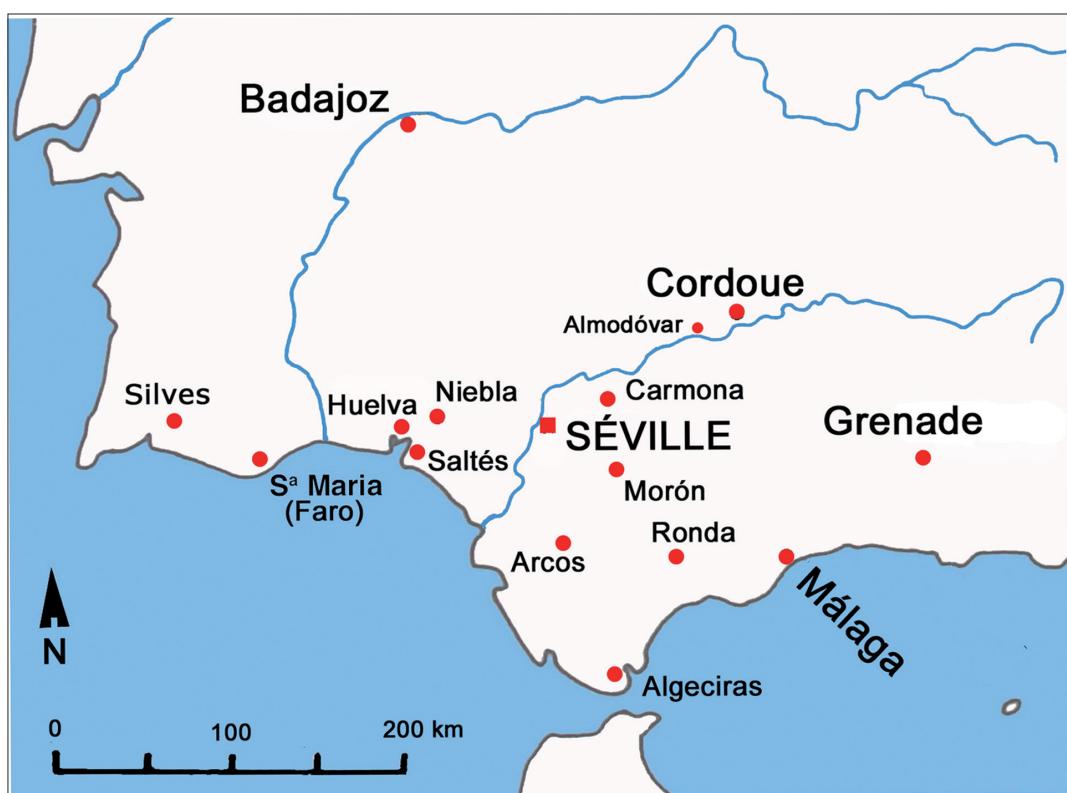
Centre national de la recherche scientifique, université de Poitiers

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

La brutale insurrection populaire qui éclate à Cordoue en 399/1009 forme le premier épisode d'une série de désordres et de dissensions qui vont précipiter, au fur et à mesure que s'effondrent les structures de commandement de l'État central andalou, l'émergence d'une trentaine de micro-États régionaux (les *taifas*) et, finalement, la chute du califat lui-même en 422/1031. Cette phase de désintégration atteint son terme vers le milieu du xi^e siècle, lorsque s'amorce un mouvement inverse de regroupement impulsé par les *taifas* de Grenade, de Saragosse, de Tolède et surtout de Séville. Celle-ci, en moins d'une vingtaine d'années, entre 443/1051-1052 et 462/1069-1070, parvient à annexer la totalité des dix *taifas* qui occupent le quart sud-ouest d'al-Andalus, de Silves à Cordoue et de Niebla à Algeciras (fig. 1). Séville devient ainsi la plus puissante des *taifas* andalouses et sans doute, dans l'esprit de ses dirigeants, l'embryon d'une hypothétique réunification autour d'elle. On sait que les débuts de la *Reconquista* (prise de Tolède par Alphonse VI de Castille en 478/1085) et l'arrivée des Almoravides (ils entament la conquête d'al-Andalus en 483/1090) ont balayé les espoirs sévillans. Néanmoins, la ville éclipse désormais l'ancienne capitale omeyyade, Cordoue, et s'affirme comme l'un des centres urbains les plus dynamiques de l'Espagne musulmane, en quelque sorte comme une éventuelle nouvelle capitale, tant à l'horizon stratégique des pouvoirs marocains qu'à celui des rois de Castille¹.

1. Sur la fin du califat de Cordoue, voir É. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. II, *Le Califat umaiyade de Cordoue (912-1031)*, p. 291-341. Sur les royaumes de *taifas*, voir D. Wasserstein, *The Rise and Fall of the Party-Kings: Politics and Society in Islamic Spain, 1002-1086*, notamment p. 55-155 et 249-291 ; M. J. Viguera Molins, *Los reinos de taifas y las invasiones magrebies (al-Andalus del xi al xiii)*, part. 1 ; *id.*, *Los reinos de taifas. Al-Andalus en el siglo xi*, notamment p. 31-129 ; également F. Clément, *Pouvoir et légitimité dans l'Espagne musulmane à l'époque des taifas (v^e/xi^e siècle). L'imam fictif*. Sur la *taifa* de Séville, outre le travail ancien, mais non remplacé à ce jour, de R. Dozy, *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*, voir M. Benaboud, « A political and Social History of Seville under the Banu Abbad ».

FIG. 1. – Carte d'al-Andalus au XI^e siècle, quart sud-ouest (© F. Clément, 2011).

L'expansion sévillane est l'œuvre, pour l'essentiel, du deuxième souverain de la dynastie abbadite, 'Abbâd b. Muhammad al-Mu'tadid (433-461 / 1041-1068). Le personnage ne manque pas d'atouts personnels pour mener à bien un tel projet dans l'environnement concurrentiel de son temps, face aux Zirides de Grenade, qui essaient de rassembler autour d'eux les chefs de clans berbères, et dans un contexte de coalitions mouvantes. L'historien Ibn Hayyân, qui est son contemporain, trace de lui le portrait d'un potentat à la forte personnalité² – « meneur du groupe des émirs andalous de son temps, lion des rois, bolide de la sédition (*fitna*) », « ambitieux qui vise haut, autoritaire et orgueilleux », il a choisi son nom de règne en référence au calife abbasside al-Mu'tadid (892-902), dont la « rudesse du bâton » et la « façon odieuse d'exercer sa puissance » sont passées en proverbe. Le nom du roi de Séville, lui, est attaché à des « nouvelles inouïes », à des « atrocités », à des « combats mortels ». L'homme ne quitte pas le palais ; il consacre ses journées aux tâches du gouvernement, c'est-à-dire à ourdir quelque nouvelle manigance, et ses nuits au délassement – délassement qui prend une forme très particulière, puisqu'il consiste à contempler les têtes d'ennemis vaincus suspendues dans les frondaisons du jardin. Al-Mu'tadid possède en outre, au plus profond du palais, un cabinet secret où sont conservés les plus précieux exemplaires de cette collection de trophées, notamment la tête embaumée du calife hammudite Yahyâ b. 'Alî. Voilà pour l'artisan du projet sévillan, au demeurant poète respectable et grand amateur de femmes.

Il ne faudrait pas, cependant, que l'audace et la brutalité du personnage éclipsent le pragmatisme, voire une sorte de sens de la mesure dont il est capable de faire preuve quand la violence ne lui paraît pas opportune. En fait, le roi de Séville s'adapte en permanence à ses adversaires, cognant ici, rusant là, épargnant ailleurs, navigant au gré des circonstances

2. Cité dans Ibn Bassâm, *al-Dhakhîra fî mahâsin ahl al-Jazîra*, vol. II, p. 24-28 ; dans Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib fî akhbâr mulûk al-Andalus wa-l-Maghrib*, t. III, p. 204-208 (avec des variantes).

entre la guerre et la paix. Tous les moyens sont utilisés, même les plus contraires aux usages, à partir du moment où ils permettent d'arriver aux fins qu'il s'est fixées : rabattre les prétentions des chefs berbères, éviter qu'elles ne fassent masse en s'agrégant à celles des rois de Badajoz ou de Grenade et disposer ainsi de la profondeur stratégique nécessaire pour contester un jour la puissance de ces derniers.

Mi-agresseur mi-agressé, al-Mu'tadid s'en prend d'abord aux Aftassides de Badajoz, de façon indirecte dans un premier temps, par le biais de l'attaque qu'il lance en 435/1044 contre les Banû Yahyâ de Niebla, qui sont les alliés des premiers ; puis, frontalement, en 442/1050, face à une coalition regroupant lesdits Aftassides, les Zirides de Grenade et les Hammûdites de Málaga. Guerre difficile, qui finit par tourner à l'avantage des Sévillans, mais qui ne permet pas à ceux-ci de venir à bout de Badajoz, où Muhammad Ibn al-Aftas al-Muzaffar tient bon³.

Al-Mu'tadid change alors de tactique. Il accepte la paix proposée par l'entremise des Jahwarides de Cordoue (été 443/1051) et se tourne aussitôt vers les « tout petits émirs de l'Ouest⁴ », ceux qu'Ibn Bassâm, qui écrit environ trois quarts de siècle plus tard, qualifie de « fumée de son feu » et d'« écume de son torrent⁵ ». Un hors-d'œuvre, dirions-nous, en filant un autre genre de métaphore. Sont ainsi incorporées à la *taifa* de Séville, temporairement ou définitivement, celles Niebla, de Santa Maria de Algarve, de Silves et de Saltés-Huelva, tout cela en 443-444/1051-1052⁶. Dans son offensive, le souverain abbadite utilise certes la violence guerrière – souvent de façon percutante – mais, en règle générale, celle-ci vise moins à détruire l'adversaire qu'à le pousser à la reddition, la guerre apparaissant plutôt comme un simple moyen de pression.

Puis al-Mu'tadid s'attaque aux *taifas* du sud, en commençant par celle d'Algeciras, dont il finit par s'emparer en 446/1054-1055⁷. Cette fois-ci, l'affrontement est plus radical : il vise à éliminer l'adversaire – même si, paradoxalement, les moyens utilisés à cette fin ne se limitent pas à l'action militaire, mais englobent souvent le complot, la ruse et l'intrigue. En somme, face à des adversaires qui ne disposent pas d'un grand potentiel militaire, le roi de Séville frappe fort pour décourager toute résistance de leur part et aboutir à leur soumission, c'est-à-dire à la paix souhaitée. La guerre est ainsi provoquée afin de déstabiliser la *taifa* attaquée et de faire apparaître la paix, quel qu'en soit le prix à payer (en l'occurrence, l'annexion par Séville), comme l'unique option raisonnable et souhaitable. En d'autres termes, le désordre créé de toutes pièces sert à justifier la nécessité de revenir à l'état de stabilité.

Mais face à des chefs plus puissants, plus guerriers, al-Mu'tadid évite le choc direct au profit de l'action indirecte. Comme le résume Ibn Bassâm avec le sens de la formule qui le caractérise, « il percuta leur malice au moyen de leur malice, frappa Zayd avec 'Amr » (c'est-à-dire qu'il monta Pierre contre Paul), « conclut avec eux des trêves tactiques, leur accorda de quoi les rassasier, afin de les tuer avec leurs propres sabres et de les amener pas à pas au trépas⁸ ». Ainsi furent réduites progressivement, entre 445/1053 et 459/1066, les *taifas* de Ronda, de Morón, d'Arcos et de Carmona⁹.

3. Voir Ibn Hayyân, cité dans Ibn Bassâm, *al-Dhakhîra fî mahâsin ahl al-Jazîra*, vol. II, p. 33-36 ; repris dans Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib fî akhbâr mulûk al-Andalus wa-l-Maghrib*, t. III, p. 209-213.

4. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 36 ; Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 213.

5. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 33 (probablement d'après Ibn Hayyân) ; cité dans Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 209 (avec des variantes).

6. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 36 ; Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 213.

7. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 36-37 ; Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 213.

8. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 38 ; cité dans Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 214.

9. Ibn Bassâm, *ibid.*, p. 38-40 ; repris avec des variantes dans Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 214-215. Sur toute la période, voir également l'Anonyme du *Fragment B* (*ibid.*, p. 294-296, 298-302 et 312-313).

Examinons à présent ces différents moyens, à partir d'exemples choisis. J'utiliserai principalement le texte anonyme du *Fragment B* publié par Lévi-Provençal en annexe à son édition de la troisième partie du *Bayân al-mughrib* d'Ibn 'Idhârî.

Premier cas de figure : la guerre à outrance aboutissant à l'élimination physique de l'adversaire. C'est la tactique choisie contre Silves. Son souverain, 'Isâ Ibn Muzayn al-Muzaffar, était un homme de grande culture aimé par ses sujets, note le chroniqueur avant de poursuivre :

« Il marcha sur les traces de son père jusqu'au moment où al-Mu'tadid s'en prit à lui : ce dernier lança contre lui des raids de cavalerie, expédia des colonnes de soldats, puis s'installa pour l'assiéger, le serra de près, imposant un blocus total, notamment du charbon et du bois, de sorte que la situation des habitants de Silves et autres lieux se dégrada, que l'épreuve devint terrible pour eux. Enfin, il enleva la ville de vive force après que ses remparts eurent été détruits, d'un côté à l'aide de mangonneaux, de l'autre par des travaux de sape. Il prit d'assaut le palais, s'empara d'al-Muzaffar et lui trancha le cou après l'avoir fait ligoter – ce qui constitue une injustice à son égard et une offense envers Dieu (qu'Il soit exalté !) –, tout cela en *shawwâl* 455 [octobre 1063]¹⁰. »

Un scénario très semblable aboutit à la chute définitive d'Arcos le 29 *dhû l-hijja* 458 (27 novembre 1066)¹¹. Son souverain, Muhammad II Ibn Khazrûn, est attaqué par al-Mu'tadid, qui le spolie des territoires lui appartenant après une violente bataille, très meurtrière, au cours de laquelle les pertes matérielles furent considérables. Le roi de Séville s'installe ensuite devant Arcos, pour un siège rigoureux qui provoque la défection des compagnons d'Ibn Khazrûn. Al-Mu'tadid peut alors s'emparer de la ville. Il destitue le roi vaincu et se hâte de le faire exécuter¹².

L'annexion de Carmona offre un exemple comparable, agrémentée de ce que nous qualifierions aujourd'hui de crimes de guerre et couronnée par le parjure :

« Il y eut entre eux [al-Mu'tadid et al-Mustazhir al-Birzâlî] des guerres nombreuses et des batailles terribles au cours desquelles beaucoup de monde fut anéanti. On s'autorisa à commettre des actes interdits. Il y eut des pertes matérielles. [Al-Mu'tadid] n'eut de cesse de maintenir la pression sur [al-Mustazhir] et de lancer des attaques contre lui jusqu'au moment où celui-ci demanda la paix, sollicitant l'aman et offrant de se rendre. [Al-Mu'tadid] répondit favorablement. Puis, lorsque [al-Mustazhir] sortit de Carmona pour aller vers lui, il s'écarta de lui, rompit son engagement et revint sur sa promesse. [Al-Mustazhir] mourut à Séville, cela en 459 [1067]¹³. »

Rien n'est dit sur les causes de cette mort, mais on peut raisonnablement douter de son caractère naturel.

Selon Ibn Hayyân et plusieurs historiens postérieurs, le roi de Carmona, épuisé par la lutte, aurait offert la ville et sa région au roi de Tolède, al-Ma'mûn Ibn Dhî I-Nûn, contre un territoire appartenant à ce dernier, et il serait allé s'installer à Almodóvar. Al-Mu'tadid aurait alors circonvenu le souverain *dhû l-nûnide* dans le but de se faire remettre Carmona, qu'il aurait garnie de troupes, de sorte qu'al-Mustazhir, isolé dans son refuge, n'aurait pas pu s'y maintenir¹⁴. Il aurait donc fini par se rendre au roi de Séville. Peu importent ces péripéties, en fin de compte, elles ne changent pas grand-chose au scénario général : agression et contrainte militaires, capitulation et disparition physique de l'adversaire.

10. Anonyme du *Fragment B* (*ibid.*, p. 295).

11. Date du *Bayân* (*ibid.*, p. 273). Le *Fragment B*, qui confond par ailleurs les noms des souverains d'Arcos, range l'événement sous l'année 461 (*ibid.*, p. 294).

12. Anonyme du *Fragment B* (*ibid.*).

13. *Ibid.*, p. 312.

14. Cité *ibid.*, p. 269.

Deuxième cas de figure : la guerre comme moyen de pression sans intention d'éliminer l'adversaire. Elle vise l'abdication de ce dernier, auquel la sauvegarde est accordée. Le vaincu prend alors le chemin de l'exil, comme 'Izz al-dawla Muhammad b. Yahyâ de Niebla : tout va bien en ce qui le concerne...

« [...] jusqu'à ce qu'al-Mu'tadid se retourne vers lui, lance des raids de cavalerie et le prenne à la gorge à la suite de guerres et de traquenards au cours desquels il y eut des pertes en vies humaines et en biens matériels. Les villages furent dévastés, les récoltes et les maisons incendiées, tandis que la position d'Ibn Yahyâ s'affaiblissait et que celle d'al-Mu'tadid s'affermisait. [Ibn Yahyâ] écrivit [donc] à Abû l-Walîd b. Jahwar, le maître de Cordoue, pour lui demander [l'autorisation] de venir s'établir chez lui avec ses biens, sa famille et ses enfants, ainsi que de bénéficier de sa protection, ce qui lui fut accordé en 443 [1051-1052]¹⁵. »

Le roi de Niebla fut effectivement reçu à Cordoue, où de larges moyens de subsistance lui furent alloués jusqu'à la fin de sa vie. Avant de partir en exil, il avait abdiqué en faveur de son neveu Fath, surnommé Nâsir al-dawla. Ce dernier chercha tout d'abord à parvenir à un accord avec al-Mu'tadid, avant que la mauvaise foi calculée du roi de Séville ne le pousse à rouvrir les hostilités :

« Une fois pleinement confirmé dans l'exercice du pouvoir, il demanda à faire la paix avec al-Mu'tadid, conclut un armistice et se réconcilia moyennant le paiement d'une *diya* annuelle. Al-Mu'tadid se rétracta ensuite, de sorte que [Fath] reprit son engagement, dénonça l'accord de paix et déclara la guerre. Des combats meurtriers se déroulèrent entre eux, il y eut des pillages, des régions furent dévastées. Al-Mu'tadid razziait les plaines de Niebla, tuant, capturant, démolissant, incendiant. Nâsir al-dawla razziait l'Aljarafe de Séville¹⁶, tuant, détruisant, pillant, capturant. [Cela dura] jusqu'au moment où la situation devint intenable pour le maître de Niebla. Il quitta la ville, la remit au [roi de Séville] et rejoignit son oncle à Cordoue, en 445 [1053-1054]¹⁷. »

Il arrive que le souverain abbadite accepte une reddition négociée. Ainsi procède-t-il avec Muhammad Ibn Hârûn de Santa Maria de Algarve, conformément à un schéma éprouvé. Celui sur lequel il jette son dévolu passe pour quelqu'un de bon ; il est équitable, magnanime, et il coule des jours sereins...

« [...] jusqu'à ce qu'al-Mu'tadid Ibn 'Abbâd le serre de près au moyen de la guerre, du meurtre et du combat. Il y eut entre eux des batailles et des accrochages, la position [d'Ibn Hârûn] s'affaiblissant, celle d'al-Mu'tadid s'affermisant. Lorsque [le roi de Santa Maria] se rendit compte qu'il n'avait plus la force de résister, il demanda la paix en échange de son abdication et à la condition de pouvoir quitter la ville avec les siens pour se rendre à Séville. [Al-Mu'tadid] ayant accepté, [Ibn Hârûn] lui céda la ville, cela en 443 [1051-1052]¹⁸. »

Ici, non seulement on accepte les conditions de l'adversaire, mais on l'autorise à s'installer à Séville. Dans le cas de la reddition de Saltés et Huelva, al-Mu'tadid va même plus loin, puisqu'il prend en charge l'entretien du souverain déchu, 'Abd al-'Azîz al-Bakrî, lui aussi pressé de toute part et contraint d'abdiquer en 443/1051-1052 :

Puis al-Mu'tadid Ibn 'Abbâd le transféra à Séville et lui alloua des moyens de subsistance jusqu'à sa mort, qui eut lieu aux environs de 450 [1058]¹⁹.

Quant à Manâd Ibn Nûh de Morón, dit 'Imâd al-dawla, on peut se demander si sa situation de souverain déchu n'est pas préférable à celle qu'il connaissait antérieurement, puisque

15. Ibn Bassâm, *al-Dhakhîra fi mahâsin ahl al-Jazîra*, vol. II, p. 300.

16. Fertile région agricole, située à l'ouest de la ville.

17. Anonyme du *Fragment B* (Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrîb*, t. III, p. 301).

18. *Ibid.*, p. 298-299. Le *Bayân* (*ibid.*, p. 215) donne la date de 449/1057-1058.

19. *Ibid.*, p. 299.

le voici à présent honoré par un vainqueur qui, la veille encore, portait le fer et le feu à travers ses États :

« [Ibn Nûh] lui écrivit pour demander la paix en échange de son abdication et à la condition qu'il puisse partir pour Séville avec sa famille et ses biens, capitulant sur toute la ligne. Al-Mu'tadid répondit qu'il acceptait cela. [Ibn Nûh] partit pour Séville et lui remit le *hisn* [de Morón]. Il fut installé dans une demeure somptueuse. Al-Mu'tadid le traita avec beaucoup de considération et lui accorda d'importants moyens de subsistance, cela en 458 [1066]²⁰. »

Très différent est le troisième cas de figure. Cette fois-ci, le souverain abbadite évite l'affrontement direct, manœuvre en douce, prépare un traquenard et, une fois son coup réussi, frappe avec vigueur. Il s'agit de l'affaire au cours de laquelle furent mis hors jeu en même temps les rois de Morón, de Ronda et d'Arcos en *rajab* 445 (octobre-novembre 1053). Le récit le plus détaillé est donné par Ibn Bassâm, dans une version qu'il a visiblement réécrite en résumant Ibn Hayyân²¹. Il sera complété par celui du chroniqueur anonyme²². Al-Mu'tadid commença par jeter son dévolu sur Muhammad Ibn Nûh de Morón. Il se rendit chez lui sans troupes ni avant-garde, seulement précédé de deux hérauts portant des sommes d'argent. Le coup était risqué, note le narrateur, al-Mu'tadid ne sachant pas s'il commettait une erreur ou s'il avait visé juste. Il proteste de ses intentions pacifiques et de sa sincérité, fait profil bas, assure son hôte de sa très haute affection, bref, cherche à mettre le roi de Morón en confiance. Puis il passe le reste de la journée à distribuer aux principaux chefs militaires de l'entourage d'Ibn Nûh de quoi, note Ibn Bassâm avec humour, « se concilier leurs coeurs et les inciter à suivre le conseil de leurs poches²³ ». Il se rend ensuite à Ronda, chez Abû Nûr Hilâl b. Abî Qurra, où il réitère la manœuvre. Celle-ci fonctionne encore, même si un soldat n'est pas dupe du stratagème et s'efforce, en vain, d'alerter ses compagnons. Il ne reste plus au souverain abbadite qu'à attendre une occasion propice pour inviter les deux rois à Séville. Ceux-ci accourent alors « comme des papillons se précipitent sur une flamme²⁴ ». Par chance pour al-Mu'tadid, dont les désirs sont exaucés au-delà de toute espérance, « s'est invité en écornifleur²⁵ » Ibn Khazrûn, le roi d'Arcos. Tout ce petit monde est appréhendé prestement, ligoté et jeté en prison. Quant aux deux cents cavaliers de l'escorte, ils sont eux aussi ficelés, rassemblés dans un des hammams de la ville reconvertis pour l'occasion en centre de détention²⁶ et abandonnés à leur triste sort jusqu'à ce que mort s'ensuive. Seul Abû Nûr devait réchapper du piège dans lequel il avait foncé tête baissée, mais au bout de plusieurs années de captivité, Ibn Nûh et Ibn Khazrûn étant, eux, mis à mort en prison en 449 / 1057-1058.

Quatrième et dernier cas de figure : le complot. Il prend la forme, contre Ronda en 457 / 1065, du coup d'État instigué de l'extérieur, procédé qui permet au prince de s'épargner l'acte de guerre tout en obtenant un résultat identique. Voici les faits. Bien que porté sur la

20. Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib*, t. III, p. 296.

21. Ibn Bassâm, *al-Dhakhîra fi mahâsin ahl al-Jazîra*, vol. II, p. 39-40 ; repris dans Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib*, t. III, p. 214-215.

22. Anonyme du *Fragment B* (Ibn 'Idhârî, *ibid.*, p. 295-296 et 313).

23. Ibn Bassâm, *al-Dhakhîra fi mahâsin ahl al-Jazîra*, vol. II, p. 39.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. Il s'agit du *hammâm al-Raqqâqîn*, le hammam des Pâtissiers ou des Parcheminiers (les deux noms de métier sont homonymes en arabe).

boisson, Abû Nasr Futûh Ibn Abî Qurra est un souverain équitable et bon, son royaume est prospère, tout semble donc aller pour le mieux²⁷...

« [...] jusqu'au jour où l'un de ses sujets, un certain Ibn Ya'qûb, veilleur de nuit à la citadelle, se révolta contre lui. L'homme était connu pour son énergie et pour sa bravoure. Al-Mu'tadid l'avait secrètement engagé à assassiner Abû Nasr et lui avait promis une récompense. [Ibn Ya'qûb] exécuta [le plan convenu]. Entouré de ses camarades, il fit irruption dans la salle d'apparat où se tenait [le roi de Ronda]. Ce dernier, en entendant [les conjurés] crier la devise d'Ibn 'Abbâd, se précipita hors de la pièce [...]. [Il ne trouva pour]²⁸ le porter qu'un mulet au tempérament fantasque, de sorte qu'il chuta sur un rocher compact, se brisa [les os] et mourut. Aucun des habitants de la ville ne prêta main forte à Ibn Ya'qûb. Au contraire, chacun se barricada chez soi et demanda à rester en sécurité²⁹. »

L'histoire d'al-Andalus du v^e au xi^e siècle, tout comme celle du monde arabo-musulman médiéval – ou de l'Europe chrétienne contemporaine –, abonde en événements similaires, al-Mu'tadid n'ayant pas l'exclusivité de la rouerie ni de la violence. Ses adversaires eux-mêmes sont capables d'atrocités. Il suffit de mentionner, par exemple, la prise de certaine place forte (*hîsn*) de la *taifa* de Morón par une coalition regroupant les armées de Grenade, de Cordoue, de Ronda et de Carmona (les assaillants étant commandés par le roi de Grenade Bâdîs b. Habbûs)³⁰. Voici comment Ibn Hayyân raconte l'épisode :

« Ils combattirent à la façon des Infidèles [*kuffâr*]³¹. Finalement, ils enlevèrent [la forteresse] de vive force. Ils tuèrent alors tous les hommes, jusqu'au dernier, franchirent les bornes de ce qui est admissible [*hatakû l-astâr*] et assassinèrent les jeunes filles impubères au point que, nues et en pleurs, le sang ruisselait jusque sur leurs pieds. Les [soldats] noirs et les gens de la piétaille enlevèrent les femmes [plus âgées], leurs tentes en étaient pleines, jusqu'à ce que Bâdîs, au bout de trois jours, mette un terme aux violences qu'elles subissaient. [Les soldats] les chassèrent alors, [complètement] nues, sans [même de] chaussures [à leurs pieds]. Les femmes de la forteresse partirent en direction des différents villages et place fortes [de la région]³². »

On soulignera qu'al-Mu'tadid, malgré sa brutalité, ne semble pas avoir toléré de tels comportements. Ce qui fait sa singularité à nos yeux d'historiens d'aujourd'hui – et en cela son cas apparaît exemplaire –, c'est que se trouvent combinés, sur une période courte (moins de vingt ans) et dans un espace réduit (un cercle d'un rayon de 200 kilomètres environ), les différents moyens d'une stratégie de conquête territoriale. La guerre et la paix alternent, voire s'imbriquent de façon tellement étroite qu'il est difficile de les dissocier, même en affinant à l'extrême le séquençage chronologique. L'entreprise, au demeurant, serait vouée à l'échec, les dates étant souvent imprécises ou variables selon les sources. D'ailleurs, le flou chronologique qui entoure le récit de l'expansion sévillane est peut-être révélateur, au-delà des ordinaires disparités textuelles imputables aux copistes, d'une certaine

27. Il y a certainement une part de dramatisation littéraire dans l'opposition récurrente entre le calme et la violence, entre la paix et la guerre. Néanmoins, ce que l'on sait par ailleurs des petites *taifas* du sud-ouest d'al-Andalus confirme qu'elles étaient prospères et que leurs souverains, pour des raisons diverses, jouissaient de la confiance de la population : voir F. Clément, *Pouvoir et légitimité dans l'Espagne musulmane à l'époque des taifas...*, p. 190-191 (avec les références). Un tel consensus est ici perceptible dans l'attitude des habitants de Ronda.

28. Lacune du texte et restitution hypothétique du début de la phrase.

29. Anonyme du *Fragment B* (Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib*, t. III, p. 314).

30. Ni le nom de la forteresse ni la date ne sont indiqués dans les sources. On peut estimer que l'épisode eut lieu vers la fin des années 440/1050.

31. C'est-à-dire des chrétiens.

32. Cité dans Ibn 'Idhârî, *al-Bayân al-mughrib*, t. III, p. 269.

indécision des auteurs, autrement dit de leur difficulté à suivre dans tous ses méandres la politique tortueuse du souverain.

Alors, doit-on parler d'un état général de guerre entrecoupé de séquences de paix, c'est-à-dire dans lequel la paix est la continuation de la guerre par d'autres moyens ? Ou, à l'inverse, remettre la formule de Clausewitz sur ses pieds et penser que l'acte de guerre vient prolonger l'action politique dans une stratégie générale de retour à la paix ? Ou encore, sans trancher, dire qu'il y aurait un temps de la guerre et un temps de la paix, les deux concourant à la réalisation des objectifs voulu par le prince ? Probablement n'existe-t-il pas deux temps qui s'opposent, probablement la guerre et la paix sont-elles consubstancialles. Et leur substance unique ne serait-elle pas, dans cette hypothèse, la violence politique, c'est-à-dire la gestion des conflits en termes de rupture et de domination – trait commun à l'ensemble des sociétés médiévales³³ –, de sorte que la guerre et la paix, loin de s'opposer, s'épauleraient et s'entretiendraient mutuellement ?

Résumé

Les rivalités entre *taifas* et l'expansionnisme sévillan sous le règne d'al-Mu'tadid (1041-1068) sont caractéristiques d'un état de violence dans lequel la guerre et la paix ne sont dissociables qu'au regard du séquençage chronologique : il y a un temps de la guerre et un temps de la paix, les deux concourant à la réalisation des objectifs voulu par le prince. Retournant la formule de Clausewitz, nous posons l'hypothèse que la politique, c'est-à-dire la paix, est la continuation de la guerre par d'autres moyens. Les conflits déclenchés par le roi de Séville à l'encontre des petits souverains du quart sud-ouest de la Péninsule sont analysés dans cette perspective, afin de mettre en évidence un processus de gestion de la violence politique dans lequel la guerre et la paix, loin de s'opposer, se conjuguent et s'entretiennent mutuellement. Nous nous appuyons principalement sur le texte du *Fragment B* publié par Lévi-Provençal en annexe à son édition de la troisième partie du *Bayân d'Ibn 'Idhârî*.

33. Voir, pour l'Espagne chrétienne à l'époque de la *Reconquista* (xi^e-xiii^e siècle), l'analyse développée par J. F. Powers, *A Society Organized for War: The Iberian Municipal Militias in the Central Middle Ages, 1000-1284*.

Bibliographie

Sources imprimées

IBN BASSÂM, *al-Dhakhîra fî mahâsin ahl al-Jazîra*, éd. I. 'Abbâs, Beyrouth, Dâr al-Thaqâfa, 1399/1979, 8 vol.

IBN 'IDHÂRÎ, *al-Bayân al-mughrib fî akhbâr mulûk al-Andalus wa-l-Maghrib*, t. III, éd. É. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane au xi^e siècle. Texte arabe publié pour la première fois d'après un manuscrit de Fès*, Paris, Libr. orientaliste P. Geuthner (Textes arabes relatifs à l'histoire de l'Occident musulman, 2), 1930.

Études

BENABOUD M'hammad, « A Political and Social History of Seville under the Banu Abbad », thèse de doctorat en histoire, Édimbourg, université d'Édimbourg, 1978, publiée en arabe sous le titre *Al-târîkh al-siyâsî wa-l-ijtimâ'i li-Ishbîliyya fî 'ahd duwal al-tawâ'if*, s. l. (Rabat), Manshûrât al-Mâ'had al-jâmi'i li-l-baith al'ilmî, 1983 ; version espagnole abrégée, *Sevilla en el siglo xi. El reino Abbadi de Sevilla (1023-1091)*, Séville, Servicio de Publicaciones del Ayuntamiento de Sevilla (Biblioteca de temas sevillanos, 43), 1992.

CLÉMENT François, *Pouvoir et légitimité dans l'Espagne musulmane à l'époque des taifas (v^e / x^r siècle). L'imam fictif*, Paris, L'Harmattan (Histoire et Perspectives méditerranéennes), 1997.

DOZY Reinhart, *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*, Leyde, E. J. Brill, 1846-1863, 3 vol.

LÉVI-PROVENÇAL Évariste, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. II, *Le Califat umayâide de Cordoue (912-1031)*, Paris / Leyde, G.-P. Maisonneuve et Larose / E. J. Brill, 1950.

POWERS James F., *A Society Organized for War: The Iberian Municipal Militias in the Central Middle Ages, 1000-1284*, Berkeley, The University of California Press, 1987.

VIGUERA MOLINS María Jesús, *Los reinos de taifas y las invasiones magrebianas (al-Andalus del xi al xiii)*, Madrid, Editorial MAPFRE, 1992.

VIGUERA MOLINS María Jesús (dir.), *Los reinos de taifas. Al-Andalus en el siglo xi*, Madrid, Espasa Calpe (*Historia de España Menéndez Pidal*, VIII, 1), 1994.

WASSERSTEIN David, *The Rise and Fall of the Party-Kings: Politics and Society in Islamic Spain, 1002-1086*, Princeton, Princeton University Press, 1985.

Gouverneur royal ou chevalier croisé ? Boucicaut à Gênes, une administration intéressée

Christophe MASSON

Docteur en histoire, art et archéologie, assistant volontaire,
université de Liège, département des sciences historiques

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre
de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

1401-1409. Entre ces deux dates, le maréchal de France Jean le Meingre, plus connu sous le sobriquet de Boucicaut, a exercé, déléguée par le roi de France Charles VI, la charge de gouverneur royal de Gênes. Cette cité, espérant de la sorte mettre un terme aux troubles politiques qui la déchiraient, avait, en 1393, approché le roi de France afin qu'il la rattache à ses possessions. Louis d'Orléans ayant reçu Asti en dot de son mariage avec Valentine Visconti, fille de Gian Galeazzo, seigneur de Milan, c'est à lui qu'est transmise cette nouvelle province, sur laquelle le pouvoir français doit encore être établi. Après l'expédition du comte de Soissons, Enguerrand de Coucy, lieutenant du duc, en 1394-1395, le roi acheta les droits de son frère sur Gênes et Savone et obtint la soumission effective de la Ligurie à la suite d'une ambassade de Pierre Fresnel, évêque de Meaux. L'initiative revient donc à Paris, qui nomme, successivement, gouverneurs royaux de Gênes, Antonio Adorno, ancien doge et principal acteur de la vie politique ligure du temps – il s'était trouvé à la manœuvre lors des négociations de cession de la république –, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et Collart de Calleville. Mais ce dernier, confronté à nouveau aux troubles urbains, est contraint à la fuite. Ce n'est qu'après plus d'un an d'anarchie que Boucicaut reçoit le gouvernement de la Ligurie. Le 31 octobre 1401, il entre à Gênes et se signale aussitôt par un exercice autoritaire du pouvoir, qui s'illustre entre autres dans l'exécution de plusieurs meneurs génois.

Le nouveau gouverneur est cependant plus qu'un tyran cruel. Certainement informé des difficultés éprouvées par ses prédécesseurs, il adopte une politique qui doit faire de Gênes une province – du royaume de France, s'entend – suffisamment puissante économiquement et militairement pour éviter un renversement tel que celui dont a été victime Collart de Calleville. S'il peuple l'administration de nobles français qui l'ont accompagné outre-monts, il porte une attention toute particulière à parfaire les ressources défensives de la Ligurie. C'est ainsi qu'il s'assure de la possession de Monaco, du Val d'Arroscia et de l'île d'Elbe, qu'il crée un *fondo segreto* destiné à fournir à son gouvernement les ressources financières à même d'assurer des dépenses urgentes et, surtout, qu'il fait construire deux châteaux, hors de la ville, à Chiavari et à La Spezia, ériger la Darse pour protéger le port génois et rénover le Châtelet, la principale place forte de la cité, aujourd'hui disparue¹.

Le maréchal est également un homme de guerre et escompte à ce titre disposer d'une force de frappe efficace. Pour cette raison, il crée l'*Officium super gubernatione Darssine communis Janue et armamentorum gallearum dicti communis*, afin d'inventorier les fournitures et l'équipement nécessaires à l'armement des galères de la commune. Ainsi rationalisée,

1. Sur ces événements, voir C. Masson, « Des guerres en Italie avant les guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident », p. 40-57.

la production annuelle « publique » génoise sera, jusqu'en 1450, de quatre galères². Avec cette décision, Boucicaut fait savoir qu'il porte son regard au-delà des frontières terrestres. S'armer de la sorte, c'était rappeler et reconstituer la puissance génoise en Méditerranée. C'était également affirmer à Venise, la rivale séculaire, que l'on ne comptait pas la laisser profiter seule du commerce maritime, ni occuper le devant de la scène politique.

Or, il ne semble pas que le maréchal ait jamais voulu faire de Gênes la première puissance méditerranéenne pour une simple question d'hégémonie. S'il agissait de la sorte, c'était pour courir sus à l'ennemi par excellence, le Turc. Sa biographie, anonyme, *Le Livre des fais*, rédigée dans un but apologétique, offre une clé de lecture particulièrement pertinente aux actions posées par Boucicaut. Au travers de ce personnage et de ses actions, elle construit le portrait du parfait chevalier de ce début du xv^e siècle. Outre ses qualités martiales et courtoises, il doit faire montre d'une foi chrétienne véritable et favoriser sa diffusion, par le biais, le cas échéant, de la guerre contre l'Infidèle. En 1403, Jean le Meingre a en effet embarqué à destination de Chypre, où les intérêts génois sont menacés. Sur l'île, le roi Janus II, fils et successeur de Jacques I^{er} de Lusignan, tente de s'emparer du comptoir génois de Famagouste, installé sur l'île en remerciement de l'aide apportée par la République au retour du précédent roi³. Le commandeur hospitalier de Gênes, Antonio Grimaldi, mandaté par Boucicaut, libère rapidement les possessions génoises⁴. Mais il va plus loin, puisqu'il saisit également des navires vénitiens, dont les cargaisons sont aussitôt vendues. Si la Sérénissime repousse la demande d'aide de Janus II comme l'offre de neutralité dans ce conflit proposée par Boucicaut, elle arme quinze nouvelles galères, afin d'intimider le gouverneur royal. Venise ne voulait à aucun prix que ce dernier puisse se croire tout-puissant en Méditerranée. S'enhardissant à la vue de ce qu'il veut considérer comme un renfort, le roi de Chypre met à nouveau le siège devant Famagouste, en janvier 1403. Cette fois, quelques navires de guerre vénitiens le soutiennent. C'en est trop pour Boucicaut. Le 3 ou le 4 avril, il quitte Gênes à la tête d'une flotte dont la taille inquiète Venise. Afin de protéger ses intérêts méditerranéens, celle-ci signe aussitôt avec Soliman I^{er}, fils de Bajazet I^{er}, une trêve, dirigée contre Gênes. C'est la guerre que redoutent les maîtres de la lagune et qui les conduit à concentrer leurs navires à proximité de Modon, importante ville du Péloponnèse et étape de première importance de la route de l'Orient, sous les ordres du capitaine du Golfe, Carlo Zeno. Après une rencontre, sans incident malgré la tension et l'hostilité que l'on devine sous les formules de courtoisie officielle, les Génois font étape à Chypre, où le maréchal de France avait envoyé le chevalier Guillaume de Montrevel, dit Lhermitte de La Faye, traiter avec le roi⁵. Après le pillage de la riche cité d'Alaïa, sur les

2. M. Balard, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux xv^e et xvi^e siècles », p. 66-67.

3. A. Morosini, *Chronique : extraits relatifs à l'histoire de France, publiés pour la Société de l'histoire de France*, vol. I, p. 26 ; G. Stella, *Annales genuenses*, p. 257 ; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au xiv^e siècle : expéditions du maréchal Boucicaut*, vol. I, p. 408-411 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut, 1366-1421 : étude d'une biographie héroïque*, p. 101-103. Sur la question de l'Orient dans les relations entre Gênes et Venise, voir G. Ortalli et D. Puncuh (dir.), *Genova, Venezia, il Levante nei secoli XII-XIV*, et plus particulièrement, bien que limitant son propos à la période 1111-1381, la contribution de G. Ortalli, « Venezia-Genova : percorsi paralleli, conflitti, incontri ».

4. G. Stella, *Annales genuenses*, p. 261 ; M. de Boüard, *Les Origines des guerres d'Italie : la France et l'Italie à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, p. 260 ; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au xiv^e siècle...*, vol. I, p. 411 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 103 ; G. Petti Balbi, « I Gerosolimitani in Liguria in Età medievale tra tensioni politiche e compiti istituzionali », p. 175 ; F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 244.

5. G. Bembo, *Chronicon* p. 400 ; V. Joppi (éd.), « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », p. 304 ; D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Boucicaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, p. 209 ; A. Morosini, *Chronique...*, vol. I, p. 28-38 et 50-54 ; M. Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, vol. III, p. 82 ; M. Sanudo, *Vite de Duchi di Venezia*, col. 786 et 789 ; G. Stella, *Annales genuenses*, p. 263-264 ; J. Zeno, *Vita Caroli Zeni*, p. 99-101 ; M. de Boüard, *Les Origines des guerres d'Italie...*, p. 262-266 ; J. Delaville-Le Roulx, *La France en Orient au xiv^e siècle...*, vol. I, p. 412-424 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 105 ; P.-M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII*, vol. I, p. 74 ; S. Rose, *Medieval Naval Warfare, 1000-1500*, p. 110 rapporte le témoignage de 1407 de Costantino Lercari, patron de la galère de Boucicaut ; F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 246, 249 et 251-253 ; F. Thiriet, « La crise des trafics vénitiens au Levant dans les premières années du xv^e siècle », p. 70-71.

côtes de l'actuelle Turquie⁶, informé de la paix récemment conclue entre son procureur et le Lusignan⁷, le chevalier retourne quelques jours à Chypre avant de poursuivre sa route en direction du Proche-Orient. Son objectif est de prendre la ville égyptienne d'Alexandrie, que l'on considérait alors comme la clé de la puissance sarrasine. Mais les vents empêchent une attaque directe de cette place forte du pouvoir mamelouk⁸. Modifiant alors son itinéraire, il descend les côtes syriennes – il débarque et livre bataille devant Tripoli le 7 août⁹, met à sac les villes de Batroun le 9¹⁰ et de Beyrouth, principal port de la région mais place médiocrement défendue, où ses hommes rafleut cinq cents balles d'épices¹¹, s'empare du port de Saïda¹² et s'abstient de débarquer devant Lattaquié, peut-être à cause de vents contraires¹³ –, mais ne parvient toutefois pas à s'approcher des rivages égyptiens. Il n'est de retour à Chypre que le 21 août, après avoir rappelé à lui les galères envoyées plus tôt devant Alexandrie¹⁴. Le 7 octobre, sur le chemin du retour, au large de Modon, sa flotte est assaillie par les quinze galères et la vingtaine de palescarmes de nave et de brigantins de Carlo Zeno. Après quatre heures de combats, les Génois sont vaincus, trois galères restant entre les mains ennemis alors que les huit autres regagnent Gênes¹⁵.

6. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 221-229 ; A. Morosini, *Chronique...*, vol. I, p. 54-60 ; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV^e siècle...*, vol. I, p. 421-431 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 108-110. Auj. Alanya, ch.-lieu de district, prov. Antalya, Turquie.

7. L. de Mas-Latrie (éd.), *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. II, p. 466-471 ; D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 230 ; G. Stella, *Annales genuenses*, p. 266 ; M. de Boüard, *Les Origines des guerres d'Italie...*, p. 266 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, p. 431-435 ; *id.*, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, p. 295-296 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 110 ; P.-M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise...*, vol. I, p. 74 ; F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 254.

8. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 230-233 ; *id.*, *Jean II le Meingre...*, p. 110-111.

9. D. Lalande la considère comme victorieuse (D. Lalande (éd.), *ibid.*, p. 232-243) ; A. Morosini, *Chronique...*, vol. I, p. 63, n. 4. M. Sanudo, citant le rapport d'un officier vénitien de Chypre, décrit ce combat comme une défaite (M. Sanudo, *Vite de Duchi di Venezia*, col. 800) ; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV^e siècle...*, vol. I, p. 436-442. D. Lalande avance, comme dans le cas d'Alaïa, l'idée que chacun des partis a pu interpréter de bonne foi le combat de façon différente, sans que cela puisse absolument exclure un succès, même de peu d'importance, de Boucicaut (D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 111-114). F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 258. Tripoli, ch.-lieu de district, gouv. Nord, Liban.

10. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 244 ; A. Morosini, *Chronique...*, vol. I, p. 63, n. 4 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, p. 442 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 114. Batroun, ch.-lieu de district, gouv. Nord, Liban.

11. G. Mazzatinti (éd.), *Annales forolivienses ab origine urbis usque ad annum MCCCCLXXIII*, p. 80 ; G. Bembo, *Chronicon*, p. 400 ; V. Joppi (éd.), « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », p. 304 ; A. Giustiniani, *Annali della repubblica di Genova*, t. II, p. 228 ; A. Morosini, *Chronique*, vol. I, p. 60-70 et 176 ; E. Piloti, *Traité sur le passage en Terre sainte (1420)*, p. 196-197 ; J. Zeno, *Vita Caroli Zeni*, p. 102 ; J. de Delayto, *Annales estenses*, col. 987-988 ; D. Lalande (éd.), *ibid.*, p. 244-246 ; M. Sanudo, *Vite de Duchi di Venezia*, col. 786, 790 et 800-801 ; M. Pintoin, *Chronique...*, vol. III, p. 82 ; « Instructions du Sénat vénitien », 25 septembre 1403 (J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV^e siècle...*, vol. II, p. 119 ; vol. I, p. 442-443) ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 114-115. Beyrouth, ch.-lieu de gouv., Liban.

12. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 247-250 ; A. Morosini, *ibid.*, vol. I, p. 72, n. 1 ; M. Sanudo, *ibid.*, col. 801 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, vol. I, p. 443 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 115. Saïda, anc. Sidon, ch.-lieu de district, gouv. Sud, Liban.

13. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 251-252 ; A. Morosini, *ibid.*, vol. I, p. 72, n. 1 ; M. Sanudo, *ibid.*, col. 801 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, vol. I, p. 444 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 115. Lattaquié, anc. Laodicée, ch.-lieu de gouv., Syrie.

14. A. Morosini, *ibid.*, vol. I, p. 72-74 ; D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 253 ; M. de Boüard, *Les Origines des guerres d'Italie...*, p. 269 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, vol. I, p. 444-445 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 115-116 ; F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 262.

15. G. Bembo, *Chronicon*, p. 401 ; V. Joppi (éd.), « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », p. 305 ; J. de Delayto, *Annales estenses*, col. 988 ; D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 259-261 et 263-267 ; A. Morosini, *ibid.*, vol. I, p. 80-96 ; M. Pintoin, *Chronique...*, vol. III, p. 82 ; M. Sanudo, *Vite de Duchi di Venezia*, col. 788-790, 802 (copie de la lettre de Carlo Zeno à Michele Steno, doge de Venise, 9 octobre 1403) et 803 ; G. Stella, *Annales genuenses*, p. 266-267 ; J. Zeno, *Vita Caroli Zeni*, p. 104 et 106-111 ; M. de Boüard, *ibid.*, p. 269 ; J. Delaville Le Roulx, *ibid.*, vol. I, p. 447-469 ; D. Lalande, *Jean II le Meingre...*, p. 117-126. La palescarme de nave était une chaloupe armée en guerre et le brigantin un navire du type des galères, mais de taille inférieure à celle des galiotes.

Revenu dans la ville qu'il gouvernait, Boucicaut la prépare à la guerre. Mais des négociations débutées le 30 novembre – le Conseil des Anciens de la cité avait, dès le 31 octobre, fait appel à Charles VI afin qu'il obtienne une paix avec Venise – produisent un accord que les deux puissances ratifient le 22 mars 1404. Par la suite, jamais plus Boucicaut ne conduira, au départ de Gênes, d'expédition vers l'Orient¹⁶. Sa haine et son attention seront désormais dirigées vers Venise¹⁷ et vers la Lombardie.

Boucicaut et la guerre contre l'Infidèle

Concentrons-nous, maintenant qu'a été évoqué le cours des événements, sur l'attitude du maréchal de France face à la guerre en général et aux guerres en particulier, et, plus largement, sur la manière dont il les concevait.

Dans un premier temps, le gouvernement génois du maréchal a pour principal objectif de faire de Gênes une puissance militaire redoutable et redoutée. L'exemple de ses prédécesseurs et de leurs échecs n'avait certainement pas manqué de fortement marquer Boucicaut alors qu'il séjournait encore à la Cour de France. Il a donc cherché, avec succès, à faire de la République un État stable en ses murs et craint à l'extérieur par une décapitation des partis et un renforcement du potentiel offensif et défensif de la commune. En cela, il remplit tout à fait la mission que lui confia Charles VI.

Ce n'est qu'une fois cette étape franchie qu'il profite des troubles chypriotes pour prendre la direction des côtes du Proche-Orient, son esprit désormais entièrement tourné vers le but premier de son voyage, ainsi que l'affirme son biographe anonyme : « aler [...] sus les Sarrasins¹⁸ ». En fait, peu de temps avant les événements de 1403, un bouleversement majeur avait perturbé la carte géopolitique de l'Asie Mineure : la victoire, à Ankara, le 28 juillet 1402, des troupes de Tamerlan sur Bajazet¹⁹. Aussi le pillage d'Alaïa doit-il certainement se comprendre à la fois comme une conséquence de cette bataille et comme une expédition ordonnée par un chef de guerre au fait de l'affaiblissement d'un de ses ennemis dont il avait fait du vainqueur un de ses alliés²⁰. De même faut-il peut-être considérer qu'il fut encouragé en ce sens par ses alliés de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem²¹. Pendant tout ce temps, Boucicaut semble ignorer la portée réelle de la rivalité entre Venise et Gênes, ou à tout le moins la tient-il pour moins importante que son grand dessein. C'est ainsi qu'alors qu'il s'approche de Rhodes, il demande aux Vénitiens qui le suivent de l'accompagner afin de s'attaquer aux Sarrasins. Or, au même moment, la Sérénissime envoie des messages dans les ports et les places fortes de la région afin de prévenir ces mêmes Sarrasins des intentions hostiles du chevalier français²². Ce dernier reste alors interdit devant le refus du doge de se joindre à son effort de guerre. Le portrait que son biographe anonyme trace à cette occasion est celui d'un chrétien fervent outré des accommodements consentis par une république marchande pour le bien de son seul commerce. Quoi qu'il en soit de la politique vénitienne, Boucicaut désirait solidariser autour de sa personne

16. Il envisagera tout de même une nouvelle expédition contre Alexandrie en 1407 (D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 344-345).

17. L'envoi d'ambassadeurs de la République à Paris et les accusations que ceux-ci formulèrent à son endroit ne furent certainement pas pour peu dans cette haine (*ibid.*, p. 276).

18. *Ibid.*, p. 219.

19. N. Housley, *The Later Crusades, 1274-1580: from Lyons to Alcazar*, p. 81.

20. A.-M. Graziani, *Histoire de Gênes*, p. 244.

21. Selon E. Piloti, les Hospitaliers ont promis 40 000 ducats à Boucicaut en cas de conquête de la ville (E. Piloti, *Traité sur le passage en Terre sainte* (1420), p. 193-194) ; A. Luttrell, « The Hospitallers at Rhodes: 1360-1421 », p. 308.

22. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 218-219, 233-234 et 244-245.

les trois principales puissances chrétiennes de Méditerranée orientale : Gênes, Venise et l'ordre hospitalier. C'est ainsi qu'après son escale à Rhodes, le maître de l'ordre, Philibert de Naillac, accompagné de plusieurs de ses meilleurs chevaliers, l'accompagne²³. En effet, depuis au moins 1396 et la croisade de Nicopolis, le maréchal de France avait noué de sincères liens d'amitié avec les chevaliers de Rhodes, qui partageaient la même volonté de combattre l'Infidèle. Sous la maîtrise de Naillac, cette volonté se traduisit par un engagement militaire sur tous les fronts²⁴. Sept ans plus tard, c'est donc dans ce but que les porteurs de la croix de Saint-Jean rejoignent les Franco-Génois. Par ailleurs, à Gênes, l'ordre jouait également un rôle temporisateur dans les luttes qui secouaient la cité, un choix qui l'avait, entre autres, amené en 1397 à s'emparer du château de Gavi et à représenter Antonio Montaldo dans les négociations avec le gouverneur royal français²⁵, c'est-à-dire des options politiques qui en faisaient l'un des principaux soutiens du pouvoir français. Cette double action – génoise et méditerranéenne – ne pouvait manquer d'attirer l'attention du gouverneur royal, tout comme elle laissait peu de doutes sur les projets que nourrissait le gouverneur de Gênes avant même d'avoir résolu la question Lusignan. Ici, le maréchal de France, grâce à ses amitiés politiques, supplée les lacunes, ou ce qu'il considère comme tel, des souverains européens qui, peut-être trop empêtrés dans la question du Schisme, se révélaient alors incapables de profiter de la situation pour mener une action puissante et décisive contre les Ottomans et ainsi, par exemple, dégager Constantinople de leur pression²⁶.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas, ici, à une volonté de susciter une union chrétienne autour d'un projet d'expédition croisée qui ne dit pas son nom que nous avons à faire, mais bien au pragmatisme d'un chevalier conscient de l'importance de la guerre sur mer dans ses efforts militaires. Les puissances que Boucicaut regroupe ne sont pas les premières royaumes d'Europe mais les patries de certaines des flottes les plus redoutées du temps. Il refuse donc de limiter son action à des croisades défensives, celles qui s'imposent pourtant au fil du XIV^e siècle²⁷, pour porter le fer directement au cœur de la puissance de l'ennemi. Il ne cherchait pas à mettre sur pied un *passagium generale* – qui aurait nécessité une paix européenne²⁸ –, mais organise une expédition de moindre envergure, un passage particulier, dont il entend être le véritable capitaine. Au vrai, le gouverneur de Gênes agit au niveau qui est le sien, celui des barons, négligeant ouvertement et de façon tout à fait consciente celui des princes, alors même qu'il tient son pouvoir d'un des principaux souverains d'Europe, le roi de France. Puisque c'est aux princes de faire la paix et de mener une croisade conjointe contre l'Infidèle, le chevalier tourangeau observera les préceptes chevaleresques à son niveau et commande un voyage d'Orient organisé autour du milieu qui est alors le sien, la Méditerranée²⁹.

En somme, les plans de Boucicaut ne se veulent pas porteurs d'un idéal de société, comme purent, par exemple, l'être les projets de Philippe de Mézières. Ils ressortissent au quotidien de ces gens d'armes habitués à la guerre pour qui le combat et la victoire ont une valeur intrinsèque. Pour le maréchal de France, la chevalerie, qu'il connaît de « l'intérieur »,

23. D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 219-221.

24. A. Demurger, *Chevaliers du Christ : les ordres religieux-militaires au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle)*, p. 243-244.

25. E. Jarry, *Les Origines de la domination française à Gênes (1392-1402) : documents diplomatiques et politiques*, p. 242-243 ; G. Petti Balbi, « I Gerosolimitani in Liguria... », p. 173-174.

26. N. Housley, *The Later Crusades...*, p. 81.

27. A. Luttrell, « Popes and Crusades: 1362-1394 », p. 576.

28. C'est le projet que défendait, entre autres, Philippe de Mézières quelques années auparavant (N. Iorga, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIV^e siècle*, p. 469-470).

29. Selon N. Housley, qui se fonde sur les sources contemporaines pour l'affirmer, jamais Boucicaut ne prit la croix, ce qui n'empêche bien sûr en aucune façon une volonté permanente de combattre l'Infidèle (N. Housley, « Le maréchal Boucicaut à Nicopolis », p. 88).

est à même, par sa valeur, d'effacement s'opposer aux Mamelouks. Au vrai, s'il ne conduit pas une croisade royale, Boucicaut n'en suit pas moins les préceptes stratégiques qui doivent alors en assurer le succès. L'Égypte, but premier de son expédition, est en effet la cible privilégiée de plusieurs auteurs de l'époque³⁰, parmi lesquels Philippe de Mézières³¹, que Boucicaut avait soutenu dans ses prêches³², un vétéran de la croisade de 1365 qui avait permis le sac du port mais n'avait pu conduire à une fixation chrétienne en Orient³³. La destruction du pouvoir mamelouk en Orient devait permettre la libération de toutes les terres qui lui étaient soumises, de l'Égypte aux rives orientales de la Méditerranée, c'est-à-dire, entre autres, la Terre sainte. Un nouvel État, latin, devait, à terme, s'établir à proximité des terres ottomanes.

L'élément vénitien

Un élément semble initialement échapper au Français : le refus de Venise d'assister au triomphe de la chrétienté, dans le cas où Gênes en profiterait pour accroître sa puissance économique, et partant politique. On pourrait opposer à cela que cette vision des événements est fortement dépendante de ce qu'en dit *Le Livre des fais*, tout entier consacré à la défense de son « héros ». Or, il est une donnée qui, semble-t-il, a été négligée dans cette affaire et qui vient compléter cette lecture des événements, donnée qui, pourtant, fut soulignée par les contemporains des faits. Il s'agit des balles d'épices vénitiennes. Leur perte est rappelée à plusieurs reprises par les représentants de la Sérénissime devant Boucicaut, devant Gênes, devant Charles VI ou encore devant leurs représentants respectifs. Pourquoi donc, en effet, dans l'hypothèse même où il n'aurait pu contenir ses hommes lors du pillage, le gouverneur royal n'en a-t-il pas exigé la restitution immédiate, que cela lui ait, ou non, été réclamé par des marchands vénitiens³⁴ ? Il connaissait, pourtant, l'attachement des villes italiennes à leur commerce. Ici, à notre sens, Jean le Meingre agit en vue de « punir », le mot n'est pas trop fort, la Sérénissime. Qu'importent les arguments qu'il produit pour se justifier des accusations de vol – selon lui, il est légitime de saisir ce qui se trouve en terre infidèle³⁵ –, si la conservation ou la défense d'une bonne entente avec celle qui était pourtant une rivale économique – en attendant de le redevenir sur un plan politique – avait été au centre de ses préoccupations, il aurait veillé à limiter les nuisances qu'elle subissait. Or, c'est tout le contraire qu'il se passe. Le croisé se venge d'un traître. Le pillage n'est pas la simple conséquence d'une victoire militaire, mais bien une décision réfléchie qui place Gênes, par le fait de son gouverneur royal, en position de juge de l'orthodoxie, et plus spécifiquement de l'orthodoxie croisée. Non sans que soit présent, à l'esprit du maréchal, le souvenir de l'entente qui avait rapproché le Lusignan révolté de la Sérénissime.

30. J. Paviot, « Comment reconquérir la Terre sainte et vaincre les Sarrasins ? », p. 81-82 et 85. C'est au XIII^e siècle, peut-être à la suite de Richard I^{er} Cœur de Lion, que l'Égypte devient la cible principale des entreprises croisées (J. France, « Thinking about Crusader Strategy », p. 77).

31. N. Iorga, *Philippe de Mézières...*, p. 504-505.

32. J. Paviot, « Boucicaut et la croisade (fin XIV^e-début XV^e siècle) », p. 82.

33. A. Luttrell, « Popes and Crusades: 1362-1394 », p. 577.

34. F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 260.

35. Remarquons que, de la même façon, lorsque Clément VII mit sur pied la flotte destinée à servir Louis I^{er} d'Anjou, il était permis aux capitaines de cette dernière de s'emparer d'alliés du duc d'Anjou faisant relâche dans des ports ennemis (J. Favier, « Les galées de Louis d'Anjou », p. 144).

Par ses actes, Boucicaut creuse donc le fossé existant entre Gênes et Venise. Après que l'affaire de Beyrouth avait amené cette dernière à ne pas l'accuser directement – pour ne pas s'aliéner le roi de France –, mais à mettre en cause les Génois, la rencontre de Modon fait du maréchal la cible principale des critiques vénitiennes qui, relayées en Cour de Paris, s'efforceront d'obtenir son rappel. De leur côté, les sujets génois de Charles VI font montre d'une certaine réticence à assumer les conséquences des actions de leur gouverneur. C'est ainsi que, dès son retour, le 29 octobre, le Conseil des Anciens refuse d'entrer en guerre ouverte contre les Vénitiens. D'ailleurs, l'ambassade chargée de s'enquérir des prochains élargissements des prisonniers et de la remise des biens saisis sur les galères génoises est avant tout dépêchée afin de prendre connaissance des dispositions vénitiennes. Les négociations, bien qu'elles avancent, sont marquées, du côté génois, par une réelle ambiguïté, certains cherchant avant tout la paix, pour des raisons évidemment économiques, tandis que d'autres, liés à Boucicaut, refusaient de « sacrifier » le prestige de leur ville à l'obtention d'une normalisation de la situation politique. Finalement, un accord est signé, le 22 mars 1404, dans la chapelle Saint-Nicolas du palais des Doges de Venise, en présence des représentants des deux républiques. Il prévoit que les prises de Famagouste et de Beyrouth soient restituées à leurs propriétaires vénitiens, que les navires génois saisis à Modon et les hommes qui s'y trouvaient soient renvoyés en Ligurie et il interdit les représailles ultérieures. Cependant, la complexité du traité laissait craindre les plus grandes difficultés d'application³⁶. De plus, le 6 juin 1404, Jean le Meingre, en son nom propre et non en tant qu'officier royal, lance un défi à Carlo Zeno et au doge Michele Steno. Ici encore, comme lors de la question de la croisade, Boucicaut réagit « à son niveau », considérant que les implications franco-vénitiennes des événements d'Orient échappent à son pouvoir. C'est son honneur de chevalier qu'il désire laver, non mettre au point un accord entre Gênes, et à travers elle la France, et Venise. D'ailleurs, dès les jours qui suivirent la bataille de Modon, il avait adopté de sa propre initiative une attitude ouvertement hostile à son égard et s'emparera, quatre jours après l'affrontement, d'une grosse galère et d'une coque, toutes deux vénitiennes³⁷.

Privatisant la conduite de la guerre par le biais d'un pouvoir que lui avait confié un Charles VI absent dans tous les sens du terme, Boucicaut entraîne donc son souverain dans un conflit nouveau avec la puissance vénitienne. La délégation de l'autorité politico-militaire a privé le roi de France de sa liberté à décider lui-même de la paix, et donc de la guerre.

36. F. Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », p. 261-262, 267-269, 274 et 276-277.

37. V. Joppi (éd.), « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », p. 305 ; G. Bembo, *Chronicon*, p. 401 ; D. Lalande (éd.), *Le Livre des fais...*, p. 268 ; A. Morosini, *Chronique...*, vol. I, p. 100 et 148-150 ; M. Sanudo, *Vite de Duchi di Venezia*, col. 790 ; G. Stella, *Annales genuenses*, p. 267.

Résumé

En 1403, Jean II le Meingre dit Boucicaut, gouverneur royal de Gênes désigné par Charles VI, prend la mer pour l'Orient. Après avoir pacifié la république, il entre en guerre contre l'ennemi qui ne quittait jamais ses pensées : l'Infidèle. Pourtant, il sait que Venise, principale rivale de Gênes, n'entretient avec cette dernière qu'une paix de façade et se tient prête à reprendre les armes au moindre *casus belli*. Alors même qu'il n'ignore pas la puissance de la Sérénissime – l'une des sources indispensables à la connaissance de son gouvernement génois, *Le Livre des fais* le signale à l'envi –, il va entrer en guerre, négligeant délibérément le fait qu'il tenait son pouvoir d'un roi dont il devait suivre la politique. Gênes est donc mise en danger par un gouverneur qui abandonne sa mission en faveur d'une guerre sainte pour laquelle l'union des princes chrétiens, qui avait déjà fait long feu à l'époque de Nicopolis, n'était plus indispensable.

Bibliographie

Sources imprimées

BEMBO Giovanni, *Chronicon* (appendice II de la *Chronica d'Andrea Dandolo*), Bologne, N. Zanichelli (*Rerum italicarum scriptores*, XII, 1), 1944.

DELAYTO Jacobus de, *Annales estenses*, dans Muratori Lodovico Antonio (éd.), *Rerum italicarum scriptores ab anno aerae christianaे quingentesimo ad millesimumquingentesimum, quoram potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Ambrosianae, Estensis, aliarumque insignium bibliothecarum codicibus*, t. XVIII, Milan, Societas palatinae, 1731, col. 905-1096.

GIUSTINIANI Agostino, *Annali della repubblica di Genova*, t. II, Gênes, Canepa, 1854.

JOPPI Vincenzo (éd.), « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », *Archivio veneto*, t. XVII, 1879, p. 301-325.

LALANDE Denis (éd.), *Le Livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, Genève / Paris, Droz (Textes littéraires français), 1985.

MOROSINI Antonio, *Chronique : extraits relatifs à l'histoire de France, publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, H. Laurens, 1898-1902, 4 vol.

MAZZATINTI Giuseppe (éd.), *Annales forolivienses ab origine urbis usque ad annum MCCC-CLXXIII*, Città di Castello, S. Lapi (*Rerum italicarum scriptores*, XXII, 2), 1903.

PILOTI Emmanuel, *Traité sur le passage en Terre sainte* (1420), Louvain / Paris, E. Nauwelaerts / Béatrice-Nauwelaerts (Publication de l'université Lovanium de Léopoldville, 4), 1958.

PINTOIN Michel, *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS-format, 13, 3), 1994, 3 vol.

SANUDO Marino, *Vite de Duchi di Venezia*, dans Muratori Lodovico Antonio (éd.), *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII, Milan, Societas palatinae, 1733, col. 405-1252.

STELLA Georgio, *Annales genuenses*, Bologne, N. Zanichelli (*Rerum italicarum scriptores*, XVII, 2), 1975.

ZENO Jacobo, *Vita Caroli Zeni*, Bologne, N. Zanichelli (*Rerum italicarum scriptores*, XIX, 6), 1941.

Études

BALARD Michel, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux xv^e et xvi^e siècles », dans Paviot Jacques et Verger Jacques (éd.), *Guerre, Pouvoir et Noblesse au Moyen Âge : mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2000 (Cultures et Civilisations médiévales, 22), p. 63-69.

BOÜARD Michel de, *Les Origines des guerres d'Italie : la France et l'Italie à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Paris, E. de Boccard (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 139), 1936.

DELAVILLE LE ROULX Joseph, *La France en Orient au xiv^e siècle : expéditions du maréchal Boucicaut*, Paris, E. Thorin (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 44-45), 1886, 2 vol.

DELAVILLE LE ROULX Joseph, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, E. Leroux, 1913.

DEMURGER Alain, *Chevaliers du Christ : les ordres religieux-militaires au Moyen Âge (xi^e-xvi^e siècle)*, Paris, Éd. du Seuil, 2002.

FAVIER Jean, « Les galées de Louis d'Anjou », dans Dubois Henri, Hocquet Jean-Claude et Vauchez André (éd.), *Horizons marins, itinéraires spirituels*, t. II, *Marins, Navires et Affaires : v^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 21), 1987, p. 137-146.

FRANCE John, « Thinking about Crusader Strategy », dans Christie Niall et Yazigi Maya (éd.), *Noble Ideals and Bloody Realities: Warfare in the Middle Ages*, Leyde / Boston, Brill (History of Warfare, 37), 2006, p. 75-96.

GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard (Histoire des grandes villes du monde), 2009.

HOUSLEY Norman, *The Later Crusades, 1274-1580: from Lyons to Alcazar*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

HOUSLEY Norman, « Le maréchal Boucicaut à Nicopolis », dans Paviot Jacques et Chauney-Bouillot Martine (dir.), *Nicopolis, 1396-1996 : actes du colloque international organisé par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon et le Centre national de la recherche scientifique, Dijon, conseil régional de Bourgogne, 18 octobre 1996*, Dijon, Société des Annales de Bourgogne (*Annales de Bourgogne*, 68), 1997, p. 85-99.

HUBRECHT Georges, « La juste guerre dans la doctrine chrétienne, des origines au milieu du xvi^e siècle », dans *La Paix*, part. 2, Bruxelles, Éd. de la Librairie encyclopédique (Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, 15), 1961, p. 107-123.

IORGА Nicolae, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au xiv^e siècle*, Paris, É. Bouillon (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences philologiques et historiques, 110), 1896.

JARRY Eugène, *Les Origines de la domination française à Gênes (1392-1402) : documents diplomatiques et politiques*, Paris, A. Picard et fils, 1896.

LALANDE Denis, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut, 1366-1421 : étude d'une biographie héroïque*, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 184), 1988.

LUTTRELL Anthony, « The Hospitallers at Rhodes: 1360-1421 », dans Setton Kenneth Meyer (dir.), *A History of the Crusades*, t. III, Madison / Londres, The University of Wisconsin Press, 1975, p. 278-313.

LUTTRELL Anthony, « Popes and Crusades: 1362-1394 », dans *Genèse et Débuts du Grand Schisme d'Occident*, actes du colloque international du Centre national de la recherche scientifique, Avignon, 25, 26, 27 et 28 septembre 1978, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique (Colloque internationaux du Centre national de la recherche scientifique, 586), 1980, p. 575-585.

MAS-LATRIE Louis de, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. II, Paris, Impr. nationale, 1852.

MASSON Christophe, « Des guerres en Italie avant les guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident », thèse de doctorat en histoire, art et archéologie, Liège, université de Liège, 2011, 3 vol.

ORTALLI Gherardo et PUNCUH Dino (dir.), *Genova, Venezia, il Levante nei secoli XII-XIV*, actes du colloque international tenu à Gênes et Venise, 10, 11, 12, 13 et 14 mars 2000, Genève, Società ligure di storia patria / Venezia Istituto veneto di scienze, lettere ed arti (Atti della Società ligure di storia patria, 41), 2001.

ORTALLI Gherardo, « Venezia-Genova : percorsi paralleli, conflitti, incontri », dans Ortalli Gherardo et Puncuh Dino (dir.), *Genova, Venezia, il Levante nei secoli XII-XIV*, actes du colloque international tenu à Gênes et Venise, 10, 11, 12, 13 et 14 mars 2000, Genève, Società ligure di storia patria / Venezia Istituto veneto di scienze, lettere ed arti (Atti della Società ligure di storia patria, 41), 2001, p. 9-27.

PAVIOT Jacques, « Boucicaut et la croisade (fin xiv^e-début xv^e siècle) », dans Nejedlý Martin et Svátek Jaroslav (dir.), *La Noblesse et la Croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, Toulouse, université de Toulouse II – Le Mirail (Méridiennes. Sér. Croisades tardives, 2), 2009, p. 69-83.

PAVIOT Jacques, « Comment reconquérir la Terre sainte et vaincre les Sarrasins ? », dans Balard Michel, Kedar Benjamin Zeev et Riley-Smith Jonathan (dir.), *Dei gesta per Francos : études sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Aldershot / Burlington / Singapour, Ashgate, 2001, p. 79-85.

PERRET Paul-Michel, *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII*, vol. I, Paris / Leipzig, H. Welter, 1896.

PETTI BALBI Giovanna, « I Gerosolimitani in Liguria in Età medievale tra tensioni politiche e compiti istituzionali », dans Costa Restagno Josepha (dir.), *Cavalieri di San Giovanni e territorio : la Liguria tra Provenza e Lombardia nei secoli XIII-XVII*, actes du colloque tenu à Gênes, Imperia et Cervo, 11, 12, 13 et 14 septembre 1997, Bordighera, Istituto internazionale di studi liguri (Atti dei convegni, 2), 1998, p. 165-190.

ROSE Susan, *Medieval Naval Warfare, 1000-1500*, Londres / New York, Routledge (Warfare and History), 2002.

SURDICH Francesco, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », *Atti della Società Ligure di storia patria*, nouv. sér. VII, vol. LXXXI, fasc. 2, 1967, p. 205-327.

THIRIET Freddy, « La crise des trafics vénitiens au Levant dans les premières années du XV^e siècle », *Studi in memoria di Federigo Melis*, vol. III, Naples, Giannini, 1978, p. 59-72.

V

Les heurts de la mémoire

Alsace entre guerres et paix

Christian C. EMIG

Docteur ès sciences, directeur de recherches, Centre national de la recherche scientifique
BrachNet, 20, rue Chaix, 13007 Marseille, brachnet@aliceadsl.fr

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*,
éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques
(Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Depuis plus de deux millénaires, l'Alsace possède une histoire qui reste peu connue, voire inconnue, de la majorité des Français, qui pourtant véhiculent aujourd'hui encore des clichés, des poncifs, des erreurs historiques mais aussi des oubliés ou des ignorances, datant à la fois de 1870, de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Les Alsaciens qui ne manquent pas d'humour, voire de médisance populaire, nomment leurs voisins avec des qualificatifs quelque peu péjoratifs. Les Français sont appelés les « Français de l'intérieur », en opposition à l'expression « France de l'extérieur », utilisée par le gouvernement français pour désigner l'Alsace-Moselle de 1871 à 1918 ; ou plus simplement *Fransoze* (« Français » en alsacien). Les Allemands sont qualifiés de *Schwowe* (« Souabes » en alsacien ; singulier : *Schwob*), sans oublier que les Souabes sont d'origine alémanique comme les Alsaciens.

Depuis 1648, l'Alsace est une exception politique, religieuse, culturelle, administrative, linguistique..., dont la frontière est matérialisée par la ligne bleue des Vosges. Cette ligne marquait la frontière avec le duché de Lorraine, qui ne revint à la France qu'en 1766 ; le Rhin n'a jamais constitué une frontière pour les Alsaciens, tant pour raison linguistique que religieuse et politique. Pourquoi 1648 ? C'est l'année des traités de Westphalie, qui marquent le terme de la guerre de Trente Ans et le début de l'annexion française de l'Alsace, région qui fait partie du Saint Empire romain germanique dès l'origine. Mais le rattachement de l'Alsace à la France, commencé en 1635, ne s'acheva que le 15 mars 1798, à la suite du vote de la République de Mulhouse (en allemand, *Stadtrepublik Mülhausen*) pour le rattachement à la France.

L'Alsacien de souche ancestrale est d'origine germanique indigène ou immigré de régions germanophones voisines d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche. Le peuple alsacien a toujours marqué son appartenance au sol avant sa nationalité, qui n'alterna entre la France et l'Allemagne qu'au cours des derniers siècles : ainsi un Alsacien né avant 1871 et mort après 1945 aura vécu sous cinq drapeaux. Et ceux nés après 1945 ne sont que la deuxième génération à ne connaître que la nationalité française. Aussi, renforcée par les mentalités traditionalistes de ses habitants, l'Alsace rurale est conservatrice et jalouse de ses coutumes. Confusions, amalgames, fausses assimilations, malentendus ont, depuis 1870, empêché le peuple français d'analyser avec sérénité et discernement les problèmes propres à ces régions germanophones¹.

Cet article souhaite mettre en exergue trois points qui traversent l'histoire et la mémoire des Alsaciens et dont les conséquences sont aujourd'hui encore visibles dans leur quotidien : les patois et langue, les religions, la période 1870-1925. Auparavant, il convient de rappeler que le territoire alsacien est un *patchwork* de possessions territoriales, sans que jamais il n'y ait eu appartenance à un seul souverain. Le drapeau alsacien rouge et

1. J. Rohr, *La Lorraine mosellane : 1918-1946 : Nord-Est mosellan, notes et documents*.

blanc (en alsacien, *Rot un Wiss*) remonte au XI^e siècle ; le blason de la Haute-Alsace (*Oberelsaß*) date de 1140, avec ajout en 1418 des couronnes des Habsbourg (qui sont originaires d'Alsace) ; le blason de la Basse-Alsace (*Unterelsaß*) date de 1262 ; quant à celui de l'Alsace, il n'apparaît qu'au début du XVII^e siècle, juxtaposant deux blasons historiques précédents (fig. 1).

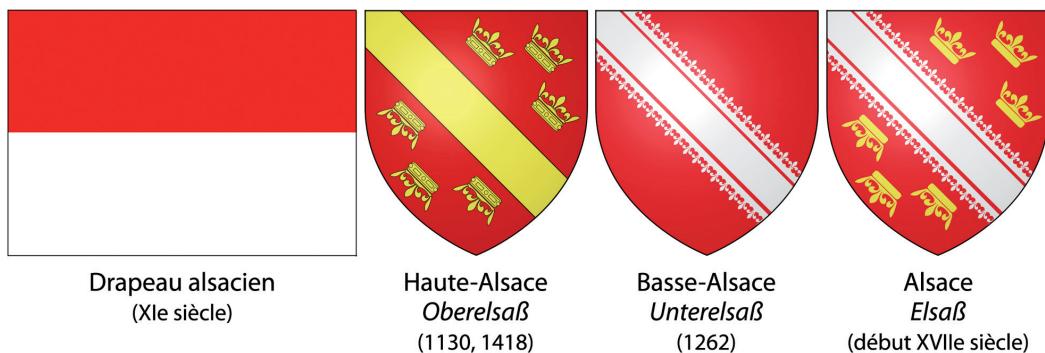


FIG. 1. – *Drapeau et blasons alsaciens (blasons © SanchoPanzaXXI). Voir aussi H. Gaidoz et P. Sébillot, Blason populaire de la France.*

Parler et langue

Bien que connu avant le III^e siècle, c'est avec l'invasion des Alamans au IV^e siècle que l'alsacien devient un parler alémanique (fig. 2). Au VI^e siècle, les Francs, vainqueurs des Alamans en 496 (ou 506) à Zülpich (Tolbiac²), étendent le parler francique du Nord de l'Alsace³ en Hollande (fig. 2). Avec le traité de Meersen (870), qui consacra le partage du royaume de Lothaire I^{er}, l'Alsace entre en Germanie (ou Francie orientale), le royaume de Louis II le Germanique. En 962, Othon I^{er} fondait le Saint Empire romain germanique, que l'Alsace ne devait quitter... pratiquement qu'à la Révolution française malgré l'annexion française. L'Alsace appartient à l'espace culturel, linguistique et politique des anciens Empires allemand et austro-hongrois. Le parler est l'alsacien, avec ses nombreuses variantes locales, et la langue écrite est le haut-allemand (*Hochdeutsch*), tous deux appartenant au même groupe linguistique allemand (fig. 2).

Parler alsacien

Le patois alsacien (ce n'est ni une langue ni un dialecte) fait partie de la famille des parlers alémaniques, un des grands groupes des langues germaniques (fig. 2). Son origine remonte au III^e siècle, et sa généralisation à partir du IV^e et du V^e siècle pour le parler francique. Les diphthongues n'apparaîtront que plus tardivement en même temps que dans les langues germaniques en évolution jusqu'aux XV^e et XVI^e siècles. Depuis, l'alsacien ne s'est guère modifié et la forme actuelle reste proche de celui que les ancêtres d'alors parlaient. Pourtant, les Français croyaient dans leur grande majorité que la germanophonie alsacienne était une importation allemande, imposée aux Alsaciens en 1870. Divers recensements montrent qu'en 1812, 90 % des Alsaciens utilisaient l'allemand dialectal et 9,4 %

2. Victoire de deux peuplades germaniques : les Francs saliens, dont le roi était le Mérovingien Chlodwig I^{er} (Clovis), et les Francs ripuaires, dont la capitale était Cologne et qui avaient Sigebert le Boiteux pour roi.

3. Le Seltzbach (rivière de la Seltz) marque la frontière linguistique entre l'alémanique et le francique dans le Nord de l'Alsace.

le français ; en 1910, 93 % parlaient allemand et 6,1 % français⁴. Aujourd’hui, plus de 50 % des Alsaciens utilisent l’alsacien de façon prédominante ou exclusive, au moins dans leur vie privée.

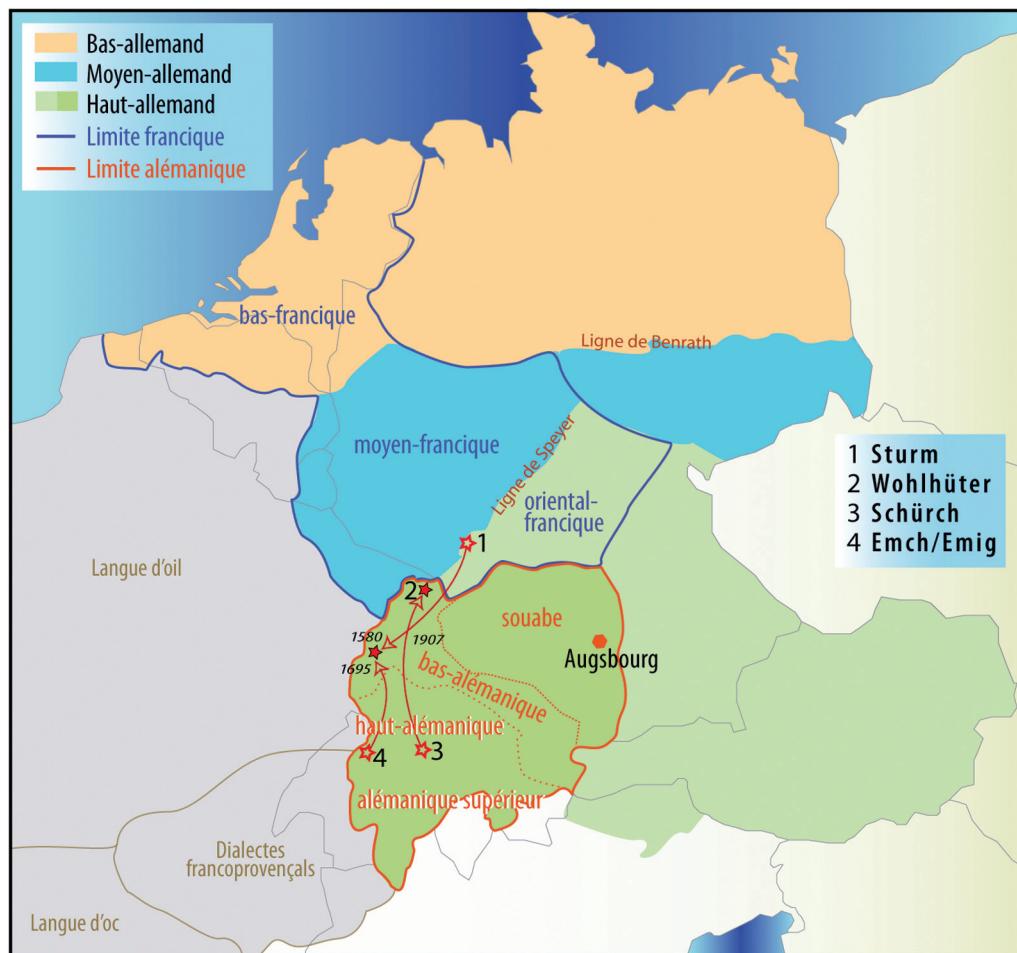


FIG. 2. – Distribution des principales langues allemandes (*Deutsch*) et leurs frontières linguistiques, encore valides aujourd’hui. Les localités d’origine de mes grands-parents paternels Emch/Emig et Sturm et maternels Wohlhüter et Schürch avec les dates de leurs immigrations en Alsace (© C. C. Emig).

Langue écrite

La langue écrite en Alsace était et est le *Hochdeutsch* (aussi nommée allemand moderne ou standard), la langue commune à toute l’aire linguistique germanique créée au xvi^e siècle sous l’impulsion des chancelleries germaniques (fig. 2). Cette langue est toujours langue officielle en Alsace, puisque le bilinguisme est de droit dans les actes de la vie alsacienne – elle a été occultée dans les articles 1 et 2 de l’actuelle Constitution française. Tous les journaux locaux étaient en allemand et ce n’est que dans les années cinquante que les versions bilingues sont apparues pour devenir entièrement françaises plus tard. Chez les protestants, luthériens de la Confession d’Augsbourg et réformés, le culte, la Bible, les chants et les cantiques étaient en allemand. Le protestantisme était un facteur actif de culture

4. P. Lévy, *Histoire linguistique d’Alsace et de Lorraine*.

germanique⁵. De toute son histoire linguistique, la population alsacienne n'a commencé le passage au français que vers la fin des années quarante, notamment dans les villes.

Après la Seconde Guerre mondiale, pour encourager le retour à la langue de Molière, le gouvernement français proclama que les éditions en langue allemande des principaux journaux alsaciens devaient utiliser exclusivement le français dans la publicité et les pages sportives !

La situation linguistique véritable des territoires germanophones (depuis plus de quinze siècles) annexés par la France, la nature et la portée exactes de leur bilinguisme ou de leurs divers particularismes n'ont jamais pu être appréhendées par les Français, tout comme par leurs médias, écrivains et hommes politiques, et c'est encore le cas aujourd'hui encore⁶. Ainsi, à partir de 1870, se propagea en France la thèse naïve selon laquelle la germanophonie imposée à l'Alsace aurait été l'œuvre exclusive de l'occupation et de l'école allemandes. Son origine est à chercher dans les œuvres de Maurice Barrès, mais aussi dans le conte « La dernière classe » d'Alphonse Daudet, dans les regrettables *alsacienneries* du Colmarien Jean-Jacques Waltz dit Hansi, connu pour son anti-germanisme, ou encore dans la chanson des Français Gaston Villemot et Henri Nazet, créée en 1871, qui devient au début des années 1900 une chanson revancharde, dont le refrain est célèbre :

« Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine,
Et malgré tout, nous resterons Français,
Vous avez pu germaniser la plaine,
Mais notre cœur, vous ne l'aurez jamais ! »

Religions

C'est bien une lecture confessionnelle de l'histoire alsacienne qu'il faut entreprendre, provenant des « racines » germaniques⁷. Il est impossible de comprendre la formation et le développement de la culture alsacienne en négligeant l'action capitale de l'imprégnation religieuse. En effet, dix siècles après l'évangélisation catholique, et en partie juive, l'Alsace a été un haut lieu de la Réforme. En 1534, la Bible de Luther, traduite à partir des textes originaux en hébreu et grec (première version intégrale en haut-allemand) et imprimée selon le procédé Gutenberg, devint la grande force de la réformation avec un rayonnement allant bien au-delà des frontières linguistiques. L'usage exclusif de l'allemand dans les cultes en Alsace s'est prolongé jusque dans les années cinquante.

À la suite de la paix d'Augsbourg, signée le 29 septembre 1555 entre l'empereur Charles Quint et les protestants d'Allemagne, chaque prince souverain avait la possibilité d'adopter dans ses États la religion selon ses convictions en application de la règle du *cujus regio ejus religio* (liberté religieuse pour les princes, obligation pour le sujet d'avoir la religion de son souverain). Cette règle est emblématique de l'identité religieuse en Alsace (fig. 3). Sous cet énoncé qui semble simple se cachent de nombreuses nuances, dont il n'est pas facile d'appréhender l'évolution dans le temps. Globalement, le traité n'a favorisé que les seuls luthériens, excluant les calvinistes et surtout les anabaptistes. Les conséquences sont encore visibles de nos jours, comme la distribution des églises, des cimetières, bien qu'ayant tendance à s'estomper depuis peu de décennies. En application de cette règle, toutes mes lignées familiales sont devenues protestantes luthériennes à la Réforme, entre 1525 et 1540 (fig. 4).

5. F.-G. Dreyfus, « Le protestantisme alsacien ».

6. D. Morgen et A. Zimmer, « L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle ».

7. B. Vogler, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*.

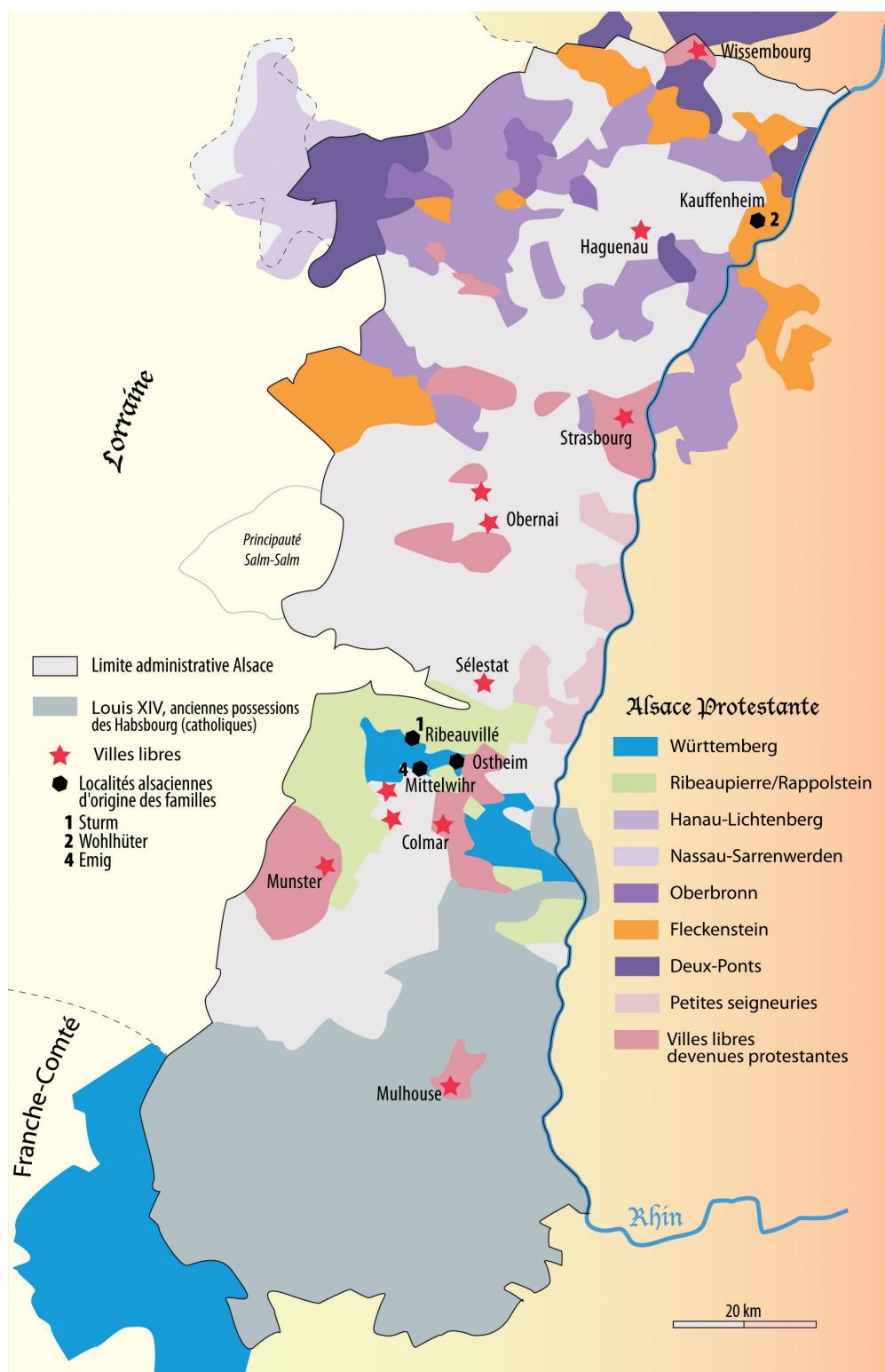


FIG. 3. – Carte des possessions protestantes en Alsace au début du XVIII^e siècle, d'après K. G. Wolfram et W. Gley (dir.), *Elsass-Lothringischer Atlas : Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens, dargestellt auf 45 Kartenblättern mit 115 Haupt- und Nebenkarten* ; J.-M. Böhler, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, et A. J. Lemaitre, *Atlas historique d'Alsace* (© C. C. Emig). Pour la généalogie familiale, voir aussi la fig. 4.

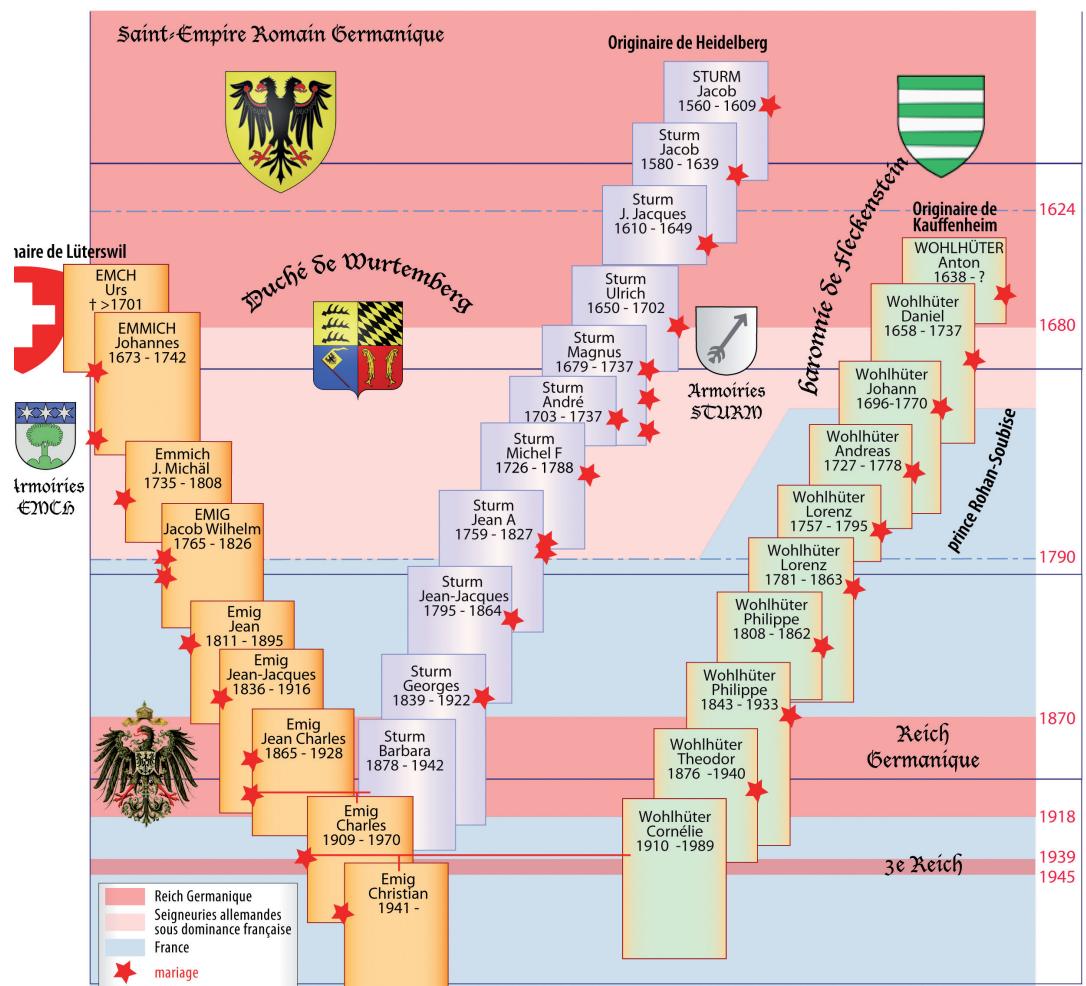


FIG. 4. – Les familles de ma généalogie vivaient toutes sur des terres de princes protestants allemands (duché de Wurtemberg, seigneurie de Fleckenstein). Mes ancêtres sont devenus français au cours de la Révolution française. Seules trois générations sont nées sous souveraineté française, mais avec l'usage de l'alsacien et de l'allemand jusqu'à dans les années soixante. Jusqu'à aujourd'hui, une seule génération a été française de la naissance à la mort (© C. C. Emig). Voir aussi la fig. 3.

La carte politique et religieuse de l'Alsace aux XVII^e et XVIII^e siècles est une base indispensable pour comprendre l'évolution politique : répartition géographique des possessions et origine géographique, religieuse et politique des possédants ont eu des conséquences jusqu'à nos jours (fig. 3). La première impression concerne la bigarrure politique et religieuse de la province, héritière d'un long processus remontant au Moyen Âge, et sa pérennité jusqu'à la Révolution française.

Politique religieuse française, 1680-1790

La période française ne fut guère facile pour les Alsaciens protestants face aux rois catholiques français, Louis XIV et Louis XV, que les huguenots français appellent aussi les rois persécuteurs, qui ont soumis les protestants à des lois scélérates⁸.

La première tâche fut de reconstruire la démographie, car, au cours de la guerre de Trente Ans, l'Alsace a perdu environ la moitié de ses habitants et de nombreuses localités ont

8. L. Pilatte (éd.), *Édits, Déclarations et Arrêts concernant la religion réformée (1662-1751)* ; F.-G. Dreyfus, « Le protestantisme alsacien ».

étée partiellement détruites. Dès 1656, l'intendant français Colbert de Croissy et les principaux princes possessionnés firent appel à la population des régions avoisinantes pour repeupler l'Alsace. Pour inciter les immigrants, il leur était promis une maison, une terre et des exonérations d'impôts. Louis XIV ne voulut pas que ces avantages fussent donnés à des immigrants protestants, mais les princes luthériens et réformés protestèrent, car ils ne souhaitaient pas accueillir de catholiques ; le roi dut renoncer à son exigence. En effet, les traités de Westphalie (1648) garantissent le maintien des populations dans la situation religieuse de 1624 (année de référence), ce qui empêcha Louis XIV d'appliquer en Alsace les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes en France. La liberté religieuse des protestants était garantie par l'empereur ; y toucher aurait été un *casus belli*, que Louis XIV ne pouvait se permettre. Louis XIV ne recevait en pleine souveraineté que les possessions des Habsbourg d'Autriche (catholiques) en Alsace, alors que les princes ayant des possessions alsaciennes étaient rétablis dans toutes leurs seigneuries (art. 4 du traité d'Osnabrück), notamment en ce qui concerne ma famille, le prince de Wurtemberg de la lignée de Montbéliard, ainsi que la seigneurie de Fleckenstein (fig. 4). Toutes ces seigneuries continuaient d'envoyer des délégués à la Diète du Saint Empire romain germanique et elles garderont tous leurs droits de souveraineté et ceux liés à la supériorité territoriale et consacrés par la tradition jusqu'à la Révolution française. Pour la lignée des seigneurs de Fleckenstein, en l'absence d'un héritier mâle, les terres furent prises par le roi de France, qui les octroya en 1720 au prince de Rohan-Soubise, lequel les géra jusqu'à la Révolution. Entre 1648 et 1672, la France se préoccupa peu de ses possessions en Alsace, plus soucieuse de la Fronde qui secouait le pouvoir de Mazarin.

Dès 1672, avec la guerre de Hollande (1672-1679), une vaste coalition européenne se forme contre Louis XIV qui décide de prendre des mesures militaires, notamment en Alsace, où les intentions belliqueuses du roi français se clarifient : assujettissement progressif des villes libres impériales, démantèlement des fortifications, destructions des châteaux, mises sous séquestre de seigneuries protestantes, etc. Car la liste des exactions est très longue et des militaires célèbres, comme Vauban et Turenne, sont particulièrement inexcusables. Elle marqua le peuple alsacien au point d'être aujourd'hui encore vilipendée avec la liste des destructions d'édifices et de châteaux – une mémoire historique contre les Français dont les destructions sont toujours visibles.

À partir de 1680, l'annexion de l'Alsace s'est faite sous une politique autoritaire et brutale. Mais la frontière resta sur la crête des Vosges jusqu'à la Révolution, faisant de l'Alsace « une province à l'instar de l'étranger effectif », ainsi que la Franche-Comté, la Lorraine et le Labourd, pouvant commerçer librement avec l'étranger mais payant des droits pour les échanges avec les autres provinces françaises. Tout en s'en tenant à la stricte rédaction des traités de Westphalie, mais en usant souvent de la contrainte, Louis XIV décida de redonner à l'Église catholique le terrain perdu depuis la Réforme. La politique royale engagée mit fin à l'entente mutuelle entre protestants et catholiques au sein de la population et cela jusque dans les années cinquante ! Parmi les décisions, et sans entrer dans le détail, figurent :

- La généralisation du calendrier grégorien en Alsace, donnant les mêmes dates de fêtes religieuses pour les catholiques et les protestants (fidèles au calendrier julien), interprétée comme une première tentative du papisme contre l'indépendance religieuse⁹ ;
- L'obligation d'être catholique dans l'administration locale, même dans les seigneuries protestantes ;
- Les interdictions faites aux pasteurs de bénir des mariages mixtes. Un édit royal de 1682 stipule que les enfants illégitimes nés de mère protestante « appartiennent au roi qui est censé être leur père » et, en conséquence, ils doivent être baptisés et élevés dans la religion du souverain, « sous peine d'être enlevés à leur mère ».

9. C. Pfister, *Le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française*.

Concordat

L'Alsace reste régie par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), comprenant le Concordat de 1801 et les articles organiques des cultes reconnus : catholique, protestant, israélite. Contrairement aux idées reçues et à d'autres droits locaux, ce Concordat, signé entre Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, et le pape Pie VII, élément important du droit local alsacien, est issu du passé français et non allemand. Ainsi, après plus de cent vingt ans, l'Alsace recouvre à nouveau la liberté religieuse mettant protestants et juifs à l'égal des catholiques. Ceci fut un des principaux facteurs de l'attachement des Alsaciens à l'Empire. Il explique en partie les spécificités actuelles de l'Alsace. Un autre facteur, tout aussi important, est l'attrait qu'exerçait sur les Alsaciens la gloire militaire de Napoléon. Ceci peut aussi se rapprocher de l'attrait pour les empereurs allemands. La chute de l'Empire fut ressentie comme un drame, avec des interrogations pour les villages à majorité protestante sur le risque de mesures discriminatoires. Pendant les Cent Jours, un pamphlet fut placardé sur le portail de la cathédrale de Strasbourg : « Napoléon revient Messie pour les juifs, Dieu pour les protestants, diable pour les catholiques ! »

Aujourd'hui encore, la culture religieuse marque les Alsaciens à la fois administrativement et culturellement, qu'ils soient pratiquants ou non. Il n'y a pas de séparation du politique et du religieux, et, comme l'Allemagne, l'Alsace est riche de son héritage chrétien qu'il n'est pas scandaleux de rappeler. Il n'y a pas débat de la morale religieuse sur la morale laïque. Il y a des morales : catholique, protestante (luthérienne, calviniste, évangéliste, anabaptiste), juive, et elles sont liées à la profession personnelle de la foi. Les fameuses « valeurs républicaines » restent françaises et ne franchissent pas les Vosges.

Contrairement au protestantisme français, pour lequel religion et laïcité font bon ménage, le protestantisme alsacien est bien implanté et politiquement majoritaire dans bien des structures locales. Majoritairement luthériens, issus de la Confession d'Augsbourg – texte fondateur du luthéranisme présenté le 25 juin 1530 à la Diète d'Augsbourg devant Charles Quint –, les Alsaciens protestants n'oublient pas l'importance historique, politique, économique et linguistique de Luther, avec la portée de la Réforme, de l'imprimerie, du haut-allemand. La marque protestante alsacienne (labeur et sobriété) est perceptible dans divers domaines, à commencer par l'éducation familiale. L'habitude, en toutes choses, du libre examen, la distance prise à l'égard des idées et des pratiques imposées et la conscience d'une responsabilité individuelle ont développé, bien qu'à des degrés variables, sûreté de soi et indépendance d'esprit, parfois marquées par un brin d'orgueil.

La laïcisation de l'école publique n'a pas été introduite en Alsace, qui ne connaît pas les lois de Jules Ferry, ni la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Le *statut scolaire* repose essentiellement sur la loi Falloux de 1850 et la législation allemande de la fin du XIX^e siècle. Dans l'enseignement primaire, l'*instruction religieuse* fait partie intégrante du programme, pendant une heure minimum par semaine, y compris dans l'enseignement public. Assurée à l'origine par les instituteurs selon leur religion, elle l'est désormais en majorité par des catéchistes laïcs et les prêtres, pasteurs ou rabbins. Les vacations (cumulables avec le traitement du clergé) sont rémunérées par l'Éducation nationale. Au collège et au lycée, le cours de religion doit être prévu dans l'emploi du temps ; il est assuré par des « professeurs de religion », agréés par les autorités religieuses. Pour titulariser certains d'entre eux ont été organisés des CAPES spécifiques. Concernant l'enseignement supérieur, l'université publique Marc-Bloch de Strasbourg est la seule en France à intégrer deux facultés publiques de théologie, catholique et protestante, délivrant des diplômes d'État.

Au titre des jours fériés religieux figurent aussi le Vendredi saint et le lendemain de Noël. Le stéréotype de la tenue folklorique de l'Alsacienne avec son grand nœud noir orné d'une cocarde bleu-blanc-rouge, diffusé depuis un siècle auprès des Français, notamment

par Jean-Jacques Waltz dit Hansi, n'a jamais existé. Pire, il a occulté la variété des tenues en Alsace. Ces dernières diffèrent dans une même localité selon le métier, la religion, l'âge... En outre, le noeud n'existe que dans certains costumes bas-rhinois ; il est inconnu en Haute-Alsace.

Période 1870-1925

Si les Alsaciens ont bien accueilli l'avènement de Napoléon III en souvenir de l'Empereur, ils ont aussi vite déchanté devant l'autoritarisme, tant sur le plan civil que religieux. Après la malheureuse déclaration de guerre (19 juillet 1870) de la France à la Prusse, qui n'attendait que cette occasion pour établir sa puissance et son hégémonie sur une Allemagne en cours de réunification, il n'aura fallu qu'un mois pour que l'Alsace redevienne terre allemande du nouveau Reich germanique, proclamé à Versailles le 18 janvier 1871 et officiellement incorporé par le traité de Francfort du 10 mai 1871. Mais seuls les territoires germanophones ont été intégrés, tant pour l'Alsace que pour la Lorraine, complétés par les cantons germanophones du département des Vosges (aujourd'hui encore alsaciens) et par la scission de la partie romanophone du Sud de l'Alsace (devenu le Territoire de Belfort et département en 1922), qui est restée française.

Le retour au Reich était d'autant plus facile que la deuxième génération d'Alsaciens nés français n'avait que 30-40 ans, avec une mémoire familiale encore bien vivace de la gestion allemande (fig. 4). Alsaciens et Lorrains germanophones étaient, à juste titre, considérés par les Allemands comme une population allemande, appartenant à la « communauté de souche allemande » (*deutsche Stammsgemeinschaft*) et donc un retour à la « communauté du peuple allemand » (*Volksgemeinschaft*)¹⁰. Le changement de nationalité ne modifia que peu le quotidien des Alsaciens, la vie continuant comme auparavant. Certes, le français fut supprimé de l'enseignement, mais le dialecte alsacien a toujours été utilisé au quotidien et l'allemand comme langue écrite et lue.

Les habitants majeurs de l'Alsace eurent la possibilité d'opter pour le maintien de la nationalité française et ainsi de quitter l'Alsace avant le 1^{er} octobre 1872. Si, dans beaucoup de villages, on enregistra quelques options symboliques, très peu furent suivies d'effet. L'attachement aux terres et aux maisons, à leur culture, au seul travail et à la seule existence que les villageois connaissaient incita très peu d'individus à s'exiler : les « optants » ne représentaient qu'un petit pourcentage (environ 5 %) de la population vivant en Alsace, qui comptait un peu plus d'un million d'habitants. Quelque 46 500 résidents en Alsace et 11 750 en Lorraine firent une déclaration. Tous ne sont pas partis, tandis que d'autres, se heurtant aux difficultés d'installation et au barrage de la langue, sont finalement revenus. Après des « élections protestataires », comme en 1874, la normalisation se fit progressivement et le *Kulturkampf*¹¹ neutralisa bien des antagonismes. L'abbé Wetterlé¹², dans les années 1870, avait détourné la devise des princes-évêques de Rohan : « Allemand ne daigne, Français ne puis, Alsacien suis », pour résumer le sentiment des Alsaciens, surtout catholiques, attachés tout à la fois à leur région et à la France. C'était tout d'abord le mot

10. Groupe ethnique partageant une même culture allemande, ayant l'allemand comme langue maternelle et étant d'ascendance allemande.

11. Ce « combat pour la culture » est un conflit qui opposa le chancelier du Reich, Otto von Bismarck, prussien et protestant, à l'Église catholique et au Zentrum, le parti des catholiques, entre 1871 et 1880. En effet, le catholicisme apparaissait comme un élément étranger, qui menaçait l'unité du nouvel Empire allemand créé le 18 janvier 1871. La proclamation du dogme de l'Infaillibilité pontificale, quelques mois plus tôt, a largement heurté les protestants.

12. L'ancêtre de l'abbé Wetterlé, Laurent Widelin, était un immigré allemand d'Adelshausen. Son fils Jean Thomas, mort à Colmar en 1786, avait épousé à Wintzenheim (Haut-Rhin), en 1742, Madeleine Blindin. Les enfants ont transformé leur nom Windelin en Wetterlé.

d'ordre d'une résistance culturelle et artistique face à ce qui allait bientôt prendre la forme du *Kulturkampf* bismarckien. Des artistes, des érudits, des hommes engagés dans la vie culturelle de notre région se sont alors retrouvés autour de l'idée selon laquelle leur amour de la France pouvait se maintenir s'il cultivait l'amour de l'Alsace... Car, ces francophiles alsaciens, qui n'ont jamais renié l'apport de la langue de Goethe, ont consacré tous leurs efforts et toute leur énergie à « réveiller la conscience alsacienne », d'autant que l'Alsace dans toute sa complexité était autant attachée au meilleur de la culture allemande qu'à ce que représentait alors une certaine nostalgie de la France.

La population apprécie l'Administration allemande tant civile que militaire dans un ensemble économique stable, avec le développement de la solidarité rurale (comme les caisses Raiffeisen banques coopératives, puis, à partir de 1882, les caisses du Crédit mutuel), l'organisation d'une protection sociale (assurance maladie en 1883, protection contre les accidents du travail en 1885, assurance vieillesse en 1885), le développement des équipements collectifs (distribution de l'eau, de l'électricité dans les rues, puis dans les habitations). Les voies ferrées passèrent de 700 à 1 900 kilomètres en quarante ans, faisant du réseau d'Alsace-Lorraine l'un des plus modernes et denses d'Europe. La période du *Reichsland* jouit d'un formidable essor économique.

Au début du xx^e siècle arriva aux responsabilités une génération, née après 1870, qui ne connut pas le régime français et qui, de ce fait, ne rêvait pas du retour à la France, même au prix d'une nouvelle guerre, une de plus ou une de trop. C'est que redoutaient les Alsaciens, qui souhaitaient un développement pacifique de leur région dans le *statu quo*. On exalte « la petite patrie » dans toutes les familles d'Alsace, qui toutes possèdent des pièces de faïence d'Henri Loux¹³, illustrant la quiétude bucolique des villages alsaciens typiques. En 1911, l'Alsace se dote de sa propre Constitution et bénéficie d'une autonomie administrative.

Pourtant, la guerre survint en 1914. Les Alsaciens s'incorporent à l'armée allemande et les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 – et beaucoup de ceux de 1939-1945 – sont dédiés aux soldats morts pour le Reich.

En France, pendant la période 1870-1918, l'opinion publique a été désinformée, dès 1870, par des articles décrivant, de la façon la plus noire, les Alsaciens soumis aux Allemands et à la dictature d'Otto von Bismarck. En outre, les Alsaciens et les Lorrains ayant opté pour la France aimait à rappeler qu'ils étaient des exilés. La réaction naturelle des Français se transforma en rêve de revanche fondée sur l'affectif et la sentimentalité, qui se traduisit aussi par nombre de chansons revanchardes, comme celles de Villemot et Nazet, de Borel-Clerc.

Au début du xx^e siècle, les dessins et livres de Jean-Jacques Waltz dit Hansi caricaturaient bien une certaine francophilie alsacienne. Cette aversion de l'Allemand se fit au détriment des Alsaciens et des Lorrains, qui, par leurs dialectes et leur langue allemande, étaient alors assimilés au régime politique du Reich, donc des collaborateurs ! Or, l'opinion française, dans ses préjugés idéologiques et nationaux (franco-français), n'a jamais voulu y voir des erreurs de fait et, pire, de jugement. L'un des clichés les plus répandus était celui de la supposée fidélité des « annexés » à la France, mais la réalité en Alsace était fort différente, car il faut tenir compte d'une dégradation continue de l'image de la France au sein de la population durant tout le xx^e siècle.

La sensibilité affective de nombre de Français ne fera que s'amplifier après la Première Guerre mondiale, puis après la seconde, au point que l'opinion des Alsaciens et des Lorrains ne trouvait plus aucune écoute. Le manichéisme français sur cette question, d'une

13. Henri Loux (1873-1907) : son nom fut longtemps ignoré, mais son œuvre est connue dans le monde entier grâce au décor de vaisselle, dit « Obernai », fabriqué par les faïenceries de Sarreguemines, qui immortalise les coutumes, les traditions et la vie quotidienne de l'Alsace rurale. Il est né à Auenheim, un des villages protestants de mes ancêtres maternels (fig. 3).

grande absurdité, ne voyait que les bons Français et les sales « Boches ». Les exemples les plus récents concernent les « Malgré-nous » qui n'ont jamais pu faire entendre leur voix, ni se faire comprendre. Il est intéressant de noter qu'en 1871, les Français reprochaient aux Allemands, et à juste titre, la non-application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont les mêmes et leurs enfants qui refuseront ce droit aux Algériens, considérant, comme le firent les Allemands pour l'Alsace, que l'Algérie est française, et là aussi avec de bons Français et de sales « melons ».

1919 : la paix

La paix fut amère pour les Alsaciens. Apprendre le français ne fut rien comparé aux vicissitudes de l'Administration française, tatillonne et revancharde¹⁴. Pire, les Alsaciens voyaient leurs voisins allemands redresser spectaculairement leur pays, alors qu'eux-mêmes étaient soumis aux soubresauts de la III^e République, à la crise de 1930 et aux prémisses d'une nouvelle guerre dès 1936.

Dès l'application de l'armistice du 11 novembre 1918, conséquence d'une guerre que les Alsaciens n'avaient pas souhaitée, le changement de souveraineté provoqua, dès la fin de 1918, un malaise au sein de la population alsacienne face à la politique française appliquant la formule « débochiser l'Alsace-Lorraine ». Mais la réalité sera pire encore, dégradant fortement l'image de la France au sein de la population. Par la suite et jusqu'à nos jours, la crédibilité de la France sera de nombreuses fois et gravement atteinte en Alsace. Citons les paroles de Nicolas Sarkozy, président de la République, à Truchtersheim (Bas-Rhin) pour ses vœux présidentiels 2011 au monde rural :

« Je peux accepter les distorsions de concurrence avec la Chine et avec l'Inde, pas avec l'Allemagne. [...] Et je ne le dis pas simplement parce que je suis en Allemagne, euh, je suis en Alsace. »

L'idée d'une classification de la population d'Alsace-Lorraine avait été proposée par l'abbé Wetterlé à la conférence d'Alsace et de Lorraine, qui prescrivit dès avril 1915 de subdiviser la population en quatre catégories : A, B, C et D. Aussi, dès l'entrée des troupes françaises en Alsace, les mairies furent averties d'établir des cartes d'identité qui servaient en même temps de pièces de légitimation :

- A. Ceux qui avaient la nationalité française avant 1870 ou ceux dont les parents et les grands-parents avaient été dans ce cas. Ils furent « réintégrés de plein droit », mais tout en ayant à le prouver ;
- B. Ceux dont un parent n'est pas français de souche (d'origine étrangère) ;
- C. Ceux dont les deux parents étaient nés dans un pays allié de la France ou neutre pendant le conflit ;
- D. Ceux qui ont immigré depuis des pays ennemis (Allemagne, Autriche, Hongrie...), ainsi que leurs descendants, dont beaucoup étaient des Alsaciens de souche.

Cette dernière catégorie était notamment attribuée aux Allemands de souche, discrimination qui entraîna une expulsion de gré ou de force dès décembre 1918 de plus de cent mille Alsaciens. Ces départs se firent avec brutalités, spoliations, humiliations, qui eurent encore des conséquences pour la France en 1939 lors du retour au Reich.

L'insertion dans l'espace administratif français dut se faire en tenant compte de l'héritage juridique, religieux, social et culturel, dont une partie était antérieure à 1870. Le malaise était d'abord linguistique et l'allemand a dû être maintenu dans la vie quotidienne (écoles, presse, administration, entreprises, transports...), en raison notamment des lois françaises sur la laïcité que la grande majorité des Alsaciens n'étaient pas prêts à accepter. Aussi, ni Concordat ni statut scolaire n'ont été remis en cause à ce jour.

14. J. Schmauch, « Les services d'Alsace-Lorraine face à la réintégration des départements de l'Est (1914-1919) ».

Un autre motif du malaise était le régime des traitements et retraites des fonctionnaires. Ne citons qu'un seul cas. Le régime allemand ne faisait subir aux fonctionnaires aucune retenue pour la retraite ; le régime français, au contraire, comportait une retenue qui était d'abord de 5 %, puis de 6 % du montant du traitement. D'après les lois de l'Empire, l'avancement se faisait automatiquement par année de service, excluant tout favoritisme, toute promotion au choix. Ce n'est qu'en 1923, après des querelles inutiles et des luttes acharnées qu'on aurait pu éviter, que le cadre local permit de conserver la plupart de ces avantages antérieurs.

Le mouvement autonomiste, particulièrement virulent entre 1925 et 1929, surgit de l'opposition à la laïcisation et pour le maintien de la langue allemande en tant que langue maternelle. Il a réuni sous une forme vaste et diverse catholiques, protestants, communistes.

En conclusion, citons Robert Redslob, professeur de droit international à l'université de Strasbourg, qui écrivit en août 1929 dans le journal *Le Temps* :

« Après l'armistice, une véritable chasse à courre fut déchaînée contre ceux qu'on accusait ou soupçonnait d'avoir fait des concessions à l'ancien maître. Ce n'est pas une page très belle de notre histoire. Avouons-le, ces persécutions ne furent pas toujours inspirées par un sentiment patriotique, mais souvent par des motifs peu avouables. [...] Après la guerre, on vit apparaître en Alsace des personnalités qui avaient leurs origines dans le pays, mais qui avaient opté pour la France ou qui avaient passé la frontière et qui maintenant revenaient en justiciers, demandant compte à leurs compatriotes restés dans le pays de la façon dont ils s'étaient comportés sous le régime allemand et pendant la guerre. [...] Faire rendre compte à des Alsaciens et Lorrains devant la barre d'une espèce de tribunal, de l'attitude qu'ils avaient eue pour le régime constitutionnellement établi et basé sur un traité en règle, je dois avouer en toute humilité que je n'ai rien compris à cette procédure... Sans doute, pour le dérèglement de l'attitude alsacienne sous l'ancien régime, il fallait des sanctions¹⁵. »

Résumé

L'histoire de l'Alsace rurale, connue depuis plus de deux millénaires, est trop souvent filtrée à travers les clichés datant des deux guerres mondiales. Trois sujets clés ont été choisis, car ils ont encore des conséquences de nos jours : les patois et langue, les religions et la période 1870-1925, fondés sur une abondante littérature et sur la généalogie et la mémoire familiale. Le but est de permettre une vision plus réaliste de l'Alsace et de ses habitants et des problèmes propres à cette région germanophone. Un constat est qu'à ce jour, une seule génération alsacienne est née et morte sous nationalité française. Les vicissitudes historiques, culturelles, linguistiques, religieuses sont, depuis deux siècles, liées à la politique hégémonique de la France et d'une opinion publique revancharde face à l'Allemagne.

15. R. Redslob, « Les électeurs autonomistes ».

Bibliographie

- BÖHLER Jean-Michel, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, 3 vol.
- DREYFUS François-Georges, « Le protestantisme alsacien », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 3, 1957, p. 57-71.
- GAIDOZ Henri et SÉBILLOT Paul, *Blason populaire de la France*, Paris, Éd. du Cerf (La France merveilleuse et légendaire), 1884.
- LEMAÎTRE Alain J., *Atlas historique d'Alsace*, Mulhouse, Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT), université de Haute-Alsace, 2009, en ligne : www.cartographie.histoire.uha.fr/atlas-historique-de-l-alsace.
- LÉVY Paul, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Paris, Éd. Manucius (Alsatiques), 2004, 3 vol.
- MORGEN Daniel et ZIMMER Armand, « L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle », *Tréma*, vol. XXXI, p. 109-138, en ligne : <http://trema.revues.org/981>.
- PFISTER Christian, *Le Comté de Horbourg et la Seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française*, Paris, Fischbacher, 1889.
- PILATTE Léon (éd.), *Édits, Déclarations et Arrêts concernant la religion réformée (1662-1751)*, Paris, Fischbacher, 1885.
- REDSLOB Robert, « Les électeurs autonomistes », *Le Temps*, n° 24 822, 8 août 1929, p. 4.
- ROHR Joseph, *La Lorraine mosellane : 1918-1946 : Nord-Est mosellan, notes et documents*, Sarreguemines, Éd. Pierron, 1975.
- SCHMAUCH Joseph, « Les services d'Alsace-Lorraine face à la réintégration des départements de l'Est (1914-1919) », thèse de diplôme d'archiviste-paléographe en histoire contemporaine, Paris, École nationale des chartes, 2004, en ligne : <http://theses.ens-sorbonne.fr/2004/schmauch>.
- VOGLER Bernard, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1994.
- WOLFRAM Karl Georg et GLEY Werner (dir.), *Elsass-Lothringischer Atlas : Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens, dargestellt auf 45 Kartenblättern mit 115 Haupt- und Nebenkarten*, Francfort-sur-le-Main, Selbstverlag des Elsass-Lothringen-Instituts (Veröffentlichungen des Wissenschaftlichen Instituts der Elsass-Lothringen im Reich an der Universität Frankfurt), 1931.

Épaves et cénotaphes : le face-à-face

Typhaine CANN

Doctorante en ethnologie, université de Bretagne occidentale

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Les recherches présentées dans cet article entrent dans le cadre d'une enquête sur la représentation des épaves dans l'imaginaire collectif en Bretagne, réalisée auprès d'amateurs de plongée sous-marine¹. La démarche se voulant comparative, la contribution d'autres catégories d'informateurs a donc été sollicitée. Il s'agit tout d'abord, à travers l'observation d'un terrain volontairement circonscrit, de repérer parmi les informations accumulées celles qui attirent l'attention, soit pour leur redondance, soit au contraire du fait de leur singularité. À partir d'entretiens retranscrits et d'extraits de publications, de témoignages écrits et oraux et d'« expériences vécues » est proposée une confrontation entre les cérémonies organisées en hommage aux marins disparus en mer, d'une part, et la « plongée sur épaves », d'autre part. Les points communs permettent de questionner l'existence d'une logique sous-jacente, qui serait commune à ces deux types de pratiques singulières, autour du travail de mémoire.

Situé à l'extrême-ouest de la Bretagne, le mémorial de la pointe Saint-Mathieu, à Plougonvelin, rend hommage à tous les marins « morts pour la France ». Une association, intitulée Aux Marins, a été fondée en 2005 pour gérer le développement et le rayonnement du mémorial, tout juste enrichi d'un nouvel élément, un « cénotaphe² » aménagé dans un ancien fortin. Cette mise en valeur avait également pour vocation de faire sortir de l'ombre une stèle, sculptée par le Finistérien René Quillivic en 1927, et élevée à la mémoire des marins disparus pendant la Première Guerre mondiale³.

1. Il me semble important de répondre dès à présent aux questions que pourraient soulever les approximations inévitables d'un texte qui n'est encore que l'introduction d'un questionnement, et non son aboutissement. Il peut être lu comme un travail préparatoire, à l'issue duquel seulement pourront être posées les hypothèses qui serviront de base à des développements ultérieurs.

2. Du grec *keno*, « vide », et *taëphon*, « sépulture, funérailles ». Thierry Mercadier est l'architecte et concepteur du cénotaphe, la citation est extraite d'un texte de présentation publié en ligne sur le site de l'association Aux Marins (T. Mercadier, « Le cénotaphe : le concept », en ligne : www.auxmarins.net/node/33).

3. T. Le Roy, *La Guerre sous-marine en Bretagne : 1914-1918 : victoire de l'aéronavale*.



Fig. 1. – *Le cénotaphe de la pointe Saint-Mathieu, Plougonvelin, Finistère* (© Association Aux Marins).

Le succès de l'opération doit cependant être nuancé car, pour beaucoup, en particulier pour les plus jeunes, si le monument est redevenu visible, le message qu'il a été chargé de transmettre demeure illisible. Ainsi, ce jeune homme d'une vingtaine d'années qui, apercevant le visage de femme au sommet de l'édifice, demanda à son amie pourquoi l'« Indienne » pleurait... L'anecdote donne la mesure de l'incompréhension condamnant la stèle et tous ces autres « esprits objectifs » qui, ainsi que le remarquait Paul Veyne, peuplent l'espace sans qu'on les voie ou, en tout cas, plus de la même façon qu'autrefois. Aurions-nous, « nous, les jeunes », oublié la guerre – les guerres – et les souffrances vécues par nos grands-parents et arrière-grands-parents ? Sommes-nous guéris du « traumatisme » de ce passé qui a tant de mal « à passer », suivant le mot d'Henri Rousso⁴ ? A-t-on même le droit d'en guérir ? *A contrario*, qui peut imposer un prétendu « devoir de mémoire » et sous quelles conditions⁵ ? Sur quelle légitimité se fondent les « entrepreneurs de mémoire », qui entendent faire passer un passé qu'eux-mêmes n'ont pas vécu ? Ces questions ne relèvent pas de la simple rhétorique, ne serait-ce que parce qu'elles entrent en résonance avec celles de la culture, donc du présent, et qu'elles révèlent à notre insu bien plus de choses que ne le ferait une identité que l'on aurait consciemment et totalement choisie. Entre rupture et continuité, notre relation aux monuments et aux autres témoins de la guerre pose une question essentielle sur le double plan de notre culture et de notre identité.

4. É. Conan et H. Rousso, *Vichy : un passé qui ne passe pas*.

5. P. Ricoeur, *L'Histoire, la Mémoire, l'Oubli*, p. 107-109.

Laisser passer

Le mémorial rend hommage à tous les marins français « morts pour la patrie ». On aurait donc pu s'attendre à ce que Pierre Léaustic, le président de l'association Aux Marins, mette l'accent sur les « faits de guerre » et donc sur la guerre elle-même. Or, il n'en est rien : Aux Marins entend au contraire atténuer l'importance accordée aux événements en général, à la première guerre plus particulièrement :

« Nous ne sommes pas là pour célébrer des victoires ou déplorer des défaites. C'est important ce que je vous dis là ! Nous ne sommes pas là pour mettre des événements en valeur par rapport à d'autres. Nous sommes là pour rendre hommage à chaque marin⁶. »

À mesure que les derniers vétérans disparaissent, les blessures liées aux deux guerres mondiales tendent à cicatriser, entraînant à leur suite des obsessions compréhensibles, mais désormais en partie apaisées :

« On parlera encore des événements dans les années à venir, parce qu'il y a le centième anniversaire, les centièmes anniversaires qui vont arriver : 1914, 1918... Donc, on va en parler au moins encore jusqu'en 2018. Je pense que cette mémoire de la guerre 1914 sera très, très, très présente encore jusqu'en 2018 ; après, je pense que le temps fera son œuvre et que ce sera moins marquant⁷. »

Ces propos de Pierre Léaustic ne sont pas sans rappeler le trouble ressenti par Paul Ricœur, face à « l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs⁸ », ou celui de Régine Robin, devant la « pétrification mémorielle » créée par les diverses « stratégies muséales ou commémoratives⁹ ».

Les problématiques auxquelles l'association Aux Marins se trouve confrontée sont liées à un écoulement du temps, qui fait subir des transformations visibles aux monuments aux morts :

« Ce monument a évolué presque naturellement par le fait que la France a été engagée, depuis 1927, dans d'autres conflits. Dont la guerre 1939-1945, mais pas seulement. Et, à l'occasion de ces conflits, des marins sont encore morts pour la France, ce qui explique que l'œuvre perdure¹⁰. »

Ces guerres ont laissé des traces. D'une certaine façon, le cénotaphe témoigne de la rupture d'un tabou autour du prétendu « devoir de mémoire ». La présence du nouveau venu impose à la stèle de se fondre lentement dans le décor et modifie discrètement la manière dont elle se rend présente. L'accumulation des traces se conjugue à leur mise à distance temporelle pour changer le regard que l'on pose sur elles et donc nos attitudes lorsqu'on se trouve à proximité. La sacralité des monuments aux morts, sanctuaires presque inviolables autrefois¹¹, n'est quasiment plus reconnue. Ainsi, à Plougonvelin, quelques jeunes ont commencé à se regrouper autour du monument situé sur le parvis de l'église et ont trouvé là un point de rencontre pour garer leurs scooters ; certains s'appuient même à la pierre pour s'embrasser, sans égard pour les noms des hommes auxquels ils sont adossés...

6. Retraité de la Marine nationale, Pierre Léaustic s'investit beaucoup dans la vie associative. Il préside Aux Marins, association d'envergure nationale sise à Plougonvelin. L'auteur l'a rencontré en mars 2010 au siège de l'association, où s'est déroulée son interview.

7. Témoignage de Pierre Léaustic.

8. P. Ricœur, *L'Histoire, la Mémoire, l'Oubli*, p. 1.

9. R. Robin, *La Mémoire saturée*, citée par N. Lapierre, « Le cadre référentiel de la Shoah », p. 478.

10. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

11. A. Becker, *Les Monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*.

Plusieurs des camarades de M. Priol, un habitant de Plougonvelin, sont morts en combattant. Engagés comme lui dans la Résistance, ils ont participé ensemble à la libération de la commune :

« Nous, dans notre groupe, il y a eu deux blessés et un mort. Mais quand même, il y a eu douze tués en l'espace de huit jours... De la même compagnie ! Les Allemands en ont eu beaucoup plus. Les Américains ont eu plus de tués que nous. Et la commune a eu cinquante et un morts¹². »

Essayons de nous mettre à la place des anciens et d'imaginer leur sentiment face à l'insouciance manifeste des plus jeunes. L'ancien résistant poursuit :

« Ça n'a duré que quatre ans. Sur une vie, ce n'est rien du tout ! Mais c'est quatre ans qui ont compté beaucoup ! [Il marque une pause]. Vous ne pouvez pas vous rendre compte ! C'est pour ça que quand j'écris, là, je me demande... »

Pour « faire passer » la mémoire dans le présent, selon l'expression de Marie Treps¹³, une adaptation aux mutations de la société semble indispensable. Nous ne pouvons en effet nous contenter de « propos nostalgiques ou amères sur la disparition des sociétés, des formes de vie, des valeurs, des identités, des racines¹⁴ ». Il est donc nécessaire d'adopter le point de vue critique que permet le recul vis-à-vis des faits et de réfléchir « sur la manière dont transmission, crise de la transmission, persistance et perte sont pensées et vécues » sur nos propres terrains¹⁵.

L'association Aux Marins n'est pas un cas isolé face au défi de l'actualisation, de la transmission du passé et de sa réalisation dans le présent¹⁶. L'action entreprise à la pointe Saint-Mathieu s'inscrit dans un ample mouvement de « mise en valeur » du patrimoine, qui n'oppose pas de résistance aux grandes tendances d'une société de consommation apparemment décomplexée, caractérisée avant toute chose par le pragmatisme avec lequel elle exploite les opportunités du marché. Sans surprise donc, l'initiative du projet de cénotaphe doit beaucoup à un concours de circonstances favorables économiquement, stratégiquement pourraient-on dire. Pierre Léaustic résume l'aventure en quelques phrases :

« Comment tout a commencé ? Le hasard, le destin : la marine qui se défit de ses emprises, la mairie qui achète et demande "Qu'est-ce qu'on va en faire ?" [...]. L'architecte qui a remporté l'appel d'offres – parce qu'il y a eu un appel d'offres – a proposé un cénotaphe¹⁷. »

La « patrimonialisation » obéit à des lois, selon lesquelles l'orientation commerciale affleure derrière l'emploi d'un lexique « labellisé ». L'article de Jean-Louis Tornatore éclaire ce pragmatisme à travers le prisme de notre société, où prédominent les considérations marchandes : « L'impératif pédagogique exige que le site, à la fois objet et vecteur de sa transmission, soit aménagé en conformité avec l'événement¹⁸. » Dans ses pratiques

12. Roger Priol est originaire de la région brestoise. Après avoir vécu à Paris durant sa jeunesse, il est revenu à Plougonvelin durant la Seconde Guerre mondiale, puis de nouveau après le décès de son épouse, accompagné de son plus jeune fils, Hugues. C'est par l'intermédiaire de ce dernier, plongeur lui-même et passionné par les épaves, que l'auteur a pu prendre contact avec Roger Priol, qui a accepté de témoigner sur son passé d'ancien résistant et de plongeur. L'enregistrement a été réalisé à son domicile, à Plougonvelin, en août 2010.

13. Marie Treps est chercheur au Centre national de la recherche scientifique (M. Treps, « Transmettre : un point de vue sémantique », citée par J.-L. Tornatore, « L'esprit de patrimoine », p. 108).

14. D. Berliner, « Anthropologie et transmission », p. 4.

15. J.-L. Tornatore, « L'esprit de patrimoine », p. 108.

16. *Ibid.*, p. 110 et 115.

17. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

18. J.-L. Tornatore, « L'esprit de patrimoine », p. 109.

et ses décisions, notre civilisation répond aux logiques de consommation, qu'il s'agisse de consommer du spectacle – le site en soi – ou de consommer *pendant le spectacle*¹⁹. Le projet de cénotaphe a été retenu pour la fidélité avec laquelle il fait passer le message dont la stèle était déjà chargée, mais également pour ses atouts indéniables en matière d'attrait touristique et ses qualités esthétiques. La société actuelle se donne à voir sous des airs d'insouciance ; la recherche du confort, du bien-être et du plaisir semble primer sur n'importe quel autre objectif. Dans ce contexte, la commémoration des périodes sombres de l'histoire, pour des raisons autres que pédagogiques ou touristiques et non affublées de la mention « culturelles », peut passer pour le signe d'un passésisme éculé, voire suspect. La rupture serait-elle consommée entre cette société, décomplexée en apparence, et l'état d'esprit qui régnait dans l'immédiat après-guerre et qui a perduré tout au long du xx^e siècle ? Mais, alors, pourquoi conserver l'idée de *patrimoine* et de *patrimonialisation* ? Ne doit-on voir sous ce vocable qu'un simple concept marchand ? Gardons-nous d'opposer partisans et adversaires du patrimoine – « intégristes » et « mécréants », comme les surnomme ironiquement Jean-Louis Tornatore – et de « tomber dans le travers trop couru de la dénonciation²⁰ ». Les variations du couple patrimoine / transmission sont mobilisées selon un jeu complexe de va-et-vient entre production et réception et il nous faut peut-être prendre plus au sérieux le « besoin de patrimoine » qui s'affiche à l'heure actuelle²¹.

Transmettre

La volonté de se démarquer d'un état d'esprit dépassé ne revient pas à contester le besoin d'entreprendre un « travail de mémoire ». Ce qui est rejeté, c'est l'aspect « commémoratif ». Pierre Léaustic s'en explique :

« On ne fait pas de commémoration. Dernièrement, j'ai dû rectifier un texte. C'est une formule habituelle : on avait écrit "Cérémonie commémorative". On ne fait pas de commémoration, on rend hommage à des hommes²² »

Commémorer relève selon lui d'une démarche événementielle : « On commémore la guerre 1914-1918, on commémore la guerre 1939-1945. Nous, ce n'est pas ça, ce sont les hommes ! » Si la distinction paraît nécessaire, c'est que l'on associe régulièrement ce terme « commémoration » aux monuments dédiés à la mémoire. Le lien est net dans le titre de la revue *L'Art funéraire et commémoratif*, fondée en 1919 par Jean Ajalbert²³. Après l'armistice, la France tout entière fut couverte de plaques, de stèles, de monuments aux morts désignés comme les « mémooriaux de la guerre et de la patrie ». « Devoir, gloire, enfants morts pour la France, mémoire, sacrifice, patrie [...] ; rappeler, se rappeler » deviennent les maîtres mots d'un culte qui peu à peu prend forme²⁴. Dans le contexte du temps, la nation, exsangue, était ébranlée jusque dans ses fondements et devait entretenir l'esprit de communion et de sacrifice pour écarter le risque de dislocation menaçant son unité. « Avec la guerre et ses morts, la République trouve son culte et ses héros, ces citoyens en

19. Anne Grynberg est spécialiste d'histoire juive et professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales. À propos de l'aménagement muséographique et touristique du camp d'Auschwitz, elle interroge les « attitudes de visite », posant notamment la question de savoir si l'on peut « boire ou manger sur le site » (A. Grynberg, « La pédagogie des lieux », citée par J.-L. Tornatore, *ibid.*, p. 114).

20. J.-L. Tornatore, *ibid.*, p. 108.

21. *Ibid.*

22. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

23. A. Becker, *Les Monuments aux morts...*, p. 12.

24. *Ibid.*, p. 9.

uniforme mobilisés pour défendre le pays²⁵ », écrit Yves Pourcher, qui établit le parallèle avec l'« invention d'Athènes²⁶ » :

« Les funérailles officielles deviennent l'émanation symbolique de la *polis démocratique*. Aux citoyens valeureux, la cité promet un beau tombeau et une épigramme versifiée [...]. La gloire prend un sens politique avec cette parole déclamée qui s'élève entièrement laïcisée et démocratique et l'exemple des citoyens morts en soldats devra servir à former les générations futures²⁷. »

Les monuments érigés à la gloire de ces héros portent la marque du message qu'ils sont chargés de véhiculer. La référence à la démocratie athénienne est visible :

« Des palmes de victoire, en métal ou gravées dans la pierre, rappellent le goût pour l'antique [...] et s'étalent sur les monuments en un immense martyrologue civique²⁸. »

La stèle de Quillivic s'élève à 17 mètres de hauteur. Sur ses quatre faces, une rose des vents, une ancre, des navires forment une « déclinaison symbolique de la participation des marins » des trois marines à l'effort national et à la sauvegarde de la patrie pendant la guerre. Significativement, cette inspiration classique disparaît dans le mouvement de « patrimonialisation » et dans le « travail de mémoire » entrepris aujourd'hui. Les monuments édifiés actuellement visent essentiellement la sobriété et ce qui relève du symbolisme figuratif est soigneusement évité :

« Le réduit doit se poser comme fond au sens du fond de scène et du retrait, par un simple marquage sans ostentation, signe du vide et de l'absence, par contraste avec la construction chargée de significations symboliques de la stèle²⁹. »

Le patriotisme, qui a donné un sens au monument d'origine, est aujourd'hui de nature à provoquer un mouvement de recul de la part des contemporains, remarque le président de l'association Aux Marins :

« Aujourd'hui, quand on prononce le mot patrie, on sent comme un recul chez beaucoup de personnes, parce qu'on associe patrie à nationalisme et nationalisme à nationalisme exacerbé³⁰. »

À y regarder de plus près, c'est pourtant l'idée de continuité qui prévaut dans l'entreprise mémorielle mise en œuvre par les « gardiens » de ce mémorial, dont le cahier des charges exigeait la mise en harmonie avec l'esthétique paysagère encadrant la stèle. Selon Jean-Louis Tornatore, le cénotaphe et le « mémorial virtuel » (c'est-à-dire le site Internet qui en est le prolongement) « actualisent » la stèle de 1927. Ils donnent de la réalité au mémorial et matérialisent un concept, innovant certes, mais les valeurs qu'ils sont chargés de transmettre restent des valeurs qu'on peut qualifier de traditionnelles. Pierre Léaustic ne partage d'ailleurs pas l'antipatriotisme ambiant :

« Je fais partie de ceux qui déplorent qu'aujourd'hui le terme patrie ait perdu de son sens, alors que tous ces gens sont morts pour cette notion qui était habituelle à l'époque, la patrie. Il est temps de redonner du sens à ces mots, le sens qu'ils avaient à l'origine et, en tout cas, le sens qu'ils avaient pour ces marins qui sont morts pour la France. Ils sont morts pour la patrie. [Il ajoute :] La nation, c'est une notion culturelle qui veut dire qu'on a une langue

25. Y. Pourcher, « La fouille des champs d'honneur. Les morts de la guerre de 1914-1918 », p. 7.

26. Selon une expression empruntée à Nicole Loraux (N. Loraux, *L'Invention d'Athènes : histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*).

27. Y. Pourcher, « La fouille des champs d'honneur... », p. 7.

28. A. Becker, *Les Monuments aux morts...*, p. 10.

29. T. Mercadier, « Le cénotaphe : description architecturale » (en ligne : www.auxmarins.net/node/34).

30. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

commune, qu'on a un territoire parfaitement délimité, qu'on a des traditions. C'est notre civilisation³¹. »

Le passage du temps autoriserait à oublier les souffrances liées à la guerre, mais pas les idéaux pour lesquels des hommes, nos ancêtres, ont lutté. Le « travail de mémoire » à l'œuvre aujourd'hui, que certains appellent « devoir de mémoire », est justifié par un discours insistant sur la nécessité de rendre justice³². Cet objectif s'inscrit dans la continuité du message de reconnaissance dont était chargée la stèle. La différence essentielle tient à la volonté actuelle de personnaliser l'hommage en accordant plus de place à l'individu. Aux listes uniformisantes des monuments aux morts succèdent des photographies, des portraits, anonymes mais nettement individualisés :

« On veut que les visiteurs regardent nos marins les yeux dans les yeux, en se disant "C'est grâce à eux qu'on est en liberté aujourd'hui." Donc, nous ne sommes pas du tout dans une démarche événementielle. On est là dans l'humain, l'homme, le marin³³ ! »

Selon cette acceptation, la patrie est moins un concept propagandiste invoqué par l'autorité au pouvoir que le symbole d'un sentiment personnel et intense pour tous ceux qui ont fait de la liberté et de la souveraineté nationale le but de leur combat et qui sont morts avec cette idée à l'esprit. Cette lecture du mot « patrie » est conforme aux valeurs d'une société centrée sur l'individu et qui a fait de l'humain le principal mot d'ordre de sa philosophie. Aujourd'hui, tous les marins « morts pour la France », que ce soit en temps de guerre ou non, ont légitimité à entrer dans ce cénotaphe. Interrogé sur la raison de cette évolution, le vice-président de l'association revient sur l'anecdote qui a motivé cette décision :

« Un jour, une dame de Brest nous envoie un dossier rempli, avec la fiche signalétique du marin, la filiation, les circonstances du décès, le nom du bateau, l'acte de décès : le dossier était complet. Mais je ne voyais nulle part la mention "mort pour la France". Alors, je rappelle la dame, qui explique : "Il est mort en sortant du goulet, il rangeait les apparaux après l'appareillage, sur la plage avant. C'était la tempête, un coup de mer l'a emporté." J'ai dû lui dire : "Madame, je suis désolé, votre mari n'est pas mort pour la France." C'est alors qu'elle me répond : "Mais, alors, monsieur, s'il n'est pas mort pour la France, il est mort pour qui ?" Oui ! Il est mort pour qui ? Il était militaire, mais la mention "mort pour la France" n'est accordée que dans des conditions de guerre et pas dans des conditions de paix. Et là, il était tout simplement comme un professionnel, comme un marin de pêche, comme un marin de commerce, qui serait mort en opération, en mission. Mais il n'avait pas le droit au titre "mort pour la France"³⁴. »

Dès que l'on recentre l'attention sur ce que la patrie veut dire pour les individus, et non pas une patrie désincarnée, peu importe que ces personnes meurent en temps de guerre ou en temps de paix, pour une patrie appelée France, Allemagne ou autre. La distanciation progressive par rapport aux faits permet aux blessures de cicatriser et facilite le pardon, un privilège que n'avaient pas les anciens. Peut-être est-ce la compréhension de la guerre qui est aussi en train de se transformer, sous l'effet de la généralisation de conflits d'un type nouveau, du terrorisme à la lutte environnementale, en passant par toutes les autres formes de guerre larvée, rendant la délimitation entre guerre et paix de plus en plus problématique selon les catégories traditionnelles.

Jean-Louis Maurette a une cinquantaine d'années et n'a pas connu de guerre. Plongeur et auteur, il réside à Lorient (Morbihan). Il est fasciné par les sous-marins allemands de la

31. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

32. Sur le lien entre justice et « devoir de mémoire », voir P. Ricœur, *L'Histoire, la Mémoire, l'Oubli*, p. 104-111.

33. Témoignage de Pierre Léaustic (voir *supra*, n. 6).

34. Rémy Le Martret, président de l'association d'histoire locale Phase de Plougonvelin et vice-président de l'association Aux Marins, est titulaire d'un mémoire de DEA en histoire soutenu en 2000, dirigé par R. Leprohon (R. Le Martret, « Étude démographique de la paroisse de Perros-Guirec aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles »).

Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi qu'il a fait la rencontre d'Erich Stein, seul survivant du naufrage du *U-390*. Le témoignage du vieil homme l'a visiblement marqué :

« On a une vision plus précise de ce que pouvaient penser les jeunes sous-mariniers allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils avaient hâte que ça finisse et quand ils partaient, ils savaient que beaucoup ne reviendraient pas. Ils avaient l'esprit de sacrifice, ils étaient obéissants et très disciplinés, jusqu'au sacrifice suprême. Ils savaient qu'ils allaient à la mort. Bien sûr, ils n'y allaient pas de gaieté de cœur : ils avaient peur, ils étaient jeunes. Ils auraient certainement préféré être à la fête de la Bière que dans un sous-marin à se faire grenader. Mais ils y allaient quand même³⁵... »

Jean-Louis Maurette est le fondateur de l'expédition Scyllias, une association de « plongeurs d'épaves », selon le surnom donné à ces passionnés qui, à la différence de leurs pères, grands-pères ou arrière-grands-pères, n'ont pas vécu « ces » guerres. Par le biais de leur passion sous-marine, ils cherchent à comprendre un passé que l'on aurait peut-être voulu enfouir à jamais sous les flots, mais qui refait parfois surface au hasard d'une émersion.

Les messagères de l'histoire

Si l'on suit la distinction opérée par Jean-Louis Tornatore entre monuments intentionnels, d'une part, lieux de mémoire ou paysages forgés au travers des aléas de l'histoire, d'autre part, les épaves relèvent plutôt de la seconde catégorie. Parmi les plongeurs, beaucoup n'ont commencé à s'y intéresser qu'après plusieurs années de pratique, parce que, au hasard de leur expérience, la rencontre fortuite avec une de ces « messagères de l'histoire³⁶ » leur a donné accès à un univers nouveau. Pas de « projet mémoriel » préétabli chez eux. Paul Marec, coauteur de *Mémoires englouties*³⁷, est l'un des premiers à s'être laissé gagner par la poésie des profondeurs :

« On s'est rendu compte qu'à partir d'un vieux bout de tôle couvert de filets, il y avait moyen de remonter à autre chose, d'avoir un bateau, une histoire derrière. Avant, ça n'existe pas. C'est-à-dire qu'on plongeait sur des épaves, mais toute la partie historique, on ne la connaît pas³⁸. »

En somme, l'épave agit ici sur les hommes ; ce ne sont pas eux qui produisent un monument pour lui imposer leur marque et y projeter leur volonté. « Mémoires englouties », « messagères de l'histoire », les surnoms donnés aux épaves trahissent la représentation que s'en font « ceux qui les fréquentent » : elles font un pont entre les époques. Pour reprendre l'expression d'Hervé Bedri, responsable du patrimoine historique de la Marine à Brest, elles représentent de « l'histoire figée » :

« L'épave donne accès à un monde vraiment mystérieux, qui est celui d'un pan d'histoire figé, arrêté complètement à un moment donné³⁹. »

35. J.-L. Maurette a quitté la région parisienne pour se consacrer entièrement à la recherche des épaves. Fondateur de l'expédition Scyllias, il en est aujourd'hui le salarié. Il est l'auteur des *Messagères de l'histoire* et des *Gardiens du silence*. Entretien avec l'auteur enregistré rue Jean-Jaurès à Brest le 19 juin 2010.

36. Témoignage de J.-L. Maurette (voir *supra*, n. 35).

37. B. Jonin et P. Marec, *Mémoires englouties*, t. I, *Plongées-histoires sur les épaves du Finistère*.

38. Secrétaire de la session départementale de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), Paul Marec est membre du bureau du comité directeur du parc marin d'Iroise. Il organise chaque année des stages de plongée sur les épaves contemporaines au club d'Ouessant, Subaqua. Il est l'auteur, avec Bruno Jonin, de *Mémoires englouties...* L'entretien avec l'auteur a été enregistré le 1^{er} avril 2010, à la bibliothèque universitaire de la faculté des lettres de l'université de Bretagne occidentale.

39. H. Bedri, chargé du patrimoine historique de la Marine à la préfecture maritime de Brest. Entretien enregistré avec l'auteur au port de commerce de Brest le 21 août 2010.

À première vue, une épave ressemble un peu à une « carcasse de voiture », mais pour comprendre son attrait, il ne faut pas s'arrêter à l'apparence extérieure, mais regarder, au-delà de la ferraille, l'imaginaire qu'elle recèle encore. Elle témoigne d'un contexte désormais hors de portée. La puissance évocatrice dont elle est le support lui permet de se « réaliser » ou, pour le dire autrement, d'accéder au statut de bien patrimonial⁴⁰. L'histoire est-elle vraiment et totalement figée ? L'épave est un lieu de mémoire, dans tous les sens du terme. Elle délimite et matérialise ce qui « a eu lieu⁴¹ » au moment du naufrage, mais l'histoire continue de s'y dérouler, comme agrégat des souvenirs de ceux qui en font l'expérience. À ce titre, le pèlerinage effectué le 8 mai 2003 par l'équipe de l'expédition Scyllias mérite qu'on s'y arrête. À la demande d'Erich Stein, par le récit duquel ils étaient parvenus à remonter le temps et à retrouver l'histoire du sous-marin et de son naufrage, Jean-Louis Maurette et son équipe sont allés rendre un dernier hommage aux quarante-huit jeunes sous-mariniers de la *U-Bootwaffe* disparus en mer le 5 juillet 1944. Symboliquement, ils avaient apporté un petit bouquet de fleurs :

« Lorsque nous arrivons sur l'épave, nous constatons que la visibilité est correcte, malgré le manque de luminosité et de grosses particules planctoniques, mais un petit courant commence à se faire sentir. Nous nous dirigeons immédiatement vers la partie centrale du sous-marin, où nous nous regroupons autour de Christophe, qui s'approche du panneau supérieur ouvert et laisse choir à l'intérieur du kiosque le petit bouquet de fleurs blanches, que nous apercevons s'enfoncer en virevoltant dans la sépulture d'acier⁴². »

Il y a, là encore, une volonté de rappeler ou de se rappeler, de rechercher d'une manière d'honorer un « devoir de mémoire », en partant à la découverte du passé.

« Il y a quelque chose d'assez exceptionnel, c'est une remontée dans le temps, c'est-à-dire que [plonger] sur une épave, même d'il y a dix jours, même d'il y a dix ans, c'est forcément remonter dans le temps⁴³. »

Le responsable du patrimoine historique de la Marine exprime ici une conviction qui n'est pas loin de faire l'unanimité, selon laquelle la découverte ou redécouverte du passé est une nécessité éventuellement douloureuse mais presque impérative, le patrimoine étant identifié à un « bien⁴⁴ ».

Mais l'intérêt premier de ces témoignages tient sans doute à ce que « commémoration », « hommage » ou « deuil », « faire passer », « transmettre », « laisser derrière soi », toutes ces attitudes face au passé sont présentées comme le fruit d'un choix, librement consenti par des « entrepreneurs de mémoire », des êtres rationnels et calculateurs. La mémoire pourrait donc être « entreprise », planifiée, décidée... « Peut-on oublier la guerre ? », la question semble, à première vue, porter sur un problème de légitimité, mais ne faudrait-il pas également envisager le problème autrement ? Ce que leur rapport au passé exprime, à l'insu des témoins sollicités eux-mêmes, est souvent bien plus révélateur que ce qu'ils acceptent de nous dire. Pourquoi ces marins « morts pour la patrie » sont-ils considérés comme des héros ?

On peut éventuellement dire qu'en Bretagne, les « gens de mer » sont perçus comme des êtres quasiment mythiques et que remettre en question leur courage légendaire est presque tabou. Les « faits de guerre » ont vraisemblablement largement contribué à la construction de ce mythe, les deux conflits mondiaux du xx^e siècle ne faisant pas exception. Ils s'inscrivent dans une lignée qui, du *Vengeur* au sous-marin *Narval*, en passant par l'île de Sein, déserte par ses hommes partis rejoindre le général de Gaulle en Angleterre,

40. F. Chappé, *Histoire, Mémoire, Patrimoine : du discours idéologique à l'éthique humaniste*, p. 69.

41. G. Wajcman, cité par J.-L. Tornatore, « L'esprit de patrimoine », p. 112.

42. Témoignage de J.-L. Maurette (voir *supra*, n. 35).

43. H. Bedri (voir *supra*, n. 39).

44. F. Chappé, *Histoire, Mémoire, Patrimoine...*, p. 69-94.

alimente une sorte de culte voué aux « gens de mer », qui n'a en fait rien de nouveau. On retrouve cet archétype dans les propos de Jean-Louis Maurette :

« Dès le moment où on s'intéresse à l'épave et à son histoire [...], on débouche sur des faits de générosité et de courage. Que ce soit des bateaux coulés par faits de guerre ou... On va chercher des survivants... Même sur des bateaux de pêche ! Tu as des chalutiers qui ont coulé, il y a d'autres chalutiers qui viennent à la rescoufle pour les aider et qui eux-mêmes vont couler. Ça permet de voir beaucoup d'actions de courage, de générosité, rarement de lâcheté, avec les gens de mer⁴⁵ ! »

Dans les messages de reconnaissance laissés par les visiteurs au cénotaphe de la pointe Sainte-Mathieu se retrouvent des écrits de sens analogue :

« Nous nous inclinons devant leur sacrifice. »

« Respect à tous ces marins morts en mer pour notre liberté [...]. »

« Avec une totale humilité et une grande admiration. »

Le même constat peut être fait dans le texte des « citations » à l'ordre de la Marine nationale :

« Vers les sommets d'une carrière où il promettait de rendre encore les plus brillants services, l'amiral Ponchardier disparaît prématurément, en laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme de cœur, d'un chef vénéré et d'un guerrier légendaire⁴⁶. »

Parfois, l'histoire familiale vient donner plus de poids à la légende. Dans le cas de M^{me} Raud, Conquétoise d'origine, habitant désormais au Trez-Hir (commune de Plougonvelin), son père, marin d'État, n'a pas donné signe de vie durant les quatre années de la Seconde Guerre mondiale. Au terme de la guerre seulement, elle a eu la confirmation de son décès dans le naufrage du *Vauquois*, bateau célèbre localement pour avoir coulé tout près de la côte, au large de Kermorvan. Les croyances entretenant la légende, M^{me} Raud pense avoir reçu un signal digne d'un des intersignes décrits par Anatole Le Braz dans *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains* (1893).

« Et on entendait des messages quelques fois. C'était interdit de les écouter. Mais mon père avait un chien. Et le jour de sa mort, il a hurlé, pleuré. C'est curieux ? Et c'est la première fois qu'il le faisait. Alors après..., il savait, lui, qu'il était mort. Mais il ne pouvait pas nous le dire. Alors, chaque fois..., un animal..., un chien⁴⁷... »

Les marins disparus, mais surtout les survivants, les familles et jusqu'aux épaves, peuvent devenir des médiateurs vers un ailleurs mythique qu'ils contribuent à créer. Les cérémonies du souvenir, les rituels divers et variés, les pèlerinages sur les lieux des drames qui les ont frappés participent de leur consécration et permettent, à travers la rencontre avec les plongeurs et les membres d'associations patrimoniales, d'assurer la transmission vers un plus large public. Une question demeure cependant. Pourquoi cette figure, ces valeurs sont mobilisées avec tant de force à l'heure actuelle ? Dans tous les propos énoncés

45. J.-L. Maurette (voir *supra*, n. 35).

46. Brest, Service historique de la Défense, 2008 ZH 090, « Citations et décorations (1946-1962) ». Le vice-amiral Pierre Ponchardier (né à Saint-Étienne en 1961) est décédé le 27 janvier 1961 dans un accident d'avion sur l'aéodrome de Tambacounda (Sénégal). Les obsèques ont eu lieu à Dakar et l'inhumation à Villefranche-sur-Mer.

47. Marie-Louise Raud, retraitée, domiciliée à Plougonvelin et originaire du Conquet (Finistère). Entretien avec l'auteur enregistré à son domicile, le 9 mars 2011.

aujourd’hui, l’humain est invoqué, légitimant n’importe quelle action, justifiant n’importe quel parti pris.

Il n’y a pas lieu de tourner cette tendance en dérision, d’autant plus que cette saturation par l’« homme » masque très mal le manque qu’elle exprime. Il est très probable que ce besoin d’humaniser le monde réponde à un sentiment sincère de déshumanisation des rapports sociaux. On l’a déjà relevé, toutes placent l’homme, l’individu, au centre de leur philosophie. Le terrain révèle en tout cas que, s’il y a une chose à laquelle les gens aspirent tous, c’est celle qu’exprime Rémy Le Martret, lorsqu’il fait remarquer que l’essentiel réside dans l’émotion partagée avec les familles. Achevant le récit bouleversant de sa rencontre avec une de ces femmes qu’il appelle ses « petites-filles de 80 ans », il raconte :

« Lorsqu’elle m’a apporté le dossier ici, elle me fait : “Monsieur, mon père est mort en 1940, ça fait soixante ans que je n’en ai plus parlé.” Pendant soixante ans, elle avait gardé l’histoire de son père enfermée en elle ! Traumatisée par la réaction de sa mère, traumatisée par... Comment voulez-vous ne pas partager l’émotion qu’il y a avec ces personnes-là ? Vous disiez “J’avais les larmes aux yeux”... J’avais les larmes aux yeux ! J’avais les larmes aux yeux, on ne peut pas ne pas partager... Et là, on trouve, on trouve... On n’a même pas besoin de recevoir des mercis. On a... Les remerciements sont là, dans l’émotion partagée⁴⁸. »

« Réaliser le passé »... Le mot de Tornatore est surprenant, mais finalement très juste, parce qu’en français, on peut réaliser au sens de créer, de rendre réel ou présent, mais aussi réaliser dans le sens de concevoir nettement quelque chose. On peut avoir un regard critique sans dénoncer. La « patrimonialisation » a bien des aspects critiquables, voire parfois presque risibles, mais il ne faudrait pas oublier qu’elle exprime peut-être un besoin dont il serait hasardeux de prétendre pouvoir s’affranchir.

Résumé

Face à l’océan Atlantique, le cénotaphe de la pointe Saint-Mathieu (Plougonvelin, Finistère)⁴⁹ honore la mémoire des disparus en mer. Sous la surface, les marins morts au combat reposent paisiblement dans leur sarcophage d’acier. Lieux de recueillement sans cadavre, tombeaux sans visiteur se renvoient comme un écho... Sans visiteur, ou presque : les épaves reçoivent de plus en plus souvent la visite de plongeurs amateurs, attirés par la beauté du spectacle mais aussi par la charge émotionnelle des lieux. Tous ne sont pas férus d’histoire maritime locale, mais rares sont ceux qui restent de marbre face à la beauté sépulcrale des « messagères de l’histoire ». Valeur patrimoniale et valeur artistique s’entrelacent et font la force d’un vécu qui, bien que subjectif, donne le sentiment d’appartenir à un collectif. Cette réflexion transversale porte sur l’oubli, sur le deuil et sur sa représentation, mais aussi sur les rapports subtils entre art, mémoire, deuil et histoire.

48. R. Le Martret (voir *supra*, n. 34).

49. Sauf précision contraire, les lieux et événements mentionnés dans cet article sont situés dans cette même commune.

Bibliographie

- BECKER Annette, *Les Monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éd. Errance, 1988.
- BERLINER David, « Anthropologie et transmission », *Terrain*, n° 55, « Transmettre », septembre 2010, p. 4-19.
- CHAPPÉ François, *Histoire, Mémoire, Patrimoine : du discours idéologique à l'éthique humaniste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Art & Société), 2010.
- CONAN Éric et ROUSSEAU Henri, *Vichy : un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard (Pour une histoire du xx^e siècle), 1994.
- GRYNBERG Anne, « La pédagogie des lieux », *Les Cahiers de la Shoah*, n° 8, « Enseigner et transmettre », 2005, p. 15-56.
- JONIN Bruno et MAREC Paul, *Mémoires englouties*, t. I, *Plongées-histoires sur les épaves du Finistère*, Quimper, ASEB (Archéologie subaquatique de Bretagne) Éd., 1994.
- LAPIERRE Nicole, « Le cadre référentiel de la Shoah », *Ethnologie française*, vol. XXXVII, n° 3, « Mémoires plurielles, mémoires en conflit », 2007, p. 475-482.
- LE MARTRET Rémy, « Étude démographique de la paroisse de Perros-Guirec aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », mémoire de DEA en histoire, Brest, université de Bretagne occidentale, 2000, 2 vol.
- LE ROY Thierry, *La Guerre sous-marine en Bretagne : 1914-1918 : victoire de l'aéronavale*, Quimper, T. Le Roy, 1990.
- LORAUX Nicole, *L'Invention d'Athènes : histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, Paris / La Haye / New York, Mouton / Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (Civilisations et Sociétés, 65), 1981.
- POURCHER Yves, « La fouille des champs d'honneur. Les morts de la guerre de 1914-1918 », *Terrain*, n° 20, « La mort », mars 1993, en ligne : <http://terrain.revue.org/3057>.
- RICŒUR Paul, *L'Histoire, la Mémoire, l'Oubli*, Paris, Éd. du Seuil (L'Ordre philosophique), 2000.
- ROBIN Régine, *La Mémoire saturée*, Paris, Stock (Un ordre d'idées), 2003.
- TORNATORE Jean-Louis, « L'esprit de patrimoine », *Terrain*, n° 55, « Transmettre », septembre 2010, p. 106-127.
- TREPS Marie, « Transmettre : un point de vue sémantique », *Ethnologie française*, vol. XXX, n° 3, « Envers et revers de la transmission », juillet-septembre 2000, p. 361-367.
- WAJCMAN Gérard, *L'Objet du siècle*, Lagrasse, Verdier (Philia), 1998.

La poche de La Rochelle : la convention d'octobre 1944 et son impact

Christiane GACHIGNARD
Professeur retraitée, historienne

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

« C'est un comble ! Hier soir, les postes de radio ont annoncé à tout l'univers la libération du port de La Rochelle, "importante base de sous-marins allemands". Pourtant, le drapeau à la croix gammée flotte toujours à la *Kommandantur*, rue Albert-I^{er} et place de Verdun. [...] Aucun uniforme allié dans notre ville. Et les langues vont bon train. Le général Le Bon, des Forces françaises de l'intérieur, serait venu en personne à La Rochelle et aurait eu des pourparlers avec l'amiral, lequel serait parti pour Bordeaux afin d'y donner sa réponse [...] »

Voici ce que note, le 14 septembre 1944, une Rochelaise qui, depuis quelques mois, tient quotidiennement son journal¹.

Même si le nom avancé est fantaisiste, il y avait bien des pourparlers depuis deux semaines, mais quand, pour beaucoup de Français, la Libération était déjà une réalité. En cette mi-septembre, à La Rochelle, prise entre l'avance des Forces françaises de l'intérieur (FFI) et le renforcement des mesures imposées par l'occupant, un nouveau siège commençait. Dès lors, plusieurs questions peuvent être posées. Dans quel contexte La Rochelle est-elle devenue une « forteresse allemande » assiégée par les Français ? Qui intervient ? Quels sont les enjeux ? À défaut d'une capitulation, les pourparlers aboutirent à une convention, signée le 20 octobre. Quel fut son objet et quel sera son impact ? Qu'en est-il dans la mémoire ?

La Rochelle : « forteresse allemande »

Depuis le débarquement en Normandie et la libération de Paris, les régions au nord de la Loire se libéraient sous l'action conjuguée des armées alliées et de la Résistance. Les troupes débarquées en Provence libérèrent le Sud-Est et la vallée du Rhône. Dans le Centre et le Sud-Ouest, la poursuite des Allemands était laissée aux maquis, dont l'intégration était loin d'être achevée, malgré la présence d'officiers délégués français et alliés. Si, à l'intérieur, l'occupant repartait plus ou moins spontanément vers l'Allemagne, sur la côte, il se renforçait. En effet, le mur de l'Atlantique, entre Loire et Gironde, avec les deux bases sous-marines de Bordeaux et La Rochelle-La Pallice, pouvait encore jouer un rôle. En 1942 et 1943, ces ports n'étaient pas considérés comme de conservation prioritaire ; à partir du 17 août 1944, rester à La Rochelle était devenu essentiel pour l'occupant. La base de La Pallice, avec son port en eaux profondes, protégé par les îles de Ré et d'Oléron, offrait l'avantage de pouvoir recevoir les sous-marins encore en action sur l'Atlantique. Dès le 20 août 1944, le *Vizeadmiral Schirlitz*, qui avait organisé les poches de Lorient et de Saint-Nazaire, était nommé à la tête de la forteresse de La Rochelle, remplaçant le colonel

1. Journal de M^{le} Junca (arch. dép. Charente-Maritime, sér. J).

Preusser, qui venait de décider, avec quelques officiers de la Wehrmacht, de suivre l'ordre de repli de la 1^{re} armée, retraite stoppée près de Poitiers. La Rochelle devint un refuge pour des unités allemandes de Vendée ou de Bretagne, cernées par les maquis des départements voisins, voire plus éloignés comme les maquis des Pyrénées et du Massif central, qui se dirigeaient vers Bordeaux et la côte atlantique.

À la tête des maquis Armée secrète (AS) et Francs-tireurs et partisans (FTP) de Dordogne-Sud, le colonel Adeline arriva à Bordeaux. Après plusieurs jours de tractations, du 22 au 28 août, l'occupant se retira à la pointe de Grave, laissant le port et les ponts intacts. Si la ville fut libérée, le port de Bordeaux n'était pas utilisable, puisque l'embouchure de la Gironde avec la pointe de Grave et Royan était toujours occupée.

En Charente-Maritime, la situation était très incertaine, en particulier autour de Rochefort, clé des relations entre Royan et La Rochelle. L'occupant quitta la ville le 22 août, non sans opérer des destructions d'installations civiles et militaires, en particulier l'incendie des bâtiments de l'arsenal. Tandis que les convois allemands passaient toujours, dans la confusion et l'euphorie de la Libération, de très sérieux accrochages avec de petits groupes de résistants se produisirent. Ce fut dans ce contexte qu'arriva, le 25 août, le capitaine de frégate Meyer, envoyé par le commandement de la Marine pour tenter de préserver les restes de l'arsenal. En contact avec la Résistance locale, il participa à rétablir le calme et organiser la ville. Le 27, le *Vizeadmiral* Schirlitz décida de réoccuper Rochefort pour assurer les liaisons avec Royan. Des soldats allemands disparurent ; le commandant du détachement allemand, l'*Oberleutnant* Schröter, menaça d'exécuter des otages et d'opérer d'autres destructions. Le commandant Meyer décida de se présenter et réussit à établir le dialogue. Il obtint non seulement la grâce des otages, mais aussi la contribution de marins-pompiers, hâtivement équipés, à la garde de bâtiments. Il accepta la proposition allemande que le maintien du calme dans la ville fût assuré par des patrouilles mixtes franco-allemandes. Ce fut une « étrange collaboration », selon ses propres termes.

Étrange aussi fut le dialogue qui s'établit entre le lieutenant allemand et le commandant Meyer qui, en insistant sur l'arrivée proche des armées alliées et le peu de chances de la victoire allemande, mettait en avant l'intérêt d'un contact entre les commandements allemand et français. Il put ainsi revenir à Bordeaux, le 3 septembre, rendre compte de sa mission auprès du capitaine de vaisseau Le Tesson et présenter la possibilité d'entrer en contact avec l'amiral allemand. Si le commissaire régional de la Libération, Triangle, l'écouta poliment, ce fut la rencontre avec le colonel Adeline qui fut déterminante. Ce dernier venait de prendre le commandement des Forces françaises de l'intérieur du Sud-Ouest.

Il est intéressant de souligner quelques points qui expliquent le respect et la confiance qui s'installent entre les deux hommes. D'origine lorraine, de la même génération, ils ont chacun une longue et riche carrière militaire derrière eux : l'infanterie et le génie pour le premier, la marine pour le second. Ils ont également appartenu à l'armée d'armistice. Après novembre 1942, le colonel Adeline était entré en contact avec l'Armée secrète et l'Organisation de résistance de l'armée, tandis que le commandant Meyer, qui dut saborder le contre-torpilleur qu'il commandait à Toulon, travaillait au service des œuvres de la Marine et séjournait souvent près de sa famille en Charente-Maritime. Pour le colonel Adeline, une fois Bordeaux mis à l'abri d'une contre-offensive en contenant la poche de la pointe de Grave, un choix opérationnel devait être fait : temporiser ou chercher à détruire les poches allemandes. Même si le départ du Sud-Ouest de toutes les unités ennemis était incertain, il était décidé à continuer l'offensive au nord de la Gironde, vers Royan et La Rochelle. L'action entreprise à Rochefort l'intéressait. Les Forces françaises de l'intérieur n'avaient pas les moyens de tenter une attaque contre les forteresses côtières, mais pouvaient les contenir en attendant de l'aide. Le commandant Meyer revint donc à Rochefort, avec mission d'essayer d'obtenir une évacuation de la ville. Sur place, malgré une

situation très tendue par la découverte, dans la Charente, des corps de deux soldats allemands tués quelques jours plus tôt, il obtint un rendez-vous avec le *Vizeadmiral* Schirlitz. Durant ces événements à Rochefort, l'étau se resserrait autour de La Rochelle. Les maquis de Vendée s'établissaient le long de la Sèvre Niortaise, à la limite nord du département ; ceux des Deux-Sèvres arrivaient à l'est.

Le 6 septembre, escorté par un des aides de camp du *Vizeadmiral*, le lieutenant Grupe, le commandant Meyer fut reçu à La Rochelle. La rencontre eut lieu au quartier général de Schirlitz, entouré de son état-major, dans une ambiance glaciale faite pour impressionner le commandant français, qui note : « J'avais devant moi le type accompli de l'officier prussien². » Si le début de l'entretien fut consacré aux incidents de Rochefort, pour lesquels il accepta les explications données, le *Vizeadmiral* s'enquit très vite des intentions du commandant Meyer et de ses chefs, sans mettre en doute leur autorité et leur légitimité. Après un long échange sur la situation générale et particulière de La Rochelle, le commandant Meyer était raccompagné à Rochefort sous bonne escorte.

« Si je n'avais pas le moindre espoir d'une capitulation prochaine, j'emportais du moins des avantages importants. Tout d'abord, l'affaire de Rochefort était classée. L'ennemi était disposé à maintenir un contact, ce qui dénotait de sa part un certain désarroi. Enfin, le sauvetage de La Rochelle pouvait être envisagé³. »

En effet, si l'amiral s'était montré déterminé à obéir aux ordres reçus, il paraissait disposé à éviter toutes destructions inutiles du cœur historique de la ville ou de parties du port sans intérêt militaire.

Dans des conditions difficiles, du fait de l'avancée des maquis, le commandant Meyer prit la route de Bordeaux, où le commissaire régional de la Libération, Triangle, ne parut pas plus intéressé que la première fois, et put retrouver le colonel Adeline à Cognac, occupé à coordonner l'action des maquis, certains groupes ne reconnaissant pas encore son autorité. Fort de son soutien, il repartit pour Bordeaux rencontrer le général Chevance-Bertin, délégué du général de Gaulle pour la zone entre Rhône, Loire et Pyrénées. Ce général estima que la capitulation de La Rochelle pouvait être obtenue et demanda au commandant Meyer d'organiser une rencontre avec l'amiral allemand. Elle eut lieu le 10 septembre, à Châtelaillon, tandis que les maquis encerclaient Rochefort. Le jeune et fougueux général, persuadé de l'intervention prochaine d'une division blindée sur ce front, se montra exigeant, envisageant la seule possibilité d'une capitulation, avec retrait des troupes allemandes dans l'île d'Oléron, transformée en camp de prisonniers. Dans l'âpreté de la discussion, le sens diplomatique du commandant Meyer permit de conserver le dialogue et d'exploiter la proposition de *statu quo* avancée par l'amiral Schirlitz, qui lui permettait d'obéir aux ordres qu'il avait reçus de bloquer le port de La Pallice, ainsi que devaient le montrer les documents conservés dans les archives allemandes.

Une trêve de quarante-huit heures fut concédée, officiellement pour attendre la réponse du gouvernement allemand ; en réalité, pour permettre aux Allemands d'évacuer Rochefort sans combats. Durant le retour vers Rochefort, faisant valoir l'action de coordination de l'amiral Schirlitz sur toutes les poches de l'Atlantique, le commandant Meyer obtenait du général Chevance-Bertin la possibilité de maintenir le contact au mieux des circonstances. Du côté allemand, cette entrevue, bien que mal ressentie, n'entraîna pas de rupture, puisque, dès le lendemain, l'aide de camp de l'amiral, le lieutenant Grupe, venait dire au commandant Meyer sa volonté de rester en contact personnel avec lui et l'avertissait discrètement de l'évacuation imminente de la ville. Le 12 septembre 1944, les troupes allemandes quittaient Rochefort. Le groupement Bir-Hakeim venu de Charente pouvait s'y installer avec une unité de fusiliers marins.

2. H. Meyer, *Entre marins : Rochefort, La Rochelle, Royan (1944-1945)*, p. 80.

3. *Ibid.*, p. 89.

À ce moment de l'encerclement, quel était l'état des Forces françaises de l'intérieur ? Parmi les groupes – très différents par leur origine géographique et politique et leur organisation –, trois zones se distinguaient : au nord, le groupement du capitaine Fournier (mille trois cents hommes issus des maquis de Vendée, Deux-Sèvres et Vienne) ; au sud, le groupe Bir-Hakeim (mille huit cents hommes venus de Charente et de Charente-Maritime), deux groupes assez cohérents et bien encadrés ; à l'est, la brigade Demorny (plus de deux mille hommes), constituée de différents groupes de francs-tireurs et partisans, qui comprenait aussi de nombreux étrangers (Italiens, Espagnols, Russes...), issus de la guerre civile espagnole. Chaque groupe gardait encore une certaine autonomie d'action, comme dans le maquis. Le colonel Adeline eut pour première tâche d'établir son autorité et de transformer en une véritable armée ces soldats en shorts et espadrilles, en tenues dépareillées de l'armée française, anglaise ou... allemande selon les récupérations, soldats « en sabots », selon l'expression d'Aragon pour les désigner, qui manquaient terriblement de matériel. Adeline avait parfaitement conscience que l'ennemi, certainement informé de cette faiblesse, pouvait reprendre l'offensive ou vouloir utiliser d'éventuelles rivalités. Ainsi, le colonel Chêne, chef des Forces françaises de l'intérieur de Poitiers, vers le 14 septembre, demanda à l'amiral Schirlitz une entrevue pour des officiers anglais et américains. Informé des démarches du commandant Meyer, le colonel Chêne arrêta de lui-même ses tractations.

De l'analyse de la situation, le colonel Adeline et le commandant Meyer retinrent trois priorités : gagner du temps pour organiser les troupes ; garder le contact pour « humaniser » la guerre, selon l'expression employée plus tard ; chercher à limiter l'action de l'ennemi, en particulier éviter les destructions. Sur cette base, le commandant Meyer reprit contact avec le lieutenant Grupe et obtint un nouveau rendez-vous avec l'amiral. Cette entrevue du 16 septembre est importante. L'amiral Schirlitz montra qu'il voulait bien reconnaître la validité de la mission du commandant, ce dernier ne détenant sa mission que de l'autorité du colonel Adeline et d'une vague parole du général Chevance-Bertin. Par ailleurs, il se montra intéressé par la réflexion sur le type d'accord à conclure. Tirant profit de la confiance qui paraissait s'installer, le commandant Meyer élargit son propos à des demandes concernant le maire de La Rochelle, Léonce Vieljeux, arrêté en mars 1944, la grâce de condamnés, des mesures de ravitaillement et des laissez-passer pour la population. Sur ces points, l'amiral donna son accord de principe. Ils ignoraient que le maire Léonce Vieljeux, symbole de la Résistance rochelaise dès le 23 juin 1940, radié par Vichy et arrêté avec des membres de sa famille et des ingénieurs des chantiers navals, avait été exécuté le 2 septembre au camp du Struthof.

Il importe dès lors pour le commandant Meyer d'être conforté dans son rôle, car ces visites à La Rochelle commençaient à lui valoir quelques critiques. Le 18 septembre, le général de Gaulle, accompagné du général Chevance-Bertin, visitait ce front de l'Atlantique qu'il souhaitait libérer au plus vite : le port de Bordeaux serait utile au ravitaillement du pays et ces poches retenaient des troupes qui pouvaient être envoyées contre l'Allemagne. Il y allait de l'autorité du gouvernement provisoire et de la place de la France aux côtés des Alliés. À Saintes, devenue préfecture provisoire du département, le colonel Adeline et le commandant Meyer lui présentèrent la situation. Sur les contacts avec l'amiral, sa réponse fut claire :

« [J'approuve], en principe, ce que vous avez fait jusqu'ici et je vous félicite notamment pour Rochefort ; toutefois, je désire qu'en aucun cas il ne soit conclu avec l'ennemi d'armistice local de caractère définitif. Les poches allemandes doivent être et seront réduites par la force. [Il poursuivit, évoquant Royan et La Rochelle :] Pour l'instant, j'autorise qu'une action d'intimidation soit poursuivie, afin d'inciter l'ennemi à s'abstenir de tous sévices et de toutes destructions dans les poches⁴. »

4. H. Meyer, *Entre marins : Rochefort, La Rochelle, Royan (1944-1945)*, p. 114.

Le commandant Meyer fut confirmé comme étant le seul qualifié pour s'entretenir avec l'ennemi, mais avec des instructions limitées : pour le général de Gaulle, il ne s'agissait que de tenir. Il promit des moyens, mais quand, dès le 20 septembre, il demanda au général Eisenhower de détacher la 1^{re} division blindée du général Touzet du Vigier, Eisenhower lui répondit préférer conserver toutes ses forces pour la libération de l'Alsace.

La convention des 17 et 18 octobre 1944

Avec ce soutien affermi, le commandant Meyer put se présenter à une nouvelle entrevue avec l'amiral Schirlitz, le 20 septembre, accompagné d'un adjoint, le capitaine de corvette Gaches, pour donner plus de poids à la démarche. Cette rencontre fut marquée par un fait d'actualité dramatique. Le 14 septembre, à Ferrières, sur la route de Niort, lors d'un grave accrochage avec un groupe de maquisards, des blessés avaient été achevés et des civils massacrés par une patrouille allemande, qui y laissa aussi des blessés. À la demande du colonel Adeline, le commandant Meyer exploita ces faits pour obtenir que les Forces françaises de l'intérieur fussent reconnues comme des combattants réguliers et non comme des « terroristes ». Il négocia également l'organisation d'un échange de prisonniers dès le lendemain, et un second échange devait avoir lieu une semaine plus tard. Ces questions réglées, il put faire part de la position du général de Gaulle : temporiser pour éviter une intervention alliée, qui se traduirait par un écrasement aérien. Intérêts français et allemands convergeaient. Le *statu quo* permettait aux Français de s'organiser, tandis que l'amiral allemand respectait les objectifs fixés. Cet accord devait être révocable. Après un délai de réflexion, l'amiral accepta.

La rédaction de la convention put commencer, donnant lieu à des scènes plutôt surréalistes, où les deux délégations (deux officiers et un interprète) travaillaient ensemble sur les cartes de l'état-major allemand. Pour fixer le front, le souci français était de mettre les Forces françaises de l'intérieur hors de portée des batteries allemandes. Deux textes furent signés : le 17 octobre, le texte allemand par le *Vizeadmiral Schirlitz* ; le 18 octobre, le texte français par le colonel Adeline, qui refusa de rencontrer l'amiral allemand. Les buts étaient clairement exprimés : sauvegarder les installations portuaires et urbaines de La Rochelle-La Pallice ; fixer les lignes (fig. 1) avec un espace de liberté d'action ; prévoir des modalités de dénonciation de la convention, garantie demandée par l'amiral en cas d'intervention alliée. La convention entra en application le 20 octobre 1944.

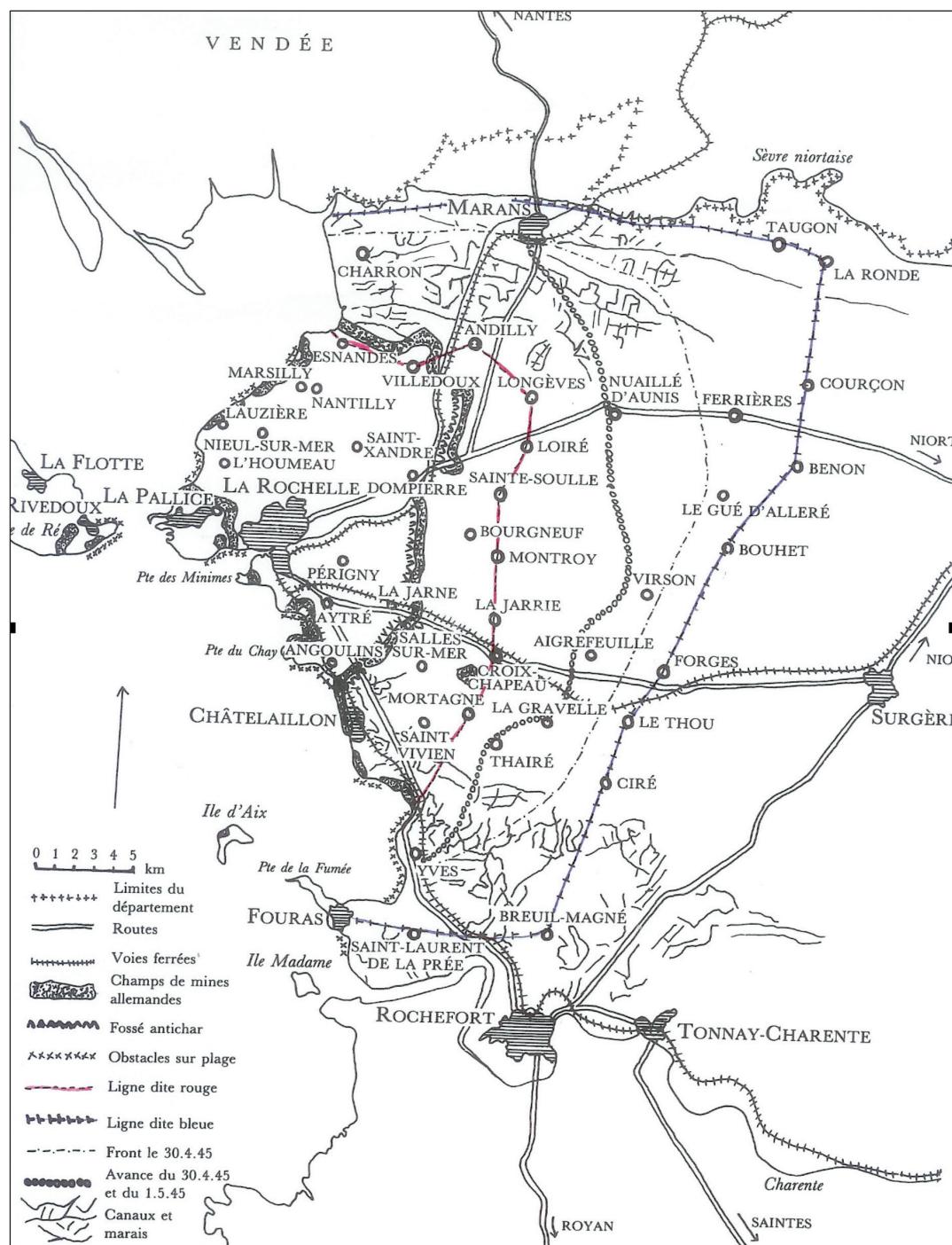


FIG. 1. — Carte de La Rochelle et sa région en 1944-1945, extraite de C. Gachignard, La Rochelle, poche de l'Atlantique : août 1944-mai 1945, p. 21 (© C. Gachignard).

Le 22 octobre, le général de Larminat était nommé à la tête du détachement Armée de l'Atlantique. Son parcours était différent de ceux du colonel Adeline et du commandant Meyer. Rallié au général de Gaulle dès 1940, il avait fait la campagne d'Afrique puis d'Italie, avant de débarquer en Provence. Il avait toujours commandé une armée organisée, sans expérience des hommes du maquis. Dans la réorganisation du commandement, le colonel Adeline fut chargé du front de Royan et n'intervint plus sur le front de La Rochelle,

confié au colonel Chêne. Sur la convention, il devait écrire n'avoir jamais reçu du général de Gaulle la moindre instruction concernant une négociation :

« Quand, venant de prendre mon commandement, je lui rendis compte de l'existence de cette convention, qui ne me plaisait guère, il me répondit seulement "Je n'ai pas à la connaître, arrangez-vous !" »⁵

Le général de Larminat reprochait à cet accord de ne pas lui laisser assez de liberté d'action, sans contraindre l'ennemi. Il s'en accommoda cependant dans l'immédiat. Il n'interdit pas de l'appliquer ni de garder contact, mais entendait bien contrôler directement l'action du commandant Meyer. Ces réserves expliquent pourquoi la convention ne fut pas signée par le commandement supérieur français et encore moins par les Alliés.

Quel impact ?

Comment se comportèrent les Allemands ? En novembre 1944, un ordre arriva d'Allemagne de détruire des installations portuaires, mais aucune destruction n'eut lieu à La Rochelle. Pour le commandement allemand, la convention n'était ni un cessez-le-feu ni un armistice. S'il était maintenant soumis à l'encerclement, il pouvait réorganiser ses troupes. Le commandant Michahelles, de la poche de Royan, dut bien y voir un avantage, puisqu'à son arrivée, il demanda à négocier un accord semblable, qui lui fut refusé. À La Rochelle, les troupes de la *Kriegsmarine* (sous-mariniers, marins, artillerie et infanterie de marine) – hommes jeunes pour la moitié des effectifs – côtoyaient les hommes plus âgés de la Wehrmacht, dont beaucoup étaient d'origine étrangère, et des jeunes du Service du travail obligatoire, en passe d'être incorporés. L'armement était largement suffisant (chars, artillerie lourde, train blindé) et les munitions arrivaient par avion. Les affrontements étaient quasi quotidiens entre les patrouilles. Des attaques plus importantes furent organisées dans l'espace entre les lignes, voire à la limite des lignes.

Outre l'intérêt de servir d'entraînement, elles permettaient de se procurer des vivres. Ainsi, en janvier 1945, une attaque fut organisée à Marans, à 3 kilomètres des lignes. Le 15 janvier, la ville fut prise et, devant l'arrivée de renforts d'artillerie, les Allemands partirent avec un butin important. L'intendant militaire allemand accompagnait le détachement. La razzia reprit quelques jours plus tard, le 21 janvier. Les troupes des Forces françaises de l'intérieur ne purent agir par manque de matériel ; les Allemands utilisaient leur train blindé. De nombreux morts et prisonniers furent à déplorer. Face à ces attaques, les Forces françaises de l'intérieur n'avaient souvent qu'une seule solution : se retirer en combattant pour compter le moins de pertes possibles, stratégie de la « défense élastique ». Il fallut plusieurs mois pour que « cette foule militaire ardente, mais confuse et dépourvue » – selon les termes du général de Gaulle dans ses *Mémoires* – puisse tenir face à l'ennemi. En mars 1945, après l'échec d'une attaque dans le marais de Saint-Jean-de-Liversay, l'amiral Schirlitz constata « un accroissement considérable, égal en effectifs et esprit d'initiative de l'adversaire⁶ ». Effectivement, des régiments de l'armée d'Afrique (4^e régiment de zouaves et 1^{er} régiment de spahis du Maroc) étaient arrivés avec du matériel et des hommes aguerris au combat.

La situation posait des problèmes d'insécurité pour les populations, qui faisaient maintenant l'expérience de la guerre. Des mesures d'évacuation furent prises, totale entre les lignes, ou partielle, dans une marge de 3 à 4 kilomètres du front. Dans le cas de Marans, on comptait sur la protection de la zone de marais et sur les ponts détruits, mais l'occupant

5. E. de Larminat, *Chroniques irrévérencieuses*, p. 290.

6. Rapport du réseau Alliance (arch. priv. Robert Fortunet, responsable du réseau Alliance à La Rochelle).

les avait réparés pour préparer son opération. L'application de ces mesures se heurta aux difficultés de déménager les cheptels et les provisions et à une opposition très vive de la population, qui souhaitait rester sur place, ainsi que le souligne le commissaire de la République, Schuhler, dans son rapport au ministre de l'Intérieur.

À l'intérieur de la poche, la population était estimée à environ cinquante-huit mille personnes. invoquant les difficultés à assurer le ravitaillement de la population et de son armée, l'amiral Schirlitz demanda à nouveau l'évacuation totale de la population. Fin août 1944, le secrétaire général de la préfecture avait déjà refusé d'organiser le départ de la population, excepté les volontaires. En novembre 1944, la convention signée, l'amiral argumenta sur l'esprit du texte, pour insister auprès du commandant Meyer. Mais l'opération ne put s'envisager, par manque de moyens de transport et de lieux d'accueil. Or, le maintien de la population représentait un enjeu important : la présence de civils pouvait servir d'argument pour se protéger des bombardements alliés et des destructions par l'occupant. Elle justifiait aussi le maintien d'une administration dans la ville. Surtout, elle permettait à la Résistance d'être toujours présente à l'intérieur de la poche, par ses réseaux de renseignement, qui comptaient des agents jusque dans l'armée allemande, et par la constitution d'un régiment, dit régiment Jean-Guiton, en souvenir du maire qui avait résisté, en 1628, à Richelieu.

Né du mouvement d'union de la Résistance, commencé en juin 1944, et composé de civils et militaires, le régiment Jean-Guiton, malgré le contre-espionnage allemand et la présence de miliciens, enrôle toutes les forces susceptibles de jouer un rôle (gendarmes, policiers, douaniers, marins-pompiers, scouts, défense passive...). Son état-major se tenait au tribunal, dont les tribunes servent de cache d'armes. Seul exemple en France, avec l'aide des ingénieurs et ouvriers des chantiers navals, deux blindés, deux automitrailleuses, des lance-flammes et des boucliers furent fabriqués clandestinement en vue d'éventuels combats de libération.

Avec les autorités civiles, le commandant Meyer s'engageait donc dans une action plus complexe. Outre les négociations pour sauver ou échanger des prisonniers, il était amené à œuvrer pour négocier et organiser les convois d'évacuation et l'apport de ravitaillement. Sur ce dernier point, l'aide des délégués suédois, Rolf Nordling et Lars Almström, et de la déléguée de la Croix-Rouge, M^{me} de Tinguy du Pouët, fut précieuse, apportant toutes les garanties et même des engagements écrits de l'amiral Schirlitz. En effet, des manifestations de violence se produisaient lors de l'organisation des convois par train ou camion, puis, en mars 1945, par bateau. Au passage des lignes des Forces françaises de l'intérieur, ils se trouvaient souvent « allégés », selon le principe que les Rochelais restés sur place n'étaient que des collaborateurs et que l'occupant se servait. Tous ceux qui, comme le commandant Meyer, œuvraient pour la population et pour la sauvegarde de la ville furent regardés comme des complices des Allemands. Dans ce climat, malgré le soutien du général de Larminat, le commandant Meyer et sa famille subirent de vives critiques. Lui-même fut visé par des coups de feu et dut au hasard d'avoir échappé à une arrestation par un groupe non identifié.

Meyer retrouva un rôle plus militaire en avril 1945, quand le général de Larminat prépara l'attaque de Royan et s'interrogea sur la nécessité de dénoncer la convention. Le colonel Adeline, consulté, considéra les risques de cette dénonciation hâtive, tandis que le général de Larminat ne voulait pas empêcher le *Vizeadmiral* de soutenir l'amiral Michahelles. Le général Juin, chef d'état-major général de la Défense, estimait, lui, nécessaire de dénoncer l'accord. Finalement, le 12 avril 1945, le commandant Meyer fut chargé de prévenir l'amiral Schirlitz du terme mis à la convention. Le 14 avril, au moment où commençaient les combats de Royan, il apporta à l'amiral une lettre du général de Larminat, destinée à faire pression pour éviter la destruction de La Pallice, le *Vizeadmiral* étant sans nouvelles de sa famille, victime de bombardements à Kiel. Les événements se précipitèrent. Le coman-

dant Meyer vint très souvent rencontrer l'amiral, qui se montra déterminé en attendant les ordres de son gouvernement. Quand, le 4 mai 1945, l'amiral Dönitz déclara que les combats avaient perdu toute signification à l'ouest, l'amiral Schirlitz assura le commandant de ses intentions de remettre les ports et installations intacts.

La mission du commandant Meyer n'en était pas achevée pour autant. Il restait à régler la libération de la ville et les conditions de reddition, qui intervint dans le cadre général du 8 mai 1945. Le 6 mai, tous les prisonniers étaient libérés. Dès le 7 mai, le maintien du calme était confié à la Résistance intérieure, puis le 8, les troupes extérieures purent entrer dans la ville, remise au colonel Chêne. Le soir, à minuit, le *Vizeadmiral* Schirlitz donna sa reddition personnelle au commandant Meyer. Après dix mois de négociation !

Qu'en est-il de la convention dans la mémoire ?

En décembre 1947, le commandant Meyer fut fait citoyen d'honneur de la ville de La Rochelle. L'image du « sauveur » de la ville s'est imposée. En 1966, il publia *Entre marins*, reprenant et complétant deux articles parus en 1955 dans une revue locale, *Les Cahiers de l'Ouest*, et passés inaperçus. En 1966, certains anciens combattants du front furent touchés par l'existence de cette convention, mais leur réaction resta encore limitée. Il en fut de même en 1985, quand, pour le quarantième anniversaire, une exposition commémora pour la première fois la poche de La Rochelle.

En 1995, pour marquer le cinquantième anniversaire et réunir les commémorations en une seule cérémonie, une coordination des différentes amicales d'anciens combattants décida d'un monument et d'une date unique, le 12 septembre. En effet, chaque groupe avait ses stèles et ses dates de commémoration. Lors de l'inauguration du monument furent présents de nombreux anciens maquisards, certains n'étant pas revenus depuis 1945 ! Beaucoup s'offusquèrent d'apprendre l'existence d'une convention, ne comprenant pas et disant que, s'ils l'avaient connue, ils seraient rentrés chez eux. Réaction de frustration ? Elle est du même ordre que leur déception bien réelle, en 1945, de n'être pas entrés les premiers dans La Rochelle, sous le prétexte que leurs uniformes n'étaient pas présentables ; ce fut du moins l'explication donnée alors... La raison était plutôt que des vengeances étaient à craindre. Chez eux, le sentiment domine d'avoir été utilisés, voire sacrifiés, quand ils pensent à leurs camarades morts au combat. En 2005, pour le soixantième anniversaire, la présentation d'un documentaire intitulé *États de siège*⁷, provoqua les mêmes réactions. Force est donc bien de constater que les combattants du terrain ont ignoré l'existence de cet accord.

Toutes les réactions ne sont pas aussi vives. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des témoins faire une relecture de certains événements personnels. Lorsque Jacques Boutin, maquisard rochelais, fut tué le 14 décembre 1944 lors d'une offensive au Gué-d'Alleré, sa sœur, prévenue par les gendarmes allemands, put se rendre à l'hôpital militaire reconnaître son corps. Elle fut invitée à assister à la cérémonie où, en présence d'un pasteur, les hommages militaires lui furent rendus par les Allemands, ainsi qu'aux six combattants morts avec lui. La famille obtint ensuite d'organiser des obsèques. À l'église, elle vit arriver le corbillard entouré d'une haie d'honneur de marins-pompiers en grand uniforme, qui se rendirent ensuite au cimetière. Avec le recul, la famille voit dans cet hommage à un combattant la conséquence des accords entre le commandant Meyer et l'amiral Schirlitz. Or, il n'a pas été rare de voir des hommages semblables en d'autres lieux.

D'autres témoins reconnaissent que les négociations leur ont sauvé la vie. Il n'y eut, par exemple, pas d'exécution de condamnés. Guy Le Goff fut gracié dès septembre 1944, puis

7. Film de Didier Roten, Anekdata Productions, 2004.

ce fut le tour de l'adjudant Gérant et du soldat Nommé, capturés en civil, dans l'île d'Oléron, en pleine observation d'une batterie. Condamnés à mort, ils furent échangés contre des officiers au bout de quelques semaines.

Interrogé sur les négociations et la convention, un témoin, Pierre Galbois, fait une analyse intéressante :

« Si l'on se replonge dans l'esprit de l'époque, il est certain qu'elle était importante et très intéressante et de grande valeur. Elle a protégé les soldats engagés sur le front. Elle permit avant l'heure de sauver des vies⁸. »

Pierre Galbois, lieutenant de France dans le maquis, appartint au groupe des francs-tireurs et partisans Demorin. Avec un corps franc d'une quarantaine d'hommes, composé surtout d'étrangers, le 20 septembre 1944, il s'avança près des batteries d'Yves. Encerclé et ayant déjà perdu beaucoup d'hommes, le groupe décida de se rendre, ne s'attendant pas à être considéré comme des prisonniers de guerre. Or, ils furent transférés à La Rochelle ; Galbois fut traité comme un officier et interrogé par l'amiral. Ils furent échangés, lui et ses hommes, dès le 6 octobre 1944.

« Si nous n'avons pas été fusillés sur place lors de la reddition (comme c'était l'habitude), c'est grâce à l'action déjà menée par le capitaine de frégate H. Meyer auprès des Hautes Autorités allemandes. Nous étions les premiers combattants [...] à être considérés comme des militaires réguliers, malgré la disparité de nos "uniformes"⁹. »

S'exprimant sur la connaissance qu'il avait de la convention, il explique :

« Cette convention était connue des chefs des régiments et brigades, mais peu ou pas diffusée dans les rangs des combattants de première ligne. Ainsi, il n'y eut que des actions de combat très limitées dans le temps et sur le terrain, ce qui a rendu nos pertes légères (si l'on peut dire). À mon échelon de chef de section [...], nous savions qu'il ne nous était pas permis de mener des actions d'envergure [...] ; nous faisions valoir à nos troupes que notre armement était trop léger et que le manque d'artillerie, de blindés et d'aviation aurait rendu notre action peu efficace devant l'ennemi. [...] Nous devions attendre les ordres et des renforts puissants, ce qui, maintenant, paraît raisonnable. Mais pour ralentir ou contenir la fougue et l'envie de se battre de nos hommes, c'était bien difficile [...]. Pour ma part, même si je n'étais pas totalement au courant de l'existence de cette convention, j'en ressentais les effets sur le front que je tenais. Nous nous sommes fortifiés sur place le mieux possible avec bien peu de matériaux efficaces [...], je pouvais me permettre de tenir mes positions de manière "calme", mes hommes étant surtout occupés à monter la garde, à entretenir leur armement et à parfaire une instruction militaire manquant totalement à la plupart, ce qui était un gros travail¹⁰. »

La réponse à l'impact de la Convention est contenue en partie dans ce témoignage. Finalement, pendant plus de six mois, des hommes avec peu de moyens, relativement peu nombreux, ont pu contenir un ennemi nettement supérieur en armement. Leur présence dispensait de distraire des troupes nécessaires sur d'autres fronts, quand il s'agissait d'atteindre le plus rapidement possible Berlin. En septembre 1944, tous les efforts s'étaient tournés vers l'Alsace. Il fallait bien, sur place, élaborer des stratégies adaptées aux moyens, comme le colonel Adeline et le commandant Meyer ont voulu le faire. Quand le général de Larminat arriva sur le front de l'Atlantique, le contexte était déjà différent. Il espérait avoir rapidement des moyens, en particulier une division blindée que le général de Gaulle avait demandée au général de Lattre, après le refus du général Eisenhower. Les Alliés avaient des observateurs sur le terrain, mais le général de Gaulle entendait bien que ce front montre la capacité de l'Armée française à déloger l'ennemi. La contre-offensive allemande dans les Ardennes, soutenue par l'espoir en une arme nouvelle, bloqua les armées

8. Lettre de P. Gallois, 1999 (arch. priv.).

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

en Alsace et retarda toute action sur le front de l'Atlantique. En avril 1945, les combats pour prendre Royan puis l'île d'Oléron furent un peu la « récompense » pour ces troupes. Ils s'arrêtèrent aux limites de La Rochelle. Certains furent heureux d'y entrer « l'arme à la bretelle », d'autres moins... Ils avaient tant attendu...

La Convention a-t-elle sauvé les ports et la ville ? L'amiral Schirlitz, au moment de sa reddition, avait voulu remettre sa dague d'honneur au commandant Meyer, qui n'hésita pas à apporter son témoignage, tout comme le colonel Adeline, lorsque l'amiral et certains de ses officiers furent accusés de crimes de guerre. En 1966, en remerciement pour son livre-témoignage, l'amiral Schirlitz citait, au commandant Meyer, un dicton utilisé dans la marine allemande, dicton qui peut se traduire ainsi : « Dieu y a mis le pouce », signifiant qu'en cas de situation désespérée, la catastrophe a pu être évitée. Les circonstances ont certainement joué, mais aussi les intuitions, les pressions, les déterminations et les personnalités de ces deux marins, respectueux de certaines règles, qui se sont trouvés face à face. Quelques années plus tard, en 1950, le général de Larminat, président de la conférence pour la Communauté européenne de défense (CED), désigna le commandant Meyer à la tête de la section Mer. Celui-ci vit l'occasion de rendre discrètement la dague de l'amiral par l'intermédiaire du chef de la délégation allemande, à sa grande confusion. La valeur symbolique du geste fut soulignée publiquement. Les deux hommes ne se sont revus qu'en 1976.

Résumé

Le titre de cet article pourrait aussi prendre la forme d'une question : Comment dialogue et combats se superposent-ils et quel fut leur rôle dans la préservation de la ville ? L'été 1944, pour les Français, est synonyme de libération, sauf pour les points désignés par Hitler à « défendre jusqu'au dernier homme ». La Rochelle, avec sa base sous-marine, fut l'une de ces poches. Des événements dramatiques se produisirent mais, malgré les déterminations réciproques, une rencontre entre l'envoyé du colonel Adeline, le capitaine de frégate Meyer et le vice-amiral allemand Schirlitz aboutit à l'élaboration d'une convention qui fixe des lignes de siège. Le général de Larminat, commandant du détachement Armée de l'Atlantique, ne voulut pas se sentir lié par cet accord, dont les troupes sur le terrain n'eurent pas connaissance. Cependant, contacts et négociations permirent l'organisation du maintien de la population et donc d'une résistance interne. Pour la mémoire de la guerre à La Rochelle, cet épisode n'apparaît pas primordial malgré sa place dans les archives, *Mémoires et témoignages*, repris dans différents articles et documentaires audiovisuels.

Bibliographie

ADELINE Henri-Marie-Charles, *La Libération du Sud-Ouest : Bordeaux, Royan, La Rochelle : août 1944-mai 1945*, Alger, impr. Braconnier, 1948.

GACHIGNARD Christiane, *La Rochelle, poche de l'Atlantique : août 1944-mai 1945*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1987.

LARMINAT Edgar de, *Chroniques irrévérencieuses*, Paris, Plon, 1962.

MEYER Hubert, *Entre marins : Rochefort, La Rochelle, Royan (1944-1945)*, Paris, R. Laffont (L'histoire que nous vivons), 1966.

SOHAS Roger-Louis, *Front de La Rochelle*, Marans, 1999.

Occultations et justifications des violences guerrières en Occident et dans la tradition chinoise tao

Bruno GUÉRARD
Directeur du travail honoraire

Extrait de : Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix : approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 136^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011.

Les dieux et les religions devraient être des facteurs d'amour, de paix et de vie paisible pour les humains. Mais, depuis des millénaires, du moins en Occident, ils sont l'une des plus grandes causes de guerres et de contraintes sur les personnes. La chose est si étonnante que des processus d'occultation et d'amnésie profonds sont intervenus pour la masquer. En a-t-il été de même dans toutes les cultures ?

Comparaison avec une réalité du bout du monde

Les fondements pacifiques d'une philosophie très minoritaire, mais de profonde influence : le taoïsme

Le taoïsme, créé par un lettré du nom de Laozi, vers le VI^e siècle av. J.-C., est presque contemporain des fondations des grandes doctrines occidentales, les philosophies grecques et l'Ancien Testament.

Cette philosophie repose sur deux grandes lignes de réflexions, d'une part, une première idée tout à fait contradictoire, selon laquelle le non-agir est le principe fondamental recommandé pour l'action ; d'autre part, en matière d'intelligence de la réalité, le fait que tout est dans son contraire et dans la complexité. Elle manifeste donc une méfiance à l'égard de toute idée simple, univoque, absolue, contrairement à ce qui va dominer de nombreuses pensées occidentales. Elle s'efforce de rappeler que tout est complexe, à observer dans des ensembles contradictoires, dans des relations en recherche d'harmonie.

Ce monde étant largement inconnu pour nous, Occidentaux, je propose quelques citations suivantes pour éclairer plusieurs notions du taoïsme¹ :

- Sur le non-agir : « La vertu suprême n'agit ni ne veut » (5), « Qui ne fait rien peut tout », « Veux-tu faire main basse sur l'univers ? Sois désœuvré » (135-137) ;
- Sur l'intelligence de la réalité : « La vertu suprême ignore la vertu, c'est pourquoi elle a des vertus » (1-2), « Le noble a le vil pour fondement » (36), « Un grand carré n'a pas d'angle » (60), « L'être est issu du néant » (69) ;
- Sur la guerre et la violence : « Une grande victoire a tout d'une défaite » (105), « Quand l'empire est sur la voie, les destriers fument les champs ; quand l'empire l'a perdue, les chevaux de combat mettent bas dans les faubourgs » (112-114), « Se cantonner dans la faiblesse, voilà la force » (194) ;
- Sur le gouvernement des États : « Une grande nation est le cours inférieur d'un fleuve, le point de rencontre de l'univers, la femelle de la création. La femelle, par sa passivité,

1. Laozi, *Le Lao-tseu* [les chiffres renvoient aux numéros des lignes].

aura toujours raison du mâle » (324-329), « Un grand pays s'abaisse devant un petit pour l'enrôler » ;

– Sur le mouvement : « Le retour est le mouvement du tao ; la faiblesse, son agir » (66-67), « Puisqu'il n'est point de forme stable, le normal se mue en son contraire, le bénéfique en maléfique » (290-293) ;

– Sur l'harmonie : « Connaître l'harmonie, c'est la constance. Connaître la constance, c'est l'illumination » (241-242).

Le développement d'une civilisation sur les fondements du taoïsme

L'essor du taoïsme s'est réalisé sans occultation ni amnésie. Quoique minoritaire en Chine, cette philosophie a imprégné de nombreux domaines de la vie et des conceptions géopolitiques du peuple chinois et de son histoire.

Son intégration s'est faite dans l'histoire des systèmes de pensée. Le taoïsme a favorisé le développement du confucianisme, mouvement lancé presque aussitôt après lui. Il a ensuite facilité l'instauration en Chine d'une voie pluraliste en matière religieuse. Elle a accueilli le bouddhisme au 1^{er} siècle, l'islam au XIII^e siècle, le christianisme à trois reprises : une première fois au VII^e siècle, avec le nestorianisme, une deuxième fois avec les missions jésuites au XVII^e siècle et une troisième fois au XX^e siècle. Même la prise du pouvoir de Mao Tsé-toung et l'imprégnation du marxisme dans la philosophie et la société peuvent apparaître comme relevant de ce multiculturalisme. Après la révolution culturelle, ce marxisme pratiqua une tolérance à grande échelle, finançant tous les cultes, tout en leur demandant de se soumettre.

L'intégration eut lieu aussi sur les plans économique et politique. Depuis Deng Xiaoping, cette intégration des contraires facilite l'acclimatation du capitalisme dans un système d'économie mixte. Tout en fonctionnant selon le curieux concept du « sous le Ciel », la Chine s'est par ailleurs intégrée dans le système des États-nations, inconnu dans sa culture profonde, mais imposé par les Nations unies et les négociations internationales. Ce régime institutionnel, répondant à ce curieux concept, est l'héritage de onze dynasties impériales, depuis le XXI^e siècle av. J.-C.

Pour résumer une réalité complexe, ce système organise l'ordre chinois et le monde alentour avec une harmonie évolutive, sous une hiérarchie entre un dominant et des dominés. Les dominés sont la base nécessaire et respectée du système, le dominant assumant la responsabilité de l'équilibre et de la permanence du système. Les peuples dominés ont la possibilité de prendre la place du dominant. Cela est arrivé deux fois dans l'histoire de la Chine avec les dynasties mongoles et mandchoues : des peuples de la périphérie sont venus substituer une nouvelle domination à celle des peuples du centre de l'empire. Selon certains auteurs, la Chine d'aujourd'hui fonctionne officiellement avec le système de l'État-nation, mais, dans son subconscient général, respecte les principes de ce système « sous le Ciel ».

Dans le cours actuel des choses, l'occidentalisation massive de la société chinoise repose aussi sur son aptitude à la tolérance et au syncrétisme, hérités du taoïsme. Le fond culturel chinois s'ingénie à associer l'accueil de tout ce que les Chinois d'aujourd'hui considèrent comme des valeurs à reprendre de la modernité occidentale, en l'associant au défi d'une conservation des valeurs d'une culture millénaire².

Cette conviction de l'économie de l'agir, de l'équilibre des contraires, de la tolérance et de la domination des souffrances à vaincre par l'expulsion du mal par le mal ont fait leur chemin, sur un fond conceptuel et une conception du monde différents des concepts occidentaux, intégrant depuis des siècles les principes du tao.

2. En raison des limites imposées, l'intégration des concepts du taoïsme dans les comportements sociaux n'est pas développée dans cet article.

Les préceptes du taoïsme influencent l'art de la guerre. Œuvre de l'« époque classique » (entre 550 et 250 av. J.-C.), *L'Art de la guerre* de Sun Tzu en est représentatif³ ; il a influencé toute l'histoire militaire de la Chine. Mao Tsé-toung lui-même s'en est inspiré dans ses propres ouvrages, *La Guerre de guérilla*, *La Guerre prolongée* et *Problèmes stratégiques relatifs à la guerre révolutionnaire chinoise*. L'ouvrage recommande expressément aux experts dans l'art de la guerre de pratiquer le tao. Il compare les armées victorieuses à l'eau qui « évite la force et frappe la faiblesse ». Ses conseils stratégiques rappellent le « livre de la Voie » : « Foncez dans le néant, ruez-vous sur les vides » :

« Tous les soldats faits prisonniers doivent être soignés avec une sincère magnanimité, afin de pouvoir être utilisés par nous. Voici ce qui s'appelle gagner une bataille et devenir plus fort. [...] La meilleure politique, c'est de prendre l'État intact ; anéantir celui-ci n'est qu'un pis-aller. [...] Capturer l'armée ennemie vaut mieux que de la détruire ; prendre intact un bataillon, une compagnie ou une escouade de cinq hommes vaut mieux que de les détruire. [...] Lorsqu'une ville est investie, il est essentiel de laisser entrevoir aux assiégés une possibilité de survie. [...] Si vous leur avez dit de combattre jusqu'à la mort, chacun se battra pour sauver sa peau. [...] Si nous l'attaquons, un grand nombre d'officiers et d'hommes seront blessés. [...] Attaquer des rebelles décidés à se battre jusqu'à la mort, ce n'est pas un plan judicieux. Ne poussez pas à bout un ennemi aux abois⁴. »

Le taoïsme répond au contexte culturel et géopolitique. Comparons avec Montesquieu : l'Occident a toujours été organisé autour d'un vide, la Méditerranée ou l'océan Atlantique. La Chine a été toujours un immense continent, un monde du milieu, cherchant son unification. S'étendant d'un Nord sibérien à un Sud tropical, elle a un centre naturel, aux climats méditerranéen et subtropical, favorables aux développements de la civilisation et d'un empire unique. L'unification des peuples fut davantage une composante de l'histoire, alors que les oppositions occidentales entre des peuples constituent des ambitions impériales et territoriales à partir de bases géographiques très différentes et plus facilement divergentes en termes de cultures et de nationalités.

Il est difficile d'évaluer l'histoire réelle des guerres en Chine. Il faut surtout dire que nous ne savons presque rien de la Chine. Sur beaucoup de questions, il faut d'abord trouver un traducteur. De plus, le xx^e siècle et l'occidentalisation ont été, pour les intellectuels chinois et pour les Chinois dans leur ensemble, un facteur d'amnésie importé d'Occident. La révolution de 1949 a fait table rase d'une grande partie du passé, puis la révolution culturelle des années 1966 et suivantes a amplifié les destructions.

Le nouveau cours de la Chine et l'occidentalisation dans le cadre d'une société mixte, intégrant le capitalisme et le socialisme d'État, est aussi un facteur très puissant d'amnésie. Cependant, le réflexe national et le souci de la puissance et de la grandeur de la Chine sont, à travers cette modernisation à grande vitesse, des facteurs d'intérêt croissant et de réapparition possible d'un fond culturel propre, en particulier à l'occasion des questions posées par des Occidentaux.

Il semblerait donc que les lois de la guerre poussent moins qu'en Occident à l'idée d'une guerre totale, conduisant à l'anéantissement de l'adversaire et à la destruction de ses populations et de ses soldats. Celui-ci est toujours un dominé en puissance, dont il faut ménager le peuple et les bases économiques pour qu'il puisse être réapproprié dans le nouvel équilibre impérial recherché.

Une différence apparaît également sur la question de l'esclavage. Depuis 1949, les enseignements marxistes chinois respectent l'histoire marxiste des étapes de l'humanité et pensent que le même système d'esclavage était introduit au terme des guerres en Chine. Il semblerait au contraire que le souci de reconstituer un ensemble « sous le Ciel », au terme des guerres et des conflits, ait conduit les armées et les stratégies chinois à éviter les

3. Sun Tzu, *L'Art de la guerre*.

4. *Ibid.*, chap. II, art. 19, p. 138 ; chap. III, art. 1-2, p. 189 ; chap. VII, art. 31-32, p. 191-192.

razzias de population, qui ont largement alimenté l'esclavage en Occident. L'esclavage à l'occidentale, considérant en droit l'esclave comme une chose ou un animal, propriété du maître n'accédant pas à la dignité d'homme pensant, ne semble pas avoir eu cours dans l'espace chinois, influencé par le taoïsme. L'être humain en servitude ou en domesticité, pour vil, méprisé et dominé qu'il soit, restait un être humain de l'ensemble « sous le Ciel », composant son nécessaire élément inférieur et sa base sociale⁵.

Le fond culturel occidental, contradictoire et ambivalent

Cette contribution ne prend pas en compte les autres fonds culturels du Japon, du sous-continent indien et, pour l'Occident, l'immense sujet de l'islam. La présente recherche s'inscrit dans la question des deux sources de l'humanité.

Pour le fond culturel occidental, un préalable géopolitique est nécessaire. Le caractère fragmenté de l'aire de développement et le choc des continents, avec de profondes fractures, ont créé des peuples en compétition et en concurrence permanente pour la domination universelle. L'histoire de cette aire géopolitique est une succession sans répit de conflits et de guerres sans merci, entre grandes zones d'empires, s'écrasant et se supprimant successivement : Sumer, Akkad, Ammorites, Hittites, Assyriens, Sassanides de Perse, Mèdes, Grecs des cités, Grecs d'Alexandre, sans oublier les trente dynasties égyptiennes et, pour finir, Rome de Rome, Rome de Constantinople, puis la Constantinople des sultans.

La justification des carnages et des massacres a finalement été trouvée dans les religions et les idéologies. La naissance du fond culturel occidental présente une curiosité : il n'est pas né de l'un des grands empires qui se sont succédé pour dominer l'Occident, mais d'un tout petit pays, jouet des conquêtes des grandes puissances qui l'entouraient, le petit peuple des Hébreux, les « Hapirou », mentionnés dans un seul texte égyptien et dans quelques écritures sur brique de Ras Shamra (Ugarit). Pour l'Occident des deux mille six cents à deux mille cinq cents dernières années, depuis Esdras, le retour des juifs de Babylone et la construction du premier temple de Jérusalem, la théorie de la guerre sainte a été accordée aux hommes par le dieu tout-puissant et unique.

L'Ancien Testament comme justification de la guerre

La construction biblique oscille entre mythe et réalité. Côté mythe, elle a donné une conception libératrice du judaïsme et du christianisme. Les habitants d'Occident, ayant un fond de culture classique, latine ou grecque et quelques souvenirs religieux, sont habitués à porter un regard positif sur l'Ancien Testament, grâce à l'épopée de l'exode des Israélites, se libérant de la servitude en Égypte, traversant la mer Rouge, errant quarante ans dans le désert, recevant la révélation et la loi mosaïque, puis faisant la conquête de la Terre promise, qui leur a été donnée par Dieu en la personne d'Abraham. Mais il faut considérer l'envers du décor. Pour entrer dans cette Terre promise, il fallut prendre la place des populations qui y vivaient. Ici, une fois de plus, la logique des grands empires occidentaux a bien fonctionné, avec l'écrasement et l'extermination des populations.

Même s'il est difficile d'énoncer, encore aujourd'hui, certaines considérations, tant elles sont sujettes à conflit et à occultation, je ne citerai qu'un seul texte, parmi des centaines, chaque Occidental étant censé connaître la Bible comme sa base culturelle, à savoir celui du Pentateuque :

5. Sur la transposition des modes de pensée chinois et occidentaux, voir F. Jullien, « Le détour d'un Grec par la Chine », entretien recueilli par Richard Piorunski et Bill Gater, Shimbashi, 1998, en ligne : www.berlol.net/foire/fle98ju.htm ; *id.*, *Le Détour et l'Accès : stratégies du sens en Chine et en Grèce*, ou encore *La Propension des choses : pour une histoire de l'efficacité en Chine*.

« Écoute Israël, te voilà aujourd’hui sur le point de passer le Jourdain, pour aller déposséder des nations. [...] C'est Yahvé ton Dieu qui va passer devant toi, comme un feu dévorant, qui les détruira, c'est lui qui va te les soumettre ; alors tu les déposséderas et tu les feras périr promptement⁶. »

La réalisation de cette promesse est décrite par exemple par la prise de Jéricho, qui s’achève ainsi :

« Ils dévouèrent à l’anathème tout ce qui se trouvait dans la ville, hommes et femmes, jeunes et vieux, jusqu’aux taureaux, aux moutons et aux ânes, les passant au fil de l’épée⁷. »

Cette conquête fit, paraît-il, douze mille morts tant hommes que femmes. Tous les livres historiques de la Bible contiennent ainsi des centaines de récits de ces massacres, faisant suite à ces promesses divines.

L’Ancien Testament, selon certains, doit faire l’objet d’une lecture réelle et littérale. Pour d’autres, il doit être considéré comme un mythe et engager une lecture mythique ou spirituelle. En réalité, cette construction littéraire date du VI^e siècle av. J.-C., au moment où des tribus semi-nomades des collines de Palestine commencèrent à se fixer pour créer de petits royaumes, cherchant à justifier leurs royaumes-États par des histoires sacrées. Mais, partout sur le pourtour de la Méditerranée et au Moyen-Orient, jusqu’à Rome, les cités se constituèrent en royaumes, créant de toutes pièces des histoires à la fois ancestrales, religieuses et politiques justificatrices, ayant des traits communs. Les mythes ou justifications se résument ainsi : des dieux ont pris ces peuples sous leur protection.

En Palestine, un Dieu, qui allait s’affirmer unique, a choisi ce peuple, lui a ordonné de ne pas se souiller avec le peuple d’origine. Les étrangers sont frappés d’une malédiction liée à leurs abominations. La malédiction prononcée par Dieu veut la destruction totale de l’ennemi, sacrifice offert à la divinité. Ajoutons un élément important : ce Dieu guerrier soutenant les guerriers dans leurs conquêtes est le Dieu jaloux du monothéisme absolu. Si le peuple choisi est fidèle à son alliance, il garde sa terre ; s’il lui est infidèle, il la perd et est condamné à l’exil.

Arrivent ainsi les derniers livres de l’Ancien Testament, les Maccabées, suite de combats meurtriers, dont les auteurs semblent prendre plaisir à additionner les massacres entre populations juives et populations relevant des conquérants grecs, sous la conduite du roi de Syrie, Antiochus Épiphane. Les populations ne furent jamais épargnées, jusqu’aux dissidents internes. La guerre sainte déclenchée par Mattathias et ses fils commença par le « sacrifice de Modin ». Le héros, à l’origine des derniers grands prêtres et rois d’Israël, égorge en public et devant les agents du colonisateur, un compatriote collaborateur de l’occupant.

L’Ancien Testament ne renferme-t-il pas cependant des textes pacifiques ? Même Isaïe (chant II) suppose au préalable la domination militaire d’Israël, avant d’annoncer le temps où l’on fera des socs de charrue avec les épées, des serpes avec les lances. Les seuls textes vraiment pacifiques sont les quatre chants du serviteur du Trito-Isaïe, où le héros est une victime qui n’a pas résisté et non un combattant :

« Il présentera aux nations le droit. Il ne crie pas. Il n’élève pas le ton, il ne fait pas entendre sa voix dans la rue. Il ne brise pas le roseau froissé. Il n’éteint pas la mèche qui faiblit⁸. »

Dans la phase biblique surtout apparut une tentative d’humanisation et de relativisation de la pensée juive et de son fond culturel de rigueur et d’absolu : telle est l’hypothèse de l’hellenisation de la pensée juive, avec la Septante, traduction grecque de l’ensemble de la Bible, réalisée par les juifs d’Alexandrie et de la diaspora, vers 300 av. J.-C., après la

6. Deutéronome, IX, 1.

7. Josué, VI, 21.

8. Isaïe, XLII, 1-9.

conquête d'Alexandre. Cet effort pour humaniser et socialiser de façon universelle le Dieu absolu et jaloux du judaïsme fut complété par une vague d'écrits dits « de Sagesse ».

Le Nouveau Testament, seconde tentative de retournement pacifique et objet d'une rapide réinterprétation et occultation

De premières expressions pacifistes du Nouveau Testament furent vite noyées par le développement des communautés chrétiennes dans le contexte des conflits religieux et politiques. Le Nouveau Testament fut une tentative, au sein du monde juif, de créer une religion sans temples, sans prêtres, sans dogmes et sans collusion entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Mais la scission créée dans la société juive provoqua une nouvelle fracture irrémédiable, coupant en deux l'ensemble du fond culturel occidental, en attendant le troisième grand conflit structurant la géopolitique avec l'Islam. Plusieurs éléments concomitants créèrent la base d'un nouveau conflit bimillénaire. De nouvelles fractures définitives vinrent s'ajouter dans un Occident déjà très partagé et fortement disposé aux guerres.

Deux monothéismes opposés apparurent : un monothéisme dialectique, introduisant un Dieu trois en un, et un monothéisme absolu, celui du judaïsme. La première conséquence en fut l'exécution très rapide du créateur de la scission, Jésus-Christ, tenu pour blasphémateur au sein de l'ancienne religion. Cette fracture entre les deux monothéismes occidentaux n'est pas née de rien, mais correspond à la grande vague d'hellénisation issue de la conquête alexandrine et au profond choc culturel et conceptuel qui en résulta. Cette dissidence amplifia le mouvement de résistance et de retour en arrière vers un judaïsme pur et dur, arc-bouté sur les observances et le retour à la langue cultuelle hébraïque. Les dernières révoltes juives en dérivèrent, puis leur échec, la destruction de Jérusalem par les armées romaines et l'amplification d'une diaspora, justifiant les orientations à la fermeture sur des particularismes identitaires. Dans l'autre camp, les populations rassemblées sous les bannières chrétiennes, même divisées, succombèrent facilement aux idées de croisades, aux actions de pogroms, jusqu'à la grande manifestation de guerre intérieure extrême, intégrée dans une guerre mondiale d'origine occidentale, que fut la Shoah et ses millions de morts.

Parmi les textes pacifistes du Nouveau Testament, la culture générale étant supposée acquise, je ne me limiterai qu'à un seul exemple, celui de la « source Q », dont le texte originel principal, perdu, a été reconstitué, il y a quelque cent soixante-dix ans, par les recherches érudites de chrétiens réformés, Christian Hermann Weisse et Adolf von Harnack, pasteur berlinois⁹. Le texte originel étant littéralement repris par les deux Évangiles de Matthieu et Luc, les versets identiques ou très voisins de ces deux Évangiles ont permis de reconstituer ce texte des « paroles de Jésus ». Leur accent pacifiste, en rupture avec l'Ancien Testament, est indubitable, ainsi que le montrent ces deux citations : « Bienheureux, vous les pauvres, parce que le royaume des cieux est à vous » (Q6, 20) ; « Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent ; à celui qui veut te faire un procès pour prendre ta chemise, laisse-lui aussi ton manteau » (Q6, 29).

En résumé, le fond de pensée religieux occidental a hésité, au cours de ces périodes fondatrices, entre les anthropomorphismes des mythologies égyptienne, grecque et romaine, l'humanisation chrétienne de Dieu et l'étatisation de Dieu dans les Empires mésopotamien, égyptien, puis romain, où l'on offrait des sacrifices à l'empereur divinisé. Au cours de l'histoire, ce culte dirigé par l'État et la patrie a fini par l'emporter dans la gestion de la

9. F. Amsler (éd.), *L'Évangile inconnu : la source des paroles de Jésus* ; C. H. Weisse, *Die evangelische Geschichte, kritisch und philosophisch bearbeitet* ; A. von Harnack, *Sprüche und Reden Jesu* ; A. Dettwiler et D. Marguerat (éd.), *La Source des paroles de Jésus : aux origines du christianisme*.

politique, des conflits et des religions, avec le principe *cujus regis cujus religio*, selon lequel, sur un territoire donné, les sujets sont obligés d'adopter la religion du prince.

L'instrumentalisation des justifications théologico-historiques et des interprétations littérales par l'histoire occidentale des guerres

Ce mouvement s'est fait dans le contexte du pacifisme étouffé du Nouveau Testament et du retour aux justifications de l'Ancien Testament concernant le mythe de la promesse de la terre. De façon problématique, certains courants ont compris l'Ancien Testament non de façon allégorique et spirituelle, mais comme une leçon pour la conduite des peuples et des conflits. Tant avant notre ère que durant les deux mille ans écoulés de l'ère chrétienne, définissant la géopolitique occidentale pendant vingt siècles, l'Ancien Testament n'a cessé d'être l'inspirateur de conduites de conquêtes et de colonisations¹⁰.

Comme exemple d'instrumentalisation des textes sacrés, on peut citer, lors de la conquête de l'Amérique, les motivations religieuses et les écrits du Pentateuque, placés au centre des justifications de la présence des Européens en Amérique latine du xv^e au xvii^e siècle et de la mise en esclavage des peuples conquis. Le rapport de Christophe Colomb aux souverains d'Espagne, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, à son retour, en témoigne : « Vous avez jugé bon de m'envoyer, moi, vers ces régions des Indes pour vérifier [...] de quelle manière elles pourraient être converties à notre sainte foi¹¹. » Des religieux comme Las Casas, s'insurgeant contre le sort fait aux Indiens, ont été rares et marginalisés par les autorités civiles, militaires et religieuses.

De même, autour de l'apartheid en Afrique australe, la tradition biblique fut utilisée dans les années trente par les Afrikaners de confession protestante d'Afrique du Sud pour justifier l'expulsion des Noirs, la conquête de leurs terres et l'apartheid en général. Lors de la constitution du parti afrikaner, développant des idées nationalistes, ségrégationnistes et racistes, fondées sur une supériorité de la race blanche, ses partisans s'appuyèrent sur une reconstruction mythique de leur Grand Trek du xix^e siècle, interprété comme une répétition de l'entrée en Terre promise des Israélites, chassant devant eux les Cananéens.

Enfin, l'implantation de l'État d'Israël au xx^e siècle et le sort réservé aux populations palestiniennes se sont appuyés sur les congrès sionistes de Bâle (premier congrès en août 1897, sixième congrès en août 1903) et, malgré les fondements laïcs du projet d'État juif initialement envisagé, sur le réemploi par des ultras du mythe religieux du retour dans la Terre promise emprunté à la Bible. L'étude du *Journal* de Théodore Herzl révèle qu'il avait bien conscience que la fondation de l'État juif supposait l'expulsion d'une partie au moins des populations présentes sur les territoires conquis¹².

Une brève histoire d'un moment clé de l'intégration des concepts et des idées marquées d'absolutisme dans divers champs de la pensée occidentale

Pour s'affirmer face à la synagogue, puis résister dans le monde romain, le christianisme a imposé la construction d'une vérité dogmatique liée aux pouvoirs politiques avec ses réalités autoritaires. Dès les premiers siècles, elle s'illustra par des phases alternant conquête des *intelligentsia* romaines et persécutions. Pour des raisons internes et externes, le christianisme assure en outre le lien avec les courants philosophiques grecs, le Christ préexistant correspondant assez bien avec le principe fondamental de l'univers, imaginé dans les développements du platonisme débouchant sur la pensée de Plotin. Surtout, il obtint

10. Voir la volumineuse bibliographie de M. Prior dans son ouvrage *Bible et Colonialisme : critique d'une instrumentalisation du texte sacré*.

11. Compte rendu de son premier voyage, Vendredi saint, 3 août 1492, cité dans M. Prior, *ibid.*, p. 55.

12. T. Herzl, *The Jewish State: an attempt at a Modern Solution of the Jewish Question*.

l'appui du pouvoir politique impérial, ceux de l'empereur Constantin puis de l'empereur Théodose, devenant une source de justification pour le devenir des choses publiques et militaires.

Le changement des années 300 et 400 impose ensuite un saut quantitatif et qualitatif, qui influença l'Occident pour plus de seize siècles. Cette mutation est exprimée en particulier par la *Cité de Dieu* d'Augustin, évêque d'Hippone (Algérie). Cette œuvre aux dimensions géopolitiques apporte une théorie à tous les grands conflits de la papauté et des Empires d'Occident, de Charlemagne aux Empires romains germaniques, en particulier avec la réforme du pape Grégoire VII, dit le Grand. La *Cité de Dieu* est une réponse à la situation créée par le sac de Rome. Presque exactement seize siècles avant le 11 septembre 2001 et l'incendie des Twin Towers de Manhattan, ce livre est écrit pour réagir à un événement semblable. Le 24 août 410, la ville de Rome fut entièrement ravagée par les troupes d'un roi barbare, Alaric, non durant deux heures, mais durant trois jours. La particularité est qu'Alaric, quoique soldat sans pitié, s'était converti à une Église chrétienne dissidente, appartenant à l'hérésie arienne. Il accorda la vie sauve à tous les habitants de Rome se réfugiant dans les églises, mais massacra tous les autres trouvés ici ou là. Le sac de Rome et la *Cité de Dieu* permirent au christianisme de recevoir l'héritage de tous les dieux tutélaires de la puissance impériale et militaire romaine. En effet, les Romains païens accusèrent le christianisme de les avoir moins protégés des Barbares que leurs anciennes divinités. Augustin s'emploie à leur démontrer qu'au contraire ils ont eu la vie sauve grâce au christianisme. Réécrivant toute l'histoire romaine, il argumente sur la mauvaise protection des anciennes divinités et la meilleure sauvegarde assurée par le Dieu des chrétiens. La seule cité permettant de conduire convenablement les hommes ici-bas est celle qui demeure sous l'autorité de l'Église conjointement à l'autorité de l'empereur, en attendant la véritable cité céleste. Dans le prolongement, il tient la guerre pour juste, si elle vise à punir les infidèles ou les hérétiques. Ces théories ont engendré la conquête de Constantinople, les croisades et les guerres de Religion en Europe, avec ces pics de violence exemplaires que furent la nuit de la Saint-Barthélemy, durant les guerres de Religion, ou la Shoah, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, le lien entre les textes sacrés et le fond culturel occidental, d'une part, et la justification occulte des conflits et des contraintes très importantes sur les personnes, d'autre part, n'est naturellement pas une vérité facile à reconnaître. À toutes les époques, des stratégies d'oubli et d'occultation se sont mises en place¹³.

La découverte d'une longue amnésie des fondements occidentaux de la violence

L'apparition complexe de la raison critique occidentale, espace de tolérance et de libération

Outre l'état d'ignorance justifié par l'analphabétisme généralisé, toute originalité d'un travail intellectuel, toute résistance ou révolte étaient considérées comme atteinte à la foi religieuse. Cependant, la raison critique a fait naître un interstice étroit de distanciation des individus vis-à-vis des contraintes, qui allait influencer les aspirations aux libertés individuelles et collectives. Les témoins de cette lente émergence abondent : le roman galant à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance ; le théâtre espagnol et des œuvres telles

13. En raison des limites imposées, le développement sur l'emprise de la violence dans la vie quotidienne n'est pas repris dans cet article.

que *Célestine* de Fernando de Rojas, à la fin du xv^e siècle, ou *Don Juan* de Tirso de Molina (1625) ; le théâtre de Molière, expression d'une critique sociale, ou encore *George Dandin*, montrant sa révolte trois cents ans avant la Révolution française.

Toutefois, cette timide fissure ouverte n'apparut pas sans ambivalence. Dans ce mouvement difficile et ambigu de libération, à l'absolutisme des rois risquait de succéder l'absolutisme des idées et peut-être des révoltes – le fond culturel occidental étant très éloigné de toute philosophie de la tolérance des contraires, telle qu'on la voit dans le *Lao-tseu*. Longtemps, Dieu fut au centre de l'absolutisme, mais les absous de l'Occident se renouvelèrent. La raison a pris son tour. Aujourd'hui encore, on pense qu'en intégrant, dans les fondements de la Constitution, la concurrence libre et non faussée, le principe de précaution ou l'équilibre budgétaire, on impose à un adversaire multiforme et maléfique l'abandon de ses déviances, en créant un nouvel absolu indépassable.

Comment les humanistes et les historiens ont-ils découvert cette longue amnésie ? L'invention de la critique du texte religieux constitue une très longue histoire. Du xviii^e au xx^e siècle, il fallut en Occident deux ou trois siècles pour sortir d'une conception théologique et dogmatique de l'histoire. Il fallut dégager l'histoire, la zoologie, la géologie et l'archéologie d'une conception dogmatique arc-boutée sur le Pentateuque, comme limite du savoir sur l'univers¹⁴.

Il fallut également près de cinq siècles, en fait quatre cent cinquante ans, pour voir naître l'histoire critique de la Bible, en passant par les étapes que constituèrent les travaux d'Érasme et Luther, Descartes et Spinoza. L'une des étapes dominantes est constituée de la publication de *l'Histoire critique du Vieux Testament*, de Richard Simon (1678). Les mille trois cents exemplaires publiés furent brûlés par ordre de Louis XIV sur instigation de Bossuet. Selon Simon, l'histoire de la Bible était celle de ses auteurs et de ses traducteurs, mais il eut le malheur de prétendre que Moïse ne pouvait être l'auteur de tout le contenu des livres qui lui sont attribués et de supposer qu'il s'était servi de sources et d'archives antérieures. Simon fut exclu de l'Oratoire et envoyé dans un modeste prieuré. Pour Bossuet, une fois lancée la raison humaine, il était à craindre qu'elle n'arrêterait pas son travail de sape à l'égard de la religion.

Autre étape majeure, Jean Astruc, médecin parisien, découvrit la théorie documentaire du Pentateuque, selon laquelle trois grandes traditions, au moins, en étaient à l'origine. Son ouvrage, *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, parut en 1753, de façon anonyme, à Bruxelles.

Beaucoup reste à faire dans les études bibliques. Ainsi, il n'existe pas de recherches fondamentales sur le thème de la terre dans la Bible, thème qui y apparaît tout de même mille sept cents fois, sous des aspects très violents occultés.

Quelques méthodes de l'amnésie et de l'occultation

La première façon d'occulter est de ne pas laisser apparaître la pensée interdite. C'est la méthode dogmatique et, en matière civile, la pensée unique ; c'est aussi la censure liturgique¹⁵. Les lectures des offices religieux ignorent de longues parties de récit de l'Ancien Testament qui posent problème et, en particulier, ne reprennent aucun texte sur la tradition de la terre. Ainsi, la lecture de l'Exode et le passage de la mer Rouge coupe au milieu le verset mentionnant la liste des habitants de Canaan. De nombreux passages évoquant le nettoyage ethnique des actions occupantes sont occultés ou présentés comme un acte de piété. Dans le breviaire sont expurgés ou éliminés les psaumes les plus guerriers et les versets guerriers des autres psaumes.

14. P. Gibert, *L'Invention critique de la Bible : xv^e-xviii^e siècle*.

15. Voir M. Prior, *Bible et Colonialisme...*

Sur le plan des doctrines, les exécutions et les emprisonnements des auteurs de dissidence théologique n'ont pas été rares. Après l'interdiction violente des cultes romains, la fermeture de leurs temples et de leurs théâtres, la sainte Inquisition fit des ravages, plusieurs siècles durant, dans la première moitié du II^e millénaire. À l'époque moderne, réputée moins brutale, on peut faire mémoire du supplice de Michel Servet, à Genève le 27 octobre 1553, sur ordre de Calvin, des tracas vécus par Sébastien Castellion, traducteur en français de la *Bible des idiots*, une bible en langage vernaculaire (1515), dont l'ouvrage fut brûlé en 1563 et interdit. Il faut évoquer la bataille sur les auteurs du Pentateuque, Moïse ou Esdras, menée par La Peyrère, auteur de la théorie des pré-adamites. Emprisonné à Bruxelles, il dut se rétracter et se convertir au catholicisme pour être libéré par l'archevêque de Malines. Évoquons aussi ce terrible châtiment d'un étudiant de 18 ans, pendu en 1697 à Édimbourg pour avoir déclaré que Moïse avait pratiqué la magie égyptienne et qu'Esdras était l'auteur du Pentateuque, ou encore Galilée et Giordano Bruno. La première méthode d'occultation fut donc d'imposer le risque penser. Il vaut mieux ne pas penser ou ne pas écrire, mais vivre tranquille. Il en est de même au XXI^e siècle dans de nombreux États que du temps de Louis XIV, à Paris ou Bruxelles.

Le fait de mettre des ouvrages à l'index organisait aussi l'interdiction de lire. D'autres systèmes de précompréhension ou de réinterprétation, préalables à l'entrée en lecture, furent plus subtils. Si les fidèles avaient l'interdiction, durant des siècles, de lire la Bible dans le texte, ils devaient écouter les clercs ayant appris à l'interpréter. Cette sorte de précompréhension pacificatrice du texte permettait, en permanence, une réinterprétation globalement non violente. La Bible devait fournir une morale supérieure. Elle apportait une évolution morale, qui s'accomplit dans le Nouveau Testament, même si elle part de pratiques qui ne sont pas soutenables, mais s'expliquent par les réalités primitives des peuples qui en étaient à l'origine. Cependant, tous n'ont pas été satisfaits par les explications qu'ils devaient entendre en silence. En Afrique du Sud, par exemple, l'opinion populaire dit, sous forme de boutade :

« Quand l'homme blanc vint, il avait la Bible et nous avions la terre. L'homme blanc nous a dit : "Prions ensemble." À la fin de la prière, l'homme blanc avait la terre et nous la Bible. »

Chez les Occidentaux, l'entretien de la confusion entre les idées peut apparaître comme une autre méthode. On évoque ainsi la notion de judéo-christianisme, sans voir la complexité du problème de la « tradition judéo-chrétienne ». Il est dit : « Nous partageons la même Bible », sans évoquer l'océan de la diversité des interprétations.

Autre méthode d'occultation encore, la théorie de l'inspiration divine des textes (la Bible, mais aussi le Coran), qui fait barrage aux interprétations dévastatrices de la foi. Dieu est le véritable inspirateur et auteur de l'Écriture sainte, bien qu'il se serve d'écrivains humains qui utilisent leurs capacités et réalités humaines pour être ses porte-plumes, et que les textes soient le plus souvent d'abord la traduction de leur contexte. Une théorie voisine est la théorie de l'inaffabilité des textes saints, qui, utilisée de façon excessive, peut pencher vers l'interprétation littérale. Le meilleur exemple en est l'instrumentalisation faite par George W. Bush, dans sa guerre contre le mal, des interprétations de chrétiens évangéliques. Selon une autre théorie encore, les erreurs manifestes contenues dans les textes sacrés peuvent s'expliquer par la pédagogie divine. Dans l'Ancien Testament, les éléments imparfaits et provisoires constituent une pédagogie divine qui n'avance que par étapes.

Enfin, l'amnésie peut venir de l'écoulement du temps. Ainsi, avec le temps, il fut tout à fait oublié que le christianisme, né dans une société complexe, fracturée en classes et marquée par un multilinguisme araméen et grec, avait été tout d'abord une religion pacifique, sans prêtres, sans temples, sans culpabilité, sans dogmes, sans lien avec les pouvoirs militaires et politiques, travaillant par ailleurs pour l'essentiel sur des textes grecs et non araméens. Toute la thèse du johannisme pourrait être reprise ici. Au bout de deux cents ans et de onze générations, quand le christianisme sortit des persécutions de l'Empire, et même proba-

blement bien avant, méconnaissant le contexte dans lequel il s'était formé, il s'est très vite resacralisé, resacerdotalisé et s'est lié sans réserve aux pouvoirs impériaux.

Cet inventaire peut s'achever en recherchant et dénonçant les mensonges de l'histoire et les mensonges de civilisation, comme le tente Shlomo Sand¹⁶. Ces générations qui ont opéré des transformations de l'histoire avaient, pour certaines, d'immenses intérêts en jeu.

L'ancienne Chine et la civilisation chinoise, influencées par les principes du taoïsme, ont-elles perpétré moins de guerres, et moins de guerres cruelles ? Il reste que notre fond culturel, influencé par la Bible et la philosophie grecque, d'où fut tirée une pensée de partage radical entre le vrai et le faux, a eu tendance à conduire à des guerres terribles et à des exterminations massives. Dans nos civilisations, pendant des millénaires, un système de guerre et de conflit permanent a eu pour but l'anéantissement par la destruction de l'adversaire, alors que le principe de la guerre économique et limitée, défendu par le taoïsme, était de conserver intact l'adversaire vaincu, afin d'en tirer le meilleur profit. Était-ce le début, il y a deux mille ans, du principe de la tolérance ?

À l'origine de ces différences, le fait que le tao contient un système de doute à l'égard de toute idée simple, univoque et absolue peut, me semble-t-il, avoir eu une influence. Il s'efforce de rappeler que tout est complexe, à observer dans ses ensembles contradictoires, dans des relations en recherche d'harmonie. Peut-être aurions-nous intérêt à cultiver « la voie » du tao, nous aussi, hommes de l'Occident ayant colonisé le monde puis abandonné les empires coloniaux, mais sans réussir à libérer la planète de tant de conflits récurrents ?

Résumé

Cette étude est menée avec un regard en contrepoint sur le *Lao-tseu*, première expression du taoïsme et ses positions sur l'exercice de la force et de la violence. Au-delà des mécanismes de guerre et de paix conduisant la géopolitique occidentale, les motivations religieuses transversent toute l'histoire des conflits sur plus de deux millénaires, et sont curieusement réactivées au xx^e siècle. L'auteur étudie en particulier les motivations bibliques de la guerre de conquête ou des conflits intérieurs, ainsi que l'usage de la violence à l'intérieur des sociétés occidentales, violences constitutives des institutions et des communautés, en cherchant leur lien à des fondements religieux plurimillénaires. Mais tous ces liens sont aussi occultés ou font l'objet d'une intention amnésique dont il faut observer le fonctionnement tant sur le plan de la critique historique que de la théologie historico-critique des dernières années.

16. S. Sand, *Comment le peuple juif fut inventé : de la Bible au sionisme*.

Bibliographie

- AMSLER Frédéric (éd.), *L'Évangile inconnu : la source des paroles de Jésus*, Genève, Labor et Fides (Essais bibliques, 30), 2001.
- DETTWILER Andreas et MARGUERAT Daniel (éd.), *La Source des paroles de Jésus : aux origines du christianisme*, Genève, Labor et Fides (Le Monde de la Bible, 62), 2008.
- GIBERT Pierre, *L'Invention critique de la Bible : xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 2010.
- HARNACK Adolf von, *Sprüche und Reden Jesu*, Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1907.
- HERZL Theodor, *The Jewish State: an attempt at a Modern Solution of the Jewish Question*, New York, Dover Publications, 1988.
- JULLIEN François, *La Propension des choses : pour une histoire de l'efficacité en Chine*, Paris, Éd. du Seuil (Points. Essais, 493), 2003.
- JULLIEN François, *Le Détour et l'Accès : stratégies du sens en Chine et en Grèce*, Paris, Éd. du Seuil (Points. Essais, 640), 2010.
- LAOZI, *Le Lao-tseu*, Paris, A. Michel, 2009.
- PRIOR Michael, *Bible et Colonialisme : critique d'une instrumentalisation du texte sacré*, Paris / Budapest / Turin, L'Harmattan, 2004.
- SAINT AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, Paris, Éd. du Seuil (Points. Sagesses, 75-77), 1994, 3 vol.
- SAND Shlomo, *Comment le peuple juif fut inventé : de la Bible au sionisme*, Paris, Fayard, 2008.
- SUN TZU, *L'Art de la guerre*, Paris, Flammarion (Champs. Essais, 782), 2008.
- WEISSE Christian Hermann, *Die evangelische Geschichte, kritisch und philosophisch bearbeitet*, Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1838, 2 vol.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction Par Isabelle CHAVE	3
--	---

I Guerre ou paix ? Des états difficiles à définir

GALLO Alexandra <i>Le conflit sans la guerre : la définition difficile des « troubles » de la fin du XIV^e siècle</i>	9
MALAMUT Élisabeth <i>La complexité de la guerre et de la paix entre Turcs et Byzantins (XIV^e-XV^e siècles)</i>	19
LOUIS Jérôme <i>La quasi-guerre (1798-1800)</i>	35
SOUPIRON Stéphane <i>Dire la guerre, dire la paix dans le contexte de la campagne d'Espagne : le discours proposé dans le Journal de l'Empire (septembre 1808)</i>	51
LARCHER Pierre <i>Jihâd et salâm : guerre et paix dans l'islam, ou le point de vue du linguiste</i>	63

II Des guerres qui ne disent pas leur nom

MAUGET Philippe <i>Indutias facere, indutias rumpere : de la notion de trêve à Rome sous la République et l'Empire</i>	77
CALLÈDE Jean-Paul <i>Guerre et civilisation dans la Sociologie coloniale de René Maunier (1887-1951) : une élaboration conceptuelle originale à la mesure du fait colonial ?</i>	87
PUYAUBERT Jacques <i>Été 1940, la revanche médiatique des pacifistes : la « drôle de paix » comme antichambre de la collaboration</i>	99
QUISEFIT Laurent <i>La péninsule de Corée, entre « paix armée » et « guerre endémique » : réflexion sur les définitions de paix et de guerre appliquées au cas coréen, de 1948 à nos jours</i>	111

III
La paix dans la guerre, la guerre dans la paix

BECCHIA Cécile

La guerre de Monseigneur. Discours et pratiques urbaines autour de la guerre du prince : l'exemple de Dijon, Lille et Douai au xv^e siècle 127

GOGER Jean-Marcel

Guerres franco-allemandes et paix roussillonnaise (1870-1945) 139

RAYMOND Jean-François de

La négociation permanente : clé de la paix et de la guerre 147

IV
Discours de paix, faits de guerre

CHADEFAUD Catherine

Guerre ou diplomatie : deux aspects du rôle de Pharaon dans l'ancienne Égypte, Thoutmosis III et Aménophis III 157

CLÉMENT François

Ni guerre, ni paix : l'économie de la violence politique dans l'Espagne musulmane du xi^e siècle (le cas de Séville) 171

MASSON Christophe

Gouverneur royal ou chevalier croisé ? Boucicaut à Gênes : une administration intéressée 181

V
Les heurts de la mémoire

EMIG Christian C.

Alsace entre guerres et paix 195

CANN Typhaine

Épaves et cénotaphes : le face-à-face 209

GACHIGNARD Christiane

La poche de La Rochelle : la convention d'octobre 1944 et son impact 221

GUÉRARD Bruno

Occultations et justifications des violences guerrières en Occident et dans la tradition chinoise tao 233